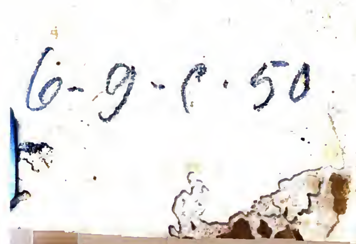
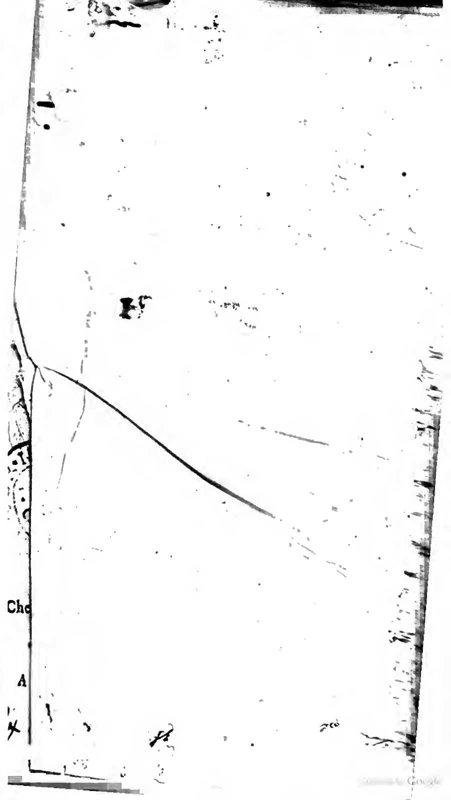


BIBLIOTECA NAZIONALE VITTORIO EMANUELE
6
41 M A
14

XXVI·H·







HISTOIRE
DU SCHISME
D'ANGLETERRE.
DE SANDERUS.

TRADVITE EN FRANÇOIS.

Par Mr. MAUCROIX, *Chanoine de Reims.*

Derniere Edition reveuë & corrigée de nouveau.

TOME PREMIER.

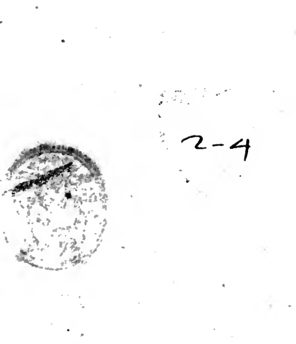


Iouxte la Copie Imprimée

A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, ruë saint Jacques,
à l'Occasion.

M. DC. LXXIX.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Ex Lib. Cong. Miss. Dom. Rom. Mon


2-4

A MONSEIGNEUR
MONSEIGNEUR
CHARLES-MAURICE
LE TELLIER,
ARCHEVESQUE DE REIMS
& Grand-Maître de la Chappelle
du Roy, &c.

MONSEIGNEUR,

Puisque C'est par vôtre ordre, que j'ay entrepris de traduire cette Histoire, je crois avoir droit en quelque sorte de la mettre sous vôtre protection. Elle est sans doute fort necessaire à cet ouvrage, car outre que mes fautes ont besoin d'être excusées j'apprehende encore que l'on ne blâme mon Auteur de s'être trop emporté contre l'heresie & ses sectateurs : je

crains qu'on ne lui objecte qu'il faut qu'un Historien soit sans interest ; qu'il ne doit être ni d'aucun païs, ni d'aucun party ; que l'Histoire est un miroir fidelle qui represente les objets, & qui laisse aux yeux d'autruy à juger de leurs perfections ou de leurs deffauts. Mais je doute qu'une telle moderation fût bien-seante à un Ecrivain Catholique, qui traite de la ruïne de nôtre Religion arrivée dans sa patrie, & dont il a été lui-même le spectateur. Les hommes qui sont échauffez de ce feu qui consuma autrefois les premiers Chrétiens, ne sçauroient parler avec tant de retenuë d'une matiere qui concerne le culte divin & le salut eternel ; & si cette chaleur est un deffaut, ce deffaut est plus loüable que la vertu qui lui est opposée. Quoy qu'il en soit, MONSEIGNEVR, je suis assuré que vous ne condamnerez pas un zele même trop ardent, vous qui embrassez si ardemment les interest de IESVS-CHRIST, & qui travaillez si utilement pour sa gloire. Ne voyons-nous pas avec combien de soin vous reparez les breches qu'une

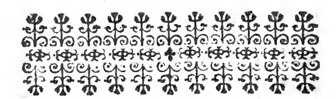
longue vacance avoit faites à la maison du Seigneur qui vous est commise ? Combien les peuples sont-ils edifiez de ces visites si necessaires & si peu pratiquées jusques-ici dans ce Diocese ? Car l'on vous a vû, MONSEIGNEUR, *en des lieux où depuis plus d'un siecle on ignoroit jusques aux noms de vos Predecesseurs. Dans ces visites combien faites vous d'utiles reformes ? Le vice ni l'ignorance ne sçauroient se cacher à vos recherches, les Prêtres que vous jugez indignes du ministere des Autels, renoncent volontairement à leurs emplois, & tâchent par leur obeïssance à meriter vôtre estime, qu'ils ne meritoient pas par leur conduite passée. Ainsi le bon ordre se rétablit par tout, les Eglises sont pourveuës de Pasteurs fidelles, qui ne negligent plus leur devoir & qui le sçavent. Car,* MONSEIGNEUR, *peut-on assez loüer l'exactitude presque scrupuleuse que vous apportez au choix des sacrez Ministres ? S'ils n'ont fait un heureux assemblage de sciences & de vertus, vous ne les*

admettez pas dans le Sanctuaire ; il faut que la solidité de leur doctrine réponde à la pureté de leurs mœurs pour travailler sous vos ordres à l'heritage du Tres-haut. Certainement, MONSEIGNEUR, vôtre Eglise a heureusement changé de face, depuis que vous en avez pris le gouvernement : on peut dire qu'elle a quitté ses habits de deüil, & que presentement elle est revetuë de sa robe nuptialle. Pour nous, MONSEIGNEUR, qu'elles graces n'avons-nous pas à vous rendre de ces traitemens si Chrêtiens & si honnêtes que nous recevons de vous ? Vous n'avez pas signalé vôtre avenement par un coup de foudre, comme le Dieu de la Fable, je veux dire par des contestations d'éclat, qui causent pour l'ordinaire plus de scandale que d'utilité dans l'Eglise : nous n'avons encore senti vôtre pouvoir que par vos bien-faits, aussi nôtre Compagnie n'est jamais si bien d'accord, que quand il s'agit de vous témoigner sa reconnoissance & son respect. En cela je

tâche à ne me laiſſer ſurmonter de perſonne, & à faire paroître que je ſuis,

MONSEIGNEVR,

Vôtre tres-humble & tres-obeïſſant ſerviteur,
MAUCROIX.



EDOUARD RIHSTON
AU
LECTEUR.

AU sortir de ma prison de Londres, je fus exilé en France : là j'appris que les ouvrages du docte Nicolas Sanderus, si estimez des Sçavans, étoient fort recherchez des Imprimeurs ; mais principalement, qu'ils tâchoient à recouvrer les Traitez, dont la mort precipitée de ce saint Homme avoit empêché l'impression, & qu'il avoit laissez en dépôt chez ses Amis, ou qui étoient encore parmi ses papiers. J'appris aussi que l'on imprimoit à Treves les sept livres de Justification, & quelques autres œuvres du même Autheur ; sur tout que l'on faisoit de grandes recherches de l'Histoire

qu'il a composée de l'origine & du progrez du Schisme d'Angleterre, dont on trouvoit quelques manuscrits en Italie & en Espagne, où il acheva cette Histoire, qu'il continua jusques à son tems.

Mais comme Sanderus, tout rempli d'un zele divin, eut passé d'Espagne en Irlande pour consoler les Catholiques, qui avoient pris les armes pour la deffense de la Religion; il fut obligé de laisser ce Livre imparfait, qu'il avoit divisé en trois parties & auquel ses continuelles occupations ne permirent pas de mettre la derniere Main. Nôtre Auteur perdit la vie dans ce voyage; les fatigues, la disette, & d'autres incommoditez l'accablerent. Or l'année derniere, à mon retour d'Angleterre, je trouvay à Paris Josse Skarnhert, c'est un de mes anciens amis, & nôtre amitié se forma autrefois à Rome. Comme je lui eus parlé plusieurs fois de cette Histoire de Sanderus, il me pria de la lui prêter: car il sçavoit bien que je l'avois leuë, & il se

Mort de Sanderus en Irlande l'ã 1581.

doutoit que j'en avois quelque copie, il m'assuroit que non seulement je lui ferois plaisir & à un Libraire de ses amis, mais que tout le monde Chrêtien en retireroit du profit, & que le recit des actions heretiques, serviroit aux fideles d'un tres-utile avertissement.

D'abord je rejettay ses prieres; je niay même d'avoir entre les mains la copie qu'il demandoit; je lui dis *qu'il seroit difficile de la recouvrer*, j'ajoûtay *qu'il y auroit du danger à faire imprimer une Histoire où beaucoup de personnes vivantes avoient interest, qui sans doute ne trouveroient pas bon que l'on exposât leurs crimes aux yeux du public.* Il répondit à cela, *qu'il falloit plus considerer l'utilité generale, que celle des particuliers; qu'il n'y avoit plus lieu de se promettre la conversion de ces gens qui entassent tous les jours crimes sur crimes; que même l'intention de Sanderus étoit de publier son Ouvrage, ce que sa mort & quelques occupations l'avoient empêché d'executer; que d'ailleurs il couroit des co-*

pies mal correctes de cette Histoire, lesquelles on s'aviseroit bien-tôt de faire imprimer avec toutes leurs fautes, si quelques Anglois ne se chargeoit du soin de cette Impression; que personne ne pouvoit s'en acquitter mieux que moy, qui avoit quelque connoissance de ces choses, & qui pourroit ajoûter au regne d'Elisabeth les divers evenemens arrivez en Angleterre depuis la mort de Sanderus; dont j'avois eu le loisir de m'instruire durant une prison de quatre années.

Vaincu par toutes ces raisons, je m'engageay à mon Amy de faire pour sa satisfaction tout ce que je pourrois. Aussi-tôt je songeay à recouvrer une copie du Livre dont javois besoin, ce que j'obtins sans beaucoup de peine. Je lûs l'ouvrage tout entier, j'en courrigeay les fautes d'écriture, & celles que la precipitation de l'Auteur y avoit laissées; j'en ôtay même de longues Dissertations, qui interrompoient le fil de l'Histoire, & j'y ajoûtay ce qui y manquoit: principalement depuis la mort de Sanderus. Et par-

ce que cet Ouvrage n'étoit pas fort ample, je n'en ay fait qu'un Livre, que j'ay envoyé à mon Amy pour en faire un present à son Libraire, qui en témoignoit un desir si passionné. A la verité pour la recompense de mon travail, j'exigeay de lui, qu'il seroit imprimé correctement, à quoy j'espere qu'il tiendra la main. S'il ne satisfait pas à sa parole, le Lecteur aura la bonté, s'il lui plaît, de ne s'en prendre pas à moy. Je prie le Tout-puissant que le fruit de cette Histoire soit aussi grand que je le desire, & que le monde Chrêtien conçoive une eternelle horreur de cette detestable heresie. Adieu mon cher Lecteur, & assiste-moy de tes prieres.

PREFACE DE L'AUTEUR,

Du Sujet de cét Ouvrage & du honteux commancement du Schisme d'Angleterre.

ON tient que Joseph d'Arimathie fut le premier qui apporta la Foy en Angleterre, & qui y bâtit un Temple à l'honneur de JESUS-CHRIST. Eleuthere, qui fut le douziéme des successeurs de saint Pierre, y envoya Fugace & Damien, qui affermirent nôtre creance dans le païs ; car ils baptiserent Lucius Roy d'Angleterre, & une grande partie de son peuple : ce qui est si veritable, que Tertullien qui vivoit environ ce tems-là, témoigne dans ses ouvrages, *que la Grand'Bretagne, qui avoit resisté aux armes Romaines, s'étoit soûmise à* JESUS-CHRIST. Mais aprés que les Anglois & les Saxons, peuples d'Allemagne, eurent vaincu les Bretons, & se furent emparez de l'Isle, Saint Gregoire

L'an de N. S. 50.

Environ l'an 180.

Livre contre les Juifs.

l'an 596.

le grand leur envoya Augustin, Melite, & d'autres Religieux de l'Ordre de saint Benoît, qui retirerent ces peuples des tenebres du Paganisme & répandirent dans leurs ames les lumieres de l'Evangile. Ils baptiserent même Ethelbert, Roy de Kent. Depuis ce jour-là, jusqu'à la vingt-cinquiéme année du regne de Henri VIII. c'est-à-dire durant l'espace de prés de mille ans, l'Angleterre n'a reconnu autre Religion que la Catholique Romaine : si bien même, que depuis le grand Roy Ina jusqu'au même Henri, ce Royaume a payé au Pape par forme de Tribut ou d'Offrande volontaire, un denier pour chaque maison en l'honneur de Saint Pierre, & pour témoigner sa soûmission au Saint Siege ; & c'est-ce que l'on appelle vulgairement, *le denier de S. Pierre* : Mais Henri VIII. pour le sujet dont je vay faire le recit, changea de croyance & se revolta contre le Pontife Romain ; quoyque l'Angleterre portât à bon droit la qualité *de Fille aînée de l'Eglise*, pour l'o-

Denier de S. Pierre.

beïssance qu'elle lui a renduë durant tant de siécles.

Arthus frere aîné de Henri VIII. épousa Catherine, fille de Ferdinand & d'Isabelle Rois d'Espagne : mais sa foiblesse, qui étoit telle que le moindre excés eût été suivi d'une mort certaine : l'empêcha d'en être le mary. Arthus étant mort, Henri son frere épousa sa véve, avec dispense du Pape, qui l'accorda pour établir une ferme paix entre l'Espagne & l'Angleterre. Aprés vingt années de mariage & de veritable societé conjugale, Henri repudia Catherine, sous pretexte qu'elle avoit été femme de son frere : mais dans la verité pour épouser Anne de Boulen, pour qui il avoit une passion tres-violente. Elle étoit fille d'une de ses maîtresses, & sœur d'une autre: plusieurs même ont cru, sur d'assez fortes conjectures, qu'elle étoit sa propre fille. Ce fut donc pour épouser Anne, que Henri repudia Catherine, & qu'il se separa de l'Eglise Romaine. Mais il ne quit-

ta point nôtre party pour embrasser celui de Luther, de Zuingle, ou de quelque autre anien Heretique. Il forma une Religion nouvelle, dont il se fit Chef souverain en terre. Pour Anne de Boulen, elle ne se gouverna pas avec trop de sagesse, ni devant ni aprés son mariage : son propre frere fut accusé d'avoir entretenu un commerce honteux avec elle : & dans le cœur, elle professoit la Religion Lutherienne. Enfin Thomas de Boulen, qui passoit pour son pere, étant un de ses Juges, elle fut condamnée d'adultere & d'inceste, & eut la tête coupée par l'ordre de son mary.

Ainsi la Religion Protestante n'est fondée que sur l'hypocrisie de Henri, qui par un remords de conscience feignit de repudier Catherine. Elle n'est encore fondée que sur un double inceste : car on ne sçauroit nier que Henri n'ait commis un inceste en épousant sa fille, ou la fille d'une femme qu'il entretenoit, & d'ailleurs Anne ne

sçauroit passer que pour une incestueuse, aprés les libertez qu'elle permit à son frere. C'est donc sur de si mauvais fondemens que le Schisme s'est établi en Angleterre sous les regnes de Henri, d'Edoüard & d'Elisabeth.

Ces deux derniers Princes renverserent toutes les Ordonnances Ecclesiastiques que Henri avoit faites, depuis qu'il s'étoit arrogé la qualité de Souverain Chef de l'Eglise Anglicane : ils instroduisirent même un autre Evangile que celui de ce Prince. Mais si on ne lit cette Histoire ; on ne peut comprendre les merveilles que Dieu a operées en Angleterre depuis la naissance du Schisme, pour ramener les esprits des enfans à la croyance de leurs peres. On trouvera assurément dans ce recit une nouveauté surprenante accompagnée de beaucoup de bonne foy : car nous n'avons rien écrit qui ne soit extrait des actes Publics, ou de bons memoires : que nous n'ayons appris de person-

nes bien informées, ou dont nous n'ayons été nous-mêmes témoins oculaires.

Extrait

Extrait du Privilege du Roy.

PAR Lettres Patentes du Roy données à saint Germain en Laye le premier Octobre 1675. signées par le Roi en son Conseil DESVIEUX, & scellées du grand sceau de cire jaune : Il est permis à André Pralard, Imprimeur & Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & debiter par tous les lieux de l'obeissance de Sa Majesté ; un Livre intitulé, *Histoire du Schisme d'Angleterre* par Sanderus, mis en François par M. ** durant le tems & espace de vingt années consecutives, avec deffenses à tous Libraires, Imprimeurs, & autres personnes de quel-

que qualité qu'elles ſoient, de l'imprimer & debiter, à peine de trois mille livres d'amende, comme il eſt plus au long porté par leſdites Lettres.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs. Fait à Paris le cinquiéme Decembre 1675.

Signé D. THIERRY, Syndic.

Achevé d'imprimer le 15. Iuin 1676.

Les exemplaires ont été fournis.

DU



DU SCHISME D'ANGLETERRE,

Commencé par Henry VIII.

LIVRE PREMIER.

TAndis que Maximilien gouvernoit l'Empire, que Ferdinand & Isabelle regnoient en Espagne, & Henry VII. en Angleterre, le bon-heur de la Chrétienté se faisoit envier de tous ses voisins : car l'Empereur Maximilien, aussi-bien que Ferdinand & Isabelle, s'étoient acquis une grande reputation dans la paix & dans la guerre. Henry VII. n'étoit pas moins recommandable pour sa prudence, que pour sa valeur; dans toutes ses guerres il s'é-

Etat de la Chrétienté en 1500.

Henri VIII.

toit maintenu invincible, & avoit amaſſé de grands threſors.

D'autre côté, la nouvelle interpretation d'Iſmaël Sophi, Roy de perſe, & fils d'une fille d'Uſumcaſſan, diviſoit en pluſieurs ſectes la Religion de Mahomet : les Maures aprés avoir poſſedé plus de huit cent ans le Royaume de Grenade, avoient été chaſſez de toute l'Eſpagne : un nouveau Monde, que la miſericorde Divine avoit découvert aux Princes Chrétiens, ſe ſoûmettoit à l'Evangile : & les Portugais & les Eſpagnols, ſous l'authorité d'Alexandre ſixiéme, portoient la gloire de la Croix & de leur Empire dans les regions du Couchant & du Midy.

Hereſie dans la Religiõ de Mahomet.

Nouveau Monde.

Mariage d'Arthus & de Catherine.

EN ce tems heureux, & en l'année 1500. on commença à traiter du mariage d'Arthus, fils aîné de Henry VII. Roy d'Angleterre, avec Chatherine fille de Ferdinand & d'Iſabelle, Rois Catholiques, qui fut conclu l'année ſuivante, & celebré à Londres dans l'Egliſe

de S. Paul, le 14. Novembre 1501. On mit les mariez au lit, avec les ſolemnitez accoûtumées: Mais comme le Prince n'avoit encore que quinze ans, & qu'il étoit incommodé d'une fiévre lente, qui l'emporta même cinq mois aprés ſon mariage; le Roy par l'avis des Medecins commanda à une femme d'âge & de vertu connuë, de coucher avec ces jeunes gens, & d'empêcher qu'ils n'en vinſſent aux dernieres libertez. Henri VIII.

Aprés la mort d'Arthus, le Roy ſon pere fit propoſer à Ferdinand & à Iſabelle, le mariage de Catherine avec Henri ſon ſecōd fils, frere d'Arthus, âgé ſeulement de douze ans; à quoi ils conſentirent aprés une meure deliberation, à la charge que l'on en obtiendroit une diſpenſe du Pape. La choſe fut long-tems examinée par les Theologiens & les Juriſconſultes des deux Royaumes, & n'y ayant rien trouvé qui fuſt contraire ni aux Loix, ni à l'honnêteté publique, les Ambaſſadeurs des deux Rois Mort d'Arthus.

Henri VIII. la proposérent premierement à Alexandre VI. & puis à Pie III. Mais ces deux Papes étant morts avant la conclusion de cette affaire, Jules II. leur successeur, aprés avoir pris l'avis des plus habiles gens de Rome, declara Qu'en un differend de cette nature, où il s'agissoit du bien public, & de la paix de deux grands Etats, on devoit passer pardessus les Loix ordinaires, & permit le mariage.

Pour ce qui est du droit divin, contenu dans la Genese, les Theologiens disoient.

Genes. 38. *Que tant s'en faut qu'il deffende ces mariages, que le Patriarche Judas commanda à son second fils, d'épouser Tamar vefve de son frere, dont elle n'avoit point eu d'enfans; & de luy susciter lignée.*

Que pour la Loy de Moyse il y avoit mêmes peine d'infamie, decernée contre celui qui refuseroit d'épouser la femme de son frere, mort sans enfans.

Deut. 25. Ruth. 3. & 4. *Qu'il n'étoit pas croyable, que Dieu eût non seulement permis, mais*

commandé de violer la Loy naturelle, qui doit toûjours nous servir de guide en un tems où le monde ne connoissoit point encore d'autre regle que la nature ; ce seroit être contraire à soy-même, & vouloir changer ce que l'on a établi pour être immuable : Et comme Dieu n'est pas capable de cette inconstance, on doit tenir pour une verité certaine, que la Loy divine, ni la naturelle, n'empêchent pas qu'une veufve n'épouse le frere de son mari, dont elle n'a point eu d'enfans. Henri VIII.

Que si les Loix Ecclesiastiques deffendent de telles alliances, le souverain Pontife en peut aussi dispenser, pour une cause legitime.

Pour ce qui est de reveler la turpitude de la femme de son frere, deffenduë par la Loy, on disoit ?

Qu'elle n'avoit pas de lieu en cette rencontre, Catherine n'ayant été femme d'Arthus que de nom seulement. Levit. 18.

Que quand elle l'auroit été en effet, la mort auroit couvert cette pretenduë turpitude.

Henri VIII. *Qu'en tout cas le mal n'étoit pas si grand, qu'il ne deût ceder au bien que tant de peuples en recevroient.*

On accorda Henri & Catherine en 1504: Les Theologiens ayant fortifié ces raisonnemens de beaucoup de passages tirez de l'Ecriture & des saints Peres, & personne n'ayant contredit cette verité, on accorda Henri & Catherine; mais le bas âge du Prince fit differer la celebration du mariage.

Henri VIII. épouse Catherine. CEpendant Isabelle mere de Catherine & Henri VII. moururent, l'un en Angleterre, & l'autre en Espagne. Henri VIII. beau Prince & majestueux, ayant attaint l'âge de dix-huit ans, fit lire publiquement, en presence des plus grands Seigneurs du Royaume, la dispense du Pape; & personne n'y ayant trouvé de difficulté, par l'avis de son Conseil, Le 3. Iuin 1509. il épousa Catherine, quoi qu'auparavant il eût témoigné de l'aversion pour ce mariage. Le jour de saint Jean ensuivant, on le

couronna à Londres avec la Reine sa femme, dans la celebre Abbaye de Vestmunster, de l'Ordre de S. Benoît.

Henri VIII.

Henri eut trois fils & deux filles de Catherine : l'aîné, qui s'appelloit Henri comme son pere, mourut à neuf mois ; Tous ses autres enfans moururent pareillement en bas âge. Marie seule survécut à son pere & à sa mere, elle vint au monde le 18. de Fevrier de l'année 1515.

Naissance de Marie d'Angleterre.

Les mœurs ni l'âge de Henri & de Catherine n'avoient gueres de rapport : elle étoit plus âgée de cinq ans que son mari, mais elle le surpassoit beaucoup en vertu. Catherine se levoit à minuit pour assister à l'Office divin : à cinq heures elle quittoit le lit, & employoit fort peu de tems à s'habiller ; elle disoit que c'étoit le seul tems qu'elle perdoit : Elle portoit sous sa robe l'habit du Tiers Ordre de saint François : Elle jeûnoit tous les Vendredis & les Samedis: mais la veille des Fêtes de la Vier-

Mœurs de Catherine.

Henri VIII. ge, elle ne mangeoit que du pain, & ne beuvoit que de l'eau. Les Mercredis & les Vendredis elle se confessoit, & communioit tous les Dimanches: Elle recitoit tous les jour l'Office de la Vierge: le matin elle passoit six heures à l'Eglise; aprés dîner, elle se faisoit lire deux heures durant la vie des Saints, en presence des filles qui la servoient, aprés elle retournoit à l'Eglise, & y demeuroit jusques au souper: Elle étoit fort sobre, elle ne prioit jamais que les genoux sur la pierre, & sans quarreau; Ne falloit-il pas qu'une si vertueuse Princesse fût éprouvée par les afflictions? afin que l'odeur de ses vertus se répandît dans tout le monde Chrétien.

Cependant Henri se plongeoit dans les débauches. Il entretenoit deux ou trois filles de la Reine, il eut un fils d'Elisabeth Blûte, qu'on appella le Duc de Richemond. A la verité la vertu de sa femme lui donnoit de l'admiration: mais il se laissoit emporter aux voluptez. Il fit

prendre à Marie sa fille, la qualité de Princesse de Galles, lui donna pour gouvernante Marguerite, niéce d'Edoüard IV. fille de son frere, & mere de Renaut Polus. La Principauté de Galles a sa langue particuliere, peu inconnuë du reste de l'Angleterre : les habitans de cette contrée, sont les premiers qui s'emparérent de l'Isle, & qui lui imposérent le nom de Grand'Bretagne. Les Anglois Saxons, peuples d'Allemagne, ayant été appellez en ce pays pour le deffendre, tournerent leurs armes contre ceux qui les avoient fait venir à leurs secours, & les subjuguerent, & comme les Allemands nomment *Galles* les étrangers, pour se distinguer d'avec les Bretons vaincus, ils les nomméient Galles, c'est à dire peuple étranger, & qui n'est point Allemand. Or le gouvernement de cette Province ne se donne jamais qu'à l'heritier presomptif de la Couronne : Le Prince de Galles est en Angleterre, ce que le Roy des Romains est en Allemagne,

Henri VIII. Marie, Princesse de Galles.

Galles, anciens Bretons.

Henri VIII. & ce que le Dauphin est en France. On envoya donc Marie en ce pays,qui s'étend vers la partie Occidentale de l'Isle, & qui enferme quatre Dioceses : La Princesse avoit son Conseil, sa maison, & gouvernoit ce pays souverainement ; Plusieurs Princes voisins la rechercherent en mariage,entr'autres Jacques V. Roy d'Ecosse, & l'Empereur Charles V. qui offroit de la mettre en possession de la Flandre. François I. Roy de France la demandoit pour le Dauphin, ou pour le Duc d'Orleans son second fils : Mais Henri ayant refusé cette proposition à cause du bas âge ce ces deux Princes, François la demanda pour lui-même ; ce que Henri lui accorda, si Charles ne remettoit promptement le Pape en liberté, faute de quoi le dessein du Roy d'Angleterre étoit de s'allier à la France, & de declarer la guerre à l'Empereur. Enfin sous certaines conditions Marie est accordée au Dauphin, le contract en fut passé à Grenvik en Angle-

terre : Ensuite on envoya en France l'Evêque d'Ely, qui fit un fort beau discours sur le sujet de cette alliance, devant le Roy François I. Henri VIII. le 8. Oct.

Par ce que je viens de dire, on peut juger que les Princes Chrétiens ne revoquerent jamais en doute la validité du mariage de Henri & de Chaterine, puis qu'ils rechercherent leur fille avec un si grand empressement, & qu'ils la considererent comme heritiere d'un puissant Royaume : mais retournons à Henri.

Le Cardinal de Volsey.

Comme il n'y avoit rien de plus opposé à la legereté & à la débauche de Henri, que la modestie & la gravité de Catherine, il se dégoûta facilement d'une femme si contraire à son humeur : à la Cour on s'apperceut bientôt de cette aversion. Thomas Volsey, homme ambitieux & hardi, plus enclin au vice qu'à la vertu, ne perdit point d'occasion de s'insinuer dans les bonnes graces de Henri, & de rendre de mauvais

Naissance & fortune de Volsey.

Henri VIII. offices à la Reine. Volsey étoit d'une naissance basse & abjecte ; il s'introduisit à la Cour, & fut d'abord Clerc de la Chapelle du Roy, & enfin grand Aumônier par la faveur de Richard Evêque de Vinton. Henri s'étant rendu maître de Tournay en Flandres, il l'en fit Evêque, & lui en abandonna tous les revenus. Quelque tems aprés on lui donna l'Evêché de Lincolne, puis celui de Durham, en suite celui de Vinton, & en même tems l'Archevesché d'Yorc.

Il possеda conjointement ces deux benefices, qui sont d'un tres-grand revenu. Enfin il fut Chancelier, Cardinal, & legat *à latere*, dans tout le Royaume d'Angleterre. Joignez à cela les pensions qu'il tiroit du Roy de France, & de l'Empereur, plusieurs riches Abbayes, car il en avoit de tous côtez ; & pour comble de bon-heur, il étoit maître absolu de l'esprit du Roy, qui ne disposoit de rien sans son avis.

Cependant toutes ces grandeurs n'étoient pas capables d'assouvir son ambition : il ne songeoit qu'à s'élever au souverain Pontificat. L'Empereur ayant découvert son dessein, resolut de s'en prévaloir : il flatoit cet esprit ambitieux avec plus de finesse que de generosité: Il lui écrivoit souvent, toûjours de sa main, & ne manquoit jamais de souscrire, VOSTRE FILS & VOSTRE COUSIN : Il lui promit même, s'il faisoit ensorte que son maître joignît ses forces aux siennes, pour attaquer la France, que pour reconnoître ce grand service il le placeroit dans la Chaire de S. Pierre, aprés la mort de Leon X. Volsey satisfit promptement au desir de l'Empereur : mais tant s'en faut que l'Empereur lui tinst parole, qu'au contraire, il favorisa de tout son pouvoir l'élection d'Adrien VI. quoi qu'un peu auparavant, le bruit eût couru dans toute l'Italie que Volsei étoit Pape: Il dissimula pourtant jusques à la mort d'Adrien; mais quand il con-

Henri VIII.

l'Empereur promet à Volsey de le faire Pape.

Henri VIII.

nut, Que l'Empereur lui manquoit ouvertement de parole. Que depuis la prison de François I. à la bataille de Pavie, & la detention de ses enfans en Espagne, il lui écrivoit rarement, même d'une main étrangere, & sans autre soubscription que celle de *Charles*; Alors Volsey fit éclater son ressentiment, & quitta les interests de l'Empereur pour embrasser ceux du Roy de France.

Volsey ennemi de l'Empereur, l'an 1525.

Volsey qui sçavoit le peu d'inclination que Henri avoit pour Catherine,& combien cette Princesse étoit ennemie de son ambition, entreprit de faire un coup tout à la fois avantageux pour sa fortune,agreable à son Maître, funeste à Catherine,& sur tout tres-sensible à l'Empereur. Il fit entendre à Jean Longland Evêque de Lincolne, & Confesseur de Henri, combien le salut du Roy lui étoit cher, Qu'il n'avoit pas crû devoir celer une affaire d'une si grande importance ni la découvrir, qu'à un homme pour qui le Roy n'a-

voit rien de caché. Enfin il luy dit qu'il ne trouvoit pas que le mariage de Henri & de Catherine fut valable ; & ajoûta les raisons de son avis. Longland crût que Volsey parloit avec sincerité, & n'osant s'opposer à un homme de ce credit, en une affaire que le Prince favoriseroit asseurément ; il répondit au Cardinal, Qu'il en fit l'ouverture à sa Majesté ; le Cardinal se chargea de cette commission, & en ayant touché quelque chose au Roy, le Roy lui dît qu'il prit garde de renouveler une question déja terminée.

Henri VIII.

Trois jours aprés, Longland introduit chez le Roy par Volsey, pria sa Majesté de permettre au moins, *Que l'on examinât la chose* : Le Roy y consentit ; là dessus Volsey ajoûta ; *Qu'il y avoit en France une tres-belle Princesse, sœur du Roy & veufve du Duc d'Alençon ; Que sa Majesté ne pouvoit faire un plus digne choix. Nous parlerons de cela une autrefois*, répondit Henri *sur tout gardons le secret*.

Longlãd Confesseur de Henri fait l'ouverture du divorce.

Henri VIII. *de crainte qu'il n'y allât de mon honneur, si cette affaire étoit inconsiderément divulguée.* Il avoit son dessein formé, & sçavoit qui il vouloit mettre en la place de Catherine.

Chacun ayant promis le secret, le Roy ne songeoit plus qu'à son divorce ; Il examinoit soigneusement avec ses Theologiens, les *Levit. 18.* passages du Levitique & du Deu- *Deut. 25.* teronome, & pesoit toutes les paroles de la dispense de son mariage. Aprés avoir employé prés d'un an dans cette vaine occupation, sans trouver de nullitez valables à la Bule de Jules II. confirmée même par une autre Bulle obtenuë par Ferdinand, où tout étoit plus nettement & plus clairement exprimé ; le Roy & son Conseil trouverent à propos d'abandonner cette entreprise. L'affaire en fut demeurée-là, sans les continuelles instances de Volsey, jointes à l'aversion de Henri pour Catherine, & à son amour pour Anne de Boulen. Ces deux dernieres raisons r'animoient à tous momens

ses esperances, & luy faisoient trouver de la facilité dans son divorce. Henri VIII.

Sur ces entrefaites il arriva des Ambassadeurs de la part de François I. qui proposérent le mariage du Duc d'Orleans second fils de France, avec Marie Princesse de Galles, bien qu'elle eût été déja promise au Dauphin. L'Evéque de Tarbes étoit un des Ambassadeurs. Le Roy commanda à Volsey de faire part à ce Prelat de la tentative que l'on avoit déja faite pour la rupture de son mariage; mais de lui en faire part comme un partisan passionné de la France, & sans la participation du Roy; & de lui faire esperer que si ce mariage pouvoit se rompre, indubitablement Henri épouseroit la sœur de François premier. Volsey remonstra. *Que cette affaire étoit d'une nature, à ne pouvoir étre proposée par un Anglois: Car quelle apparence qu'un sujet osat revoquer en doute la validité du mariage de son Souverain? & quelle seureté y au-*

Proposition du mariage du Duc d'Orleans avec Marie.

Henri VIII. *roit-il pour lui apres une ſi grande hardieſſe ? Qu'il étoit bien plus à propos que l'Evéque prit cette charge pour l'intereſt de ſon Prince, & des deux Royaumes.*

L'Evêque trouva la propoſition raiſonnable, & aprés en avoir conferé avec ſes Collegues, il dit en plein Conſeil, & en preſence de Henri:

L'Eveſque de Tarbes propoſe le divorce à Henri.

Que c'étoit une verité connuë, que la paix étoit le plus grand bien qui pût arriver à la France & à l'Angleterre : Que pour y parvenir on avoit propoſé le mariage du Duc d'Orleans, & de la Sereniſſime Princeſſe de Galles, d'où les deux Eſtats devoient recevoir de conſiderables avantages : Mais que ſi on lui permettoit de s'expliquer, il avoit un moyen plus ſeur, pour haſter ce bonheur inſigne : Et pourquoy ne s'expliqueroit-il pas, puis qu'il parloit devant des Chrêtiens, & des gens ſages, qui faiſoient paſſer le bien public devant toute autre conſideration ? Qu'il valoit bien mieux que des hommes ſe mariaſſent, que des enfans, & des

Rois, que de simples Princes. Qu'en France, la veufve du Duc d'Alençon attendoit un mary, plus grand encore par sa vertu que par sa Royalle naissance : Qu'avec tout le respect qui étoit deu à S. M. il prenoit la liberté de lui representer, que selon son avis, & celui des plus habiles Theologiens, il y avoit des nullitez dans son mariage ; Que la vertu & la naissance de la Reine Catherine, étoient veritablement tres-illustres ; mais qu'ayant été femme de son frere, il ne croyoit pas qu'en conscience il pût la garder contre la deffense expresse de Dieu. Que les Anglois & les François reconnoissoient bien un même Evangile, & pensoient bien aussi la même chose de son mariage ; mais que les Anglois s'en taisoient par respect, & attendoient son commandement pour en parler. Que ses sujets étoient bien plus reservez sur cette matiere, que les Etrangers ; qui blâmoient hautement les mauvais conseils qui l'avoient engagé dans cette alliance. Que s'il demeuroit pour constant,

Henri VIII.

qu'un homme ne peut épouser la véve de son frere, S. M. pouvoit jetter les yeux sur la sœur du Roy tres-Chrêtien, & par le sacré lien du mariage, établir pour jamais une bonne & solide Paix entre ces deux grands Royaumes : Que S. M. prendroit la peine de faire reflexion sur ce qu'il lui proposoit ; Que pour lui, il avoit cette satisfaction de lui avoir representé une chose qui devoit lui apporter beaucoup d'honneur & d'hutilité. Henri fit semblant d'estre surpris, & même fâché de la nouveauté de ce discours : Toutefois comme en cette affaire il s'agissoit de son honneur & de son salut, il prit du temps pour y penser. L'Evêque de Tarbes repassa promptement en France, afin d'y porter le premier une si bonne nouvelle. Le bruit s'en estant répandu en Angleterre, le peuple chargeoit de malections les Ambassadeurs du Roy Tres-Chrêtien, & le dessein de Henri : car personne ne doutoit qu'il ne fust l'Auteur d'une telle proposition.

Cependant la nouvelle vint, Que le Duc de Bourbon avoit forcé la ville de Rome : Que tout y avoit été mis au pillage : Que le Soldat n'avoit eû aucun respect pour les Eglises, ni pour les choses sacrées : Que le Pape même étoit assiegé, ou prisonnier au Château saint Ange : Qu'à la verité le Duc avoit expié sa perfidie par sa mort. Volsey se servit de cette occasion, pour exciter son Maistre à secourir le S. Pere : Il lui dit, *Que c'estoit le moyen de meriter le nom de glorieux de deffenseur de la Foy, dont le Pape venoit de l'honorer & ses Successeurs, à cause du Livre où il avoit si doctement défendu l'Eglise, contre l'heresie de Luther : Que par là il s'acquerroit à jamais la bienveillance du Pape, qui lui estoit si necessaire pour son divorce : Qu'il gagneroit l'amitié du Roy de France, & de ses Enfans, en les retitant des mains de l'Empeereur.* Le Roy persuadé par les raisons du Cardinal, l'envoya en France avec trois cens mille écus : Il mena avec lui

Henri VIII. Rome prise par le Connestable de Bourbon.


BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Henri VIII.

deux Collegues, qui ne receurent que des instructions generales, Volsey avoit le secret : Il devoit traiter du divorce de Henri & de Catherine, du mariage de Henri avec la Duchesse d'Alençon, & de la liberté des enfans de France, que l'Empereur tenoit prisonniers en Espagne.

Volsey va en France.

Volsey se met en chemin suivi d'un nombreux cortege. Estant à Calais il reçoit par un courier un ordre exprés du Roy, de ne point parler de son mariage avec la Duchesse d'Alençon : car il avoit resolu d'épouser Anne de Boulen, s'il se pouvoit separer de Catherine. Ce changement rompit les mesures du Cardinal, qui n'avoit conseillé le divorce, que pour s'acquerir l'amitié de François I. par le mariage de sa sœur. Il n'ignoroit pas le violent amour de Henri pour Anne de Boulen : mais il croyoit que cette fille se contenteroit de la qualité de maîtresse, sans aspirer à celle de Reine, à l'exemple de sa mere & de sa sœur, qui n'avoient pas eu plus d'ambition.

Henri VIII. *Anne de Boulen.*

ANNE de Boulen étoit fille de la femme de Thomas de Boulen, Chevalier de l'Ordre : Elle nâquit en Angleterre deux ans aprés le depart de Thomas de Boulen ; ainsi elle ne pouvoit être sa fille. Car Henry étant amoureux de la femme de Thomas de Boulen, l'avoit comme relegué en France, avec la qualité specieuse d'Ambassadeur, pour avoir un commerce plus libre avec sa maîtresse. Thomas de Boulen de retour, aprés deux années d'absence, apprit la mauvaise conduite de sa femme : Il la fit appeller pardevant l'Official de Cantorbery pour cause d'adultere, & demanda la separation : Cette femme en avertit le Roy, qui aussi-tôt envoya le Marquis de Dorcestre à Boulen, luy commander de sa part de cesser toutes ses poursuites, de pardonner à sa femme, & de la recevoir en ses bonnes graces. Quoy que Boulen eût sujet de redouter la colere du Prince, il n'o-

Henri VIII.

beït toutefois qu'aprés que sa femme luy eût avoüé, que le Roy étoit pere de la derniere fille dont elle étoit accouchée. Là-dessus elle se jette à ses pieds, luy demande pardon, & luy répond de sa fidelité pour l'avenir. Le Marquis de Dorcestre & d'autres personnes de qualité luy font les mêmes prieres, Boulen s'y rendit, & ensuite fit élever Anne comme sa fille.

Boulen avoit eu déja de son mariage une fille nommée Marie, le Roy qui étoit assez souvent chez sa mere, l'ayant trouvée à son gré, en fit aussi sa maîtresse. La Cour de Henri n'étoit remplie que de joüeurs, de débauchez, de blasphemateurs, même d'heretiques. François Brian Chevalier de l'Ordre & de la maison de Boulen, étoit un homme sans conscience. Le Roy luy ayant demandé un jour, *Si c'étoit un grand crime d'entretenir la mere & la fille ? C'est*, répondit Brian, *comme si l'on mangeoit la poule & le poulet.* Le Roy ayant trouvé cette réponse plaisante, luy dit,

dit, *C'eſt à ce coup Brian, que je te prends pour mon Vicaire infernal.* Brian pour ſon impieté êtoit connu ſoûs ce nom, auſſi depuis on l'appella *le grand Vicaire infernal du Roy.* Henri donc aprés avoir corrompu la mere & la fille aînée, devint encore amoureux d'Anne de Boulen, la cadette. Henri VIII.

Elle êtoit brune & de belle taille, elle avoit le viſage ovale, le teint blanc, & tenant un peu des pâles couleurs : une dent mal rangée en la machoire ſuperieure, & ſix doigts à la main droite : une tumeur à la gorge, dont elle couvroit la difformité avec une fraize. Toutes les Dames de la Cour à ſon imitation prirent cet ornement, quoy qu'auparavant ce fuſt la mode de porter la gorge nuë. Du reſte Anne de Boulen êtoit fort bien faite, elle avoit la bouche tres-belle, la converſation enjoüée: elle joüoit du Luth mieux que fille de ſon temps : danſoit avec une grace nompareille : inventoit tous les jours de nouvelles modes, & Qualitez d'Anne de Boulen.

Henri VIII. s'abilloit de si bon air, qu'elle servoit de modele à toute la Cour. Les qualitez de l'ame ne répondoient point à celles du corps : Elle étoit vaine, ambitieuse, coquette : à quinze-ans elle fut débauchée par le Maistre d'Hôtel, & par l'Aumônier de Thomas de Boulen : ensuite on l'envoya en France chez un Seigneur, qui la nourrit en fille de grande qualité. On la vit aprés à la Cour, où elle se gouverna avec si peu de pudeur, qu'on l'appelloit ordinairement *la haquenée d'Angleterre.* François I. eut part à ses bonnes graces, on la nomma depuis *la mule du Roy.* Et afin que sa Religion eust du rapport avec ses mœurs, elle embrassa l'heresie de Luther : elle assistoit portant à la Messe comme les autres Catholiques, parce que le Roy de France & toute la Cour, auroient trouvé mauvais qu'elle en eût usé d'autre maniere.

Anne de Boulen à la Cour de France.

Estant revenuë en Angleterre, on la mit chez la Reine : le Roy ne tarda guere à l'aimer. Anne

n'ignoroit pas les desseins de Vol- Henri
sey, ni l'aversion de Henri pour VIII.
sa femme, ni la legereté de ce Prince dans ses amours : Car outre les exemples étrangers, elle en avoit de domestiques qui l'en instruisoient assez. Elle resolut donc de faire son profit du mal-heur d'autrui, & pour fixer l'humeur inconstante du Roy ; plus il la pressoit, plus elle luy opposoit son devoir, & la resolution qu'elle avoit prise de se reserver toute entiere à un mari. Pour toutes les autres faveurs qu'elle pouvoit honnestement accorder, elle lui en étoit assez liberale. Par ces artifices lui ayant donné bonne opinion de sa vertu, elle l'enflamma tellement, qu'il resolut de l'épouser. Ce bruit s'étant répandu en France, on y disoit tout communément : *Que le Roy d'Angleterre épouseroit la mule du Roy.*

Henri VIII.

THomas de Boulen estoit pour lors à la Cour de François I. en qualité d'Ambassadeur, avec le Chevalier Antoine Brun : aussi-tôt qu'il eut appris l'amour de Henri & son dessein, il prend la poste, sans en avoir obtenu la permission du Roy, & se rend en Angleterre. Il croyoit qu'il y alloit de sa vie, si autre que lui découvroit à Henri la naissance d'Anne de Boulen : Il rencontre Norois Chambellan, le prie de faire trouver bon au Roy son voyage, & de lui ménager une audience secrette. L'ayant obtenuë, il raconte ce qui s'étoit autrefois passé durant son Ambassade en France. *Qu'en son absence sa femme étoit accouchée d'Anne de Boulen : Que pour cette raison il avoit voulu la repudier : Qu'il l'eust fait sans l'ordre de Sa Majesté, qui lui commanda de luy pardonner ; à quoy il obeït, aprés que sa femme lui eut avoüé que le Roy étoit pere de sa derniere fille.* Henri lui commanda de se taire, & lui dit. *Que trop de gens avoient*

eu part aux bonnes graces de sa femme, pour sçavoir qui étoit le veritable pere d'Anne de Boulen; quoyqu'il en soit, Qu'il la vouloit épouser, & qu'il ne parlast jamais à personne, de ce qu'il venoit de lui dire. Là-dessus le Roy le quitte en riant, & le laisse à genoux. Henri VIII.

Afin que l'on ne se doutât point de la cause d'un si prompt voyage, on fit courre le bruit, Que Boulen avoit apporté au Roy le portrait de la Duchesse d'Alençon. Mais ce Seigneur & sa femme voyant la resolution du Prince, ne songerent plus qu'à assister leur fille de leurs conseils, de peur que par quelque faute elle ne ruinast sa fortune & leurs esperances. Tout ce qui y avoit de gens d'honneur & de probité en Angleterre, ne pouvoient assez s'étonner du dessein du Roy; son Conseil même crut qu'il êtoit de son devoir, de l'avertir du précipice où il s'alloit jetter; Et parce que les gens du monde laissent ordinairement aux Theologiens à decider ces sortes d'affai-

Henri VIII.

Le Conseil informe des mœurs d'Anne de Boulen.

res, ils se contenterent de parler au Roy de la conduite honteuse d'Anne de Boulen, & de sa mauvaise reputation; ils en informerent même, pour ne se pas fonder sur des simples bruits.

Thomas Viat un des principaux Seigneurs de la Cour, craignit que le Roy n'apprist d'ailleurs les libertez qu'il avoit prises avec Anne de Boulen, & sçachant que le Conseil en faisoit informer, il s'y presente, & avoüe le commerce qu'il avoit eu avec cette fille, en un temps où il ne croyoit pas que le Roy songeast à lui faire l'honneur de l'épouser.

Les gens du Conseil bien informez de la vie d'Anne de Boulen, vont trouver le Roy, & lui remonstrent, *Que n'estant pas seulement de leur devoir d'asseurer la vie de leur Prince, mais encore de prendre soin de sa gloire, ils avoient crû être obligez de l'avertir, Qu'Anne de Boulen étoit convaincuë de beaucoup de dereglemens qui la rendoient indigne de l'honneur que sa*

Majesté lui vouloit faire. Là-dessus ils lisent la deposition de Viat. Le Roy se teut quelque temps,& aprés les avoir remerciez de leur zele, il ajoûta, *Qu'il étoit persuadé que tout ce qu'ils lui avoient rapporté, étoient des faussetez inventées à plaisir, & qu'il étoit asseuré de la vertu d'Anne de Boulen.* Viat fâché de voir que l'on déferoit si peu à son témoignage, offrit de rendre le Roy même spectateur des faveurs qu'il recevoit de cette impudique; car elle étoit entierement à sa devotion. Le Duc de Sulfok en parla au Roy; mais il rejetta cette proposition, & dit *Que Viat étoit un impudent.* Le Roy ayant fait part à sa maistresse de cette médisance, Viat fut chassé de la Cour. Ce fut son salut, car sans doute il lui en eut coûté la vie, aussi-bien qu'aux autres favoris d'Anne de Boulen, quand on la convainquit de ses divers adulteres. Henri VIII.

CEpendant Volsey étoit revenu de son Ambassade, où il avoit heureusement réüssi, horsmis au

Henri VIII. point qui lui tenoit le plus au cœur; c'étoit le mariage de Henri avec la Duchesse d'Alençon : Voicy les principaux articles du Traité qu'il avoit conclu avec la France.

Traité de Volsey avec François premier. Conditions du Traité.

Qu'il y auroit pour toûjours paix & confederation entre François & Henri.

Que les deux Rois joindroient leurs forces pour faire la guerre à l'Empereur en Italie, jusques à ce qu'il eust fait sortir le Pape de captivité, & rendu la liberté aux enfans de France, sous des conditions équitables.

Que Lautrec commanderoit les troupes Françoises, & Casal les Angloises.

Que Henri fourniroit trente mille écus par mois pour les frais de la Guerre.

Aprés la conclusion du Traité, François regala Volsey de magnifiques presens, & luy conseilla d'envoyer à Rome en diligence Gamber son Protonotaire, informer le Pape de ce que l'on venoit de resoudre en sa faveur, & lui demander en reconnoissance. *Qu'il lui plûst de le créer son Vicaire ge-*

neral en France, en Angleterre, & en Espagne; au moins jusques à ce qu'on l'eût retiré de prison. François favorisoit cette demande en apparence; mais sous main, il la traversoit de tout son pouvoir : Le Pape même en fut fort offensé, quoi que l'état de ses affaires l'obligeât à dissimuler jusques au recouvrement de sa liberté, qui luy fut renduë par ordre de l'Empereur, aprés sept mois de détention. Henri VIII.

Volsey étant donc de retour de son Ambassade de France, le Roy lui commanda de presser la resolution de son mariage auprés du Pape; & comme Volsey ne se hastoit pas assez à son gré : il lui en fit des reproches, & luy dit, *Que puis qu'il l'avoit asseuré que son mariage avec Catherine ne pouvoit subsister, il avoit donc le choix d'épouser une Angloise ou une Etrangere.* Volsey qui avoit engagé cette affaire, ne pouvant reculer, encore qu'il l'eust bien voulu, promit au Roy de lui obeïr : Et pour se maintenir dans ses bonnes graces il le regala

Henri VIII. splendidement avec sa maistresse dans son magnifique Palaîs d'Yorc.

Chacun s'entretenoit de ce divorce, ceux qui esperoient de s'êlever par ces nouveautez, s'y portoient avec le plus de passion: ceux qui ne s'attachoient qu'au seul amour de la vertu, tenoient le parti de la Reine, presque abandonnée de tout le monde. On composa même des livres, pour & contre son Mariage: celui qui en combattoit la validité fut presenté au Roy, & lû chez le Cardinal de Volsey, en presence de plusieurs Evêques: Ils n'oserent se declarer ouvertement pour la verité, ni blâmer le dessein du Roy: Ils conclurent seulement, *Que les raisons alleguées pouvoient donner un juste scrupule à Sa Majesté.*

Henri étoit trop intelligent pour ne pas voir. Que ses pretentions étoient mal fondées: Que son parti n'étoit soûtenu que par des ignorans & des impies, & que tous les sçavans & les gens

de bien étoient pour Catherine. Henri VIII.

Afin de donner de reputation à sa cause, il fit venir Thomas Morus, personnage de grand esprit, d'une singuliere doctrine & d'une vertu consommée. Le Roy demanda ce qu'il pensoit de son mariage avec Catherine ; il luy répondit ingenument, Qu'il n'approuvoit point son divorce. Cette réponse ne pleût pas à Henri ; toutefois pour n'avoir rien à se reprocher en cette affaire, il promit à Morus de le combler de bien-faits, s'il vouloit seconder ses intentions, & luy commanda d'en conferer avec le Docteur Foxius Principal du College Royal de Cantbrige : car Foxius soûtint toûjours plus opiniâtrément que personne l'invalidité du Mariage. Aprés cette conference, Morus ne changea pas d'opinion ; au contraire, il exhortoit le Roy avec plus de liberté qu'auparavant à garde sa femme ; de sorte que le Roy ne lui

Qualitez de Thomas Morus.

Henri VIII.

en parla plus, quoi qu'en tout le reste de ses affaires, il se servît de lui plus volontiers que de pas un autre; aussi dans son particulier, il disoit. *Qu'il eût mieux aimé avoir gagné Morus à son parti, que la moitié de l'Angleterre.*

Plaisant trait de la sœur d'Anne de Boulen.

En ce tems-là il arriva une chose plaisante : Marie sœur aînée d'Anne de Boulen, voyant que le Roy lui preferoit sa cadette, & qu'elle étoit méprisée de tous les deux; pour s'en vanger alla trouver la Reine, & lui dit, *Qu'elle n'apprehendât rien : Qu'encore que sa sœur fut si bien dans l'esprit du Roy, il étoit impossible qu'il l'épousât, parce qu'il n'est pas permis d'épouser une fille dont on a corrompu la sœur. Que le Roy ne nieroit pas qu'elle ne s'étoit point menagée avec lui, & Qu'en tout cas elle le lui soûtiendroit en face.* La Reine la remercia de sa bonne volonté, & lui dit, *Qu'elle se conduiroit en toutes choses par l'avis de son Conseil.*

Au reste Henri étoit bien moins retenu par la crainte des loix, que

par celle de l'Empereur : Il ne pou- Henri VIII.
voit ignorer que son divorce offenceroit Charles sensiblement : Ses sujets d'ailleurs murmuroient, de le voir preferer l'amitié nouvelle & douteuse de la France, à l'ancienne & ferme alliance de la maison de Bourgogne, dont de tout tems il avoient tiré de grands avantages : Il voyoit d'ailleurs que la vertu & la reputation de Catherine, s'acqueroient tous les jours des partisans ; Qu'Anne de Boulen ne passoit pas même pour une honnête personne ? Que Volsey son principal Ministre, ne se portoit plus avec la même ardeur pour son divorce : Qu'enfin il faut rendre compte à Dieu de ses actions. Toutes ces pensées l'inquietoient continuellement : il ne se fioit pas à ses amis, il redoutoit ses ennemis : pressé du remords de sa conscience, sans conseil, sans repos, il passoit ses jours en amertume.

Cependant voyant que pour parvenir à la possession de sa maîtres-

Henri VIII. se, il n'y avoit point d'autre voye que le divorce : Que quelques Docteurs trouvoient son mariage défectueux : Qu'il avoit gagné les bonnes graces du Pape : Qu'un si grand nom le mettoit à couvert des murmures des Princes voisins, & de ses sujets ; vaincu par son amour, il resolut de pousser l'affaire à bout, & de mépriser le ressentiment de l'Empereur ; contre qui les François, les Venitiens, & les Florentins avoient fait une ligue en ce tems-là. Et certainement si le Pape n'eût été assisté d'une grace particuliere, il y a apparence qu'il eût entierement deferé aux volontez de Henri.

Volsey n'étoit pas aussi sans inquietude ? Il se réjoüissoit du mépris que son Maître faisoit de l'Empereur : mais il portoit envie à la bonne fortune d'Anne de Boulen, & il craignoit que le Roy ne se servît d'un autre ministere que du sien, pour la rupture de son mariage : Quelquefois il esperoit que le Roy pourroit guérir de sa pas-

sion, & épouser la sœur du Roy Tres-Chrétien: Quoi qu'il en soit, l'ambition étant la plus forte dans son cœur, il resolut de se conformer aux intentions de Henri. Henri VIII.

LE Roy & Volsey trouverent donc à propos d'envoyer à Rome Etienne Gardiner, grand Jurisconsulte, Conseiller d'Etat, & autrefois domestique de Volsey. Ils le firent accompagner par François Brian. Les Ambassadeurs pour être mieux receus du Pape, traitérent en chemin de la restitution de Ravenne, qui appartient au S. Siege. Mais cette negociation ne reüssit pas pour lors. De-là ils passerent à Viterbe, où le Pape s'étoit retiré aprés sa sortie du Château saint Ange: *Ils se réjoüirent avec lui du recouvrement de sa liberté, le prierent d'entrer dans la ligue qui venoit d'être concluë entre la France & l'Angleterre, contre l'Empereur; & Qu'enfin il plût à sa Sainteté de declarer nul le mariage de Henri & de Catherine; non pas à la verité qu'ils eussent rien à dire contre*

Gardiner va à Rome.

Henri VIII. *la vertu & la naissance d'une si grande Princesse : mais Qu'aprés tout, la loy naturelle ne permettoit pas qu'une femme épousât les deux freres ; Qu'en cela on avoit surpris Iules second, qui n'avoit pas eu le pouvoir de dispenser d'une Ordonnance de droit divin. Que Henri auroit bien pû se faire lever ce scrupule par les Evêques d'Angleterre ; mais que pour ôter à l'Empereur tout sujet de plainte, il avoit mieux aimé soûmettre la chose au jugement du S. Siege : que sa Sainteté pouvoit facilement remedier au mal present, puisque Catherine n'attendoit que la dissolution de son mariage, pour entrer dans un Monastere. Qu'au reste, on ne pouvoit jetter les yeux sur deux personnes plus capables d'être juges en cette affaire, que le Cardinal Campegge, & le Cardinal de Volsey, dont l'un en avoit une connoissance parfaite, à cause du sejour qu'il faisoit en Angleterre ; & l'autre n'ignoroit pas aussi les interests de ce Royaume, pour y avoir fait la fonction de Legat sous le Pontificat de Leon X.*

Ils ajoûterent, *qu'en reconnoissance d'un si grand bien-fait, Henri entretiendroit quatre mille hommes auprés de sa Sainteté, pour la mettre à couvert des insultes de Charles, ou de quelque autre Prince que ce fût, qui se trouveroit offensé de sa Declaration.* Henri VIII.

Le Pape les remercia, & leur Maître aussi, de tant de témoignages de bonne volonté, & leur dit les raisons qui l'empêchoient alors d'entrer dans la ligue. Quant au mariage, il demanda du tems pour prendre l'avis des Cardinaux & des Theologiens : Que si la chose étoit possible, non seulement il s'y porteroit avec affection, mais qu'il s'estimeroit heureux de pouvoir témoigner sa reconnoissance à un Prince à qui il avoit obligation de sa liberté & qui d'ailleurs avoit si bien merité de l'Eglise, par le Docte livre qu'il avoit composé sur la matiere des Sacremens.

Henri VIII.

Premier examen du mariage à Rome.

LEs Cardinaux & les Theologiens ayant donc examiné les raisons des Ambassadeurs, trouvérent.

Que le mariage étoit valable, & nullement contraire au droit Divin; qu'asseurément le Levitique & le Deuteronome étoient conformes; qu'en tout cas la premiere Loy étoit abolie par la seconde; Et quant à ce que l'on alleguoit de S. Iean Baptiste, qui reprocha à Herode qu'il ne lui étoit pas permis d'entretenir la femme de son frere: que cela étoit vray pour Herode, dont le frere étoit encore vivant, & avoit eu une fille de son mariage; mais que le Prince Arthus étoit mort sans laisser d'enfans: qu'il n'étoit pas besoin de donner des Iuges dans une affaire si évidente, principalement en Angleterre, où le Roy étoit le maître; & des Iuges encore gagnez de longue-main par plusieurs bien-faits.

Levit. 18. Deut. 25. Mar. 6.

Cette réponse ayant été signifiée à Gardiner, il demanda audiance au Pape, & lui dit.

Qu'il y avoit beaucoup de Do-ctеurs à Rome qui n'étoient point de l'avis de ses Theologiens, & que quand les loix Divines ne seroient pas contraires au mariage de Henri, au moins il feroit voir, que la dispense de Iules n'étoit ni juste ni Canonique, Sur tout qu'il ne se pouvoit assez étonner, de ce que l'on refusoit des Iuges à un si grand Roy, à qui le S. Siege avoit tant d'obligation, puis qu'on n'en refuse point à des gens d'une fortune privée, & qu'il esperoit de sa Sainteté une réponse plus favorable. Le Pape lui repartit, *qu'il feroit pour le Roy tout ce que la justice lui permettroit de faire; mais comme il s'agissoit en cette cause du mariage des fideles, institué par* JESUS-CHRIST, *qu'il n'y pouvoit toucher, ny separer ce que Dieu avoit joint: que d'ailleurs l'authorité de son Predecesseur y étoit engagée: que ce mariage avoit été ratifié par un commerce de vingt années, & par la naissance de plusieurs enfans: que l'honneur de l'Empereur & de sa Tante en dépendoit: que ce*

Henri VIII. Réponse des Ambassadeurs.

Réponse du Pape aux Ambassadeurs.

Henri VIII.

divorce pourroit causer une grande guerre, & que son devoir l'obligeoit à assoupir les differends des Princes Chrêtiens.

Second examen du mariage.

Aprés cette réponse, le Pape voulut que cette affaire fût discutée une seconde fois par d'autres Cardinaux, & par d'autres Theologiens. Dans cette seconde conference, les uns disoient.

Qu'il étoit plus à propos de décider l'affaire à Rome qu'en Angleterre, où l'on n'oseroit prononcer que ce qu'il plairoit au Roy.

D'autres moins religieux que politiques, se plaignoient des nouvelles heresies, & de la tiedeur des autres Princes pour la defense de la Foy.

Qu'il faloit avoir une consideration particuliere pour Henri, qui avoit embrassé si ardemment les interests de la Religion; d'autant plus que Catherine, à ce que l'on disoit, étoit resoluë d'entrer dans un Monastere; que s'étoit une dureté inoüie, de refuser à un si grand Prince, les Juges qu'il demandoit: que durant

le cours du procés, le Roy pourroit se remettre dans son devoir : qu'a-prés tout c'étoit une affaire sans risque, & que le Pape pouvoit évoquer à soy la cause toutes les fois qu'il lui plairoit. Henri VIII.

Ce dernier avis l'emporta, par la complaisance que le saint Pere eut pour Henri : outre qu'il crût que Catherine avoit resolu d'embrasser la vie Religieuse, comme on le lui avoit fait entendre. Il nomma donc pour Juges le Cardinal de Volsey, & le Cardinal Campegge.

Pe Pape accorde des Iuges à Henri.

Quoi que la Reine n'eût pas penetré d'abord le secret de l'Ambassade de Gardîner, elle s'en douta neanmoins avec le tems. Aussi-tôt elle écrivit au Pape, & le supplia *que son affaire ne fût pas decidée en Angleterre ; que ce seroit rendre le Roy juge en sa propre cause.* Elle informa aussi l'Empereur des desseins de son mari, & des artifices de Volsey, & le conjura de ne pas abandonner sa

La Reine écrit au Pape & à l'Ambassadeur.

Henri VIII. Tante, que l'on ne persecutoit que pour se vanger de lui.

Plaintes de l'Ambassadeur de l'Empereur. L'Ambassadeur de Charles se plaignit au Pape, de ce qu'à l'insceu de la Reine, qui avoit le principal interest en cette affaire, le Roy avoit envoyé secrettement des Ambassadeurs à Rome : Il se plaignit encore de la nomination des Juges, sans avoir entendu ce que la Reine avoit à dire là-dessus: Il protesta que son maître n'épargneroit rien pour garentir sa tante des outrages de ses ennemis : Il demandoit ce que l'on pouvoit esperer de l'Angleterre, où ceux qui n'avoient en recommandation que la crainte de Dieu, & la verité, étoient dépoüillez de leurs Charges; & les fauteurs de l'impudicité du Roy, comblez de biens & d'honneurs ?

Lettre du Pape au Cardinal Campegge, du 19. Mars 1525. Le Pape ayant reconnu que les Ambassadeurs Anglois lui avoient déguisé la verité, dépeche quatre Courriers à Campegge, par quatre chemins differens, & lui mande *De retarder sa marche le plus*

qu'il pourroit : que quand il seroit en Angleterre, il fist tous ses efforts pour reconcilier le Roy avec la Reine; que s'il ne pouvoit reüssir, il tâchât à persuader cette Princesse de se consacrer à Dieu dans un Monastere: S'il y trouvoit encore trop de resistance, qu'au moins il se gardât bien de rendre aucune sentence sur le divorce, sans un nouveau & exprés commandement de sa part, & que c'étoit son ordre le plus précis. Henri VIII.

Par d'autres lettres écrites de Viterbe, il commanda à Campegge, *que s'il ne s'agissoit que de ses interests particuliers, il les consacreroit de bon cœur à Henri; mais qu'il ne pouvoit favoriser ses pretensions, sans se declarer ouvertement contre la justice.*

Arrivée de Campegge à Londres.

Campegge arriva à Londres le septiéme d'Octobre de l'année 1528. Volsey le presenta au Roy: Il luy fit les civilitez du Pape, des Cardinaux, & du peuple Romain, qui regardoit sa Majesté comme leur liberateur. De Foix lui répondit pour le Roy, & en suite chacun

Henri VIII. s'étant retiré, le Roy & les deux Cardinaux eurent une longue conference sur les affaires presentes.

L'arrivée de Campegge déplût à tout le Royaume, on disoit qu'il n'étoit venu que pour rompre le mariage du Roy. Pour la Reine, elle passoit les jours & les nuits en larmes : Campegge tâchoit de la consoler par des messages secrets, & lui persuadoit au moins pour sa seureté, de se retirer dans un Convent ; mais elle répondit, *Qu'elle étoit resoluë de defendre jusqu'au bout la validité de son mariage, que l'Eglise avoit autorisé ; que du reste, elle ne reconnoissoit point pour Iuge, un homme que le Roy par des faussetez manifestes, avoit plûtost extorqué qu'obtenu du Pape.*

Campegge informa le Pape de toutes ces choses, lui apprit la fermeté de la Reine ; les instances que le Roy lui faisoit de terminer cette affaire ; que Volsey son collegue & son ancien, alloit à la rupture du mariage ; qu'il supplioit sa Sainteté de lui faire sçavoir au

plûtost

plûtost ses intentions. Le Pape par ses delais, & par une lenteur affectée, fit en sorte, que six mois durant on sursit le jugement de la cause. Henri VIII. Depuis le 7. Oct. 1527. jusques au 27. May 1528.

Cependant le peuple murmuroit de voir mal-traitter une si illustre Princesse pour l'amour d'une impudique. Afin de faire cesser tous ces bruits, le Roy en presence de tout le peuple & des principaux de la Noblesse, declara *Que le seul interest de sa conscience, & non pas l'amour, l'obligeoit de songer à un divorce; que du reste il avoüoit que la Reine étoit d'une naissance & d'une vertu illustre, & qu'il n'y trouvoit rien à redire, sinon qu'elle avoit été femme de son frere.* Ceux qui furent témoins de ce serment; s'étonnerent de la mauvaise foy du Roy; car le nombre de ses maîtresses faisoit assez voir qu'un scrupule ne travailloit pas beaucoup sa conscience.

Campegge conseilla à Henri de terminer son differend plûtost par les voyes de la douceur que par

Henri VIII. celles de la justice. Le Roy y consentit, & avec sa permission les Cardinaux allêrent trouver la Reine, pour lui persuader de quitter le monde & d'embrasser la vie Religieuse; Mais à peine avoient-ils ouvert la bouche pour expliquer à cette Princesse la cõmission qu'ils avoient du Pape, qu'elle les interrompit, & leur dit, *qu'ils vouloient renouveller une affaire consommée, resoluë dans le conseil de deux grands Rois, & au Consistoire, autorisée par Iules second, confirmée par une frequentation de vingt années, par la naissance de plusieurs enfans, par les vœux & les applaudissemens de tout le monde Chrétien: Qu'elle regardoit Volsey comme l'autheur de ses disgraces, dont elle s'étoit attiré la haine, pour n'avoir pû souffrir son insolence ni son ambition: Qu'il se vangeoit sur elle, de ce que l'Empereur son neveu n'avoit pas favorisé ses pretensions pour le souverain Pontificat.* Les Cardinaux voyant sa colere & ses larmes, ne crûrent pas devoir continüer cét entretien:

Ils prirent congé d'elle, & se persuadérent qu'ils lui feroient mieux entendre leurs raisons par des personnes interposées.

Anne de Boulen se retire de la Cour durant le Carême, & y est rappellée aprés Pâques.

Durant toutes ces intrigues, on n'entendoit parler à la Cour que de jeux, de festins, & de spectacles, où les Cardinaux étoient invitez : & où Henri faisoit si visiblement connoistre à tout le monde, la passion qu'il avoit pour Anne de Boulen, que Volsey l'avertit, pour sauver les apparences, de renvoyer sa maistresse chez son pere pendant le procés : Mais il eut bien de la peine à se separer d'elle durant le Carême seulement. Aprés Pâques il commanda à Thomas de Boulen, à qui il avoit donné la qualité de Baron, & la Seigneurie de Rochefort, de ramener sa fille à la Cour. Le Roy par une lettre pleine d'amour, la prioit aussi d'y revenir. Elle n'en vouloit rien faire, irritée de son pretendu éloignement ; sa mere même ne la pût disposer à donner cette satisfaction au Roy. Mais Thomas de Boulen

Henri VIII. lui ayant representé, *Qu'il falloit tout craindre de la colere du Souverain ; que cette obstination causeroit sa perte, & celle de la maison de Boulen.* Elle se rendit : *Ie retourneray donc à la Cour*, dit-elle, *mais si je le tiens jamais, je le traiteray comme il le merite.* Le Roy pour l'appaiser lui rendoit des devoirs & des soûmissions qui faisoient tort à sa dignité.

Examen de la discorde de Iules II.

AU reste comme tous les Theologiens & les Docteurs de Droit Canon tomboient d'accord, *que sans la dispense de Iules second, il y auroit nullité au mariage de Henri & de Catherine*; le Roy tourna toutes ses machines contre cette dispense.

Il enjoignit à Gardiner & à Brian, de n'épargner ni argent ni promesses, pour gagner les Cardinaux & les Docteurs dont il pourroit avoir besoin. En suite il fit plusieurs demandes au Pape. Premierement, *qu'il declarast nulle la dispense de Iules II.* En second

lieu, *que pour assurer la succession du Royaume, il permist au Duc de Richemond son bâtard, d'épouser Marie Princesse de Galles, issuë de son mariage avec Catherine.* Par cette seconde demande il fit bien voir qu'il n'avoit pas la conscience si delicate qu'il le vouloit faire croire, puis qu'avec une dispense du Pape, il croyoit qu'un frere pouvoit legitimement épouser sa sœur. Les lettres du Pape au Cardinal Campegge, font foy que Henri lui fit cette demande : Il lui en fit une troisiéme, non point par la bouche de ses Ambassadeurs, mais par une lettre écrite & signée de sa main, dans laquelle il supplioit sa Sainteté, comme arbitre & moderateur des loix Ecclesiastiques, *De lui permettre d'épouser Anne de Boulen, dont il s'accusoit d'avoir corrompu la sœur.* Le Cardinal Cajetan & le Cardinal Polus l'assurent ainsi ; Ce dernier ajoûte : que le Pape promit de lui accorder cette dispence, au cas que celle de Jules II. fust declarée nulle.

Henri VIII.

Henri VIII. Polus l. 3. de l'union Ecclesiastique.

Quant au premier point touchant la nullité de la dispense, ou de la Bulle de Jules II. qui ratifioit le mariage de Henri & de Catherine : Clement répondit ; *Que pour faire les choses dans l'ordre, il falloit retirer l'original de la Bulle des mains de l'Empereur.* Les Ambassadeurs de Henri requirent, *Que si dans deux mois Charles ne representoit la Bulle, sa Sainteté la declarât nulle & sans effet.* Les Cardinaux du Mont & celui des quatre Couronnez, Simonet Evêque, & quelques Theologiens, ayant examiné cette demande, la condamnerent non seulement pour la brieveté du temps, mais pour être contre la coûtume.

Le Pape répondit donc, *Qu'il en écriroit à l'Empereur, qui sans doute defereroit plus à la douceur & à l'équité, qu'à la rigueur & aux menaces.* Les Ambassadeurs repliquerent, *Que ce n'estoit pas assez de demander la representation de la Bulle, si l'on n'y fixoit un temps.*

Le Pape importuné de ces demandes s'en plaignit au Cardinal Campegge, & lui reprocha, *Qu'il souffroit que l'on lui vint faire à Rome des difficultez qu'il devoit vuider en Angleterre; Qu'il faisoit esperer au Roy des choses qu'il sçavoit bien qu'on ne lui pouvoit accorder.* Sur la fin de la lettre, Sanga Secretaire du Pape se plaint, que dans la châleur du discours, les Ambassadeurs Anglois s'étoient emportez jusques à menacer le St.Siege d'un grand mal-heur, si l'on ne donnoit satisfaction à leur Maistre: comme si pour la perte entiere de l'Univers, sa Sainteté devoit oublier son devoir, & que l'effet de telles menaces ne retombast pas sur Henri, au cas qu'il passast à cet excés, de faire divorce avec l'Eglise Romaine, aussi-bien qu'avec sa femme. Par le discours de ces Ambassadeurs, il paroist évidemment qu'ils avoient connu l'intention de Henri, & qu'il renonceroit plûtôt à la Religion de ses peres, qu'à la possession d'Anne de Boulen. Henri VIII.

Henri VIII. Henri donc apprit de ses Ambassadeurs : Que toutes les graces que le Pape lui faisoit étoient conditionnées : Il sçavoit d'ailleurs, Que par le Traité qui venoit d'être conclu à Barcelone entre le Pape & l'Empereur, on devoit rendre à l'Eglise tout ce que l'Armée du Duc de Bourbon lui avoit ravi : D'autre costé il craignoit, Que l'Empereur, le Roy de France, & tous les Princes Chrêtiens ne s'accommodassent à Cambray, où l'on traitoit d'une Paix generale, qui fut concluë peu de temps aprés : Il apprehendoit Que par cét accommodement les obligations que le Pape lui avoit ne diminüassent ; Que le pouvoir de Charles n'augmentât ; Que le Roy de France aprés la liberté de ses Enfans, n'eût plus besoin de lui ; Qu'ainsi étant abandonné de tout le monde, il ne pût sans risque, ni repudier Catherine, ni épouser Anne. Dans cet embarras il prend l'avis de Volsey & de son Conseil. En suite par prieres, par presens, par importu-

nité, par menaces, il força la resistance de Campegge, qui demandoit à voir l'original de la Bulle de Jules II. & à qui le Pape avoit deffendu de rendre aucun jugement en cette affaire, sans un nouvel ordre de sa part. Sous main l'on avoit fait entendre à ce Cardinal, Que ses refus mettoient sa vie en danger; de sorte que le 28. de May de l'année 1529. il monta avec le Cardinal de Volsey, dans un Tribunal que l'on avoit dressé dans le Refectoire des Peres de l'ordre de saint Dominique.

Henri VIII.

Les Cardinaux s'assient en jugement.

D'abord il fit lire sa Commission, puis on cita le Roy: deux Procureurs comparurent pour lui. On cita aussi la Reine: elle se presenta en personne, & declara, *Qu'elle ne reconnoissoit point les Cardinaux pour Iuges, & en appella au Pape.* Mais les Commissaires ne voulurent point déferer à son Appel, si elle ne montroit un Bref de Sa Sainteté, par lequel leur Commission fust revoquée. Le lendemain la Reine se presenta enco-

Le Roy est cité devant les Cardinaux.

Henri VIII. re, & déduisit les raisons de son Appel : premierement elle dit.

Que le lieu lui estoit suspect ; Que ses Iuges avoient receu non seulement de grands bien-faits du Roy, mais qu'ils estoient même ses Sujets : Que Volsey tenoit de sa grace les Evêchez d'Yorc, de Venton, & plusieurs Abbayes ; & Compegge l'Evêché de Sarisbere : Que le lieu & l'importance de la chose l'empécheroit de s'en rapporter à leur jugement.

Mais quoy que les Commissaires n'eussent point d'égard à l'appel de la Reine, toutefois comme ils ne prononçoient pas sur le divorce, le Roy n'étoit pas content de leur conduite. Il comparut donc luy-même devant les Cardinaux, & declara publiquement,

Que par conscience & non par aucune aversion qu'il eust pour la Reine, il avoit demandé des Commissaires à sa Sainteté : Qu'il estoit resolu de s'arrester à leur jugement, quel qu'il pût être : Que le Cardinal d'Yorc en qualité de Legat à Latere, *pou-*

voit prendre seul la connoissance de cette affaire ; mais qu'il en avoit usé ainsi, pour se mettre à couvert de tout reproche. Henri VIII.

Le Roy ayant cessé de parler, la Reine insista pour faire recevoir son appel ; ce que ne pouvant obtenir, elle se leva de son siege, que l'on avoit placé à la gauche des Juges, s'alla jetter à genoux devant le Roy, qui étoit sous un dais à leur droite, & le pria de lui permettre de poursuivre sa cause devant le Pape, qui ne lui étoit point suspect, & qui d'ailleurs étoit le pere commun de tous les Chrêtiens. Le Roy se leva, & l'ayant reçûë fort civilement, lui accorda la permission qu'elle lui avoit demandée. Le peuple qui étoit présent, ne pouvoit retenir ses larmes. Là-dessus la Reine sort de la salle, & comme on vint la rappeller de la part du Roy & des Commissaires, elle dit *Qu'elle obéïroit au Roy ; pour les Commissaires, Qu'ils n'avoient rien à lui commander.* Mais son Conseil l'ayant avertie, qu'en retour-

Henri VIII. nant elle donneroit atteinte à son appel, & feroit tort à sa cause : elle fit faire ses excuses au Roy, & poursuivit son chemin. De retour en sa maison, elle dit, *Que pour ne pas blesser sa cause, elle avoit desobei au Roy son mary, ce qui ne lui étoit jamais arrivé ; mais qu'elle lui demanderoit pardon à genoux à la premiere rencontre.* Princesse digne d'un meilleur époux, mais Dieu par cette persécution lui traçoit le chemin à une gloire immortelle.

HEnri qui n'avoit acquiescé aux prieres de la Reine que par civilité & pour un moment, pressa les Juges de casser la dispense de Jules II. que ses Advocats pretendoient ne pouvoir subsister, pour plusieurs raisons.

I Raisons contre la dispense de Iules II.

La premiere, parce que l'on n'y faisoit mention que du mariage, & non pas des Fiançailles ; & que Henri & Catherine, quand la dispense fut accordée étoient déja fiancez. Or dãs une cause contraire au Droict Canon, il n'y a point d'extension à faire.

En 2. lieu, dautãt que l'âge de Henri n'y étoit point exprimé : Or en ce tems là il n'avoit encore que douze ans. Henri VIII. 2

En 3. lieu, que Henri ayant atteint l'âge de puberté, avoit declaré qu'il ne vouloit point épouser Catherine. 3

Outre cela ; qu'encore que pour le bien de la paix entre Ferdinand & Isabelle, & Henri VII. le Pape eût permis ce mariage ; Henri VIII. à cause de son bas âge, n'avoit pas eu cette consideration, & qu'au temps que le mariage fut consommé, Elizabeth & Henri VII. étoient déja morts. 4

Ioignez à cela, que l'on presente des Requestes au Pape, au nom de Henri & de Catherine, sans qu'ils en ayent donné pouvoir à personne : Or un faux enoncé doit encore rendre la demande nulle. 5

Enfin, qu'il y avoit deux empeschemens à ce mariage ; l'un de l'affinité contractée par les nopces d'Arthus & de Catherine ; l'autre de l'honnêteté publique qui étoit blessée par cette seconde alliance, quand même le premier mariage n'auroit point été consommé : Que Iules par la dispense 6

Henri VIII. *avoit bien levé l'empeschement de l'affinité ; mais qu'il n'avoit pas touché à celui de l'honnesteté publique : & par consequent que ce defaut rendoit nul le mariage de Henri & de Catherine.* Voilà ce que l'on disoit pour le Roy.

Mais quoy que la Reine ne voulut pas reconnoistre les Commissaires pour Juges, toutefois de peur qu'on ne crûst qu'elle manquoit de droit ou de raisons, ses Procureurs répondirent pour elle à toutes ces objections. Ils répondirent donc,

Replique pour la Reine. *Que l'empêchement de la Loy Ecclesiastique ayant été levé par la dispense ou la Bulle de Iules II. l'effet en avoit été détruit en même-temps: Que le Prince & la Princesse estant retombez dans le droit commun, ils avoient eu le pouvoir de se fiancer & de contracter mariage : Que lors que pour de grandes considerations l'on accorde une grace, on accorde en même-temps tout ce qui est necessaire pour en joüir ; autrement ce ne seroit rien faire : Que l'âge de Henri au-*

dessous de quatorze-ans, ne lui per-metttant pas de songer encore au mariage, n'avoit pû s'engager qu'à des fiançailles : Que le mariage ayant été contracté dans les formes, sur la dispense du Pape, il estoit hors de propos de former le doute, si Henri & Catherine avoient eu le pouvoir de se fiancer ou non ; Que les fiançailles ne furent jamais de l'essence du mariage, bien qu'elles le rendent plus solemnel, & plus authentique : Qu'en permettant le mariage, on avoit aussi permis les fiançailles ; qu'ainsi on ne pouvoit douter de leur validité : mais quand elles seroient nulles, qu'elles ne pouvoient dõner atteinte au mariage, qui sans cela subsistoit dans toute sa force ; & que ce que l'on ajoûte a un acte valable de soy, ne lui peut nuire : Que cette cause étoit favorable & si peu contraire au Droict Ecclesiastique, que si l'Autheur du Canon l'avoit prévuë, il auroit conseillé à Henri d'épouser la véve de son frere, à cause du grand bien que tant de peuples en recevoient : Que même en

Henri VIII.

Henri VIII. *une cause odieuse, la permission du mariage emporte la permission des fiançailles, qui ne sont autre chose qu'un mariage commencé.*

2 *Qu'il n'estoit pas necessaire de parler dans la Bulle, de l'âge de Henri : Que l'on n'y devoit exprimer que les circonstances de la chose, ou de la personne, contraire au Droict ; & dont la raison veut que l'on fasse mention : Qu'en cette cause l'empéchement ne venoit pas du bas âge de Henri, qui dépendoit de la nature, & que le Pape ne pouvoit suppléer ; mais de l'affinité, qui estoit exprimée dans la dispense.*

Ajoûtez, *Qu'en fait de mariage, la puberté se doit prendre pour la puissance d'engendrer, dont à douze ans les hommes se trouvent capables, témoins Salomon & Achaz, qui furent peres à onze ou douze ans, au rapport de Saint Hierôme. Qu'entre des personnes privées, une si legere omission ne rendroit pas nulle une di-*

ſpence du Pape, qui ne tend jamais qu'au bien; Qu'à plus forte raiſon la conſideration de l'âge n'empécheroit pas le ſaint Pere d'agréer un mariage Royal, d'où dépend la felicité de pluſieurs Provinces: Que les Papes ont des Indulgences pour des Souverains, qu'ils n'ont pas pour des gens du commun; & certes avec raiſon, puiſque Dieu luy-même ſemble les avoir affranchis des Loix, où le reſte des hommes ſont aſſujettis. Henri VIII.

3 *Que la proteſtation que Henri avoit faite depuis ſon âge de puberté, n'ayant pas eſté ſignifiée à Catherine, ne lui pouvoit préjudicier: Et puiſque cette proteſtation, quelque ſolemnelle qu'elle puſt eſtre, avoit eſté deſtruite par le mariage qui l'avoit ſuivie, il eſtoit hors de propos apres tant d'années, de l'oppoſer maintenant à Catherine. A la verité il a dit qu'il ne l'épouſeroit pas; il l'a épouſée pourtant: s'arrêtera-t'on plutoſt à une ſimple parole qu'à un*

Henri VIII. fait public, principalement quand il a été sanctifié par un Sacrement, & confirmé par un commerce de plusieurs années, & par l'illustre naissance de plusieurs enfans.

4 Quant à ce que l'on alleguoit, que Henri estoit trop jeune alors pour avoir songé au bien de la Paix : On répondoit : Pourquoy à douze-ans un homme ne seroit pas capable d'une bonne action, puis qu'à cet âge-là il est capable d'un crime ? Il peut commettre un meurtre & meriter la mort eternelle : pourquoy au même âge ne pourra-t'il rien faire pour son salut, & pour le bien de ses peuples? Cette opinion choque la raison & la pieté, elle doit être rejettée par les bonnes loix & par les bons Iuges, quand même on s'offriroit de la justifier par écrit & par témoins. Dailleurs, quand le fils n'auroit pas eu en vûë le bien public, son pere a supplée à ce défaut, comme il a crû pour lui, quand on le presenta au Baptême.

Aussi le Pape n'a pas seulement consideré dans sa dispense, la person-

ne d'Isabelle & celle de Henri VII. mais la dignité Royale qui n'est point morte avec eux, & qui a passé à leurs heritiers avec leurs Couronnes : Car la Paix n'est pas le bien d'un particulier, mais de tout le peuple ; or le peuple ne meurt jamais. On dit plus : C'est assez qu'au temps de la dispense, Henri VII. & Isabelle ayant été en vie, puisque les graces ont leur effet aussi-tost qu'elles sont accordées, & qu'elles reçoivent leur perfection de la seule volonté de celui qui les accorde ; Que toutefois il ne faut pas omettre que Ferdinand vivoit encore quand Henri épousa Catherine. Henri VIII.

5 *Qu'il n'importoit pas que les enfans n'eussent pas donné charge à leurs peres de demander pour eux la dispense du mariage. Bien que le Pape puisse rejetter une priere qu'on lui fait pour un tiers, sans être fondé de procuration : toutefois s'il accorde ce qu'on lui demande, sur tout quand la cause est favorable, la grace est bien accordée ; & il n'est plus question de celui qui a fait la demande ; mais seu-*

Henri VIII. *lement si le Rescrit est obtenu: Ce qui doit avoir lieu principalement pour les peres qui parlent pour leurs enfans. Aussi la Loy de la Nature nous enseigne que les peres & les meres doivent toûjours veiller à l'avantage de ceux qu'ils ont mis au monde, & les Rois plus que les autres hommes, qui par leurs Ambassadeurs obtiennent beaucoup de graces pour leurs enfans. Que la clause de la Bulle conceuë en ces termes, étoit veritable*: La demande qu'on nous a faite depuis peu de vôtre part, contenoit, &c. *Qu'il étoit sans doute, que la demande faite au saint Pere étoit de la part de Henri & de Catherine, puisque l'effet tournoit à leur avantage; Que l'on ne presumera jamais qu'un pere ait manqué du consentement de son fils, en une chose qui lui est utile; puisque la voix de la nature presse continuellement les peres de procurer le bien de leurs enfans; & que celui qui ne prend pas soins des siens,* 1. Tim. 5. *a renoncé à la foy, & est pire qu'un infidele.*

On répondoit au sixiéme arti- ticle, où Henri faisoit consister toute la force de sa cause : *Que dans la Supplique presentée au Pape on avoit inseré ces mots* : Qu'il y avoit eu déja mariage contra- cté par paroles de present, en- tre Arthus frere de Henri, & la Princesse Catherine : & *Que par ces paroles on avoit clai- rement exprimé l'empêchement de la Justice & de l'honnêteté publi- que, fondé sur le Mariage. Que dans la même Supplique, on avoit ajoûté immediatement apres ces au- tres termes,* Que peut-être ce maria- ge avoit été suivi de la consomma- tion ; *qui marquoient l'empéchement d'affinité. Que le mot de* peut-être *n'étoit point là inutile ; mais pour assurer le second mariage, au cas que le premier eût été consommé. Le Pape ayant donc été informé qu'il y avoit deux raisons qui s'opposoient au ma- riage de Henri & de Catherine : La premiere, qu'elle avoit été femme de son frere Arthus : La seconde, qu'Ar- thus avoit peut-être consommé*

Henri VIII. 6

Henri VIII. *son mariage ; le Pape par son authorité ayant levé ces deux empéchemens, & avoit satisfait à la justice & à l'honnêté publique.*

Que si le Pape avoit permis à Henri d'épouser Catherine véve de son frere, quand même son premier mariage auroit été consommé, à plus forte raison Sa Sainteté lui permet de l'épouser, si elle n'a eu de son mariage que le nom de femme seulement. Voila ce que l'on répondoit pour la Reine.

De la part du Roy l'on repliquoit.

Qu'il n'y avoit point de peut-être *à alleguer sur la consommation du mariage d'Arthus & de Catherine : Que tous deux étoient d'âge competant, qu'apres le festin & la magnificence des nopces, ils avoient passé la nuit ensemble ; qu'ils s'aimoient ; qu'ils avoient reçû le Sacrement de mariage ; & qu'enfin le lendemain de ses nôces Arthus se sentant alteré, s'étoit licentié à quelques paroles, qui faisoient bien connoître que Catherine étoit veritablement sa femme.*

On répondit pour la Reine. *Que Henri VII. qui connoissoit la maladie & la foiblesse de son fils, avoit mis ordre qu'une Dame âgée couchast avec les mariez, pour les empêcher d'user de la liberté du mariage : Que d'ailleurs la Reine apres la mort d'Arthus son mary, avoit declaré devant des Notaires, & en presence de plusieurs Evêques, qu'elle étoit encore fille : Que Catherine avoit soûtenu en jugement à Henri, qu'il lui avoit fait perdre le nom de Vierge, ce que Henri n'avoit pas nié ; de sorte que le silence en telle rencontre, devoit passer pour consentement.* On ajoûtoit à toutes ces raisons le témoignage de Polus, qui rapporte dans le Livre qu'il écrivit du temps de Henri, & qu'il lui dédia : *Que ce Prince ne songeant alors à rien moins qu'au divorce, avoit confessé à l'Empereur que Catherine étoit vierge quand il l'avoit épousée.* Polus prend l'Empereur à témoin de cette verité. Enfin les Avocats du Roy ayant lû une lettre du Cardinal Adrien,

Henri VIII.

Polus l. 3. de l'union.

Henri VIII. autrefois Thresorier du Pape en Angleterre, qu'il portoit : *Qu'il avoit oüi dire à Iules II. qu'il ne croyoit pas qu'il y eût lieu d'accorder une dispense pour le mariage de Henri & de Catherine* ; de la part de la Reine on produisit le Bref même de Jules II. à Henri VII. sur ce sujet : Il contenoit ces mots : *Nous n'avons jamais refusé la dispence du Mariage ; & ceux-là ont imposé à la verité, qui ont dit que nous avions témoigné ne vouloir pas vous l'accorder ; Nous avons bien dit : qu'il falloit attendre un temps plus commode, & ne rien faire sans une meure deliberation, & qui pût blesser l'honneur du saint Siege, & des personnes interessées.* Voilà ce que contenoient les paroles de Jules.

Au reste la Reine avoit pris pour ses Avocats les plus gens de bien & les plus habiles qui fussent en Angleterre. Premierement, Varame Archevêque de Cantorbery ; Tonstal alors Evêque de Londres, & depuis Evêque de Durham ; Nicolas Vest Evêque d'Eli ; Jean le Clerc

le Clerc Evêque de Bathe ; Jean Frisher Evêque de Rocheſtre ; Henri Standiſſe Evêque d'Aſaph. On joignit à ces Prelats quatre celebres Theologiens , Abel Freteſton , Povel , & Ridley. Henri VIII.

Les choſes étant ainſi établies pour ce qui regardoit les difficultez du Droict Canon , Frisher Evêque de Rocheſtre,homme tres recommandable pour ſa pieté & pour ſa doctrine , preſenta aux Cardinaux un Livre qu'il avoit composé ſur la validité du mariage de Henri de Catherine , & les exhorta par un diſcours plein de gravité , *A ne pas chercher des obſcuritez où il n'y en avoit point , ni ſouffrir qu'on donnât atteinte aux veritez manifeſtes de l'Ecriture , & aux loix Eccleſiaſtiques,aſſez évidentes en cette affaire : Qu'ils fiſſent de ſerieuſes reflexions ſur les maux qui ſuivroient ce divorce ; ſur les animoſitez qui naîtroient entre Henri & Charles,& tous les Princes leurs Alliez ; ſur les guerres civiles & étran-*

Frisher parle aux Cardinaux.

Henri VIII. *geres ; & ce qui estoit le plus à craindre, sur les schismes & les heresies, qui tireroient leur origine d'une si funeste source : Que pour lui il étoit prêt à signer de son sang, qu'il n'y avoit puissance au monde capable de rompre ce Mariage : Que dans le Livre qu'il leur presentoit, il croyoit avoir prouvé clairement cette verité par les passages de l'Ecriture & des saints Peres.*

Quatre Docteurs en Droict écrivent pour Catherine. Cet excellent Evêque, venerable par son caractere & par sa vieillesse, ayant parlé de la sorte, quatre Docteurs en Droict Civil & en Droict Canon presenterent aux mêmes Cardinaux une défense pour Catherine, où ils faisoient voir que son mariage étoit conforme aux loix Ecclesiastiques. Le Clerc, Tonstal, & Vest, composerent chacun un Traité sur le même sujet, qu'ils mirent pareillement entre les mains des Commissaires: Tonstal en ce temps-là faisoit la charge d'Ambassadeur à Cambray avec Thomas Morus.

Quatre Abel, Povel, Feterston, &

Ridley, Docteurs en Theologie, imiterent les Evêques,& protesterent dans leurs écrits, *Que le seul amour de Dieu & de la verité leur faisoit prendre la plume; Qu'ils n'avoient rien avancé en faveur de Catherine, que ce qu'en leur conscience ils croyoient être conforme à l'Evangile & à l'Ecriture Sainte; ce qui paroîtroit évidemment par la lecture de leurs ouvrages.* Henri VIII. Docteurs en Theologie écrivent pour Catherine,

Ridley, homme pieux & Catholique, & mais peu formé aux flateries de la Cour, *se plaignit hautement de l'injustice des Commissaires, qui n'avoient pris le serment que des seuls Avocats & Procureurs de la Reine*: de ne rien dire qui ne fût fondé sur l'Ecriture &le Droict Canon: *Que si l'on avoit exigé le même serment des Avocats du Roy, la cause seroit terminée, & qu'ils n'auroient pas la hardiesse de la maintenir; Que sur sa vie, ils quitteroient le parti de Henri pour celui de Catherine.* Tous les Partisans du Roy se tûrent, & par leur silence approuverent la plainte de Ridley. Le Docteur Ridley parle hardimēt aux Cardinaux.

Henri VIII.

Mais Volsey trouva la plainte de ce Docteur fort mauvaise. Au reste, la question du mariage étoit tellement éclaircie & discutée, que les deux Cardinaux ne sçavoient plus quel conseil prendre ; Le Roy ne laissoit pourtant pas à son ordinaire de les presser de rendre un jugement en sa faveur Campegge voyant que le Roy rejettoit toutes ses excuses ; Qu'il n'y avoit pas d'apparence de condamner Catherine mal-gré son bon droit, au préjudice de son appel, & des expresses défenses du Pape : ce Cardinal environné de toutes ces difficultez, prit enfin la liberté de dire, *Qu'il y avoit long-tems qu'il se méloit de procés ; Qu'il avoit été plusieurs années Auditeur de Rote ; mais que jamais il n'avoit vû traiter une affaire de consequence, ni même une affaire de neant, avec tant de precipitation ; Que pour l'ordinaire quand le procés étoit en état, on prenoit trente jours pour examiner les pieces, qu'à peine il y en avoit autant que la cau-*

Campegge se plaint.

Ils sont douze Auditeurs.

se du Roy étoit commencée ; Mais qu'elle cause,& de qu'elle importance? si ce n'étoit qu'on ne crût pas devoir faire grand compte d'un mariage legitime confirmé par le cours de vingt années ; l'exheredation d'une Princesse Royale ; d'une injure faite à l'Empereur ; de la discorde entre les Princes Chrétiens ; du mépris de la dispence & de son authorité : Que pour lui : il étoit resolu de marcher plûtôt lentement que precipitemment dans une affaire si importante. Henri VIII.

Chacun se trouva surpris de la harangue de Campegge : les uns estimoient sa hardiesse;les flateurs de Cour la condamnoient. Il y en avoit qui faisoient semblant d'en être fâchez, qui dans le cœur en avoient bien de la joye ; Volsey étoit de ce nombre : car encore qu'il eût les mêmes sentimens que Campegge, il faisoit pourtant grande instance pour la conclusion de cette affaire.

Comme Campegge ne cherchoit qu'à reculer & que contre l'opi-

Henri VIII. 1529. nion de tout le monde, il avoit differé le jugement de la cause jusqu'à la fin de Juillet ; que même il alleguoit la pratique de la Cour Romaine, qui fermoit la bouche des Juges jusqu'au mois d'Octobre ; le Roy envoya aux Commissaires les Ducs de Norfolc & de Suffolc : Ils se firent accompagner par un grand nombre des principaux Seigneur de la Cour, & le trentiéme de Juillet, ils se presenterent aux Cardinaux qui étoient dans leur siege : Ils les prierent, tant en leur nom qu'en celui du Roy, de mettre enfin la conscience de sa Majesté en repos, & de decider la question. Quoyque Volsey tint la premiere place, cette proposition le troubla tellement, qu'elle lui ôta la parole.

Charles Brandon Duc de Suffolc, Havard Duc de Notforc.

Campegge refuse de faire ce que les Ducs lui demãdent.

Pour Campegge, il protesta *que l'obeïssance qu'il devoit à Dieu & à l'Eglise Romaine, l'obligeoit à ne prononcer aucun jugement depuis la fin de Iuillet jusqu'au quatriéme d'Octobre, & que tout ce qui pourroit*

intervenir au préjudice de cette pratique, seroit nul & de nul effet : Que si le Roy se pouvoit resoudre à attendre jusques-là, il croyoit que les choses réüssiroient à son contentement. Les Députez du Roy ne se relâcherent point, ils demanderent jugement pour ce jour-là, ou pour le lendemain. Cãpegge dit *que cela ne se pouvoit.* Là-dessus le Duc de Suffolc jura frappant le Bureau de la main, par la sainte Messe, *que jamais Legat ni Cardinal n'avoit bien fait en Angleterre.* Ce mot échappa à ce Seigneur, ou par emportement ou par un desir de faire sa Cour. Mais Dieu quelque temps aprés, vangea bien séverement sur ces Ducs & sur leur posterité, cette flaterie ou cette insolence. Henri & ses enfans, & sur tout la Princesse qui fut le fruit de ce mariage tant souhaité, furent les Ministres de la vangeance divine. Ces deux Seigneurs ayant donc quitté les Cardinaux en colere, irriterent le Roy au dernier point par leur recit. Henri VIII.

Henri VIII. *La cause est évoquée à Rome.*

CEpendant le Pape ayant égard à l'appel de la Reine, évoqua à soy le differend des parties : il fit défenses à Volsey & à Campegge d'en plus connoître : renvoya la cause à Capisucchi Doyen de la Rote, pour lui en faire le rapport, & lui commanda de faire sçavoir au Roy & à la Reine qu'à certain jours, ils eussent à comparoître devant lui par leurs Procureurs. Cette Ordonnace du Pape fut non seulement affichée à Rome, mais à Bruges, à Tournay, & à toutes les Eglises de Flandre : On la fit même tenir à la Reine, pour la faire signifier au Roy & aux Commissaires.

Thomas Morus va trouver le Roy, & l'avertit de la revocation des Cardinaux Commissaires.

La Reine envoya au Roy Thomas Morus, homme d'esprit & d'un singulier merite, pour l'avertir que le Pape avoit revoqué la Commission des Cardinaux, & renvoyé à la Rote la connoissance de leur differend, & qu'elle supplioit Sa Majesté de lui faire sçavoir, si elle agréeroit qu'on lui fit signifier l'Ordonnance du saint Pere à la

maniere accoûtumée. Le Roy outré de douleur, n'ayant pas encore resolu ce qu'il devoit faire, cacha son ressentiment, & répondit à Thomas Morus *qu'il étoit déja informé de ce qu'il venoit de lui dire, que la Reine pouvoit faire sçavoir aux Cardinaux l'Ordonnance du Pape par les voyes ordinaires; mais qu'il ne trouveroit pas bon que l'on en usât de la sorte à son égard: du reste, qu'il avoit bien de la joye que la cause fût évoquée à Rome; que cette Cour n'étoit suspecte ni à l'une ni à l'autre des Parties, & qu'il ne tiendroit pas à lui que l'affaire n'y fût terminée promptement.* Il parloit ainsi, parce qu'il esperoit par le moyen de ses Ambassadeurs d'obtenir du Pape une nouvelle Commission pour Volsey & pour Campegge, & cette pensée lui adoucissoit l'aigreur des choses presentes. Plusieurs Procureurs de la Reine & un seul de la part du Roy, accompagnez de deux Notaires, allerent donc trouver les Commissaires qui étoient à la campagne, à

Henri VIII. Par un Sergent.

Henri VIII.

Les Cõmissaires revoquez.

quelque quatre lieuës de Londres, & leur signifierent la revocation de leur pouvoir : Le Procureur du Roy leur fit même entendre que l'intention de Sa Majesté étoit qu'à l'avenir on cessast toutes les poursuites en Angleterre, & que l'on se pourvût à Rome.

On cõplotte contre Volsey.

Les Commissaires obeïrent au mandement du Pape, & se persuadoient que le Roy pourroit prendre de meilleurs conseils : quand tout à coup le Pape rappelle Campegge en diligence. Alors Henri perdant tout espoir de reüssir dans ses desseins, entra dans une furieuse colere, & rejettant ces mauvais succés sur Volsey, premier conseiller du divorce, il lui fit paroître un grand refroidissement. Les principaux Seigneurs de la Cour, de longue-main ennemis de ce favori, ménagerent cette occasion: Ils assemblerent plusieurs chefs d'accusation contre lui, & les presenterent au Roy, signez de leur main. Le Roy les reçût avec joye: Il crut pourtant qu'il faloit tenir la

chose secrette, jusqu'au départ de Campegge, dont il fit foüiller les hardes, pour voir si l'on n'y trouveroit point quelques lettres de Volsey; mais ce fut inutilement. Henri VIII.

Volsey ne sçachant rien des complots que l'on brassoit contre lui, alla trouver le Roy à la campagne, auprés de St. Alban, & confera avec ce Prince, & avec son Conseil, de l'affaire que le Pape avoit évoquée à soy. Gardiner Secretaire des Commandemens, & qui avoit sollicité le divorce à Rome, se défiant de l'évenement de cette affaire, & craignant de passer pour l'autheur de cette entreprise, pria Volsey de declarer en presence du Roy & du Conseil, pour le seul interêt de la verité, qui le premier avoit conseillé le divorce. Volsey répondit, *que c'étoit lui, & qu'il en avoit si peu de regret, que si la chose n'étoit pas commencée, il seroit d'avis de la commencer.* En effet, on ne doutoit pas qu'il n'eût inspiré ce dessein au Roy. Toutefois comme

Henri VIII. il vit que le Prince songeoit à à épouser Anne de Boulen, il se repentit de la démarche qu'il avoit faite : mais par un respect humain, il ne s'en pouvoit plus dédire. Durant tout cet entretien le Roy ne dit mot.

Volsey disgracié & arrêté.

APrés le départ de Campegge, Volsey retourna à la Cour, & comme il vit que le Roy ne lui parloit plus, il s'apperçût de sa disgrace. Ainsi peu de tems aprés il fut arrêté par le Duc de Norfolc, & on l'obligea de quitter sa charge de Chancelier, dont aussi-tôt Thomas Morus fut revêtu. Par ce bien-fait le Roy esperoit d'attirer ce grand personnage dans son parti. On força encore le mal-heureux Cardinal à se demettre de l'Evêché de Vinton, dont le Roy gratifia Gardiner. Il s'empara encore du magnifique Palais que Volsey avoit fait bâtir à Londres & de tous les precieux meubles qui s'y trouvérent ; Enfin dépoüillé de tous ses biens, on le relegue en sa maison d'Aseher, &

Thomas Morus fait Châcelier en la place de Volsey.

peu de tems aprés en son Eglise d'Yorc. Henri VIII.

Quoi que le Roy eût puni si rigoureusement l'auteur du mauvais conseil qu'il avoit suivi, il ne s'en dêpartit pas toutefois : au contraire, il envoya à Rome ses Députez presser son divorce. Cramner fut de ce nombre, & quelque tems aprés le Roy le recompensa de l'Archevêché de Cantorbery. Il voulut même que l'on prît par écrit le sentiment des Theologiens & des Jurisconsultes François, qui trouvoient qu'il y avoit nullité en son mariage, afin d'opposer un jour l'autorité d'une faculté de Droict & de Theologie, à celle du Pape, dont il prévoyoit que le jugement ne lui seroit pas favorable : car il pretendoit de faire passer sous le nom des Universitez entiere l'opinion de quelques Docteurs ignorans qu'il avoit gagnez : comme si tant de grands hommes qui composent ces fameuses Academies, se fussent volontairement rangez de son parti.

Cramner est deputé à Rome.

Henri prend l'avis des Theologiens & des Iurisconsultes François.

Henri VIII. On chargea Polus de cette commission : Il étudioit alors à Paris, & tiroit du Roy des appointemens considerables : Ce Seigneur n'étoit pas moins illustre par sa vertu & par sa doctrine, que par sa naissance. Mais comme il ne se hâtoit pas autant que l'on eût souhaité, & que même il n'avançoit rien ; afin de le presser on lui donna un Conseiller d'Etat pour compagnon. Polus n'en fit pas plus grande diligence, il pria même Henri de le décharger de cet emploi : de sorte que l'on mit l'affaire entre les mains de Langey François, qui preferant son interest à sa reputation, consulta je ne sçai quels Theologiens & Jurisconsultes, à qui pour de l'argent on fit dire ce qu'on voulut.

Pierre Ferdinand Evêque du Brasil, dans la Preface qu'il composa sur le Traité d'Alvare Gomés, touchant le mariage du Roy d'Angleterre avec la vefve de son frere, dit *qu'il avoit été témoin occulaire des largesses que Henri fit*

faire aux Docteurs de la Faculté de Paris. Que quelques Theologiens corrompant la parole de Dieu, & recherchant la faveur des hommes, s'étoient laissez gagner par les Angelots, & estoient tombez dans les filets du demon: Que contre leur conscience, ils s'estoient declarez pour Henri: Qu'il ne craignoit pas de publier une verité, dont ses yeux avoient esté témoins. Henri VIII. Mõnoye d'Rngleterre.

On employa les mêmes moyens pour corrompre l'Université de Cologne. Pierre de Leide loüe les Theologiens de cette fameuse ville, d'avoir resisté aux presens du Roy d'Angleterre, & blâme la lâche complaisance de quelques autres Colleges qui ne suivirent pas un si bel exemple. Voici ses termes: *Rien n'a pû faire brêche à vôtre innocence, diminuër vôtre authorité, ni vaincre vôtre courage. Vn puissant Roy a marchandé vos avis; mais par le mepris que vous avez fait de son or, vous lui avez témoigné que vôtre vertu étoit à l'épreuve de ses liberalitez. I'ay honte de rap-* L'Vniversité de Cologne refuse les presens du Roy.

Henri VIII. *porter ce que ses dons & ses artifices ont obtenu de quelques autres Universitez ; mais vainement : car vôtre approbation est d'un tel poids, que sans elle toutes les autres sont inutiles.*

Lettre de Iean Cocley à Morison.

On peut voir encore par ces paroles de la lettre de Cocley écrite à Morison qui tenoit le parti du Roy, les efforts que l'on fit en plusieurs Universitez d'Allemagne : *On m'offroit*, dit-il, *de grandes recompenses, pourveu que j'écrivisse en faveur de Henri contre Catherine, ou que je pûsse obtenir de quelques Colleges d'Allemagne des consultations pareilles à celles des Docteurs François & Italiens : mais comme je ne le pouvois faire sans blesser ma conscience, je repondis comme Balaan : Quand vous rempliriez ma maison de thresors, je ne sçaurois changer la parole du Seigneur mon Dieu, pour me faire dire ou écrire plus que ne contient la Loy du Seigneur.*

Hatton sollicite les Universitez

Le même Autheur rapporte, qu'un certain Hatton partisan de Henri, avoit sollicité les Docteurs

de Hambourg & de Lubec, de soûtenir la nullité du mariage ; & que peu de tems aprés, cet homme étoit miserablement mort à Bruxelles. Qu'il restoit peu de tous ces Docteurs, qui pour s'autoriser avoient pris le nom de leurs facultez, & que l'or d'Angleterre avoit obligez à soûtenir la necessiré du divorce.

Henri VIII. de Hambourg & de Lubec.

Un nommé du Croc, par ordre du Roy répandit de l'argent en plusieurs lieux ; de sorte que cette corruption se glissa non seulement dans les Universitez de Paris, d'Orleans, d'Angers, de Thoulouse, de Bourges ; mais même elle infecta celles de Pavie & de Boulogne. Polus qui n'ignoroit rien de toutes ces choses, déplora l'aveuglement du Roy, qui prodiguoit tant d'argent pour se couvrir d'infamie, & passer pour un incestueux de vingt années. Plusieurs que je ne rapporte pas ont fait de pareilles plaintes. Sleidan même quoy qu'il loüe Anne de Boulen d'avoir favorisé

Du Croc gagne plusieurs Universitez en France & en Italie.

Henri VIII. l'heresie de Luther ne peut s'empêcher de dire, *Que Henri avoit acheté les approbations de son divorce.* Polus osa même reprocher au Roy, Qu'il n'avoit pû trouver en Angleterre des approbateurs volontaires & gratuits. Voici les termes de la lettre qu'il lui écrivit : *Il n'y avoit pas de doute, que vôtre cause étant appuyée de l'authorité Royale, ne manqueroit pas de deffenseurs ; elle en a trouvé aussi, mais qui sont-ils ? des Docteurs moins sensibles à l'honneur qu'à l'interest : Encore ne se sont-ils pas declarez pour vous, si-tôt que vous l'esperiez ; parce que vôtre cause avoit été condamnée par toutes les Echoles d'Angleterre, & qu'on avoit couvert ses protecteurs de diverses opprobres. Aussi aucune des Universitez Angloises n'auroit embrassé vôtre parti, sans vos menaces, qui le plus souvent sont plus puissantes sur les esprits que les prieres : Que si dans vôtre Royaume vous avez été contraint d'en venir à ces remedes violens, je laisse à penser ce que vous avez pû*

Pol. Liv. 3. de l'union.

mettre en usage dans les païs étrangers? Voilà ce que portoit la lettre de Polus. Henri VIII.

Je ne parle point de l'Université de Cantbrige, qui est la seconde d'Angleterre, dont plusieurs Docteurs, mais des moins habiles, tenoient pour le Roy. Pour celle d'Oxfort, il est certain que par l'avis des plus doctes personnages de son corps, elle refusa plusieurs fois son sceau, & que pour l'avoir il falut employer la force & la surprise : car huit hommes s'étant assemblez clandestinement, rompirent la porte du Greffe, & appliquerent le sceau de l'Université aux approbations du divorce : En suite ils publierent. *Que ce qu'ils en avoient fait, étoit pour obliger une fleurissante Université, que le Roy auroit détruite, si elle s'étoit si directement opposée à ses volontez.* L'Université de Cantbrige declarée pour le Roy.

Cependant comme l'esprit du Roy s'irritoit tous les jours de plus en plus, on lui conseilla de gagner Polus, qui depuis peu étoit

Henri VIII. étoit revenu de Paris en estime d'un homme de grande erudition. Par le moyen d'un personnage de cette authorité, on croyoit ramener les esprits de la plus grande partie de la Noblesse au parti Royal. Le Roy approuva cet avis, & pour l'execution il se servit des parens & des amis de Polus. Pour l'engager dans ses interests, il lui fit offrir l'Archevêche d'Yor ou l'Evêché de Vinton qui valoient chacun plus de trente mille écus de rente. Les parens de Polus l'attaquent avec ces machines. Il leur resiste de tout son pouvoir : mais comme ils le pressoient extremement de trouver quelque moyen pour répondre à l'amitié du Roy, & empêcher que sa colere ne tombât sur toute sa famille, qui en seroit accablée ; tout ce qu'ils en pûrent obtenir, fut *qu'il aviseroit à donner contentement à sa Majesté.* Ces gens satisfaits de cette réponse, asseurérent le Roy que Polus étoit à sa devotion, & qu'un certain jour il

Le Roy tâche de gagner Polus.

parleroit publiquement du divorce en presence de sa Majesté. Cette nouvelle remplit le Prince de joye ; il faisoit bon visage à Polus, & attendoit avec impatience l'effet de cette promesse. Polus de son côté imploroit continuellement l'assistance d'enhaut, & ne songeoit qu'à trouver un biais pour satisfaire le Roy & sa conscience. Une fausse prudence du siecle plutôt que la verité, lui persuada qu'il avoit découvert ce secret : Il va donc trouver le Roy, qui le receut tres-favorablement, & le fit entrer dans son cabinet. Mais comme il se preparoit à dire ce qu'il avoit premedité, par une avanture surprenante, sa langue se lia de sorte qu'il fut assez long-tems sans pouvoir parler. Enfin la parole lui étant revenuë, il prononça toute autre chose que ce qu'il avoit preparé; car mettant à part la flaterie, il dit son sentiment avec une extrême liberté, & en veritable homme de bien, sans s'éloigner toutefois du respect qu'il devoit à son Souve-

Polus dit le contraire de ce qu'il avoit preparé.

Henri VIII. rain. Le Roy témoigna sa surprise par le changement de son visage, & en portant plusieurs fois la main sur son poignard; ce que Polus a raconté depuis. Henri le chassa donc de sa presence avec des paroles pleines d'indignation, & avoüa à ses Courtisans, *Qu'il avoit été sur le point de le tuer durant sa harangue, & qu'il n'en fut retenu que par la sincerité & le respect de ce jeune homme.* Il n'avoit pas encore trente ans. A la priere de ses amis le Roy lui permit de retourner à Padoüe, & lui conserva même ses pensions.

Auteurs qui ont écrit pour le mariage de Henri & de Catherine.

Plusieurs Auteurs Anglois écrivent en faveur du mariage de Henri & de Catherine. Ceux qui sont venus à ma connoissance, sont Jean Evêque de Rochestre, Jean Holiman Evêque de Bristol, Abel Prêtre, & les sept Jurisconsultes dont nous avons déja parlé.

En Espagne François de Royas, Alfonse Vernese, Alfonse de Castro & Sepulveda se declarerent pour la même cause; Comme

en Portugal Alvare Gomez, & en Allemagne Jean Cocley. Henri VIII.

Erasme suivant la coûtume joüa les deux. Au commencement il n'inclinoit de part ni d'autre, de peur de perdre les bonnes graces du Roy. Mais ayant vû que ce Prince s'étoit separé de l'Eglise, & qu'il ne faisoit plus de cas de lui comme auparavant: même que ses amis d'Angleterre, pour user de ses termes, ne l'honoroient plus de leurs lettres ni de leurs presens; aprés avoir leu le Livre de Cocley, il lui écrivit ces paroles: *Mon cher ami j'ay leû avec utilité l'ouvrage que vous avez composé touchant le divorce; de vous en dire mon avis, ce seroit renouveller une affaire terminée: Vous excusez le Roy en quelque sorte, & rejettez sur ses mauvais conseillers une partie de la faute; si j'avois eu d'aussi bons memoires que vous, j'aurois pris la hardiesse de détourner ce Prince de ce dessein; car en ce tems-là il me faisoit l'honneur d'avoir plus de créance en moy qu'à personne. J'ay conferé avec*

Lettre d'Erasme sur le mariage.

Henri VIII. *Ber Docteur en la Faculté de Theologie de Paris, mais cela n'a servi de rien.*

En Flandre Loüis de Sohore; En France Eginard Baro; Duaren, & François Connan: En Italie le Cardinal Cajetan, Loüis Nogarola Comte de Verone, & beaucoup d'habiles gens en divers endroits de l'Europe, traiterent la même matiere. Il a couru dans le monde une lettre de Philippe Melancton, où il conseille au Roy de garder sa femme legitime, & de tenir Anne de Boulen en qualité de maîtresse. Henri & quelques-uns des plus grands Seigneurs d'Angleterre écrivirent au Pape, & lui remontrerent, *Combien il importoit au Royaume d'avoir un heritier; qu'en cette consideration, il lui plût de hâter la conclusion de ce differend, & de donner au Roy la liberté d'épouser une autre femme.* Le Pape répondit, *qu'il y penseroit; mais qu'il ne dependoit pas de lui d'accorder une posterité masculine.*

Duaren.

Au

AU reste le Roy crut que pour avancer ses affaires auprés du Pape, il étoit à propos de lui faire peur; c'est pourquoi il fit une Ordonnance, par laquelle il défendoit à tous ses sujets d'Angleterre & d'Hibernie, de negocier à Rome sans sa permission. Et comme il eut appris que le Cardinal de Volsey nonobstant sa disgrace, ne laissoit pas de passer le tems à Yorc, & d'y faire tous les jours des parties de divertissement: Que même il redemandoit sa mître enrichie de diamans & de perles, pour rendre le jour de son Sacre plus celebre: le Roy ne crut pas devoir soûfrir cette insolence, & donna ordre au Comte de Northombelland de l'arrêter le propre jour de son Sacre: ce qu'il executa en presence d'une grande quantité de Gentils-hommes. Comme on conduisoit Volsey à Londres, il mourut en chemin à Leicestre le 28. Novembre de l'an 1530. Le bruit courut qu'il s'étoit empoisonné lui même. Ce qui est certain, c'est que

Henri VIII.

Le Roy défend à ses sujets d'aller à Rome.

Volsey se divertit malgré sa disgrace.

Est arrêté le jour de son Sacre par le Duc de Northōbelland. Meurt à Leicestre le 28. Novembre 1530.

Henri VIII. quand on l'arrêta pour crime de leze-Majesté ; *Plût à Dieu* ; dit-il, *que je ne fusse pas plus coupable de leze-Majesté divine ; mais tandis que je n'ay songé qu'à plaire au Roy, j'ay bien peur d'avoir offensé mon Dieu, sans pouvoir conserver les bonnes graces de mon Souverain.* Ainsi il est à croire que par un châtiment temporel, Volsey évita l'eternité des peines qui étoient duës à son arrogance.

Pour Henri, comme il êtoit méconnoissant des graces qu'il avoit reçuës de Dieu, & qu'il lui preferoit Anne de Boulen, dont il avoit fait sa divinité, il se perdit dans la vanité de ses pensées, & Dieu lui accorda quelques momens d'une volupté passagere, pour les joyes eternelles, à quoy il avoit renoncé. Guillaume Varame Archevêque de Catorbie, homme de grand merite & passionné partisan de la Reine, étant mort, le Roy resolut de se prevaloir de ce benefice, & de ne le conferer qu'à un homme qui seroit dans les interêts

de son amour. Thomas de Boulen crut aussi qu'il se presentoit une occasion favorable pour sa fortune, & pour celle de sa fille. Il parla donc au Roy, & lui dit : *Qu'il avoit chez lui un Ecclesiastique, homme docte, sage, & modeste, & qui dans son Ambassade de Rome avoit donné des marques d'une fidelité inviolable : Que cet homme étoit aussi bien intentionné pour le divorce que Sa Majesté le pouvoit desirer : & que s'il lui plaisoit de le nommer à l'Archevêché de Cantorbie, il seroit sa caution : Qu'il ne manqueroit à rien de ce qu'un sujet doit à son Prince.* Anne de Boulen pria le Roy de la même chose. Ainsi Cramner est nommé Archevêque de Cantorbie, à condition que quand le Pape confirmeroit le mariage de Henri & de Catherine, il ne laisseroit pas de le casser. Mais comme le Roy ne s'étoit pas encore declaré contre le Pape, Cramner fut obligé d'obtenir des Bulles de Rome : Il ne pouvoit être sacré sans faire le serment porté par les Canons, *De*

Henri VIII.

Cramner est nommé à l'Archevêché de Cantorbie.

Henri VIII. *ne se separer jamais de la Communion de l'Eglise Romaine.* D'ailleurs il sçavoit, *que le Roy renonceroit plutôt à la Religion de ses peres, qu'au mariage d'Anne de Boulen.* Pour se tirer d'un tel embarras, cet homme rusé chercha un moyen de satisfaire tout ensemble le Pape & le Roy, bien que leurs interests fussent differens. Il aimoit le Roy, à cause de la conformité de leurs inclinations: pour le Pape il le craignoit. En faveur du Roy il resolut donc de faire un parjure, qui tourneroit un jour au grand préjudice du S. Siege. Il declara devant des Notaires & des témoins, *que par force & contre sa volonté il alloit prometre obeïssance au S. Siege; mais que ce n'étoit que pour satisfaire à la coûtume : Que son intention n'étoit pas de faire un serment qui préjudiciat à l'obeïssance qu'il devoit à son souverain.* Aprés avoir pris acte de sa declaration, pour lui servir en tems & lieu; il jura dans les formes & prit possession de son Archevêché. Par

cette conduite il témoigna combien il avoit de rapport avec son Maître : car il étoit infecté d'heresie, & fut brûlé pour ce crime sous le regne de Marie. Son impudicité n'avoit point de bornes. A son retour d'Allemagne, encore qu'il fût Archevêque, il débaucha la fille de son hôte, & l'amena en Angleterre : on la porta long-tems avec lui dans une même litiere. Enfin aprés la mort de Henri & sous le regne d'Edoüard il l'épousa publiquement. Henri choisit donc ce Prelat pour le protecteur de son amour : En effet il eut autant de complaisance pour ce Prince, qu'on lui a entendu dire que Cramner étoit le seul qui ne se fût jamais opposé à ses volontez.

Henri VIII.

Mauvaises qualitez de Cramner

EN ce tems-là Charles-Quint avoit une dangereuse guerre sur les bras. Soliman Empereur des Turcs, informé des differends que la Religion causoit parmi les Princes Chrétiens, & principale-

Guerre des Turcs en Hõgrie.

Henri VIII.

ment en Allemagne, se jetta sur la Hon grie avec une armée de deux cens mille homme de pied & de trois cens mille chevaux. En Hongrie, en Transilvanie &. en Autriche, il avoit déja réduit trente mille ames en captivité. Et certainement toute l'Europe couroit risque, si Charles ne se fût opposé de bonne heure à ce débordement d'Infideles. Le Pape fournit liberalement aux frais de la guerre, & fit conduire de grandes sommes de deniers par son neveu, jusques au camp de l'Empereur. Henri pour profiter de cette occasion vint à Calais, & amena secrettement Anne de Boulen avec lui. Il sçavoit que François I. étoit mal satisfait de l'Empereur, qui par le Traité de Cambray avoit exigé de lui une prodigieuse rançon pour la liberté de ses enfans. Les deux Roy se virent avec grand appareil entre Calais & Boulogne. Henri employa toute son adresse pour persuader au Roy de France d'attaquer l'Empereur, embarassé de la guerre Otto-

Hyppolite de Medicis.

Entreveuë des deux Rois de Frãce & d'Angleterre.

mane ; à quoy François n'eut pas beaucoup de peine à se resoudre : la seule difficulté consistoit au mécontentement que le Pape recevroit de cette rupture. Henri conseilla à François d'attirer le S.Pere dans leurs interests, par quelques menaces : ce que ce Prince promit de faire. Il envoya donc à Rome les Cardinaux de Tournon & de Tarbes, avec ordre de menacer le Pape au cas qu'il refusât d'entrer dans leur ligue. Mais en secret François leur enjoignit d'en user avec plus de respect, & d'employer auprés de sa Sainteté plutôt la douceur que la violence : même de lui proposer le mariage de sa niéce Catherine de Medicis, avec le Duc d'Orleans son second fils : ce qui s'executa quelque tems aprés. Henri VIII.

Proposition du mariage du Duc d'Orleās & de Catherine de Medicis.

Cependant Henri pressoit François d'imposer de son authorité privée les decimes sur le Clergé de France, afin qu'on pût dire qu'il avoit fait quelque chose en haine du Pape. Pour lui il avoit resolu d'épouser solemnellement Anne de

Henri VIII. Boulen au lieu de la Conference. Mais la nouvelle qui arriva de la retraite de Soliman & du retour de Charles en Italie, rompit ce dessein, & rendit François plus lent à suivre les conseils de Henri.

Retraite de Soliman.

Comme il fut retourné en Angleterre, il ne songea qu'à terrasser le Clergé, & ayant pris là-dessus l'avis de son Conseil secret : il declara, *Que tous les biens du Clergé étoient tombez en Commise, & confiscables à son profit, pour avoir reconnu & maintenu contre sa volonté le pouvoir étranger de Campegge & de Volsey Legats du S. Siege.* Le Clergé abattu d'un si grand coup, où il s'agissoit de sa fortune & de sa liberté, perdit toute esperance, se voyant abandonné de la Noblesse & de ses Prelats, qui devoient être ses protecteurs : car Henri n'avoit rien fait que de concert avec Cramner Archevêque de Cantorbie, & avec Leins depuis peu pourvû de la Primatie d'Yorc. Le Clergé donc réduit en cet état déplorable, crut qu'il falloit ceder

Contre la loy qu'on appelle en Angleterre de Præmuniter.

au tortent. Il s'assembla pour trouver un remede à tant de maux. Il presenta sa Requête au Roy, & le supplia pour l'expiation de son crime, de se vouloir contenter par sa bonté de la somme de quatre cens mille écus,&de lui remettre le reste, par le pouvoir qu'il confessa que sa majesté avoit dans son Royaume, aussi bien sur le Clergé que sur le reste du peuple. On dit que les termes de cette Requête furent concertez,& que le Roy prit de là occasion de se qualifier *Chef de l'Eglise Anglicane.* Déja l'on publioit hautement que le Pape n'avoit aucun pouvoir en Angleterre, que celui qu'il plaisoit au Roy de lui donner : Que pour le spirituel & le temporel, les Anglois ne reconnoissoient point d'autre superieur que leur Roy. Tous ces discours étoient semez parmi le peuple, pour faire voir que ce n'étoit pas sans une authorité legitime que Henri avoit fait divorce avec sa femme. Henri VIII.

Les gens de bien qui prévo-

Henri VIII.

yoient où toutes ces menées devoient aboutir, tâchoient de se retirer tout doucement de la Cour & des affaires. Thomas Morus personnage d'un merite singulier, ne préjugea pas seulement la tempête; mais marqua particulierement à ses amis toutes les circonstances qui l'ont suivie. Il y avoit trois années qu'il exerçoit la charge de Chancelier. Il pria le Roy de trouver bon qu'il s'en démist entre ses mains, lui alleguant sa vieillesse pour excuse, & les Ouvrages qu'il lui falloit continuellement composer pour refuter les Heretiques. Le Roy receut sa demission, bien qu'il n'ignorât pas pourquoy il lui faisoit cette priere. Mais Henri vouloit remplir cette Charge d'une personne qui fût entierement dévoüée. Pour cela il jetta les yeux sur Thomas Andley, homme peu accommodé des biens de fortune. Pour soûtenir l'éclat de sa nouvelle dignité, le Roy lui donna l'Eglise de Christ à Londres, avec tous les revenus & les bâtimens qui en

Thomas Morus quitte la Charge de Chancelier.

dépendent, Il en chassa les Chanoines Reguliers à qui elle appartenoit, & les distribua en d'autres Monasteres du même Ordre : C'est le premier témoignage qu'il ait donné de la haine qu'il portoit aux Religieux. Henri VIII.

Le Pape ne manqua pas d'être informé de toutes ces choses : il apprit aussi des Cardinaux François que les deux Rois lui avoient envoyez pour Ambassedeurs, la violente amour que Henri portoit à sa Maîtresse, & que sans doute il l'épouseroit bien-tôt publiquement. Ces nouvelles le remplirent de douleur : Il tâcha encore une fois par ses lettres de fléchir le cœur de ce Prince : car il lui avoit déja écrit plusieurs fois en particulier, le conjurant par tout ce qu'il y a de plus saint au monde, de ne point precipiter cette affaire : Il lui avoit même deffendu expressement de rien attenter durant le procez au prejudice de son mariage. Il renouvella ces mêmes deffenses sous pei-

Henri VIII. ne d'anatheme, par d'autres lettres en forme de Bref, afin de rendre la chose plus authentique : Mais ces menaces & ces conseils ne servirent qu'à irriter davantage la passion de Henri.

Le Pape deffend au Roy de passer outre.

IL ne restoit plus pour l'accomplissement du mariage de Henri & d'Anne de Boulen, qu'à prononcer la sentence du divorce. Henri ne l'attendoit plus du Pape; mais il étoit asseuré que Cramner la prononceroit dans peu de tems. Sur cette asseurance, le premier Septembre il fit prendre à sa maîtresse la qualité de Marquise de Pembroc, afin que l'on ne l'accusât pas d'avoir fait une alliance indigne de lui; & résolut de l'épouser secrettement le 14. de Novembre; quoi que les choses ne fussent pas encore disposées pour son mariage, mais la passion de son amour ne pouvoit plus souffrir de retardement. J'ay dit *qu'il resolut de l'épouser*; car sans cela elle refusoit de satisfaire sa passion : Et, *secret-*

Henri resolu d'épouser Anne de Boulen.

Elle prend la qualité de Marquise de Pembroc.

1532.

tement, parce qu'il n'étoit pas encore separé d'avec sa premiere femme. Henri VIII.

On fit donc venir un Prêtre nommé Roland, que le Roy pour reconnoissance de ce service gratifia depuis de l'Evêché de Lichefeld. On lui commanda de celebrer la Messe : Le Roy lui dit, *qu'enfin il avoit gagné son procez à Rome, & qu'il avoit la liberté d'épouser qui il lui plairoit.* Roland persuadé que les Roys ne sçavent pas déguiser la verité, se teut d'abord, puis il lui dit *qu'il croyoit que sa Majesté étoit porteur de la Sentence du Pape.* Le Roy lui fit signe qu'oüy : là dessus Roland se tourne vers l'Autel ; mais comme il hesitoit encore, & craignoit de faire un faux pas : *Il seroit à prepos, Sire,* lui dit-il, *pour nôtre interest, & pour satisfaire aux sacrez Canons, de lire publiquement la Sentence du Pape.* Le Roy lui répondit, *qu'il l'avoit enfermée dans une cassette, dont lui seul avoit la clef, & qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'au*

Le Roy épouse Anne de Boulen en secret.

Henri VIII. *milieu de la nuit il l'allât ouvrir.* Roland se satisfit de cette réponse, & acheva la ceremonie. Ainsi voilà le Roy mary d'une seconde femme, la premiere vivant encore, dont il n'avoit été separé ni par Sentence ni par authorité Ecclesiastique.

Catherine se retire de la Cour, & va à Cimbalton.

Depuis ce tems Henri vécut avec Anne comme avec son épouse legitime. Pour Catherine que depuis long-tems il avoit chassée de son lict, elle quitta la Cour, & se retira à Cimbalton en la Province de Betford, suivie de trois femmes & de bien peu de domestiques. Elle n'avoit point d'autre exercice la nuit & le jour, que les prieres, les jeûnes, & les saintes œuvres : Elle prioit même pour le salut de celle qui lui avoit volé son mary. Personne ne doutant plus qu'Anne de Boulen ne fût bien-tôt Reine d'Angleterre, il n'est pas croyable combien sa bonne fortune attira du monde chez elle suivant la mauvaise coûtume de faire la Cour aux Favoris. Quelques

Prêtres & quelques Abbez s'y montroient des plus ardens, & briguoient les charges d'Aumôniers de sa Chappelle, pour mettre à couvert par son authorité les biens de leurs Eglises. Mais le credit d'Anne ne fut pas assez grand pour les garantir, bien qu'elle donnât de grandes esperances à tout le monde. Beaucoup de personnes s'attachoient à cette grandeur naissante, pour y avoir part & pour profiter de l'occasion. De ce nombre étoient les Lutheriens, dont Anne favorisoit secrettement la doctrine : de sorte que la Cour de Henri fut bien-tôt pleine de gens, qui tournoient les choses saintes en raillerie, qui se mocquoient des Prêtres, qui inspiroient du mépris pour la vie Religieuse, reprochoient aux Ecclesiastiques leurs grandes richesses, faisoient de bons contes des Moines, & sur tout disoient du mal du Pape, afin de le rendre odieux. Ceux qui sur ces matieres parloient avec le plus de hardiesse & d'in-

Henri VIII. solence, étoient les plus considerez d'Anne & de Henri.

Thomas Cromvel en faveur ses qualitez.

THomas Cromvel fut un des premiers qui se sentit de cette nouvelle faveur. C'étoit un homme plein d'artifice, cruel, ambitieux & avare; il avoit aussi quelque teinture d'heresie & c'est ce qui luy donnoit une haine irreconciliable pour l'ordre Ecclesiastique. Le Roy voyant que cet homme étoit agreable à sa maîtresse, & tres-propre pour le desseins, resolut de l'associer avec Cramner & Andley, & de se servir de ces Triumvirs pour gouverner à sa fantaisie. Premierement il l'établit garde des Chartres Royales: il le fit ensuite Secretaire d'Etat, puis Chevalier de l'Ordre & Baron, Comte d'Essex, grand Chambellan & Privé-sel: Enfin il le choisit non seulement pour premier Ministre aux choses temporelles, mais pour son Vicaire General aux causes spirituelles & Ecclesiastiques: de sorte qu'à parler proprement, Crom-

Comme qui diroit Garde des seaux

vel ſucceda à l'autorité & au cré- dit du Cardinal de Volſey. Henri VIII.

Les Heretiques mirent tout en uſage pour ſe prevaloir d'une ſi heureuſe rencontre. Tout conſiſtoit à augmenter la haine que le Roy portoit au Clergé, & qu'il avoit aſſez temoignée par ſes precedentes Declarations. Ils jugeoient la choſe facile, tant par l'averſion que le Roy avoit pour le S. Pere, que par les ſemences d'hereſie que ſa maîtreſſe avoit jettées dans ſon eſprit. On répandoit donc parmi le peuple & chez les grands Seigneurs, des libelles remplis de menſonges, d'impietez & de crimes, pour diffamer les Eccleſiaſtiques : On en preſenta un à Henri ſous le titre de *Requeſte des Pauvres* ; où aprés avoir exageré avec tout ce que la Rhetorique à de figures, la multitude & l'indigence des veritables Pauvres & mendians, l'Auteur du libelle rejettoit la cauſe de leurs malheurs ſur d'autres robuſtes & inutiles Mendians, qu'il appelloit Prelats, Archidiacres, Doyés, Cha-

Libelles ſemez.

Requête des Pauvres.

Henri VIII. noines, Prebendez, Abbez, Moines, Religieuses, Freres Mendians, qui par leurs artifices & sous pretexte des peines chimeriques du Purgatoire (à ce qu'il disoit) avoient absorbé plus de la moitié des biens de l'Angleterre, & reduit les vrais pauvres à la derniere necessité. Que pour ces raisons il plût à sa Majesté, comme souverain Ministre de Dieu en terre & pere des affligez, de soulager par sa justice & par sa misericorde, les veritables Pauvres de JESUS-CHRIST, abandonnez & opprimez des Ecclesiastiques : Ce qui se pourroit faire facilement, si selon la regle de la justice distributive, sa Majesté assignoit à chacun ce qui lui doit appartenir : Et comme tout le Clergé d'Angleterre ne faisoit que la deux-centiéme partie des Anglois, & joüissoit neanmoins de la moitié des revenus de tout le Royaume ; il lui falloit donner la centiéme partie des biens qu'il possedoit, & confisquer le reste au profit du Roy pour en assister les autres Pauvres, ainsi que

ſa Majeſté le trouveroit à propos. Henri VIII.
Ce pretendu Avocat des Pauvres ſupplioit encore le Roy au nom du Tout-puiſſant, de vouloir retenir cette cétiéme partie des biens qu'il recõnoiſſoit appartenir en quelque ſorte au Clergé, juſqu'à ce que les Moines & les autres Eccleſiaſtiques euſſent accompli ce precepte de la Geneſe, de manger leur pain à la ſueur de leur viſage ; S'ils y manquoient, de les priver non ſeulement de cette partie, mais de les châtier encore ſeverement.

Bien que perſonne ne doutât que toutes ces ſortes d'écrits ſe répandoient dans le monde de l'aveu & du conſentement du Roy, & que l'on connût manifeſtement que Cromvel & d'autres les favoriſoient ; quelques gens de bien trouverent neanmoins à propos de s'oppoſer à la naiſſance de ſe deſordre, de crainte que le ſilence ne donnât la hardieſſe aux Heretiques de faire les maîtres, & de s'emporter publiquement contre le Clergé. Cependant comme ce

Henri VIII. Thomas Morus répond à la requête des Pauvres.

qu'il pouvoit dire pour sa défense eût été suspect, à cause de l'interêt qu'il avoit en cette affaire, Thomas Morus homme seculier, se chargea de répondre au libelle, & par allusion il nomma la docte & sçavante réponse qu'il y fit, *Requête des Ames de Purgatoire.*

Dans cet ouvrage il découvre les artifices & les mensonges des Heretiques, qui servent de fondement à leurs erreurs. Il prédit les maux qui ont suivi ces funestes commencemens ; Il confond les calomnies dont ces injustes médisans pretendoient noircir les Ecclesiastiques, qui sont l'heritage du Seigneur : Il fait voir que leurs revenus sont bien moindres que leurs ennemis ne publient : Qu'avec raison la pieté de nos Ancêstres a doté les Eglises de ces revenus pour entretenir le Service divin : Que sans le Clergé la Republique ne pourroit subsister : Que non seulement les Ecclesiastiques, mais une infinité de seculiers, attachez au service des gens d'E-

glise, ou qui en dépendent, n'ont point d'autre subsistance : Que la nourriture des pauvres emportoit la plus grande partie des richesses Ecclesiastiques : Que les Colleges, les Monasteres, tant d'ouvrages de pieté, tant d'asyles contre la misere, ont été fondez & enrichis des biens de l'Eglise : enfin, Que les revenus du Clergé sont le veritable thresor des Pauvres, & en ce monde, & en l'autre. Ce grand homme prouva toutes ces veritez avec tant de force, que personne n'osa lui répondre.

Henri VIII.

Toutefois Anne de Boulen, Cromvel & les autres ennemis du Clergé, ne laissoient pas le Prince en repos : Ils lui suggeroient, Que dans le Parlement qu'on tenoit alors, il étoit important pour le bien de ses affaires, d'obliger les Ecclesiastiques à lui prêter le même serment d'obeïssance qu'ils avoient accoûtumé de prêter au Pape : Que cela seroit cause que Cramner ayant moins d'attachement au saint Pere, & beaucoup

Henri VIII. plus à Sa Majesté, prononceroit en sa faveur avec plus de hardiesse. Ce conseil plût à Henri : mais l'entreprise étant nouvelle & inoüie, on chercha un homme dans le Clergé pour en faire la proposition.

Jean Fisher Evéque de Rochestre. On n'en trouva point de plus propre que Jean Fisher Evéque de Rochestre, & pourveu qu'il s'en chargeât, l'on ne doutoit point du succez de cette affaire. D'ailleurs il ne s'en pouvoit excuser sans encourir la disgrace de Henri,& c'étoit ce qu'Anne souhaittoit le plus : car elle portoit une haine irreconciliable à ce Prelat depuis le jour qu'il défendit si courageusement la cause de Catherine devant les Legats. Méme pour se vanger de lui, elle avoit corrompu son cuisinier, nomme Richard Risey ; & comme Fisher usoit des mémes viandes que ses domestiques, le Cuisinier empoisonna le pot commun de la maison : mais par un effet de la Providence, Fisher ne dîna point chez lui ce jour-

Anne veut faire empoisonner Fisher.

là. Les domeſtiques qui tâterent de ce dangereux potage moururent preſque tous. Le Cuiſinier fut pris, il avoüa le fait, & expia ſon crime par une mort honteuſe & publique : ce qui redoubla encore la haine qu'Anne portoit à Fisher. Henri VIII.

Pour revenir donc à nôtre Hiſtoire, le Roy ayant fait ſçavoir ſon intention à l'Evéque de Rocheſtre il en fut touché ſenſiblement, & tâchoit d'éluder le coup, car il n'ignoroit pas de quelle main il partoit : mais le Roy le preſſoit ſans relâche, & ne vouloit ni excuſe ni retardement. Il diſoit, *que ce n'étoit que pour s'éclaircir, ſi le Clergé le haïſſoit autant qu'on diſoit : Qu'au reſte pour lever toute ſorte de ſcrupule, il n'exigeoit le ſerment d'obeïſſance du Chergé ; qu'avec cette expreſſe reſtriction ; Autant que la parole de Dieu le lui permettoit.* D'autre côté l'Evêque conſideroit combien de maux la colere du Roy preparoit à tout l'Ordre Eccleſiaſtique, ſi l'on s'oppo-

Reſtriction pour reconnoître Henri Souverain au ſpirituel & au têporel.

Henri VIII.

soit à sa volonté ; Que s'il guerissoit de sa passion, il pourroit changer de pensée; Qu'on ne manqueroit point alors d'âbiles Prelats pour lui representer l'injustice de cette entreprise : Fisher convaincu ou trompé par ces raisons, crut qu'il falloit ceder au tems, & persuada à quelques-uns de ses confreres, qui ne se vouloient pas rendre comme les autres qui avoient été gagné par Cramner & par Leins, de promettre obeïssance au Roy aussi bien au spirituel qu'au temporel, avec la restriction dont nous venons de parler. L'Evéque de Rochestre eut tant de regret de cette faute, qu'il se la reprocha publiquement : Il reconnut qu'il avoit manqué à son devoir d'Evêque, & qu'au lieu de se précautionner d'une exception douteuse, il devoit declarer en termes clairs & formels, ce que la Loy de Dieu défend & ce qu'elle permet, afin que les autres ne tombassent pas dans l'erreur. Jamais il ne se pardonna cette foiblesse,

Fisher trompé se repent.

blesse, qu'il ne l'eût effacée de son propre Sang. Par cette subtilité le Roy obtint ce qu'il souhaittoit. Henri VIII.

LEs chose s'étant ainsi passées, Cramner crut que l'autorité du Parlement, & le nouveau serment qu'il venoit de prêter au Roy, le dégageroient de celui qu'il avoit prêté au Pape ; & qu'en toute liberté, malgré même les deffenses du S. Siege, il pouvoit prononcer sur le divorce de Henri & de Catherine. Cet Archevêque se transporta donc à Dunestable, ou la Reine s'étoit retirée. Il étoit accompagné d'Evêques, d'Avocats, de Procureurs, & de Notaires, tous à la devotion du Roy: Il fit citer plusieurs fois la Princesse devant lui ; mais n'ayant point comparu, aprés un delay de quinze-jours, il resolut de prononcer la Sentence. Et comme si le Roy eût eu de l'aversion pour le divorce, il l'exhorta auparavant de se separer de la femme de son frere, conformément à l'Evangile : Que s'il n'obeïssoit, le rang qu'il tenoit dans l'Eglise l'o-

Cramner prononce la Sētence du divorce.

Henri VIII. bligeroit, quoy que malgré luy, d'en venir aux censures Ecclesiastiques. Les flateurs admiroient le courage de ce Prelat, & disoient qu'il y avoit bien de la difference entre la Religion du Pape & le veritable Evangile : Que tout autre qu'un Evéque ordonné de Dieu, n'auroit pas eu la hardiesse de faire souvenir le Roy de son devoir & benissoient l'heureux jour qui les avoit éclairez d'une si pure lumiere.

Cramner qui avoit receu par avance le prix de son crime, rendit son jugement; Il declara nul & contraire à la Loy de Dieu le mariage du Prince Henri & de Catherine, & donna au Prince la liberté d'épouser qui il lui plairoit.

Mais Henri maître du jugement & du Juge, avoit déja épousé Anne de Boulen, comme nous avons dit, & en avoit secrettement averti le Roy de France par un Courrier qu'il lui dépêcha. Il differa de cinq mois la solemnité de ses nopces, & la re-
1533. Anne couron- mit à la veille de Pâsques. Ce jour-là Anne de Boulen fut menée publi-

quement à l'Eglise, & le second de Juin ensuivant, elle fut couronnée avec beaucoup plus de magnificence & de pompe que jamais aucune autre Reine d'Angleterre ne l'avoit esté. Henri VIII. née Reine d'Angleterre.

La nouvelle de ce mariage ayant esté portée dans les païs Estrangers, il n'est pas croyable combien elle y causa d'étonnement, d'indignation, & de douleur. L'Empereur sur tout en fut outré : Il conjura instamment le Pape à qui Jesus-Christ a donné le pouvoir de châtier la rebellion de ses enfans, de ne laisser pas l'impieté de Henri impunie. Le Pape, quoy que touché sensiblement de l'énormité du crime & des justes plaintes de l'Empereur, par une indulgence qu'il avoit toûjours conservée pour Henri, ne voulut rien precipiter, & differa jusqu'à son retour de France le châtiment d'un si grand forfait : Car en ce tems-là Clement & François I. devoient s'aboucher à Marseille, & le Pape esperoit par le moyen du Roy de France, grand ami de Henri, de le retirer des

Henri VIII. mains d'Anne de Boulen, d'autant plus que sa passion avoit éte satisfaite par la joüissance. François mesme l'avoit aussi fait esperer au Saint Pere, pour l'engager plus facilement à cette entreveuë de Marseille. Mais les Ambassadeurs de Henri s'y étant trouvez, & ayant eu la hardiesse en presence de François, & dans la Chambre mesme du Pape, de l'interrompre & d'appeller de son autorité à je ne sçay quel Concile; alors François eut honte d'une si mauvaise conduite, & le S. Pere se repentit de sa bonté. Le Roy de France conseilla mesme au Pape de decider ce differéd par les loix Ecclesiastiques, & l'asseura que tant s'en faut qu'il voulût proteger une si mauvaise cause, il s'en declareroit toûjours ennemi. Il fit encore la mesme réponse aux Ambassadeurs de Henri, qui en vertu de leur alliance venoient lui demander du secours; car il leur dit, *Qu'en toute autre chose il feroit paroître à Henri une amitié fraternelle; mais qu'en matiere de Religion, il n'avoit point de plus grand ami que sa*

Belle reponse de Franç. I. à Henri.

conscience. Polus qui vivoit en ce tems-là, donne de grandes loüanges à ces pieuses paroles du Roy Tres-Chrêtien. Henri VIII.

Le Pape termina les affaires qu'il avoit en France,& aprés avoir conclu le mariage du Duc d'Orleans, second fils de François , avec sa niepce,fille de Laurent de Medicis; il retourna en Italie. On remit sur le tapis l'affaire de Henri & de Catherine , & aprés l'avoir bien examinée , Clement un peu avant sa mort, prononça la Sentence , dont voici les termes.

CLEMENT VII. PAPE, &c.

COmme durant le procés qui est pendant devant nous , & auquel dans le consistoire de nos Reverends freres , Nous avons établi pour Commissaire nostre bien aimé fils Capisucchi , nostre Chapelain , Doyen & Auditeur des causes du sacré Palais Apostolique ; Entre nos Tres-chers fils en Iesus-Christ Henri VIII. & Catherine

Sentence de Clem. VII. en faveur de Henri & de Catherine , prononcée le 7. de son Pontif. l'an 1533.

Henri VIII. *Roy d'Angleterre, sur la validité du mariage contracté entr'eux : Le nommé Henri auroit chassé la nommée Catherine; & contracté effectivement mariage avec une certaine Anne, par un attentat temeraire à nos admonitions & défenses en forme de Bref, emanées du Conseil de nos Freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine.*

A ces causes Nous de la plenitude de la puissance que JESUS-CHRIST *le Roy des Rois nous a donnée en la personne de saint Pierre, quoy que nous en soyons indignes, seant dans le Trône de Iustice, & n'ayant que Dieu seul devant les yeux, par nôtre presente Sentence, en vertu de l'obligation de nôtre Charge, & apres avoir pris l'avis de nos venerables freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine : Nous disons, que la privation de la qualité de Reine, & d'épouse, dont joüissoit la nommée Catherine, quand le procés à été intenté : & le mariage contracté entre le nommé Henri & la nommée Anne, étant notoires & manifestes, comme nous le declarons tels,*

ont été & sont nuls, injustes & attentez; & comme tels, ont été & sont notez de nullité, d'injustice & d'attentat : Que les Enfans nez ou à naître de ce Mariage, sont & seront illegitimes : Que la nommée Catherine sera retablie dans la qualité de Reine & d'épouse : Que le Roy cy-deßus nommé, sera tenu de chasser d'auprés de soy la nommée Anne, & de ne la plus reconnoître ni pour son épouse, ni pour Reine. Ainsi nous le prononçons, declarons, & ordonnons, remettons & rétablissons, chassons & éloignons. Et en outre nous declarons par cette presente Sentence; de l'avis cy-dessus mentionné, & encore par l'obligation de nôtre Charge, Que le nommé Henri Roy a miserablement encouru la peine d'excommunication majeure, & des autres censures portées par lesdites Lettres, pour avoir manqué d'y obeir, & comme excommunié, Qu'il doit être füi & évité de tous les fideles.

Henri VIII.

Et toutefois voulant agir avec le nommé Henri en bon & clement Pere, Nous suspendons la Declaration des

Henri VIII. *Censures susdites jusques à la fin du mois de Septembre prochain, afin qu'il ait le tems de se soûmettre à nôtre dite Sentence & Mandement. Que si ce tems passé il differe d'obeïr & de retablir la nommée Catherine dans l'état dont elle joüissoit quand le procez fut intenté; & de chaßer la nommée Anne d'auprés de soy, de lui ôter la qualité de son épouse & de Reine d'Angleterre; & n'amende effectivement les attentats susdits, dés à present comme dés lors, nous voulons & ordonnons que la presente Declaration ait lieu.*

Ainsi nous le prononçons.

HEnri ayant eu avis de cette Sentence, la prit pour une injure, & tant s'en faut qu'il y déferât, ou qu'il se repentît : qu'au contraire il en devint plus opiâtre, & il ne songea plus qu'à se vanger.

Premierement il défendit sous de griéves peines, d'appeller à l'avenir Catherine Reine d'Angleterre, ni femme de Henri; mais la vêve du

Prince Arthus. Et comme Anne étoit préte de faire ses couches, il ôtat à Marie (alors âgée de 17. ans, & qu'il avoit eüe de Catherine) tous ses Gouvernemens & toutes ses Charges, & la renvoya chez sa mere comme une bastarde & une personne privée ; quoi qu'elle eût été reconnuë par tous les Ordres du Royaume pour Princesse de Galles, & presomptive heretiere de la Couronne d'Angleterre. Il donna des espions à Catherine, & corrompit la fidelité de ses domestiques, pour lui rapporter ce qui se passoit chez leur Maîtresse ; qui elle consultoit ; qui la voyoit ; à qui elle se fioit. Il s'informoit donc exactement des amis de Catherine, & ensuite il les faisoit arréter pour des causes bien legeres.

Henri VIII. Marie dépoüillée de ses gouvernemens.

Afin de tenir les autres dans la crainte, il fit mettre en prison le Pere Jean Forest Religieux Observantin, Confesseur de Catherine, homme docte. Son crime étoit d'avoir défendu les interêts de Rome en presence de Henri, contre Hu-

Henri VIII. gues Latimer heretique, qui s'emportoit avec trop d'insolence contre le Pape. En suite on se saisit de trois Prêtres Docteurs en Theologie, & de quelques autres qui avoiét soûtenu la cause de Catherine devant les Legats. On arréta encore Thomas Abel, Edoüard Povel, & Richard Fetherston, accusez d'avoir eu commerce avec une Religieuse de Cantorbery, pour empécher le divorce de Sa Majesté. Tous ces prisonniers & beaucoup d'autres, furent depuis les victimes de la cruauté de Henri.

Naissance d'Elisabeth le 7. Sept. 1533. En ce tems-là Elisabeth vint au monde: On l'appella avec raison *la fille de sang*, pour les innombrables meurtres dont elle fut cause. Elle nâquit le 7. Septembre de l'année 1533. la veille de la Nativité de la Vierge, qu'elle fit depuis effacer du Calendrier. Cette naissance arriva la même année qu'Anne épousa Henri cinq mois ou environ aprés la celebration de ses nôces; Ainsi Anne étoit grosse avant la ceremonie de son mariage, & son impudicité

a fait douter avec raiſon que cet Enfant fût le fruit de l'amour du Roy : car on ſçavoit quelles libertez elle permettoit alors à ſes Amans, qui depuis payerent cherement auſſi-bien qu'elle, les faveurs dont elle leur avoit été trop liberale. C'eſt auſſi la raiſon pourquoy la Princeſſe Marie, qui ſçavoit tout le particulier de cette hiſtoire, ne voulut jamais reconnoître Eliſabeth pour ſa ſœur. Henri VIII.

Henri toutefois la fit baptiſer à Grenvic avec une pompe extraordinaire, dans l'Egliſe des Peres de l'Obſervance de ſaint François, ce qui cauſa le mal'heur de l'Ordre : car cinq mois aprés Henri les chaſſa de tous ſes Etats, & pour un tems mit des Auguſtins en leurs maiſons. Juſques-là il n'avoit encore touché à aucun Ordre Religieux. Eliſabeth étant parvenuë à la Couronne ruina ce méme Monaſtere où elle avoit été baptiſé, que la Reine Marie avoit rétabli, & s'en ſervit à des uſages profanes, pour la commodité de ſon Palais qui en étoit proche.

Leur rapport fit croire au Roy qu'ils étoient d'intelligence avec elle, l'Evêque en fut accusé au Parlement, son Aumônier, un Notaire de Cantorbery, Thomas Golde, & Edoüard Thüart gentils-hommes, furent arrêtez pour le même sujet: cependant le succés a justifié les predictions de cette Religieuse, où il y avoit alors bien peu d'apperence; & Marie, à qui l'on preferoit Elisabeth, regna pourtant devant elle.

Henri VIII.

Mort d'Elisabet Barton.

LE même jour que cette servante de Dieu & ses compagnons souffrirent la mort, tous les grands Seigneurs du Royaume furent obligez de faire serment devant l'Archevêque Cramner, le Chancelier Audley, Cromvel Secretaire d'Etat, & autres du Conseil du Roy, *Que le second mariage de sa Majesté étoit legitime. Que la fille qui en étoit issuë étoit la veritable heritiere du Royaume, Que Marie étoit bâtarde & n'avoit aucun droit à la Couronne,* L'Evêque de Rochestre, Thomas

Henri VIII. Morus & quelques autres, ayant refusé de prêter ce serment, furent arrétez. Les Peres Cordeliers indignez de cette injustice, en parlerent hautement dans leurs Sermons & dans leurs disputes, & soûtinrent courageusement la validité du mariage de Catherine : entre autres Elston, & Payton, trés-habiles Religieux.Pour cette raison le Roy, comme nous avons déja dit, conceut une telle haine contre tout l'Ordre, qu'il le bannit de tous ses Etats ; & les prisons furent remplies de plus de deux cens Cordeliers.

Henri voyant que les gens de bien n'approuvoient pas son second mariage, resolut de s'opposer aux commencemens ; & de ne plus user de douceur, mais d'employer l'authorité Royale & celle des Loix contre ceux qui resisteroient à ses volontez.C'est pourquoy il indiqua l'assemblée du Parlement au troisiéme jour de Novembre suivant ; ne doutant point que par force, & par menaces, ou par l'adresse des He-

retiques secrets, il n'obtinst ce qu'il desiroit. Dans le Clergé, les Archevêques Cramner & Leins étoient entierement dans ses interest; Il croyoit que Gardiner, Samson, & quelques autres jeunes Evêques qui tenoient de lui leurs dignitez, ne lui seroient pas fort contraires : L'Evêque de Rochestre étoit vieux & en prison : D'ailleurs il n'avoit qu'à deffendre à Tonstal Evêque de Durham, homme de grande authorité, de se trouver à l'assemblée. Dans la chambre des Seigneurs, outre les nouveaux Gentils-hommes qui lui avoient obligation de leur noblesse, la plus-part gâtez de l'herefie de Luther, il avoit deux hommes qui par leur pouvoir feroient pancher les esprits où il lui plairoit : l'un étoit Charles Brandon Duc de Suffolc, beau-frere de Henri & imitateur de ses vices; par la permission de Dieu toute la famille de ce Duc perit depuis miserablement; l'autre étoit Thomas Havart Duc de Norfolc, Catholique & grand Capitaine, mais

Henri VIII.

Digitized by Google

tous ceux qui à l'avenir attribueroient aucune authorité ou puissance au Siege Apostolique, seroient traitez comme des criminels de leze-Majesté. Henri VIII.

Que le Roy seul seroit declaré souverain Chef de l'Eglise Anglicane.

Que par sa seule authorité il reformeroit les abus, & condamneroit les heresies.

Qu'on lui payeroit le revenu de la premiere année de tous les Benefices, & les Decimes de toutes les dignitez Ecclesiastiques.

Il persecuta jusqu'au nom de Pape : car il défendit d'appeller *Pape*, aucun Pontife Romain ; mais seulement *Evêque de Rome*. Au reste il fit executer ces Ordonnances avec tant de rigueur, que l'on punissoit de mort celui qui manquoit d'effacer le nom de Pape de ses Livres : de sorte qu'aux Calendriers, aux Tables des Livres, dans les ouvrages des Peres & des Scholastiques, dans le droit Canon, on voyoit ce nom rayé. On obligea même

Henri en veut au nom de Pape.

Henri VIII. Bizarres précautions.

les particuliers d'écrire au commencement des œuvres de Saint Cyprien, de S. Gregoire, de S. Prosper, & des autres grandes lumieres de l'Eglise; *Que s'il y avoit quelque mot, ou quelque passage qui établît la Primauté du Pape, l'on renonçoit à ce passage & à ce mot, & qu'en celà on ne vouloit avoir aucunes conformité avec les Peres & les Docteurs.* On deffendit même toute communication soûs peine de la vie, avec le Pape & ses adherans, hors de l'Angleterre: Ainsi, comme dit Erasme, il n'y avoit point de pierre sous laquelle il n'y eût un scorpion, & aucun Anglois n'eût osé écrire à un étranger, ni en recevoir des lettres.

Ab Episcopi Romani tyrannide, & detestandis enormitatibus, libera nos Domine.

Mêmes dans les Litanies & autres prieres que l'on recite en public & en particulier dans les Eglises, dans les Monasteres, & dans les autres lieux que la pieté a consacrez; au lieu de l'Oraison que tous les fideles adressent à Dieu par tout le monde pour le Pape, Henri fit subsistuer ces paroles impies; *De la tyrannie*

de l'Evéque de Rome ; & de ses detestables excez, délivrez-nous Seigneur. Et pour mêler le ridicule au serieux, il défendit à ses Courtisans de se faire raser la barbe, & de porter de longs cheveux; ce qui se pratiquoit auparavant en Angleterre par les plus sages, pour imiter ou pour honorer en quelque sorte les Ecclesiastiques. Pour lui comme nouveau Chef de l'Eglise, pour se distinguer des autres, ou pour se rendre plus agreable à sa jeune épouse, il s'habilla plus pompeusement qu'à l'ordinaire ; de sorte qu'en quittant sa vieille femme & sa vieille Religion, l'on eût dit qu'il étoit rajeuni, & qu'il avoit pris un nouvel esprit & un nouveau corps.

Henri VIII.

Henri défend à ses Courtisans de se faire raser.

Mais n'étant pas encore satisfait de tant d'indignitez dont il avoit flétry la Religion & le Pape, il voulut persuader aux Princes étrangers d'imiter ses excez. Il envoya donc une Ambassade à François I. en qui il prenoit une grande confiance à cause de la haine commune qu'ils portoient à l'Empereur ; mais

Henri VIII. tant s'en faut que sa Majesté Tres-Chrétienne voulût prêter l'oreille à ces dangereux conseils, que même il refusa d'entendre ses Ambassadeurs sur cette matiere ; de sorte qu'ils furent contraints de se transporter chez quelques Princes Allemans, déja infectez de l'heresie de Luther. Mais quoy qu'ils approuvassent sa revolte contre le Pape ; car ils s'étoient aussi revoltez contre lui, ils en condamnerent pourtant la cause, qu'ils trouverent toûjours mauvaise mal-gré toutes les raisons que ses Ambassadeurs alleguerent pour l'appuyer. Henri en eut tant de dépit, qu'on a crû que ce fut pour cela qu'il ne fit pas une profession ouverte de la doctrine de Luther, & ne voulut pas même recevoir ses lettres, bien que toutes pleines de soûmission & de bassesse. Calvin aussi quelque tems aprés attaqua la Primauté Ecclesiastique, que Henri avoit usurpée.

Les Lutheriens condamnent la Primauté de Henri

Calvin écrit contre la Primauté. Cōment. surAmos

Ainsi manquant d'approbateurs étrangers, il se contenta de ceux d'Angleterre,& cōmanda à ses sujets

de maintenir dans leurs livres & dans leurs fermons fa nouvelle autorité Ecclefiaftique. Pour fatisfaire à ce commandement plufieurs prirent la plume, ou monterent en chaire, les uns de gré & pour être imbus de l'herefie, comme Samfon, Foix & Morifon; les autres par force & de peur de choquer le Roy, comme Gardiner Evêque de Vinton, & Tonftal Evêque de Durham. Henri VIII.

Le Roy voulut fonder une feconde fois l'efprit de Renaut Polus. Pour cela il lui envoya jufqu'à Padouë, par un Courrier exprés les Actes du Parlement; avec une lettre fort civile par laquelle il le prioit comme fon parent, & comme une perfonne qui depuis plufieurs années recevoit de fes bien-faits, de vouloir compofer quelque ouvrage en faveur de fa Primauté, déja confirmée par les Decrets du Parlement. Polus aprés avoir reçeu la lettre & les Actes, fut quelque tems en doute de ce qu'il devoit faire. Enfin comme il eut appris que la fureur du Roy s'irritoit tous les jours de plus en plus contre

Polus écrit contre la Primauté de Henri.

Henri VIII. la vertu, il s'encouragea lui-même, & en quatre mois il composa quatre livres de l'Union Ecclesiastique, qu'il dédia à Henri & les lui fit rendre en main propre. Il y refuta doctement la Primauté du Roy, découvre ses crimes avec beaucoup de liberté, & lui enseigne les chemins de la penitence. Le Roy fut si outré de sa hardiesse, qu'il le fit declarer traître à la Patrie, & criminel de leze-Majesté : Il dressa plusieurs embûches à sa vie, fit mourir sa mere, son frere & son oncle ; & peu s'en falut qu'il n'exterminât toute sa maison. Mais retournons en Angleterre.

Colere de Henri contre Polus.

HENRI connoissoit à plusieurs indices, que plus les gens avoient de pieté, plus ils avoient d'aversion pour sa conduite. Or il y avoit trois Ordres de Religieux dans le Royaume qui en sainteté de vie devançoient tous les autres, & par consequent les surpassoient en autorité ; sçavoir celui des Chartreux, celui de sainte Brigide, & celui de

l'Obſervance de ſaint François. Henri VIII. Henri reſolut de les détruire, afin de venir à bout des autres avec plus de facilité. La Providence permit que ces pieuſes Compagnies fuſſent les premieres exposées à la fureur de ce Monarque, pour augmenter ſa honte, & pour rendre la gloire de ſes Martyrs plus illuſtre.

1535. Iean Hogthon Prieur Chartreux de Londres. Robert Laurent Prieur de Beval, & Auguſtin Vebſter, Prieur d'Exam.

Le 29. d'Avril, cinq Religieux d'une pieté exemplaire, entrerent donc dans la lice pour JESUS-CHRIST: Trois de ces Peres étoient Prieurs de trois Monaſteres de Chartreux : car on eſperoit aprés la mort des Paſteurs, d'entrer plus facilement dans la bergerie. On leur propoſoit les nouvelles Ordonnances du Parlement, & on les obligeoit par ſerment à reconnoître le Roy pour ſouverain Chef de l'Egliſe Anglicane. Ces bons Peres vouloient gauchir, & alleguoient l'Ecriture : mais Cromvel leur répondit, *Qu'il ne recevoit point d'exception, ſoit que la Loy de Dieu le permît ou non ; qu'il falloit jurer nettement, diſtinctement, categoriquement.*

Henri VIII. Ils lui repartirent, *qu'ils n'avoient pas encore appris que l'Eglise eût enseigné cette doctrine.* Enfin Cromvel leur demanda, *s'ils vouloient jurer ou non?* Les saints Religieux en firent refus, de peur d'offenser Dieu, pour plaire à leur Souverain. Aprés leur réponse on les mit entre les mains des douze Commissaires pour être jugez selon les loix du Royaume. Mais comme il n'y avoit pas lieu de les condamner à la mort, & que de peur de choquer le Roy ils n'osoient aussi les absoudre; ils differoient le jugement. Enfin Cromvel les avertit de la part du Roy, *Qu'il y alloit de leur vie s'ils n'envoyoient le lendemain ces criminels au Supplice.* A quoi ils furent contraints d'obeïr. Cét Arrêt servit de regle pour tous ceux qui depuis furent accusez de semblables crimes. Au reste on les excutoit avec leur habit de Religion, par un mépris que le Roy faisoit des loix Ecclesiastiques, qui veulent qu'on ôte l'habit à un Religieux, & qu'on le degrade avant que de le punir au dernier supplice.

Le

Le même jour le Docteur Renaut reçeut la couronne du martyre. Il étoit Religieux de l'Ordre de sainte Brigide, grand Theologien, & fort versé dans la langue Grecque & Hebraïque, connoissances fort rares en ce tems-là. Il confirma par sa patience & par son exemple la Doctrine qu'il avoit enseignée dans ses sçavantes Predications. Comme il sçeut qu'il étoit condamné à la mort, & qu'on ne lui permettoit de parler que pour declarer s'il consentoit ou non à l'Ordonnance du Parlement; il dit, *Que c'étoit-là un vray jugement du monde*; Aprés quoy il demanda trois jours à ses Juges pour se preparer à la mort; parce que cette grace dépendoit du Roy seul. *J'espere toutefois*, répondit ce Pere, *de voir les biens du Seigneur en la terre des vivans.* Comme on le conduisoit à la mort, il exhortoit le peuple à prier Dieu pour le Roy, de peur qu'aprés avoir imité la pieté & la sagesse de Salomon au commencement de son regne, il ne se laissât corrompre aussi bien que lui par

Henri VIII.

Henri VIII. l'amour des femmes. Enfin le cinquiéme Athlete qui remporta la palme du Martyre, ce fut Jean Haïl, Prêtre seculier & Pasteur tout plein de zele. Ils souffrirent tous le supplice hors de Londres, le 4. de May de l'année 1535.

Persecution des Chartreux. Par ces grands exemples de cruauté, Henri, avoit esperé de donner de la terreur à ses peuples, & sur tout de fléchir la constance des Chartheux de Londres. Ce fut pour cela qu'il fit attacher à la porte de la maison de ces Peres, les membres de leur Prieur. Il donna même la conduite de ce Monastere à deux Prêtres seculiers, qui par prieres & par menaces s'efforcerent de seduire les jeunes Religieux; mais comme ils n'en pûrent rien obtenir, ils dirent pour s'excuser; que les anciens empêchoient la jeunesse de se soûmettre aux ordres de Sa Majesté.

Midelmor, Exmey, & Nudegat. Le 14. de Juin il fit donc arrêter encore trois Chartreux, & aprés les avoir tenus quatorze jours en prison, les fers au col, aux bras & aux jambes, en sorte qu'ils ne se pou-

voient remuer ; ils laisserent un il- Henri
lustre témoignage de leur foy : car VIII.
ayant été trainez sur des clayes par les ruës de Londres, jusqu'au lieu du supplice, on les attacha un moment au gibet, d'où on les descendit encore vivans : le Bourreau leur coupa les parties que l'on ne peut nõmer honnétementles jetta au feu, leur ouvrit le côté avec un couteau, en arracha les entrailles qu'il jetta pareillement au feu : Enfin il leur coupa la tête, & mit leurs corps en quatre quartiers, qu'il fit boüilir, puis il les attacha en divers lieux pour servir de spectacle au peuple. A Yorc Jean Rochestre & Jacques Valver en furent quittes pour être pendus.

Tant de supplices n'ayant pas encore
dompté les esprits, Henri fit Le 11.
jetter en prison dix autres Char- May
treux, où ils furent traitez avec tant 1535.
d'inhumanité, que hormis un tous perirent de faim & de puanteur. La chose fut rapportée à Cromvel, & il jura, *Qu'il avoit bien du déplaisir, qu'une mort si douce les eût garantis des tourmens qu'il leur preparoit.*

Henri VIII.

Guillaume Horn qui avoit resisté à l'horreur de sa prison, receut le même traitement que les autres Religieux de son Ordre. C'est assez parlé des Chartreux,& bien qu'ils n'ayent pas tous souffert en un même jour, je n'ay pas crû devoir separer dans cette Histoire,ceux qui étoient unis par les liens de la foy & de la charité.

Persecution des Cordeliers.

Nous parlerons en quelque lieu des Cordeliers : car encore que Henri eût fait arrêter plusieurs Religieux de cet Ordre, pas-un toutefois ne fut puni du dernier supplice, hormis les deux que l'on executa avec la Religieuse Bartone. La raison que le Roy en put avoir, fut le peu de profit qu'il tiroit de leur perte,parce qu'il les avoit déja dépoüillez de leurs Monasteres. D'ailleurs Thomas Vrisley homme de credit, & que Henri honora depuis de la charge de Chancelier, les servit de toute sa faveur : il donna même esperance,qu'avec le tems il s'en pourroit trouver parmi eux qui se rangeroient à la volonté du Roy.

CEpendant l'Evêque de Rochestre & Thomas Morus languissoient dans la prison. C'étoient les deux plus rares ornemens de l'Angleterre : chacun avoit les yeux & la pensée attachez sur eux : C'est aussi pourquoy Henri souhaitoit extremement de les attirer à son parti, principalement Thomas Morus, qui pour n'étre pas lié à l'Ordre Ecclesiastique, étoit plus cheri des Magistrats, dont Henri recherchoit l'amitié & redoutoit la puissance.

Henri VIII. Fisher & Morus prisonniers.

Thomas Morus le plus grand homme que l'Angleterre eût produit depuis plusieurs siecles, nâqui à Londres d'une famille tres-illustre. En son enfance il acquit une connoissance parfaite de la langue Grecque & de la Latine. Il fut quarante-ans dans l'employ. On l'honora de plusieurs importantes Ambassades, dont il s'acquitta toûjours fort dignement. Quoy qu'il eût plusieurs enfans de ses deux femmes, jamais il ne se mit en peine d'amasser du bien; de sorte qu'il laissa son patrimoine au même état qu'il l'avoit receu de ses

Naissance de Thomas Morus.

Henri VIII. ancestres. Il deffendoit avec grande ardeur les interests de la Religion & de la Justice. Par son autorité & par ses écrits il refutoit puissamment les heretiques, qui d'Allemagne se glissoient en Angleterre, & empoisonnoient tout le Royaume de leurs livres pernicieux. Morus combattoit ces pestes publiques avec plus de chaleur que ne faisoient tous les autres Magistrats ; ce qui luy acquit l'amitié des gens de bien, & la haine des méchans. Dans sa prison, quoy que dépoüillé de ses Charges & de son bien, il ne témoignoit aucune tristesse ; mesme il consoloit par sa gayeté naturelle & par sa constance tous ceux qui le venoient visiter. Il avoit accoûtumé de dire *que le monde étoit une prison où les hommes sont enfermez, & d'où chacun sera appellé à son tour pour entẽdre son jugemẽt; qu'il s'estimoit bien-heureux, & que Dieu lui faisoit une grande grace de l'avoir cõfiné dãs une si petite prison; puisque des maux il faut toûjours choisir le moindre.*

Henri, aprés avoir fait tenter en vain le courage de Morus par plu-

sieurs de ses confidens, ne sçavoit s'il valoit mieux, laisser vivre un si illustre ennemi de son mariage, que de s'attirer par sa mort la haine de tout le monde Chrêtien. Enfin il resolut de commencer par l'Evêque de Rochestre, dont il n'esperoit pas de vaincre la fermeté, & que Paul III. avoit honoré du Chapeau de Cardinal dans la prison. Le Roy crut que le supplice de ce Prelat pourroit ébranler la constance de Morus. Henri VIII.

Le 22. de Juin on fit donc le procés à Jean Fisher Evêque de Rochestre, & comme il refusa de reconnoître la Principauté Ecclesiastique de Henri, on le condamna à la mort. C'étoit un vieillard presque décrepit, également estimé pour sa pieté & pour sa Doctrine. Quand il apperceut l'échaffaut preparé pour son supplice, il jetta le bâton sur lequel il s'appuyoit, en disant : *Qu'il lui restoit si peu de chemin pour achever son voyage, que ses pieds en viendroient bien à bout*. Sur le lieu de son martyre il s'écria, *Te Deum laudamus, Te Dominum confitemur*; & acheva tout 1535.

Henri VIII.

Mort de Jean Fisher Evêque de Rochestre.

le Cantique, aprés quoy d'un coup de hache on lui separa la tête du corps. On la mit au bout d'une pique, & on l'exposa à la vûë du peuple sur le Pont de Londres : mais comme elle s'attiroit la veneration de tous les regardans, on la fit ôter.

Grandes qualitez de Jean Fisher, & un abregé de sa vie.

Il n'y avoit point de Prelat dans toute la Chrétienté comparable à ce saint homme, en zele, en pieté, & en doctrine. Dés le tems de Henri VII. sa vertu étoit si connuë, qu'on le donna pour Confesseur à la Serenissime Princesse Marguerite mere de Henri. Il entroit dans son Conseil. Il lui persuada de faire bâtir deux Colleges dans l'Université de Cantorbie, dont il fut depuis Chancelier : Il lui conseilla encore de fonder deux Chaires de Theologie ; l'une à Cantbrige, l'autre à Oxfort. Par ces soins on appella en Angleterre de fameux Professeurs de Theologie, & des langues Orientales : de sorte que plusieurs Anglois acquirent par son moyen une parfaite connoissance des lettres sacrées.

Henri VII. le nomma à l'Evêché de Rocheſtre, par la ſeule recommandation de ſa doctrine & de ſa vertu ; & comme ce benefice étoit de peu d'importance pour un homme d'un ſi grand merite, Henri VII. le voulut gratifier d'un autre Evêché d'un revenu plus conſiderable : mais il ne pût conſentir à quitter ſa premiere épouſe, quoy que pauvre, pour une autre plus opulente. Il diſoit *qu'il s'eſtimeroit heureux, ſi au jour du Iugement il pouvoit rendre bon compte de ſon petit troupeau & de ſes mediocres richeſſes, dont nous compterons devant Dieu*, Diſoit-il, *plus rigoureuſement que les hommes ne s'imaginent: Que ce jour-là, la ſeverité ſeroit d'autant plus grande que le nombre de ſes biens & des ames confiées à ſa conduite auroit été moindre, & qu'il connoiſſoit par une charge ſi legere, combien une plus peſante l'incommoderoit.* Henri VIII.

On a entendu dire ſouvent à Henri VIII. qu'il avoit eu autrefois pour ce ſaint Prelat une amitié & une veneration toute particuliere ;

VIII. Henri mais son mauvais genie le fit changer. Ce Prince ayant appris que le Pape avoit créé Cardinal l'Evêque de Rochestre, il commanda aux Juges de l'interroger, *s'il avoit recherché cet honneur, ou même s'il en avoit eu connoissance*; Il répondit *qu'il n'avoit brigué ny cette dignité ny aucune autre qu'il auroit attendu bien tard à y songer, chargé de chaînes, & sur le bord du tombeau*: Tant il avoit peu d'attache aux grandeurs, qui font l'admiration des autres hommes: On tient que ce fut par son conseil & par son secours que Henri fit mettre en lumiere le livre des sept Sacremens, qu'il composa contre Luther; & nôtre Evêque en défendit depuis fortement la doctrine contre les ennemis de l'Eglise. Au jugement de tous les Sçavans, c'est le plus docte Ecrivain qui ait confondu les erreurs de Luther, d'Ecolampade, & des autres pestes de la Religion. Dans ses écrits & dans ses Sermõs, il maintenoit avec une force & une netteté incroyable le Sacerdoce, la Messe, les Sacremens, la Hie-

L'Evêque de Rochestre créé Cardinal dans la prison.

rarchie,& les autres points côtestez. Henri VIII.
Il gouverna trante années l'Eglise de Rochestre ; il y établit de saints reglemens ; ses jeûnes,ses veilles,ses aumônes , ses austeritez , toutes ses actions dignes d'un Evêque,le firent aimer & considerer comme un homme de Dieu. Il brûloit d'une charité Episcopale & vraiment Apostolique : Tous les Vendredis , tous les jours de jeûnes, & plusieurs autres, non seulement il visitoit les Hôpitaux & les prisons , mais il entroit dans les maisons,où il sçavoit qu'il y avoit des pauvres,des malades & des affligez;& il les secouroit de ses cõsolations & de son argent : C'est en ces saintes œuvres & à recevoir les étrangers principalemét les gens de lettres,qu'il consuma tout son bien.

Quand on l'arrêta , les Sergens se jetterent sur ses meubles , & croyant qu'un vieil Evêque ne manquoit pas d'argent , ils foüillerent par tout pour mettre la main sur ce pretendu thresor. Enfin ils rencontrerent un petit coffre garni de lames de fer & de plusieurs serrures,

Henri VIII.

qu'ils mirent en pieces ; mais au lieu des richesses qu'il croyoient y trouver, ils ne virent qu'un cilice, une discipline, & d'autres instrumens de Penitéce dont ce saint homme affligeoit son corps, d'ailleurs assez attenué par les austeritez & par les années. Veritablement tout ce devot équipage étoit accompagné de quelque monnoye, qu'il distribuoit aux pauvres toutes les fois qu'il prenoit la discipline. Ainsi ces gens frustrez de leur esperãce, sortirent avec beaucoup de confusion & d'étonnement.

Ce bon vieillard, contre l'opinion de tout le monde, mais soutenu de la grace divine, resista quinze mois aux rigueurs de sa prison : & enfin il merita l'honneur de verser son sang pour la deffense de la Primauté du saint Siege, contre les entreprises d'un Prince seculier.

Thomas Morus souhaite de mourir pour Iesus-Christ.

THomas Morus apprit la mort de l'Evêque de Rochestre, malgré l'ordre du Roy. Dans la crainte qu'il eut d'être privé de la couronne du martyre, il s'addressa à

Dieu, & lui dit, *Qu'il se trouvoit indigne d'une telle gloire: qu'il avoüoit que son merite ne répondoit pas à celui du saint Evêque qui étoit selon son cœur; que toutefois il lui plût par sa bonté de lui faire part de son Calice.* Aprés avoir proferé de telles ou semblables paroles, les larmes lui vinrent aux yeux, & son visage ne pouvant plus cacher sa tristesse: on crût qu'il avoit peur, & qu'enfin on le pourroit resoudre à obeïr. Beaucoup de personnes de qualité le vinrent trouver, pour lui persuader de se soûmettre; mais comme ils ne pûrent rien gagner sur sa constance, sa femme y vint aprés tous les autres, & le conjura de ne la vouloir point si-tôt abandonner, ni ses enfans, ni sa patrie. Comme elle rebattoit souvent le même discours, il lui demanda, *combien de tems il pourroit encore vivre selon le cours de nature*; A quoy sa femme ayant répondu, *qu'il pourroit vivre encore vingt-ans*, il lui dit, *qu'il n'y avoit point d'apparence de preferer vingt-ans à l'Eternité.* Henri VIII.

Henri VIII.

On lui ôte ses livres.

Quand on vit que Morus ne se vouloit pas soumettre, on lui ôta tous ses livres, comme ceux qui le détachoient du monde pour le joindre à Dieu : On lui ôta l'encre & les plumes, afin qu'il n'eût plus de commerce avec personne ; aprés quoy il tint ses fenêtres toûjours fermées, & s'entretenoit continuellement avec Dieu. Le Geolier lui ayant demandé quel plaisir il prenoit dans ces tenebres ? *Il faut bien fermer la boutique*, dit-il, *quand toute la marchandise est enlevée* ; Il appelloit ainsi ses livres. Durant sa prison il composa deux ouvrages excellens ; l'un en Anglois, qu'il intitula *le soulagement dans l'adversité* : l'autre en Latin, qu'il appella, *La Passion de Iesus-Christ.* Comme il parvint à cet endroit de l'Evangile, où il est dit, *que les Iuifs mirent la main sur Iesus*, on se saisit de sa personne, & on ne lui permit pas d'en écrire davantage. Aprés quatorze mois de prison, les Commissaires l'interrogerent : On lui demanda, *ce qu'il pensoit de l'Or-*

donnance du Parlement, qui abrogeoit l'authorité Ecclesiastique du Pape, & l'attribuoit au Roy? Il répondit, *qu'il ne sçavoit pas qu'il y eût une telle Ordonnance*: (car elle avoit été faite depuis sa détention.) Le Chancelier & le Duc de Norfolc, qui tenoient les premiers rangs entre les Juges, lui dirent; *Que cette Ordonnance avoit été établie par les suffrages de tous les Ordres du Royaume, & qu'il eût à declarer ce qu'il lui en sembloit. Si vous m'aviez traité comme un veritable Anglois*, répondit Morus, *je croirois ce que porte vôtre Ordonnance; mais aprés m'avoir tenu en prison comme un étranger & un ennemi; quelle declaration me demandez-vous, moy qui suis un membre retranché de la Republique? Je vois bien*, dit le Chancelier encolere, *que vous n'approuvez pas ce que le Parlement a ordonné, quisque vous n'en voulez rien dire. Si je m'en tais*, repart Morus, *tant mieux pour vous & pour l'Ordonnances; car le silence passe pour un consentement*. Le Chancelier le

Henri VIII.

Interrogatoire & répõses de Thomas Morus, Audley.

Henri VIII. pressa de s'expliquer, & de dire enfin, *s'il l'approuvoit*. Morus repondit, *qu'il ne pouvoit approuver une chose qu'il ignoroit*. Par ces sages réponses, il ne blessa ni sa conscience, ni ne témoigna un trop visible mépris de la mort : car bien qu'il souhaitât le martyre avec ardeur, toutefois comme c'est une grace d'en-haut, dont il ne sçavoit pas si Dieu l'estimeroit digne, il garda dans son interrogatoire ce juste temperament.

On l'accusa d'avoir écrit de sa prison à l'Evêque de Rochestre, pour le confirmer dans la resolution qu'il avoit prise, de n'approuver point l'Ordonnance du Parlement. Pour ce crime, & d'autres pareils, son procez ayant été rapporté devant les douze Commissaires, il fut condamné à la mort. Morus asseuré de son martyre, s'ouvrit à ses Juges avec plus de liberté, & leur declara ce qu'il pensoit de l'Ordonnance. Il leur dit, *que par la grace de Dieu il avoit toûjours fait profession de la Religion Catholique &*

Morus cõdamné à la mort.

Romaine; & quoy qu'il n'eût eu jamais desseín de s'en departir, que pourtant il avoit oüi dire quelquefois, que la puissance du Pape étoit loüable à la verité, & legitime; mais de droit humain: Qu'ayant reconnu que l'interest de l'Etat vouloit que l'on approfondît la question, & que l'on remontât jusqu'à l'origine de la puissance Pontificale, il s'étoit appliqué à cette étude sept ans entiers; & qu'enfin il avoit trouvé, que la puissance du Pape qu'on venoit d'abroger temerairement, pour ne rien dire de pis, étoit non seulement loüable, legitime & necessaire; mais qu'elle étoit encore de droit divin; que c'estoit son opinion & sa croyance, en laquelle avec la grace de Dieu, il pretendoit de mourir: A peine eut-il acheué ces paroles, que tout d'une voix ils s'écrierent, *que c'estoit un traistre & un rebelle.* Entre autres le Duc de Norfolc luy dit, *qu'il faisoit bien voir la haine qu'il portoit à sa Majesté.* Morus luy répondit, *qu'il rendroit témoignage de la verité de sa foy, & qu'il prioit Dieu de luy estre*

Henri VIII.

Morus soutient que l'autorité du Pape est de droit divin.

aussi favorable, qu'il avoit été toûjours fidelle & affectionné à son Prince. Le Chancelier lui demanda, *s'il pretendoit de passer pour plus homme de bien & plus éclairé que tant d'Evêques, d'Abbez, & d'autres Ecclesiastiques; que toute la Noblesse d'Angleterre; que tant de Iuges; que tout le Parlement; enfin que tout le Royaume.* Morus lui répondit, *qu'à un Evêque de leur parti il en opposeroit cent; qui joüissoient de la gloire; Que le nombre des Martyrs & des Confesseurs qui avoient suivy son opinion, surpassoit de beaucoup celuy de la Noblesse Angloise, qui lui étoit contraire; & que l'authorité du Parlement, assemblé encore d'une étrange sorte, ne pouvoit entrer en concurrence avec celle des Conciles generaux, tenus il y a plus de mille ans; qu'à la verité l'Angleterre favorisoit leur opinion, mais que la France, l'Espagne, l'Italie, & tout le reste de la Chretienté la condamnoit.* Les Juges ne crurent pas devoir permettre à l'accusé d'en dire davantage devant le peuple; de sorte qu'aprés

avoir prononcé la Sentence de mort, on le remena en prison. Henri VIII.

Sa fille Marguerite qu'il cherissoit tendrement, & à qui il avoit apris la langue Grecque & la Latine, l'attendoit sur le chemin pour lui dire le dernier adieu: Il l'embrassa & lui donna sa benediction. La femme de son Secretaire Jean Harris, comme il avoit la tête panchée sur l'épaule de sa fille, lui sauta au col & le baisa, témoignant en cette action plus d'amitié que de modestie, dequoy Morus aussi la reprit.

Il employa en prieres & en meditations le tems qui se passa entre sa condemnation & sa mort. La veille de son trépas, ayant menagé l'occasion, il écrivit avec du charbon, & sur une feüille de papier qu'il avoit surprise, une lettre fort tendre à sa chere fille: Il lui mandoit *qu'il l'embarrassoit trop long-tems, & qu'il esperoit que dans peu il ne seroit plus à charge à personne: Qu'il brûloit d'envie de voir son Dieu, & de mourir le lendemain, qui étoit l'Octave du Prince des Apôtres, & la fête de S. Thomas,* Il écrit à sa fille.

Henri VIII. *jour de grande consolation pour lui.* Il parloit ainsi, parce qu'il mouroit pour la défence de la Primauté de saint Pierre, & que toute sa vie il avoit eu une devotion particuliere à S.Thomas. Dieu exauça de si justes vœux.

Iour de la Translation de S.Thomas.

1535. Le sixiéme de Juillet, comme il fut au pied de l'échaffaut, l'échelle n'étant pas commode, il dit à un de ceux qui étoient sur ce funestre Theatre, *Donnez-moi la main pour monter, je n'en auray pas besoin pour descendre.* Aprés avoir finy sa priere, & chanté le Pseaume *Miserere mei Deus*; il prit le peuple à témoin qu'il mouroit en la Foy Catholique; ensuite on lui coupa la tête. Toute l'Angleterre gemit à ce pitoyable spectacle, & crut avoir tout perdu en la mort de ce genereux defenseur de JESUS-CHRIST.

On lui coupe la tête.

Ce jour-là dés le grand matin; sa fille Marguerite visitoit les Eglises, & répandoit les aumônes à pleines mains : comme elle faisoit sa priere se souvint qu'elle manquoit d'un linçeul pour ensevelir son pere:

Elle avoit appris que l'on avoit enterré l'Evêque de Rochestre sans Prêtres, sans Croix, sans luminaire, sans suaire; la crainte d'offenser Henri avoit empêché les amis & les Parens de ce Prelat, de lui rendre les devoirs de la sepulture: Marguerite songeoit à garantir son pere de cet indigne traitement; la fille qui l'accompagnoit lui conseilla d'acheter de la toile dans la plus prochaine boutique. Bien qu'elle eût depensé tout son argent en aumônes, & qu'il y eût apparence que l'on ne lui feroit pas credit en un lieu où elle n'étoit pas connuë; elle se hazarda pourtant, & ayant fait son marché, elle fit mine de mettre la main à sa bourse, qu'elle sçavoit bien être vuide, pour faire sçavoir qu'elle l'avoit oubliée, & demander credit sur ce pretexte. Mais par miracle elle trouva dans sa bourse le juste prix du linge acheté, ni plus ni moins. Fortifiée par cette merveille, elle ensevelit honorablement le Martyr de JESUS-CHRIST, & personne ne fut assez

par ses sacrifices & ses prieres, & examiné meurement la chose, resolut de faire sentir sa severité à ce fils rebelle. Le 30. Aoust de l'année 1535. & la premiere de son Pontificat, il publia donc une Bulle contre Henri, dont voici linscription.

Henri VIII.

Excommunication de Henri, du 30. 1535.

BVLLE DE PAVL, PAR LA Providence divine, troisiéme Pape de ce nom: Par laquelle le Roy d'Angleterre & ses adherans sont citez sous peine d'excommunication, de privation de Royaume, de tous leurs biens, & d'autres peines plus griéves.

Le Pape aprés avoir parlé du soin des ames, qui lui sont soûmises de la puissance Apostolique qu'il exerce sur toutes les Nations, & de l'amour particulier qu'il portoit à Henri depuis long-tems, pour plusieurs bons offices qu'il avoit rendus à l'Eglise, & principalement pour l'excellent Livre qu'il avoit composé contre les Heretiques;

Henri VIII. ouvrage qui avoit merité l'approbation du saint Siege : Le S. Pere aprés avoir touché toutes ces choses, dit, *Qu'il a appris avec une extréme douleur, que Henri se dementant de sa premiere pieté, au mépris de son honneur, & de son salut, avoit chassé indignement Catherine sa legitime épouse ; aprés une cohabitation de plusieurs années, suivie de la naissance de plusieurs enfans ; contre tout droit divin & humain, & les expresses défẽses de l'Eglise : Que du vivant de sa premiere femme, il avoit contracté mariage avec une certaine Anne de Boulen ; Que non content de ces excés, il en avoit attenté de plus énormes : Que par une loy impie, & une nouveauté criminelle, il avoit abrogé dans ses Etats la Primauté du S. Siege & se l'étoit attribuée : Que de plus, il avoit contraint ses sujets de donner leur consentemẽt à une Ordonnance si injuste : Qu'il avoit fait arréter, tant les Seculiers que les Reguliers, qui avoient refusé d'y obeïr ; entre autre le saint Evéque de Rochestre, quoy que revétu de la dignité de Cardinal. Que pour*

ces

ces causes, suivant la rigueur des anciens Canons, il avoit encouru mal-heureusement anathème, & les plus griéves peines Ecclesiastiques, & étoit dechû de la Royauté : Que pour avoir méprisé les exhortations paternelles de Clement VII. ses commandemens & ses menaces, & retenu Anne de Boulen au prejudice de la sentence juridiquement prononcée en faveur de Catherine, il étoit tombé dans l'endurcissement de Pharaon ; de sorte qu'aprés de tels excés, il n'y avoit plus lieu d'esperer sa conversion. Que toutefois par une bonté paternelle, il avoit toûjours differé le châtiment, & n'en venoit à l'execution qu'à regret, & avec toute la moderation possible. Henri VIII.

Aprés cette Preface, le sain Pere conjure encore Henri, par les entrailles de la misericorde divine, de r'entrer en lui-même, de se retirer de ses crimes & de ses erreurs : d'abroger ses injustes loix : de ne plus forcer ses sujets à consentir à son impieté, de s'abstenir du meurtre de tant d'innocens.

Il avertit ensuite les fauteurs, les

Conseilliers, & les adherans du Roy, de ne lui préter à l'avenir aide, conseil, ni assistance.

3 Que si le Roy ou ses adherans refusent d'obeïr à son mandement, il leur enjoint soûs peine d'excommunication déja encouruë, sçavoir au Roy, de comparoître devant lui en personne ou par Procureur, dans trois mois, sous peine de la perte de son Royaume, & de sa deposition; Et aux autres dans soixante jours, pour être jugez selon que leurs excés le meritent.

4 Que si par une obstination damnable ils ne comparoissent dans le terme prefix, il aggrave les Censures déja encouruës, & les reaggraves: Declare Henri déchû de la Couronne & de tous ses biens: Que lui & ses adherans ont encouru les peines portées par les saints Canons; les separe des fideles, & les prive du droit de la sepulture Chrêtienne.

5 Il met soûs l'interdit tous les lieux où seront Henri & ses adherans; fait tres-expresses défenses de

celebrer le Service Divin, de chanter la Messe ; d'administrer les Sacremens, en Eglise, Monastere, ou autre lieu de son obeïssance, horsmis aux cas permis de droit.

Declare illegitimes tous les Enfans nez & à naître d'Anne de Boulen & de Henri, & ceux de tous leurs fauteurs, jusqu'aux degrez où le droit étend de pareilles peines ; Les prive de leurs possessions, domaines, immunitez, privileges, honneurs, offices, biens, meubles & immeubles, de quelque nature qu'ils puissent être, & les declare infames. 6.

Absout les vassaux & sujets de Henri du serment de fidelité qu'ils ont prêté ; leur défend de lui obeïr en aucune chose. 7.

Interdit à tous les fideles, soûs peine d'Excommunication, tout commerce & frequentation avec Henri, ses sujets, ses villes, ses Provinces, & lieux de son obeïssance ; Declare nuls tous les contracts faits ou à faire avec eux. 8.

Ordonne à tous les Prelats & 9.

Henri VIII. les Ecclesiastiques d'Angleterre, d'en sortir le plutôt qu'ils pourront.

10. Enjoint aux Seigneurs Anglois & à toute la Noblesse, de courir sus à Henri, & de le chasser de son Royaume.

11. Annulle tous les traitez, ligues, confederations faites par les Princes Chrêtiens avec Henri; les exhorte de le poursuivre, & les autres rebelles de l'Eglise, à force d'armes, jusqu'à ce qu'ils se soient soûmis au Saint Siege, & qu'ils ayent renoncé à leurs erreurs.

12. Qu'en quelque lieux que ces rebelles & ces fauteurs de Henri pourront être pris, ils soient mis en esclavage, & leurs biens declarez de bonne prise.

13. Enjoint à tous les Prelats de denoncer aux Peuples en leurs Eglises, Que Henri & ses adherans ont encouru excommunication.

14. Excommunie en outre tous ceux qui empescheront la publication ou l'execution de la presente Bulle, aprés que le tems qu'elle porte sera expiré.

Et afin que Henri ni ses adherans Henri
n'en puisse pretendre cause d'igno- VIII.
rance ; Il ordonne que la presente 15.
Bulle sera affichée au lieux les plus voisins de l'Angleterre, comme Tournay, Bruges, Dunkerque ; & qu'elle sera affichée aux portes des principales Eglises, aprés qu'elle y aura esté leuë & publiée.

APres la publication de la Bulle, & tandis que l'on attendoit le terme accordé à Henri ou pour se repentir, ou pour se défendre ; il arriva en Angleterre des changemens inesperez qui sembloient promettre la conversion de Henri. Cela obligea le Pape, tant de son mouvement, qu'à la priere de plusieurs Princes, de suspendre pour quelques années l'execution de cette Bulle : même en plusieurs rencontres il fit paroître à Henri les tendresses d'une amitié paternelle, inutilement toutefois: car comme Dieu l'avoit abandonné, il prenoit tous les jours de pires conseils. Le premier fut de s'emparer du bien des Religieux ; mais comme il

Henri VIII.

Artifices pour saisir le patrimoine des Monasteres.

manquoit de pretexte pour couvrir son avidité, ses mauvais Conseillers luy suggererent de se prevaloir des scandales, des mœurs dissoluës & des factions des Monasteres : Que S. M. pourroit nommer un homme d'esprit & d'intrigue pour les visiter, qui par caresses ou par menaces engageroit les Moines au parti Royal; ou les animeroit les uns contre les autres, & tireroit d'eux un aveu de tous leurs crimes ; ensuite dequoy avec une justice apparente, on se saisiroit de leur temporel.

Visite des Monasteres.

Léc Professeur en Droit Civil, nommé Visiteur.

Le Roy approuva ce conseil impie. Il declara donc, *Que comme Chef de l'Eglise Anglicane, il vouloit proceder à la visite des Monasteres de l'un & de l'autre sexe.* Il nomma pour Commissaire un certain Léc Professeur en Droict Civil ; mais qui n'étoit pas initié aux Ordres sacrez. Il y avoit plusieurs Chef en sa Commission. Premierement

De s'informer de tous les desordres des Monasteres.

D'en chasser toutes les personnes au dessous de 24. ans, & de les obliger à

retourner au siécle. Henri VIII.

Que ceux qui seroiẽt plus âgez auroiẽt la liberté de sortir ou de demeurer.

Que l'Abbé donneroit environ huit écus & une soutane à ceux qui quitteroient l'habit regulier.

Pour les Religieuses qui abandonneroient leurs Cloistres; qu'elles seroient vestuës comme les femmes seculieres.

Qu'enfin tous les Religieux & toutes les Religieuses, de quelque Ordre qu'ils pûssent étre, mettroient entre les mains des Commissaires de sa Majesté, tous les ornemens, Chasses & joyaux de leurs Eglises.

Lec pour s'acquitter dignement de son employ, excitoit les Religieuses au libertinage, & ne les entretenoit que d'ordures & de saletez : Aussi cette visite, comme nous avons dit, n'étoit ordonnée que pour fournir au Roy une occasion d'end'envahir le bien des Monasteres.

Le 4. de Février, les desordres feints ou veritables des maisons Religieuses ayant été mis au jour, le Parlement ordonna, *Que les revenus de tous les Convents qui n'excederoient* 1535. Le Roy s'empare du bien des pauvres Monasteres.

Henri VIII. *pas sept cens écus, seroient reünis au Domaine.* Les moins riches Monasteres sembloient étre les moins necessaires au public ; l'on disoit qu'à cause du petit nõbre des Religieux, la discipline y étoit plus mal observée. Le Roy donc les attaqua les premiers, afin de venir ensuite plus facilement à bout des autres mieux rentez, & pour ne se pas attirer sur les bras les Abbez des Abbayes opulentes, dont les suffrages étoient considerables dans le Parlement, & qui s'estimant hors de peril, s'opposeroient plus foiblement à ses volontez.

376 Monasteres ruinez. Ainsi tout d'un coup le Roy ruina 376. Monasteres ; & de leurs dépoüilles il augmenta son domaine de six-vingt mille écus de rente. Les joyaux & les meubles confisquez se montérent à 400. mille écus, sans compter ce que les Commissaires en appliquerent à leur profit. Plus de dix mille personnes Religieuses de l'un & l'autre sexe, retournerent au siecle : D'où l'on peut tirer une consequence de ce qui arriva trois ans

aprés,quãd on détruisit generalemẽt tous les Monasteres d'Angleterre. Henri VIII.

Mais c'est une chose remarquable que huit mois aprés la depredation de tant de Maisons regulieres, les peuples se trouverent si chargez d'imposts, qu'en plusieurs lieux ils prirent les armes pour s'en affranchir. Le mal fut encore beaucoup plus grand, lors que le Roy se fut emparé de tous le fonds des Communautez Religieuses, comme nous le dirons en son lieu.

CEpendant la Reine Catherine passoit sa vie parmi une infinité de déplaisirs; les crimes de son mari, pour qui elle conservoit toûjours beaucoup d'amitié, l'affligeoient sensiblement: Anne de Boulen sa rivale la persecutoit par des espions qu'elle envoyoit chez elle, sans autre dessein que de lui déplaire: Mais les mauvais traitemens que recevoit le Pere Forest Cordelier son Confesseur, la combloient de douleur. On l'avoit arresté à cause d'elle, & aprés deux ans d'une ri-

Henri VIII.

goureuse prison, ce saint homme fut condamné à mort. La Princesse ayãt appris cette funeste nouvelle, ne put s'empêcher, quelque danger qu'il y eût, de consoler son Pere spirituel : Elle lui fit donc tenir cette lettre à Londres dans sa prison, que l'on nomme *la porte Neuve.*

Catherine écrit au Pere Forest son Confesseur.

MON REVEREND PERE,

Vous avez assisté de vos salutaires avis tant de personnes affligées, que vous ne pouvez ignorer ce qu'exige de vous le combat où vous allez entrer pour JESUS-CHRIST. *Si vous soûfrez avec constance des tourmens de peu de durée, vous sçavez que la gloire immortelle vous est acquise ; Et certainement ce seroit avoir perdu la raison, que de renoncer à une recompense d'un si grand prix pour éviter une peine temporelle. Que je vous estime heureux ! mon Pere, de connoître ces veritez, & de souffrir pour la cause de Dieu, la prison & la mort ; mais que je suis mal-heureuse ! moy vôtre fille spirituelle, dans l'abandon où je me*

trouve, de me voir sur le point d'être bien-tost privée des conseils d'un si cher Pere en Iesus-Christ. Que s'il m'est permis de vous découvrir, comme je l'ay toûjours fait, le secret de mon cœur; ie vous avouë que ie souhaite avec une extrême passion de vous suivre à la mort, ou de vous prevenir par la mienne. Il n'y a point de tourmens dont je n'achetasse une telle joye, pourveu que ie le pusse sans offenser Dieu, à qui ie soûmets tous mes desirs; car que faire au monde aprés la perte de ceux dont le monde n'étoit pas digne? Mais peut-être que ie parle sans raison: & comme il semble que Dieu a d'autres desseins, marchez devant avec courage, mon cher Pere, & obtenez de Iesus-Christ par vos peines, que bien-tôt ie suive genereusement vos traces, & que cependant je prenne part à vos saints travaux & à vos glorieux combats. C'est la derniere benediction que je vous demande en ce monde; mais quand vous porterez la couronne d'immortalité, j'attens de vous une plus grande profusion de graces. Ce seroit faire tort à la Noblesse de vô-

Henri VIII.

Henri VIII.

tre sang, à la connoissance que vous avez des choses saintes, & l'habit de saint François que vous portez depuis vôtre enfance, que de vous exhorter à chercher une récompense à qui rien n'est comparable, & pour l'aquelle on ne doit refuser ni peines, ni tourmens. Toutefois puisque le plus grand bonheur de l'homme consiste à soûfrir pour Dieu; je ne cesseray de lui offrir mes prieres, mes larmes, & ma penitence, pour vous obtenir une mort heureuse, & l'éternité de la gloire. Adieu mon Reverend Pere, songez à moy en Terre & au Ciel.

Vôtre tres-affligée fille,
CATHERINE.

Le saint Religieux reçût cette Lettre avec beaucoup de joye, & y fit cette réponse; malgré toutes les difficultez qui s'y opposérent.

Réponse du Pere Forest.

MADAME, *ma tres-chere fille en Nôtre Seigneur; un de vos Officiers m'a rendu la lettre de Vôtre Majesté.*

Elle m'a non seulement consolé dans la tristesse & l'attente continuelle de la mort où je suis ; mais elle a encore fortifié ma constance. Car bien que je sois persuadé que tous les biens & tous les maux de ce monde ne peuvent entrer en comparaison avec la gloire que Dieu nous prepare si nous combatons genereusement ; je sens toutefois que vos paroles si pleines de charité, ont renouvelé en mon cœur le mépris des supplices & l'amour des choses celestes : Elles ont relevé mon ame presque abatuë & effrayée de son indignité & de sa foiblesse. Que Iesus-Christ, ma chere Fille, recompense vôtre bonté d'une éternité de gloire & de bon-heur ! Ie vous conjure de m'assister de vos prieres dans le combat où je vais entrer. Si vous le faites, comme je n'en doute pas, quelle que soit la rigueur des tourmens que l'on me prepare ; ne vous défiez point de ma constance. Il siéroit mal à un viaillard de s'effrayer comme un enfant ; à un homme de soixante & quatre ans de craindre la mort ; & à un ancien disciple de S. François, qui n'a appris

& enseigné que le mépris de la terre, de manquer d'amour pour le Ciel. Pour vous, ma chere Fille en Iesus-Christ, vif ou mort, vous serez toûjours presente à mon esprit, & je prierai le Dieu de misericorde de mesurer ses graces & ses consolations à la grandeur de vos souffrances. Cependant je vous prie de redoubler vos prieres quand je seray au milieu des supplices: Ie vous envoye mon Rosaire, je n'en ay plus besoin, puisque je n'ay plus que trois jours à vivre, à ce que l'on dit.

Elisabeth Hammon fille de la Reine écrivit pareillement à ce saint Pere, & l'assura de la douleur continuelle de sa Maîtresse, depuis qu'elle avoit appris les tourmens qu'on lui preparoit. Elle le supplioit d'employer ses amis pour tâcher de sauver sa vie; parce qu'assurement la Reine ne survivroit point à sa perte: Que le Roy ne gardoit plus de mesures avec elle: Que depuis peu encore il avoit envoyé des gens dans son Palais, pour y faire une perquisition: Que ces personnes par leurs insolences & leurs menaces, les

avoient toutes étrangement épouventées. Henri VIII.

Le bon Pere répondit à cette fille, & lui manda Qu'il ne pouvoit comprendre qu'une fille Chrêtienne, formée par les exhortations & par les exemples de la Reine Catherine, si vertueuse Princesse eût pû lui conseiller de prendre soin d'une vie qu'il faut sacrifier avec joye pour la Religion & pour la Justice. Comme si l'on n'avoit pas une couronne immortelle à esperer, qui sera d'autant plus brillante, qu'elle aura coûté plus de travaux, Pour ce qui regarde la Reine, Qu'il souhaiteroit de vivre pour sa consolation ; mais que l'interest de sa Majesté & le sien, vouloient qu'il mourût pour la justification d'une si bonne cause, & pour rendre à Jesus-Christ ce qu'il lui devoit.

Il écrivit encore à Abel, qui étoit prisonnier avec lui, & à d'autres domestiques de la Reine. Je ne rapporte pas ces lettres qui seroient trop longues, mais qui étoient tou-

Henri VIII.

tes pleines de pieté. En ce tems-là ce Religieux se preparoit à une mort prochaine & croyoit preceder sa fille spirituelle dans ce passage ; mais la Providence en avoit autrement ordonné ; car le martyre de ce serviteur de Dieu fut differé de deux années, & la Reine mourut le 6. Janvier de l'année 1535. L'intemperie de l'air, mais principalement ses déplaisirs hâterent sa mort, on y soupçonna même du poison. Elle finit ses jours à Cimbalton, âgée de cinquante ans ; elle en avoit passé trente-trois en Angleterre.

Mort de la Reine Catherine à Cimbalton.

On l'enterra à Pierre-Bourg sans beaucoup de magnificence. C'étoit une femme admirable pour sa pieté, pour sa sagesse, & pour sa constance. Quelque forte inclination qu'elle eût pour la vie religieuse, on ne lui pût jamais persuader d'entrer dans un Convent, de peur de donner atteinte à son mariage. Aprés qu'elle eut été chassée de la Cour, ni les indignitez qu'on lui fit souffrir, ni les dangers où elle se vit

exposée, ne la purent obliger de passer en Flandres ni en Espagne, où l'Empereur son neveu lui offroit une retraite honorable & proportionnée à la grandeur de sa naissance. Elle souffroit ses maux constamment, & ne s'en prenoit qu'à ses pechez. Elle attribuoit aussi les infortunez succés de son mariage, à la mort du jeune Edoüard Plantagenet, fils du Duc de Clarence, neveu d'Edoüard IV, & frere de la mere de Renaud Polus. Henri VII. se defit de ce jeune & innocent Prince pour assurer la Couronne à ses enfans, & porter Ferdinand d'Arragon à consentir au mariage de Catherine sa fille avec le Prince Artus.

Henri VIII.

Mort injuste de Plantagenet, le 28. Novembre 1499.

Elle avoit accoûtumé de dire, Que si la chose dépandoit d'elle, elle ne choisiroit une vie ni trop douce ni trop rude; que l'une & l'autre avoit ses incommoditez & ses dangers; mais qu'une vie mêlée de bien & du mal étoit à souhaitter. Que toutefois s'il se falloit resoudre sur le choix, elle prefereroit

Henri VIII.

les disgraces aux plaisirs ; parce que les mal-heureux ne manquent jamais de consolation, & que les personnes heureuses manquent de raison le plus souvent. Comme elle se sentit proche de la mort, elle écrivit au Roy & lui demanda,

Catherine écrit à Henri, lui recommãde sa fille Marie, & ses domestiques.

Que l'amour qu'elle avoit toûjours euë pour lui ; l'obligeoit à le conjurer de songer à son salut, qu'il devoit preferer à toutes les grandeurs de la terre, même à ses plaisirs, qui avoient coûté tant de larmes à sa femme, & à lui tant d'inquietudes. Mais qu'elle prioit Dieu d'en vouloir perdre le souvenir aussi-bien qu'elle. Que du reste elle lui recommandoit leur commune fille Marie, & le supplioit de conserver pour elle un esprit de pere. Elle le pria encore d'avoir soin de ses trois Demoiselles, & de les marier selon leur condition ; de faire payer tous ses autres domestiques de ce qui leur étoit deu, & d'y ajoûter une année de leurs appointemens, pour les mettre en quelque sorte à couvert de la pauvreté. Enfin elle l'asseura, qu'elle n'avoit point d'autre

regret à la vie, que de mourir ſans le voir. Henri VIII.

Elle fit faire deux copies de ſa lettre, & en envoya une au Roy & l'autre à Euſtache Capuci, Ambaſſadeur de l'Empereur en Angleterre. Elle ajoûta à cette derniere, *Que ſi le Roy negligeoit la priere qu'elle lui avoit faite en faveur de ſes domeſtiques, il prît ſoin de l'en faire ſouvenir, ou que l'Empereur payât lui-même.*

Henri ne pût refuſer des larmes à la lettre de cette Princeſſe mourante. Il pria Capuci de l'aller trouver en diligence, & de la ſalüer de ſa part ; mais elle mourut à Cimbalton avant l'arrivée de l'Ambaſſadeur. Henri commanda à toute ſa maiſon d'en prendre le deüil ; mais Anne de Boulen en prit le jaune pour marque de ſa joye, & toutes ſes femmes s'habillerent de la même couleur. Comme on la congratuloit ſur la mort de ſa rivale ; *Je n'en ſuis point fâchée*, répondit-elle, *mais je lui ſouhaitois une mort moins glorieuſe.* La mort même

Anne prend le jaune à la mort de Catherine.

Henri VIII. n'avoit pû éteindre la haine qu'elle portoit à cette Reine.

Les Princes Etrangers honorẽt la memoire de Catherine.

Les Princes Etrangers ayant appris la mort de Catherine, lui firent rendre les derniers honneurs avec beaucoup de magnificence & de pompe. On lui fit des Oraisons funebres, on composa des Livres à sa loüange, où l'on blâmoit Henri & les mauvais conseils qui l'avoient porté à traiter si mal une si illustre femme. Je rapporterai ici un passage de la harangue du docte Frederic Nausey Allemand. Il parle ainsi au Roy & à ses Ministres. *Flatteurs sanguinaires de Henri, Conseillers injustes, Parricides abominables, traîtres à vôtre Patrie; gemissez sur la mort de cette grande & vertueuse Reine: C'est vous qui par vos funestes flateries avez soüillé la gloire de vôtre Roy: vous êtes les auteurs du detestable forfait qu'il a commis. Henri, Prince jadis si heureux, tâchez par vos larmes, par vos soûpirs, & par vos sanglots, d'effacer cet horrible crime qui offense Dieu & les hommes; puisque vôtre injuste*

divorce fait violence à toutes les loix divines & humaines. Vous avez persecuté cruellement une Princesse innocente, vôtre reputation est morte avec elle dans l'esprit de tous les peuples, si ses prieres & vôtre repentir ne la ressuscitent. Voilà ce qui se passoit dans les païs Etrangers.

Henri VIII.

EN Angleterre Anne de Boulen triomphoit; elle se voyoit asseurée de la Couronne; la mort l'avoit delivrée de son ennemie: mais il arrive quelquefois que nous sommes le plus prés du peril, quand nous en croyons être le plus éloignez. Car voici que Dieu suscite à cette orgueilleuse femme, une rivale beaucoup plus à craindre que Catherine. Le Roy devint amoureux d'une des Damoiselles d'Anne de Boulen, nommée Jeanne Seimer. Cette nouvelle amour causa la perte d'Anne, quatre mois aprés la mort de la Reine Catherine. Voici comme la chose se passa.

Cōmencemēt de la disgrace d'Anne de Boulen.

Anne de Boulen étant accou-

Henri VIII. Couches infortunées d'Anne de Boulen.

chée pour la seconde fois, ne mit au monde qu'une masse de chair informe. Le Roy se trouva à ces couches. Anne affligée de l'accident qui lui étoit arrivé, & irritée de l'infidelité du Roy, lui dit, *Que c'étoit le fruit de son inconstance, & que depuis qu'il avoit mis cette effrontée de Seimer sur ses genoux, ses couches n'étoient plus heureuses.* Le Roy la pria de se consoler, & l'asseura. *Qu'à l'avenir elle n'auroit plus de sujet de se plaindre de lui.* Là dessus il se retira tout chagrin.

Debordemens d'Anne de Boulen.

Cependant Anne perdant l'esperance d'avoir un fils de Henri, resolut de tenter à quelque prix que ce fût d'être la mere d'un Roy, & d'ajoûter cette qualité à celle de Reine qu'elle portoit. Afin que la chose fût plus secrette, elle trouva à propos de se servir de son frere Georges de Boulen : On dit même qu'elle eut assez de vanité pour vouloir donner un Monarque à l'Angleterre, qui du côté de son pere & de sa mere, fût de la race de Boulen: mais n'ayant tiré aucun fruit de

cet inceſte, elle ne garda plus de choix dans ſes amours : Noreſe, Veſton & Bruerton, gens de qualité, eurent part à ſes bonnes graces : Marc un de ſes Muſiciens, fut même du nombre de ſes favoris. Le Roy ne put ignorer long-tems ce débordement honteux ; Il n'en témoigna rien toutefois juſqu'au premier jour de May de l'année 1535. Ce jour-là comme toute la Cour prenoit le divertiſſement de quelques jeux à Grenvvix, le Roy apperceut la Reine, qui de ſa fenêtre jettoit un mouchoir à un de ſes amans. Offencé de cette familiarité, il quitte auſſi-tôt le divertiſſement ſans dire adieu à perſonne, & ſuivi de ſix Gentils-hommes ſeulement, revint ſur le ſoir à ſon Château de Veſtmunſter, qui n'eſt éloigné de Grenvvix que d'une lieuë & demie. Anne ayant appris le bruſque depart du Roy, ſe retira pareillement, & jugeant bien que cette precipitation n'étoit pas ſans cauſe, elle paſſa la nuit en de grandes inquietudes.

Henri VIII. Anne de Boulen arrêtée & menée dans la Tour de Londres

Le lendemain matin elle fit preparer des barques pour le retour ; mais au milieu du chemin on l'arrêta par ordre du Roy, & on la conduisit dans la Tour de Londres. D'abord cette avanture la surprit, elle s'en mit en colere, puis elle passa aux cris, aux gemissemens, & aux larmes ; enfin elle en vint aux prieres & aux supplications. Elle demanda avec instance qu'on lui permît de voir le Roy encore une fois, ou même de paroître en sa presence ; mais on ne la voulut pas écouter. Le Roy avoit resolu sa mort, charmé de sa nouvelle passion. Aussi, peu de tems aprés Anne fut publiquement condamnée d'inceste & d'adultere ; & le Roy voulut *Que Thomas de Boulen son pere pretendu, fût un de ses Iuges*

Mort tragique d'Anne de Boulen, le 19. May 1535.

De sorte que le 19. de May de l'année 1535. elle eut la tête trenchée, & ne posseda le titre de Reine qu'environ cinq mois depuis la mort de Catherine.

Thomas de Boulen mourut de déplaisir peu de tems aprés : Mais Georges

Georges de Boulen son fils, Henri Noresе, Guillaume Bruerton, François Veston Gentils-hommes, & Marc Smeton Musicien, perdirent la tête trois jours aprés la mort d'Anne de Boulen, convaincus d'avoir eu part à ses adulteres & à ses incestes.

Henri VIII. Mort de Thomas de Boulen. Supplice des amãs d'Anne de Boulẽ.

Le lendemain de la mort d'Anne de Boulen le Roy épousa Jeanne Seimer, son amour ne lui permit pas un plus long delay: de sorte qu'il parut que l'on n'avoit fait mourir cette miserable, que pour en mettre une autre en sa place. Ainsi par un juste & admirable jugement de Dieu, qui rend à chacun selon ses œuvres, Anne qui avoit supplanté Catherine, fut supplantée par Jeanne Seimer.

Henri épouse Ieanne Seimer.

Le Roy ne témoigna aucun ressentiment de la mort de cette femme qu'il avoit aimée si ardemment; mais toute l'Angleterre s'en réjouit, à cause de ses mauvaises qualitez: Ces paroles de Cocley à Morison font connoître ce que l'on en pensa dans le païs étrangers. *La mal'heu-*

Henri VIII.

reuse Anne, rivale de Catherine, a fait assez voir par sa mort funeste, Que le divorce du Roy fut injuste, & qu'elle doit plutôt passer pour concubine de Henri, que pour sa femme.

Anne de Boulen fut donc malheureuse en sa naissance, en son éducation, en son mariage, & en sa mort. Elle fut mal'heureuse pour avoir causé la perte de son pere, de son frere, & de plusieurs autres; & pour avoir été la rivale d'une Princesse qui la surpassoit infiniment en noblesse & en vertu: Mais son plus grand mal'heur; c'est d'avoir introduit le Schisme en Angleterre, causé la perte de sa patrie, & laissé une fille qui par toutes sorte de crimes a comblé la mesure de sa mere.

Henri revoque tous ce qu'il a fait en faveur d'Elisabeth.

HENRI s'étant ainsi défait d'Anne de Boulen & de ses Amans, peu de tems aprés assembla le Parlement, & le Synode Episcopal; ou ayant declaré qu'il vouloit que tout ce qui avoit été fait en

faveur d'Elisabeth & au prejudice de la Princesse Marie, n'eût point de lieu; il fit consulter *Qu'elle forme de Religion l'Angleterre auroit à suivre.* Car jusques-là toutes choses étoient demeurées en confusion: la licence s'étoit glissée par tout sous le regne d'Anne de Boulen, & personne n'étoit assuré ni de sa croyance, ni de ce qu'il devoit dire ou faire.

Henr. VIII. Le Parlement delibere sur les articles de Foy.

Premierement, pour montrer qu'il avoit entierement secoüé le joug, & qu'il n'avoit pas dessein de rentrer sous l'obeïssance du saint Siege, il défendit *Que dans les Conferences l'on traitât de sa Primauté*: Et afin de s'y rendre plus absolu, il choisit Thomas Cromvel pour son Vicaire general dans les affaires Ecclesiastiques & spirituelles. Il lui donna un Sceau particulier pour l'expedition des affaires de cette nature: Il voulut même qu'il presidât au Synode & dans l'assemblée des Evêques, quoy que seculier, & qu'il eût peu de connoissance des lettres. Au mois de Septembre sui-

Thomas Cromvel Vicaire spirituel Canons de Cromvel.

Henri VIII. vant, Cromvel en vertu de sa puissance Vicariale, dressa des Ordonnâces Ecclesiastiques, qu'il appella *Injonctions*, scellées de son sceau; ausquelles il assujettit les Archevêques, les Evêques, les Abbez, & tout le Clergé d'Angleterre: Entre autres choses il y deffendit sous de tres-griéves peines, *D'enseigner à l'avenir dans l'Eglise Anglicane, la Salutation-Angelique, le Symbole des Apôtres, le Decalogue, & autres choses pareilles, qu'en langage du pays.* En suite dans l'une & dans l'autre assemblée l'on passa à d'autres décisions, & aprés beaucoup de difficultez, enfin on tomba d'accord de six articles, qui furent redigez en un Livre, & publiez de l'autorité du Roy.

Livre des six articles.

Le premier *établissoit la creance de la Transsubstantiation dans le Mystere de l'Eucharistie.*

Le second; *Qu'une des especes Eucharistiques suffisoit pour le salut.*

Le troisiéme *conservoit le Celibat des Prêtres.*

Le quatriéme *decidoit que les vœux*

de chasteté & de viduité faits avec cõnoissance de cause, obligeoient les ames. Henri VIII.

Le cinquiéme, *Que la celebration des Messes solemnelles étoit conforme, non seulement au droit divin ; mais qu'il étoit utile & necessaire même, de dire des Messes particulieres.*

Le Sixiéme *vouloit que la Confession auriculaire fût gardée.*

Le Roy & le Parlement deffendoient sous des peines rigoureuses, d'enseigner ou de croire, aprés le 12. du Juin ensuivant, une autre doctrine que celle qui étoit contenuë dans ces Articles.

Mais toute l'industrie des hommes est inutile, sans l'assistance Divine: un membre retranché n'a point de vie ; une branche separée de son tronc, ne peut produire de fruit. L'évenement aussi fit bien-tôt connoître que le Roy & les Evêques ne pouvoient rien établir de solide, tant qu'ils ne seroient point unis avec le Successeur de saint Pierre & les autres colomnes de l'Eglise. Et puisqu'au sentiment de Saint Cy-

Henri VIII. prien, on ne doit attribuer la naissance des heresies qu'au peu de respect que l'on porte au Vicaire de JESUS-CHRIST en chaque Dioceze; ce n'étoit pas le moyen de ruiner des Sectes pernicieuses, que d'abolir l'autorité du Pontife souverain.

Côment les heresies sont entrées en Angleterre.

CEs loix profanes, ni la crainte des supplices, n'étoufferent donc point les heresies en Angleterre : au contraire, aprés avoir rompu les digues de l'Eglise, & depuis la mort de Henri, elles se répandirent par tout. Même de son vivant elles se glissoient secrettement en divers lieux, & plusieurs personnes du peuple & du Clergé s'en trouverent infectées. Cramner Archevéque de Cantorbie & Primat d'Angleterre, Cromvel Vicaire du Roy au Spirituel, & plusieurs Seigneurs de la Cour, furent attein de ce poison. Le Roy même & quelques Evéques qu'il avoit nommez ou attirez dans son party, abandonnez de l'esprit de Dieu soüillerent le pureté de la Foy de differentes erreurs, bien qu'ils en

ſoûtinſſent les articles principaux. Les fauſſes verſions de la Bible dont on permettoit la lecture à toutes ſortes de perſonnes, ouvrirent encore la porte à une infinité d'opinions erronées.

Henri VIII. Lecture de la Bible permiſe à tout le monde.

Mais mal-gré tant de ſeveres Ordonnances contre les Lutheriens & les Zuingliens, la doctrine de Henri tenoit pourtant beaucoup de celle de Luther & de Zuingle : En pluſieurs points elle éoit non ſeulement contraire à la foy Catholique, mais à elle même.

Henri ennemi des Zuingiens & des Lutheriens ſe conforme pourtant à Luther & à Zuingle.

Car ſans parler de la Primauté de S. Pierre & de la vie Religieuſe, dont auſſi bien que les heretiques il s'étoit declaré ennemy; il changea dans les Sacremens beaucoup de choſes à ſa fantaiſie.

Il ſoûtenoit avec les Catholiques, Qu'il y avoit ſept Sacremens ; mais qu'il n'y en avoit que trois inſtituez de JESUS-CHRIST *: ſçavoir le Baptéme, l'Euchariſtie, & la Penitence. Que les quatre autres de moindre conſequence avoient été ajoûtez par l'Egliſe, qui eſt l'opinion de Luther.*

Deplus, il changeoit beaucoup de

Henri VIII. *choses au Saint Sacrifice de l'Autel, & même au Canon de la Messe, car il en retranchoit le nom du Pape & y mettoit le sien en la place; il en ôstoit toutes les Oraisons pour le souverain Pontife.*

4 *Il tenoit la Confession necessaire, quoy qu'il ne la crût pas d'institution divine, & en bannissoit le nom de* Satisfactiō.

5 *Il ordonnoit que l'on priât pour les morts, & n'admettoit pas même le nom de Purgatoire.*

6 *Il reconnoissoit le Sacrement de l'Ordre; mais il l'alteroit en beaucoup de chef, & prescrivoit une nouvelle maniere pour l'ordination des Evêques.*

7 *Il deffendoit le mariage aux Prêtres, & permettoit aux Moines de se marier, pourveu qu'ils n'eussent pas receu l'ordre de Prestrise.*

8 *Il declaroit les vœux de viduité & de chasteté valables, & commandoit aux Religieux & aux Religieuses au dessous de vingt-quatre ans, de retourner au siecle, & le permettoit aux anciens.*

Enfin pour ne m'engager pas en une trop longue énumeration de toutes ces choses, il vouloit passer

pour un Prince devot, & plein de respect pour les Saints. Cependant il s'emparoit des ornemens des Eglises, confisquoit les Châsses & les Reliquaires precieux. En un mot c'étoit un Prince sans Foy & sans Religion; un autre Mahomet, qui de plusieurs sectes differentes en avoit composé une à sa fantaisie.

Henri VIII.

Voilà quelle étoit alors la Religion Angloise, également éloignée de la foy Catholique, & des nouvelles heresies; mais pour en bien parler, la flaterie étoit montée à un tel point, que la volonté du Prince étoit la seule Religion que l'on professast dans tout le Royaume. Les Catholiques avoient crû qu'aprés la mort d'Anne de Boulen les choses se pourroient rétablir; mais étant déchûs de cette esperance, cinq Provinces prirent les armes & assemblerent jusqu'à cinquante mille hommes. Ils firent peindre dans leurs enseignes les cinq Playes de N. Seigneur, le Calice avec l'Hostie, & au milieu le Nom de Jesus. Par là ils donnoient à entendre qu'ils

La volonté du Prince étoit la seule Religion.

Les Provinces de Lincoln, de Northumberland, de Cumberland, Durham & d'Yorc prennēt les armes pour la Religiō.

Henri VIII.

vouloient combattre pour la foy de Jesus-Christ. Le Roy envoya une armée contr'eux, commandée par les Ducs de Norfolc & de Suffolc. Le jour que l'on devoit donner la bataille, on en vint à une conferenre. Le Roy qui se défioit de la victoire, promit solemnellement aux Catholiques, qu'on leur ôteroit tout sujet de plainte; que du reste on ne rechercheroit jamais personne pour cette prise d'armes. On en publia une Declaration authentique; & cependant sous pretexte d'une nouvelle revolte pour le fait de la Religion, il en coûta la vie à beaucoup de Gentils-hommes Catholiques à qui le Roy avoit pardonné, & qui n'avoient aucune part à cette derniere rebellion.

Les Ducs de Norfolc & de Suffolc, Generaux de l'armée Royale.

On leur pardonne, & puis on punit leurs Chefs.

On coupa donc la teste aux Barons Darsi, & Hussi, à plusieurs Chevaliers de l'Ordre & Gentils-hommes, à Robert Connestable, Thomas Persy, François Bigot, Estienne Hamelton, Thomas Gilby, à Jean Bulmar & à sa femme, Dame de grand merite: à six Abbez, au Prieur

de Berlington, à Robert Asch, qui avoit esté le Chef de l'entreprise ; à cinq Prestres de Lincoln, & à sept Laïcs, à plusieurs Religieux dont on ne sçait pas les noms, à presque tous ceux du Monastere de Sauli, dont l'Abbé fut pendu, parce que les Gentils-hommes soûlevez en faveur de la foy Catholique, l'avoient rétably avec ses Moines dans le Convent d'où ils avoient esté chassez par ordre du Roy. L'Abbé de Valhay receut tout un semblable traitement, parce qu'à son insceu un Religieux de l'Abbaye de Sauly s'étoit sauvé dans Valhay tandis que l'on étoit au Refectoire ; plusieurs autres furent encore emportez de la même persecution.

Henri VIII.

Robert Asch Chef des revoltez.

Au même temps mourut le Duc de Richemont & de Sommerset, fils naturel du Roy & d'Elisabet Blunte. Il semble que par la mort de ce jeune Seigneur, Dieu ait voulu vanger le meurtre inhumain de tant de personnes Catholiques.

Mort du Duc de Richemont, fils naturel de Henri.

Henri exerça encore de grandes cruautez en plusieurs lieux, & prin-

Henri VIII. cipalement en la partie Occidentale de la Province de Sommerset, où l'on passa au fil de l'épée plusieurs Païsans, à qui la disette & les imposts avoient fait prendre les armes. La mort de Thomas Fisgaret Comte de Childar, & celle de ses Oncles, donna aussi beaucoup de pitié au peuple de Londres.

Ils étoient cinq.

Naissance d'Edoüard, l'an 1537.

CEpendant Jeanna Seimer accoucha d'un fils, que Henri fit appeller Edoüard ; & comme cet accouchement fut tres-difficile, les Medecins demanderent au Roy *qui l'on sauveroit de sa femme ou de son fils* ? Il répondit, *que l'on sauvât son fils, & qu'il trouveroit assez d'autres femmes.* Jeanne mourut donc presque entre les mains des Medecins & des Chirurgiens, de la douleur de l'enfantement : elle fut enterrée à Vindsore, & laissa le Roy en liberté de songer à un quatriéme mariage.

Le Pape espere que Henri rentrera dans l'obeïssance de l'Eglise.

Paul III. comme un bon Pere avoit attendu jusques-là la conversion de Henri, & plusieurs circonstances sembloient même la lui

promettre. Anne de Boulen, la source de tous les maux, avoit reçû la peine qu'elle avoit si justement meritée ; le Roy par ses Edits & par les Arrests du Parlement, s'étoit declaré ennemy de la secte de Luther ; les derniers troubles d'Angleterre faisoient connoître combien le peuple avoit d'aversion pour cette herésie. Il y avoit donc lieu de croire que Henri rentreroit dans l'union de l'Eglise, Catherine sur tout n'étant plus : car son divorce seul l'avoit jetté dans la rebellion contre le S. Siege, & la mort de cette Princesse facilitoit son accommodement avec l'Empereur: d'ailleurs son veuvage luy permettoit de s'allier avec telle féme qu'il lui plairoit. Le Pape avoit toûjours suspédu l'executió de la Sentence de privation qu'il avoit renduë contre Henri ; maintenant y ayant plus de lieu d'esperer que jamais, & à la priere de plusieurs Princes, le S. Pere resolut de faire un effort sur l'endurcissement du Roy d'Angleterre.

Aprés une meure deliberation, & Henri VIII.

Henri VIII. après avoir fait part de son dessein à l'Empereur & au Roy de France, qui tous deux avoient promis de l'assister : Il créa Regnaut Polus, depuis peu Cardinal, son Legat en Flandres, afin qu'étant voisin de l'Angleterre, il pût traiter plus commodément avec Henri, & le ramener de ses égaremens. Polus se rendit à Paris avec un pouvoir & des commissions tres-amples. Beaucoup de gens de merite l'accompagnoient par honneur, entre autre Jean Matthieu Evêque de Verone, personne d'une prudence consommée. Par ordre du Roy le Legat fut reçû fort honorablement du Clergé de Frãce. Henri en ayant été averti, envoya Brian en poste prier François de lui mettre Polus entre les mains, qu'autrement il renonçoit à son amitié. François retenu par son devoir & par la parole qu'il avoit donnée au Pape, pour la seureté du Legat; d'ailleurs ne voulant pas rompre avec Henri, dont l'alliance lui étoit utile dans la guerre qu'il avoit avec l'Empereur : François donc fit dire

Renaut Polus Legat en Flandres.

Il est reçû honorablement du Clergé de Frãce.

à Polus, *que s'il ne partoit dés le lendemain, il ne répondoit pas de sa vie.* Ce message surprit tellement tous ceux de sa suite, qu'ils ne sçavoient quel conseil prendre : Mais Polus pour prevenir le peril par sa diligence, se remit entre les mains de Dieu, partit comme on le lui avoit ordonné. Il se rendit à Cambray par le plus court chemin, non pas sans avoir couru de grands hazards ; car à tous momens il rencontroit des partis, nõ seulement de François & d'Imperiaux ; mais encore d'Anglois qui servoient dans l'armée Françoise. Le peril avoit épouventé les gens de Polus à tel point, que personne n'osoit plus porter sa Croix de Legat devant lui, cõme l'on a coûtume de le pratiquer. Mais Polus avec un courage heroïque la prit lui-même, & la porta. Sa generosité fit honte à ses domestiques, & rendus intrepides par l'exẽple de leur maître, ils retirerent la Croix de ses mains & la porterẽt.

Henri VIII.

Son depart precipité de Paris.

Il arrive à Cambray.

Generosité de Polus.

Etant à Cambray, il apprit qu'*en Angleterre on l'avoit declaré criminel de leze-Majesté, & que l'on avoit pro-*

Sa tête est mise à prix en Angleterre.

Henri VIII. *mis cinquante mille écus à celui qui apporteroit sa tête.* Cette nouvelle le troubla; Il se voyoit d'autant plus exposé, qu'il se trouvoit environné de gens de guerre: mais Dieu le tira d'inquietude. Everard de la Mark Cardinal, Evêque de Liege & President au Conseil de Flandres, lui offrit fort civilement une retraite dans sa ville. Il y fut reçû avec toutes sortes de témoignages d'honneur & de bien-veillance. Henri fit tenter le Conseil de Flandres, pour remettre le Legat entre ses mains; & pour prix de cette trahison, il offroit de quitter le parti de la France, de lever à ses dépens quatre mille hommes pour le service de l'Empereur, & d'en avancer la paye pour dix mois. Polus admirant la fureur de ce Prince, dit à Everard, *que sa vie lui étoit à charge depuis si long-tems, & que Henri se donnoit bien de la peine, pour ôter la robe à un homme qui avoit grande envie de se coucher; que toutefois le Pape étoit plus maître de sa vie que lui-même.* Le S. Pere informé des embûches que l'on dressoit continuellement à

Civilité d'Everard Evéque de Liege.

Polus, le rappella en Italie, & lui donna des gardes pour sa seureté : en reconnoissance de la civilité du Cardinal de Liege, il le créa son Legat en Flandres.

Henri VIII. Polus rapellé en Italie.

Henri irrité de l'évasion de Polus, tourna sa colere contre les amis & les parens de ce Prelat. On arrêta Marguerite sa mere Comtesse de Salisbery, & on lui coupa la tête le 28. de May 1541. C'étoit une Dame d'un grand merite ; elle étoit fille de George Duc de Clarence, frere d'Edoüard IV. On l'accusa d'avoir reçû des lettres de son fils, & d'avoir porté l'image des cinq Playes de nôtre Seigneur, à l'imitation des revoltez de la Province d'Yorc. Elle étoit déja avancée en âge ; la sainteté de sa vie lui attiroit la veneration des peuples : elle ne chancela jamais dans la foy, mais son fils fut son plus grand crime. Par la même Sentence qui fut renduë contre Marguerite, on condamna à mort Gertrude Marquise d'Ex : Renaud Polus Cardinal : Adrien Fortecu & Thomas d'Ingley Chevalier de l'Ordre

Année 1538. Prison & mort de la mere de Polus. Son éloge.

Mort sanglante de plusieurs personnes.

Henri VIII. de saint Jean de Jerusalem. Ces deux derniers furent executez le 20. de Juillet ensuivant.

On arrêta avec Marguerite, Henri Polus son fils aîné Seigneur de Montaigu, Henri de Courtenay Marquis d'Ex & Comte de Devonshire, fils d'une fille d'Edoüard IV. Edoüard Nevel Chevalier de l'Ordre, de l'illustre maison des Comtes de Varvic & de Sarisbery : Ils passerent tous par la main du Bourreau, soupçonnez seulement de n'approuver pas les Ordonnances impies de Henri : Deux Prêtres encore furent compagnons de leur supplice.

La persecution en ce tems-là étoit fort allumée contre les Catholiques, Cromvel en étoit l'instigateur: son dessein étoit de faire une ligue contre l'Empereur, entre Henri & les Lutheriens d'Allemagne,
1538. assemblez cette année-là à Smalcade. Et comme il craignoit que le voisinage de Polus ne rompit ses desseins, il anima le Roy contre lui

& contre tous ses amis, qu'il accusoit d'intelligence avec le Pape & l'Empereur : Il disoit même, que pour faire plaisir à ce dernier, Polus avoit été revêtu de la pourpre. La fortune favorisa encore les artifices de Cromvel. Charles Duc de Gueldres Prince Tres-Catholique étant mort, Guillaume Duc de Cleves lui succeda : comme il panchoit vers l'heresie, & qu'il se défioit de l'Empereur, il avoit contracté une alliance secrette avec François I. & quelques Princes d'Allemagne ennemis de Charles. Il songea encore à se fortifier du côté de l'Angleterre, par le moyen du mariage de sa sœur Anne avec Henri. Cette alliance ne déplaisoit point au Roy: Cromvel & les Princes Allemãs la souhaitoiẽt & la jugeoiẽt tres-utile à leurs desseins.

Henri VIII.

Mort de Charles Duc de Gueldres

Anne de Cleves.

Pour ces raisons Cromvel aigrissoit continuellement contres les Catholiques l'esprit du Roy, déja assez aigri. Tantôt il les accusoit d'être partisans du Pape, & tantôt de l'Empereur. Il y avoit long-tẽs que plusieurs Cordeliers languissoient

Supplice de plusieurs Cordeliers.

trente-deux Religieux de la priſon, chargez de chaînes, que l'on envoya en des lieux éloignez, pour s'en deffaire avec moins de bruit & de ſcandale. C'eſt toute la grace que Vriſley pût obtenir pour les Cordeliers.

Henri VIII.

Supplice de Iean Foreſt, Confeſſeur de la Reine Catherine, l'an 1538.

Iean Foreſt Religieux du même Ordre, avoit été conſideré de la Reine Catherine, & avoit combattu la Primauté de Henri plus hardiment que perſonne. Le Roy & Cromvel reſolurent auſſi de lui faire ſentir des tourmens inconnus aux autres. Le 23. de May on l'amena dans *le Champ de Fevre* à Londres : là on l'éleva en l'air, & aprés l'avoir attaché par les bras à deux fourches, on alluma un feu lent ſous ſes pieds, dont il fut miſerablement conſumé. Pour lui faire plus de honte, on brûla avec lui une grande ſtatuë de bois que l'on avoit apportée de la Province de Galles, pour qui le peuple, à ce que l'on diſoit, avoit trop de veneration. Enfin pour aſſouvir entierement leur cruauté contre ce ſaint

Henri VIII. Martyr, ils composerent des chansons sur sa mort, qu'ils afficherent aux carrefours.

Henri cruel envers ses amis. Le Roy ne se montroit pas seulement cruel envers les serviteurs de Dieu qui s'opposoient à ses violences; mais pour de tres-legeres raisons; il traittoit ses amis fort cruellemens, nonobstant la grandeur de leurs services. Il fit couper la teste à Nicolas Carey homme de merite, General de la Cavalerie, & Chevalier de la Jartiere, deux grandes dignitez en Angleterre. Leonard Gray Vice-Roy d'Irlande, receut un semblable traitement. Il n'épargnoit pas aussi les Heretiques, quand ils contrevenoient à ses Ordonnances; ses Ministres avoient grand soin de les châtier: de sorte que comme

Mort de Iean Lambert Zuinglien. Jean Lambert Zuinglien eut esté condamné à la mort par l'Archevêque Cramner, & qu'il en eut appellé à Henri comme au chef de l'Eglise Anglicane: aprés avoir examiné le procés, le Roy confirma la Sentence de mort, & le renvoya à Cromvel son Vicaire. Ce Ministre, quoy que

Zuinglien dans le cœur, fut pourtant obligé par le devoir de sa Charge, de prononcer la Sentence, qui fut executée, & Lambert brûlé à Londres.

Henri VIII.

HEnri ne se contenta pas de persecuter les Saints sur la terre; les Bien-heureux mêmes éprouverent sa fureur. Cromvel lui persuada d'exterminer toutes les Images des Saints pour qui les fideles d'Angleterre avoient de la devotion & du respect, & que Dieu avoit honorées de ses miracles; & de n'épargner pas même les Chapelles remplies de vases d'or & d'argent. Par cet artifice, & sous pretexte d'abolir l'idolatrie, il se soüilloit d'un sacrilege manifeste. Ce fut donc à la persuasion de Cromvel que le Roi fit briser les Images de la Vierge & d'autres Saints, reverées à Valsingam, Ipsuic, Vigorne, Cantorbie, & ailleurs; & qu'il s'empara de toutes les richesses que la pieté des Catholiques y avoit consacrées. Il pilla ensuite les tombeaux des

Henri s'attaque aux SS.

Les Images de la Vierge brisées en plusieurs lieux.

Henri VIII. Martyrs, & en profana les reliques avec d'horribles indignitez. On conservoit fort religieusement en Angleterre les corps de trois saints Martyrs : De *saint Alban*, qui l'an trois cens de nôtre Seigneur & sous l'Empire de Diocletien répandit son sang pour la Foy, on tient que c'est le premier Martyr d'Angleterre : De *saint Edmond Roy*, qui en l'an 871. mourut de la main des Infideles pour la cause de Jesus-Christ: De *saint Thomas Archevêque de Cantorbie*, qui en 1171. aprés avoir beaucoup souffert pour la justice & pour la deffense des droits de l'Eglise, fut honoré de la couronne du martyre sous le regne de Henri II. Toute l'Angleterre reveroit principalement les Eglises de ces trois Saints : la devotion des peuples & des Princes Chrétiens les avoit fondées, & puis enrichies de plusieurs dons précieux : Henri les en dépoüilla avec tant de barbarie, qu'un homme de pieté & de doctrine, témoin de ces sacrileges, s'en plaignit en ces termes : *Si tu avois vû comme moy,*

Henri se saisit de toutes les richesses des tombeaux de ces Martyrs.

moy, Lecteur, la profanation des Temples, la demolition des Autels, le pillage des Eglises, les Reliques & les Images des Saints traitées avec indignitez accompagnées de blasphêmes; cette funeste veuë t'auroit sans doute arraché des larmes & des sanglots. Les Chrétiens ont commis des crimes, dont les histoires des Tyrans & des plus cruels ennemis de Iesus-Christ, ne nous fournissent point d'exemples. Que diroit Henri VII. ce Prince si Religieux, s'il voyoit détruire les monumens de sa pieté & de celle de ses Ancestres, parce fils sacrilege qu'il avoit élevé si tendrement? Ie ne doute point qu'il ne maudît le jour où il a donné la naissante à ce Prince né pour deshonorer une famille si Chrétienne.

Henri VIII. Plainte de Richard Hilliard.

Mais quoy que Henri eût declaré la guerre à toutes les saintes Reliques, il témoignoit pourtant une haine particuliere pour celles de S. Thomas de Cantorbie, qui dans une cause toute pareille & pour deffendre les libertez de l'Eglise; avoit succombé sous la tyrannie d'un autre Henri; mauvais Prince à la ve-

Haine de Henri contre S. Thomas de Cantorbie.

Henri VIII.

rité, mais bien moins cruel que ce dernier. Peut-être auſſi que les grandes richeſſes du lieu où repoſoit ce ſacré corps, firent chercher un pretexte pour les ravir : car le Commiſſaire du Roi confeſſa qu'il avoit chargé vingt-ſix chariots des riches dépoüilles de ce ſaint Temple ; d'où l'on peut conjecturer quels innombrables threſors Henri enleva aux Egliſes, aux Chapelles, & aux Monaſteres de ſon Royaume.

Il lui fait faire ſon procés.

Il fit donc faire honteuſement le procés à ce grand Archevêque de Cantorbie, mort depuis plus de quatre cens ans : mis au nombre des Bien-heureux, & fameux par pluſieurs miracles. On le declara criminel de leze-majeſté, & l'on deffendit de le reconnoître pour Saint. Le Parlement même fit deffenſe à peine de la vie, de celebrer ſa Fête, de l'invoquer dans les prieres, de ſouffrir ſon nom au Kalendrier ou dans quelque autre livre, ſans le rayer : toutes ces extravagances impies ſont exprimée dans la Bulle du S. Pere.

COmme Paul III. eut appris ces nouvelles impietez, il vit bien qu'il n'y avoit plus lieu de se rien promettre de Henri. Il resolut donc de faire executer la Sentence qu'il avoit prononcée contre ce Prince, & dont par un amour paternel il avoit jusques-là differé la publication. C'est pourquoy il fit afficher sa Bulle non seulement aux portes de Bruges, de Tournay, & de Dunkerque, villes de la domination d'Espagne; mais encore à Boulogne & à Calais villes Françoises; à Calisre & à S. André, qui appartenoient au Roy d'Ecosse; d'où l'on peut inferer, que la Sentence d'excommunication & de privation fut renduë contre Henri, de concert avec l'Empereur, & les Rois de France & d'Ecosse. Le Pape aprés avoir repeté mot à mot toutes ses longues Bulles, d'Admonition, Jussion, Citation, Excommunication, Condamnation, Deposition, & Privation dont nous avons parlé, y ajoûte ces paroles.

Henri VIII. *Bulle de Paul III. qui contient les excés de Henri.*

Henri VIII. *Aprés que nous eusmes resolu de faire executer nos Bulles, nous fusmes priez par quelques Princes & autres personnes considerables d'en surseoir l'execution pour quelque tems ; pendant lequel Henri pourroit prendre de meilleurs conseils, & se repentir. Ce que nous leur accordâmes, par une facilité commune à tous les hommes, de se persuader aisément ce qu'ils souhaitent avec ardeur, & dans l'esperance que ce retardement opereroit la conversion dudit Henri, non pas son obstination & une plus grande folie, ainsi que l'évenement l'a fait connoître. Mais comme aprés trois ans de patience nous ne voyons aucune marque de repentir, & que non seulement le nommé Henri se confirme tous les jours dans son endurcissement & sa temerité ; mais qu'il y ajoûte de nouveaux crimes : car non content d'avoir fait cruellement mourir plusieurs Prêtres & Prelats, son inhumanité s'est étenduë sur les morts, sur ceux même pour qui depuis plusieurs siecles l'Eglise a une singuliere veneration, & qu'elle a mis au nombre des Saints.*

Et bien que le corps de ſaint Thomas Archevéque de Cantorbie fût conſervé dans une Chaſſe d'or, & honoré de tous les fideles pour les miracles ſignalez qu'il a plû à Dieu d'operer à ſon tombeau : au mépris de l'Egliſe il a fait appeller devant lui ce ſaint Archevéque, lui a fait ſon procés par contumace, & aprés l'avoir declaré criminel de leze-Majeſté, il l'a fait deterrer, brûler, & jetter ſes cendres au vent ; barbarie inconnuë aux plus farouches Nations, qui dans la guerre méme reſpectent l'aſyle des tombeaux. Henri VIII.

Le méme Henri s'eſt encore ſaiſi de tous les preſent dont les Rois d'Angleterre & les autres Princes avoient honoré la ſepulture de ce grãd Prelat. Et n'étãt pas ſatisfait de tant d'outrages faits à l'Egliſe, il a dépoüillé de ſes immenſes richeſſes le Monaſtere bâti à Cantorbie en l'honneur de S. Auguſtin, premier Predicateur de l'Evangile en Angleterre ; en a chaſſé les Moines pour y loger des bétes ſauvages ; leur faiſant cet honneur avec juſtice, puis qu'il s'eſt revétu, de leurs inclinations

Henri VIII. *& transformé en bête farouche : attentat plus digne d'un Turc que d'un Chrétien. Et comme un si grand mal ne se peut guerir que par le retranchement du membre gâté : aprés avoir recommandé cette cure à Dieu, nous n'accordons plus d'autre delay à l'execution de nos Bulles, que celui qui y est porté, afin que dans ce tems, le nommé Henri, ses complices, fauteurs, adherans & conseillers, se repentent de leurs nouveaux excez, ou encourent les peines portées par nos Bulles, &c. Donné à Rome le premier Janvier, l'an 1538. de l'Incarnation de* Jesus-Christ : *& de nôtre Pontificat le cinquiéme.*

Visa L. Sauli, Blosius, Bapt. Motta.

Assēblée du Parlement en Nov. 1538. TAndis que ces choses se passoient à Rome, Cromvel conseilla au Roy d'assembler le Parlement, & de se faire ajuger les biens & les possessions de tous les Convents qui restoient en Angleterre. Pour faciliter le chemin à ce sacrilege, il avoit chassé les quatre Ordres

des Mandians, & s'étoit emparé de leurs maiſons. Il donna à Cromvel, pour le prix d'un ſi bon conſeil, le Convent des Auguſtins de Londres, avec tous ſes meubles. Auſſitôt ce favori y fit commencer un magnifique Palais, mais Dieu ne lui permit pas de l'achever. Henri VIII.

Le 28. d'Avril le Parlement s'aſſembla; & comme ſans danger de la vie perſonne n'eût oſé s'oppoſer aux volontez du Prince & de Cromvel, on abandonna au Roy tous les Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, & l'on confiſqua tous leurs biens à ſon profit. Auſſi-tôt que cet Arrêt fut publié, vous euſſiez veu la canaille inſulter à de ſaints & de venerables Religieux; & des troupes d'inſolens courir en des Convents de filles, & leur tenir des propos des-honnêtes & pleins de licence. Ces mal-heureuſes, bannies des lieux où elles avoient crû trouver un aſyle contre les débordemens du ſiecle, ne ſçavoient où ſe refugier. En un même jour l'on pilla quatre Monaſteres de filles à

1539. On confiſque les biẽs des Monaſteres au profit du Roy.

Henri VIII. On chasse les Religieuses de leurs Convêts.

Londres, & l'on en chassa les Religieuses. Quoy que l'on ne pût regarder tant de violences sans un extrême compassion, on ne les eût pas toutefois condamnées impunément ou de geste ou de parole : de sorte que deux Prêtres, dont l'un étoit Curé de Vandesvort, leur valet & un Religieux nommé *Maire*; furent mis en prison, pour avoir parlé un peu trop hardiment; & pendus ensuite, aprés avoir refusé de reconnoître la Primauté Ecclesiastique de Henri.

Le Roy fait dresser une Requête au nom des Religieux.

Il s'avisa encore d'un artifice pour perdre les ames, aussi bien que le patrimoine des Religieux : car comme s'il n'eût pas été l'auteur de tous ces desordres, & qu'il n'eût rien entrepris qu'à la priere des Moines, il fit dresser une Requeste en leur nom, qui contenoit;

Que l'Evangile avoit fait connoître plus clair que le jour, que l'état & l'ordre Monastique étoit contraire à la liberté de l'esprit, & que tous ceux qui embrassoient cette profession, vivoient bien selon la Loy, mais hors de

la grace ; & par consequent qu'ils croupissoient toûjours dans le peché, dans la damnation & dans la mort. Que pour ces raisons ils supplioient tres-humblement sa Majesté de retirer leurs ames de ce peril manifeste, & de les affranchir de la servitude impie du Monachisme ; De leur permettre de sortir de leurs Monasteres ; afin de servir Dieu à l'avenir dans un esprit de liberté. Que s'ils plaisoit à sa Majesté de leur accorder cette grace, ils lui en seroient obligez à jamais ; & pour marque de leur gratitude & de leur obeissance, que librement, volontairement, sans force, crainte, ni surprise, ils remettoient pleinement & entierement leurs Monasteres, avec tous les biens & les droits qui en dépendent, comme dés à present ils les remettent entre les mains de sa Majesté à qui ils appartiennent de droit, & qu'ils avoient usurpez injustement. Ce sont les termes de la Requeste.

Henri VIII.

Le Roy envoya cet Acte à tous les Monasteres pour le faire signer par les Abbez & les Moines, & sceller du sceau des Abbayes, afin

Henri VIII. de le lui presenter ensuite au nom des Communautez Religieuses. Mais pour surprendre ces pauvres gens, on leur faisoit accroire que tous les autres Convents avoient déja signé, même que de tres-saints Religieux étoient les auteurs de la Requête. Et quoy que le Roy pût disposer souverainement de tout le bien des Monasteres, tant en vertu de l'authorité Royale, que du dernier Acte du Parlement; que toutefois, pour faire voir à tout le monde qu'il consideroit moins son interest que celui de Religieux, il ne vouloit rien ordonner qu'à leur priere. Si quelqu'un sembloit se rendre à ces raisons, on le loüoit en presence des autres comme un homme sage, paisible, & ami du Prince: On lui promettoit d'en faire un bon rapport à sa Majesté, on lui assignoit même une honnête pension. Ceux au contraire qui se montroient un peu difficiles, qui hesitoient, ou qui formoient des scrupules; on les traittoit d'audacieux, d'orgueilleux, de seditieux, d'ennemis

du Roy : On leur imputoit quelque crime, & sous pretexte on les traînoit en prison : de sorte que l'on ne pouvoit rien ajoûter à la misere des Moines de ce tems-là : On les contraignoit de joindre la perte de leurs ames & de leurs vies à celle de leur patrimoine. Henri VIII.

Mais comme tous ces artifices étoient de peu d'effet, on eut recours à la force. En un même jour, mais en divers lieux, on fit mourir Richard Vitaing Abbé de Glascon, & Hugues Feringdon Abbé de Redinghen, tous deux de l'Ordre de S. Benoît, & deux Prêtres. Jean Bec Abbé de Colcestre perdit aussi la vie, pour n'avoir pas voulu souscrire la Requête concertée par le Roi. Pour faire comprendre la conduite de Henri en cette affaire, & la condition des Abbez & des Moines de ce tems-là, il faut toucher quelque chose de Viting Abbé de Glascon. Rugge & Onion.

LA tradition & le témoignage des plus anciens Auteurs

Henri VIII.

Fin tragique de Viting Abbé de Glascon.

nous asseurent que Glascon, situé en la partie Occidentale d'Angleterre, est le lieu où aborda Joseph d'Arimathie avec les compagnons de son exil, quand il fut chassé de la Judée sous l'Empire de Neron ; Et qu'en l'année cinquante de Nôtre Seigneur, Arviragus Roy des Bretons lui permit de bâtir en cet endroit une Chapelle au Dieu du Ciel.

Gildas homme docte.

Gildas Breton Auteur Chrétien, & nommé *le Docte* pour son grand sçavoir, l'a écrit ainsi il y a plus d'onze cens ans, & toutes les Annales d'Angleterre le confirment. Lucius Roy des Bretons, aprés avoir été lavé de l'eau du Baptême, aggrandit ce lieu. Inas Roy des Anglois Occidentaux, Prince aussi Religieux que puissant, & le premier qui rendit son Royaume tributaire au S. Siege vers l'année 740. y fit construire un magnifique Monastere, que les Rois d'Angleterre doterent en suite de plusieurs revenus & Privileges, & appellerent ce lieu, *la premiere Terre des Saints.*

Viting possedoit cette Abbaye ; c'étoit un homme venerable pour son grand âge, & admirable pour la moderation qu'il avoit gardée au milieu de l'abondance : Car en Angleterre, bien que les Monasteres fussent extremement riches, les seuls Moines toutefois en avoient le gouvernement; ils vivoient en commun, assistoient soigneusement au chœur, & ne sortoient que bien rarement de leurs Cloîtres. Viting avoit cent Religieux dans son Monastere, & nourrissoit trois cens domestiques pour le service de l'Abbaye. Outre cela il entretenoit plusieurs enfans de Gentils-hommes dans les Colleges ; sa maison étoit ouverte à tous venans : de sorte que quelque-fois on y comptoit jusques à cinq cens Cavaliers. Tous les Mercredis & les Vendredis on y faisoit de grandes aumônes aux pauvres du voisinage qui y accouroient en foule. Au reste, cette coûtume étoit établie en Angleterre, dans la pluspart des Abbayes opulentes.

Henri VIII.

Prodigieuses richesses des Abbayes d'Angleterre.

Henri VIII.

Viting appellé à Londres

Les Commissaires, qui par ordre du Roy se transportoient dans les Monasteres, lui ayant rapporté que Viting refusoit opiniâtrément de signer l'Acte dont nous avons parlé ; on leur commanda de le citer à Londres ; de souffrir pourtant qu'il se fit suivre selon sa qualité, pourveu qu'il ne détournât rien des biens de l'Abbaye : même pour sa consolation on lui permit de se faire accompagner d'un Chevalier de l'Ordre qui lui servoit d'Intendant, mais qui veritablement étoit son garde & son espion : car il avoit été gagné par les Commissaires du Roy. Cét Abbé étant arrivé à Londres, n'eut pas de grandes conferences avec les Ministres d'Etat, parce qu'ils avoient appris de son Intendant, qu'il étoit absolument resolu à ne pas signer la Requête ; le Roy aussi ne le vouloit pas obliger à signer par force. D'ailleurs l'on avoit trouvé dans sa cassette un Traité contre le divorce de Henri, qu'on y avoit mis à

l'insceu de Viting, & c'étoit un assez grand crime pour le perdre. Aprés donc une legere remontrance, & avoir retranché une partie de son train, qui se montoit à six vingt chevaux, on le renvoya chez lui attendre les ordres de la Cour. Etant à Uvelles éloignée de cinq quarts de lieuës de Glascon, on l'avertit qu'il s'y tenoit une assemblée de Noblesse, & qu'on l'y demandoit ; il s'y rendit aussi-tôt. Comme il alloit pour prendre sa place, un Huissier lui fit commandement de s'asseoir sur la sellette, & de répondre sur le crime de leze-Majesté dont on l'accusoit. Le bon vieillard s'étonne, regarde autour de soi, & s'enquiert de son Intendant, ce qu'il pensoit d'un traitement si extraordinaire : L'Intendant lui dit à l'oreille, *Que ce n'étoit rien, & que pour la forme seulement l'on avoit envie de lui faire peur*. Un moment aprés Viting est condamné, & on le renvoye à Glascon ; il ne se doutoit pas que sa mort fût si prochaine. Comme il approchoit

Henri VIII. Grande suite pour un Abbé.

Condemnation de Viting.

Henri VIII.

des murailles de son Abbaye, un Prêtre se presente pour l'entendre en Confession, & lui declare qu'il n'a plus qu'un moment à vivre. L'Abbé demande avec larmes qu'on lui donne un jour ou deux pour se preparer à la mort, ou du moins qu'on lui permette d'entrer dans son Convent pour prendre congé de ses Religieux, & se recommander à leurs prieres. On lui refuse tout; on l'arrache de sa littiere; on le met sur une claye, & on le traîne au haut d'une montagne qui commande à l'Abbaye, où on le pend avec son habit de Benedictin.

Sa mort.

Par la mort du Pasteur le troupeau fut dispersé; aprés le meurtre de ces trois Abbez, peu de Religieux oserent s'opposer aux volontez du Roy. Henri victorieux s'empara de leurs maisons, les détruisit, les fit raser. Pour les revenus, il en distribua une partie aux Gentils-hommes, il en changea l'autre contre d'autres terres, ou la vendit, enfin il en abolit la memoire, pour

Artifice de Henri pour empêcher la restitution du bien de l'Eglise.

empêcher qu'un jour on les pût redemander, & pour mettre ses successeurs hors d'état de les restituer jamais à l'Eglise. Il força même les Catholiques, malgré eux, à acheter ces dépoüilles Ecclesiastiques, pour les engager par leur interest à la deffense de son crime. Voilà qu'elle fut la fin des Monasteres & des Moines d'Angleterre. Il y avoit prés de mille-ans qu'ils y avoient apporté la Foy ; ils s'étoient accrûs avec elle, & tous les Monarques Anglois avoient contribué à leur agrandissement. Henri faisant gloire de son impieté, ordonna aux Evêques & aux autres Ecclesiastiques, de lui rendre graces dans leurs Sermons de la ruine du Monáchisme, & de faire comprendre au peuple, que ce coup d'Etat les délivroit à jamais de la servitude du Pape, & de l'importunité des Moines. Cet ordre fut executé presque par tout le Royaume.

Henri VIII.

Fin des Monasteres en Angleterre, en 1540.

MAis comme les jugemens de Dieu ne sont pas moins justes

Naissance de la

Henri VIII. *Societé de* Iesus, *en* 1540.

que terribles, il semble n'avoir voulu châtier si severement nôtre Patrie, que pour servir d'avertissement aux Eglises & aux Ordres religieux des nations étrangeres, d'appaiser son ire par la penitence & par la reformation de leurs mœurs. D'ailleurs, ô bonté ineffable de la Providence! dans le tems où les blasphêmes de Luther & les cruautez de Henri sembloient devoir abolir la sainte profession de la vie Religieuse, & changer en abomination le nom sacré du Vicaire de Jesus-Christ: En ce même-tems la Providence inspire le grand Ignace de Loyola & ses Compagnons, d'établir une Societé chaste & pure, qui ajoûte aux autres vœux Religieux celui d'une obeïssance aveugle aux ordres du Souverain Pontife, & de ne refuser ni danger ni peine pour la propagation de la Foy; même de se transporter dans les regions les plus éloignées, pour l'instruction des Infideles & la conversion des pecheurs; & de se mettre en chemin, sans retardement ni

excuse, aussi-tôt qu'ils en ont reçû le commandement de sa Sainteté, sans même se pourvoir des choses necessaires pour le voyage. Enfin, comme s'ils avoient reçû leur mission de Jesus-Christ, ces Religieux destinez à une fin si sainte, & imbus des divins preceptes du grand Ignace, prirent le nom de la Societé de Jesus. Par leur industrie & par leur zele incroyable, les Indes, & les Peuples les plus éloignez de nos climats, apprirent à reverer le Nom adorable de Jesus; ce qui coûta plus de fatigue que de peril à ces saints ouvriers de l'Evangile: Mais bien souvent ils ont payé de leur sang & de leur vie, la conversion des Heretiques & des Anglois, durant la persecution que l'Eglise souffrit en Angleterre, soûs le regne d'Elisabeth, fille de Henri. Retournons à nôtre Histoire.

Il seroit difficile de nombrer combien Henri fit détruire d'Eglises & de Monasteres; un bel esprit de ce tems-là comprit en deux vers cette deplorable ruine.

Nombre des Eglises ruinées.

Henri VIII.

Dix mille Temples saints un an vit mettre à bas :
Mais à punir ce crime un an ne suffit pas.

Quoy qu'il en soit, quand on douteroit du nombre, qui fut tres-grand, il est certain que les Monasteres d'Angleterre étoient tres-splendides, non seulement pour l'excellence des vases sacrez & des ornemens d'Eglise qu'ils possedoient; mais pour la quantité de leurs richesses & la magnificence de leurs bâtimens. Henri n'épargna pas même les Bibliotheques & les monumens de l'antiquité : Il disoit, *Qu'il faloit détruire tout-à-fait les nids des corbeaux, pour en exterminer la race.* Enfin tout ce que la pieté, la devotion, la Religion de nos Ancestres avoit consacré depuis tant de siécles au Culte des Autels dans les Monasteres de l'un & de l'autre sexe, fut consumé en tres-peu de tems; les plaisirs du Roy ayant tout absorbé en moins d'une année comme nous le dirons dans la suite.

Henri VIII.

Mariage d'Anne de Cleves & de Henri.

AU reste le tems du mariage de Henri & de la sœur du Duc de Cleves & de Juliers étant arrivé, elle fut conduite en Angleterre avec grande pompe ; & trois jours aprés on celebra magnifiquement les nopces, tant Henri avoit d'impatience en de pareilles occasions. Les Protestans esperoient beaucoup de ce mariage. Cromvel qui l'avoit conseillé, le regardoit comme le fondement de sa fortune. Sur tout Guillaume Duc de Cleves en concevoit de magnifiques esperances. Il croyoit qu'avec l'appui du Roy d'Angleterre, de François I. Roy de France dont il devoit épouser la Niéce, & de quelques Princes Allemands, il se pourroit facilement maintenir mal-gré l'Empereur dans la Principauté de Gueldres qu'il avoit nouvellement usurpée. Mais la chose reussit tout au contraire. Car cette alliance fut cause que l'Empereur ruina les Protestans d'Allemagne ; & que Henri s'engagea en suitte dans les

Henri VIII. interests de ce Prince : le Duc de Cleves n'épousa point la Niéce du Roy de France : mais aprés la perte presque entiere de ses Etats de Gueldres & de Juliers, il fut contraint d'avoir recours à la clemence de l'Empereur : & enfin Cromvel l'auteur de ce mariage, en perdit sa fortune & la vie : Dieu n'ayant permis pour un tems l'élevation de ce méchant homme que pour le precipiter dans un plus profond abysme.

1540. Le treiziéme d'Avril le Roy lui donna la Comté d'Essex & la Charge de grand Chambellan, & honora son fils Guillaume de la qualité de Baron. Tant de gloire le combla de joye, & tous les Partisans de la nouvelle Reine. Cinq jours aprés le Parlement s'assembla; Cromvel y tenoit le premier rang en faveur & en authorité. Comme il n'ignoroit ni l'avidité ni la pauvreté du Roy, il contraignit l'Assemblée de lui accorder la dixiéme partie, & quatre de quinze de tous les biens de ses Sujets : de sorte que celui qui avoit vallant vingt écus,

en payoit huit au Roy : celui qui en avoit cent, lui en payoit quarante, c'eſt-à-dire plus que le tiers de ſon bien. Cette exaction inoüye ſe fit l'année même que Henri ſe rendit maître de tout le patrimoine des Monaſteres de ſon Royaume, qui ſe montoit à des ſommes innombrables. Preuve manifeſte de la vengeance de Dieu ſur ce Prince. Dans le même Parlement on abolit l'Ordre des Chevaliers de Rhodes, le ſeul qui reſtât en Angleterre, & on reünit leurs biens au Domaine: Guillon Veſton leur grand Prieur, & Chevalier de l'Ordre, en mourut dix jours aprés de déplaiſir.

Henri VIII.

Ordre de Malthe ruiné en Angleterre.

Cromvel uſoit donc de ſon pouvoir avec une cruauté inſupportable. Le premier jour de May il fit arrêter le Docteur Vilſon homme de merite, & Sanſon Evêque de Ciceſtre, pour avoir donné l'aumône à de pauvres priſonniers Catholiques, accuſez de nier la Primauté Eccleſiaſtique de Henri. Pour le même ſujet Richard Farmer riche Marchand de Londres,

Vilſon homme docte.

Farmer riche Marchand.

Henri VIII. Farmer riche Marchād

fut non seulement arresté, mais dépoüillé de tous ses biens, & condamné à une prison perpetuelle.

Mort bizarre du Chevalier Nivelle.

Jean Nivelle Chevalier, étoit bon Catholique & fort aimé du peuple; Cromvel le haïssoit pour ces deux raisons, & en donna du soupçon à Henri. Comme Nivelle joüoit avec le Roy, Cromvel le pria à super chez luy; du souper on le traîne à la prison, & de la prison au supplice. Il fit faire encore le procés à un autre Gentil-homme; mais il arriva par bon-heur, que le jour même qu'il devoit étre jugé, Cromvel tomba malade de la goute. Cet accident sauva la vie au Gentil-homme, que l'on renvoya absous: ensuite il alla remercier Cromvel, selon la coûtume;

Cruelle réponse de Crōvel.

Ne me remerciez pas, lui répondit ce barbare, *remerciez mes jambes, sans elles vous auriez esté puni comme vous le meritiez.*

Mais pour empêcher qu'à l'avenir de pareilles proyes ne lui échappassent, il conseilla au Roy de faire une Ordonnance, par laquelle il declarât que les Sentences renduës contres

contres les criminels de leze-Majesté, quoy qu'absens & non deffendus, seroient de pareille force que celles des douze Juges, qui est le plus celebre tribunal d'Angleterre. Icy l'on peut admirer la justice des Jugemens de Dieu, qui fit retomber ce mauvais conseil sur la teste du mauvais conseiller.

Henri VIII. Loy cruelle de Crõvel tombé sur lui.

Henri commençoit à se dégoûter d'Anne de Cleves. Il en avoit plusieurs raisons : La premiere, c'est qu'ayant envoyé ses Ambassadeurs à la seconde assemblée de Smalcalde, pour y faire approuver par les Protestans d'Allemagne sa nouvelle Religion qu'il appelloit Reformée ; ils ne le purent obtenir, ce qui choqua étrangement l'humeur imperieuse de Henri. La seconde raison, c'est que l'Empereur à son retour d'Espagne avoit passé par la France, & s'étant reconcilié avec François I. il étoit arrivé heureusement en Flandres : par sa presence il avoit déja appaisé la sedition des Gantois, & jetté le Duc de Cleves en de grandes perplexitez. La crainte qu'eut

Causes du divorce d'Anne de Cleves & de Henri.

Henri d'un ſi redoutable voiſin, le porta à rechercher ſon amitié une ſeconde fois. Mais la troiſiéme raiſon plus puiſſante que les deux autres, c'eſt qu'Anne qui étoit Allemande, & qui n'avoit que bien peu de connoiſſance de la langue & des coûtumes Angloiſes, ne pouvoit donner que de mediocres divertiſſemens à ſon mari, ni le gagner par ces affetteries à quoy il étoit ſi ſenſible. Il jetta donc les yeux ſur Catherine Havart, & pour l'épouſer,il reſolut de faire mourir Anne, ou de la chaſſer, mais premierement il voulut perdre Cromvel auteur de ce mariage. Pour cet effet il prit ſecrettement l'avis du Chevalier Robert Trogmorton, & de quelques autres ennemis de Cromvel, qui trouverent à propos de lui imputer un crime d'Etat; Voici ce qui ſervit de pretexte à ſa ruine.

Henri ſe reſout à perdre Crõvel.

Cauſe de la mort de Cromvel.

HEnri avoit ſigné le premier Traité de Smalcade,que le Duc de Saxe, le Landgrave de Heſſe, & quelques autres Princes Allemans,

avoient conclu contre l'Empereur. Henri
Les choses étant changées, l'Empe- VIII.
reur pria Henri de se retirer de cette ligue, ce qu'il promit de faire. Depuis tous les Confederez pressant Henri de renouveller le Traité avec eux, il n'osoit manquer ouvertement de parole à l'Empereur: mais Cromvel signa le Traité au nom de Henri, soit qu'il en eût receu un ordre secret, ou pour faire plaisir aux Allemans, infectez d'heresie aussi bien que lui. D'ailleurs il n'ignoroit pas que son Maître redoutoit l'Empereur, & qu'il n'eût pas esté fâché de le voir embarrassé en cette guerre d'Allemagne; Il sçavoit enfin, que dans le refus que le Roy faisoit de signer, il y avoit plus de crainte que de bonne foy. L'Empereur se plaignit à Henri de son manquement de parole: Henri soûtint que son nom ne se trouveroit pas dans le nouveau Traité. L'Empereur pour le couvrir de honte lui envoya une copie; & ainsi ne lui laissa plus d'autre excuse, que celle de dire, que Cromvel l'avoit signé sans son commande-

maintenant il s'agissoit de ses trahisons, qui avoient mis le Royaume en danger, qu'il le faisoit prisonnier de la part du Roy & de la Republique, & luy commandoit de le suivre dans la Tour, jusqu'à ce qu'il se fust justifié des crimes dont on l'accusoit. La-dessus, suivant la coûtume, il le toucha d'une baguette qu'il tenoit à la main. Cromvel étonné d'un évenement si peu attendu, à peine eut la force de proferer une parole, & contraint par la necessité, suivit le Duc. Norfolc en presence de toute la multitude assemblée aux portes du Parlement, remit le prisonnier entre les mains du Colonel de l'Infanterie, pour le conduire dans la Tour de Londres. Voila quelle fut la fin de la grandeur de Cromvel, trois mois aprés que Henry l'eut élevé au comble de la fortune & de la gloire.

le Duc de Norfolc.

Il ne joüit que trois mois de sa grandeur.

Dix jours aprés sa détention, le Roy l'ayant accusé luy-même, le Parlement le condamna à la mort pour quatre crimes: sçavoir, *Pour crime d'Heresie, de Trahison, de Felonnie (qui comprend le vol & l'homicide) &*

Henri VIII.

de peculat. Au reste par un juste jugement de Dieu, cet homme passa le premier par la rigueur de la loy qu'il avoit établie, & fut condamné sans être entendu. Neuf jours aprés sa condamnation on lui coupa la tête publiquement : & pour lui faire plus de honte, l'on joignit son supplice à celui du Baron de Hungerford, convaincu d'un forfait trop detestable pour le nommer. Tous ses biens furent confisquez ; on donna la liberté à ses domestiques, & le Roy leur commanda de chercher à l'avenir un meilleur Maître.

Mort de Crõvel.

On parla diversement de cette avanture ; on s'étonnoit que le Vicaire spirituel de sa Majesté, honoré depuis peu de tant de Charges éminentes, élevé au dessus des Evêques & des Prelats dans les matieres de la Foy, se fût soüillé de tant de crimes, & principalement de celui d'heresie. On répondoit, qu'il n'étoit pas necessaire que le Vicaire Ecclesiastique eût le don d'infaillibilité : qu'il suffisoit que le

Railleries sur la mort de Crõvel.

Roy fût doüé de ce privilege. Les rieurs disoient qu'il valoit mieux être le Vicaire infernal du Roy comme Brian, que son Vicaire spirituel; que le premier étoit toûjours en faveur, & que l'autre ne l'avoit pas possedée long-tems: Enfin chacun recitoit ce verset du Pseaume, *Nous avons veû l'impie élevé au dessus des Cedres de Liban, nous y avons passé, & il n'étoit plus; nous l'avons cherché, & n'avons pû trouver le lieu où il étoit.* Henri VIII.

INcontinent aprés la mort de Cromvel, le Roy envoya dire à la Reine Anne, *Que pour plusieurs raisons leur mariage ne pouvoit subsister; Et bien qu'il ne manquât pas de sujets pour la traiter à la rigueur, quand il n'y auroit que son heresie, Que toutefois à sa consideration & à celles des Princes Allemans ses alliez, il lui permettoit de chercher quelque honnête pretexte pour la rupture de leur mariage; sur tout qu'il lui recommandoit la diligence.* Anne connoissoit le danger qu'il y avoit de

Henri repudie Anne de Cleves.

Henri VIII. resister à la volonté & à l'impatience de ce Prince. Le lendemain elle se rendit au Parlement, & y declara, qu'avant que d'épouser le Roy, elle avoit donné secrettement une promesse de mariage à un Gentilhomme : Cette reconnoissance étoit pourtant fausse, comme elle l'avoüa depuis à la Reine Marie, à qui elle conta toute cette Histoire.

Mariage de Henri & d'Anne de Cleves cassé. Aprés la Declaration d'Anne, le Parlement cassa le mariage, & permit au Roy de se marier à qui il lui plairoit; ce qu'il fit huit jours aprés.

Fille de son frere. Catherine Havart niece du Duc de Norfolc, fut la cinquiéme femme qu'il épousa.

Henri épouse Catherine Havart. Henri comme souverain Pasteur de l'Eglise Anglicane, avoit fait une Ordonnance touchant les mariages, que le Parlement avoit confirmée. Elle portoit *Que des personnes non prohibées par le Levitique, qui auroient donné leur consentement à un mariage & contracté par paroles de present, sans consommation toutefois; si ces mêmes personnes*

ou l'une d'elles, contractoient ensuite mariage avec d'autres personnes non prohibées au Levitique, & que ce mariage fût suivi de la consommation, il seroit bon & valable, & l'autre demeureroit nul & sans effet. L'ancienne regle de Droict declaroit, *que le consentement, & non la consommation, faisoit le mariage.* Henri établit le contraire, & eut plus d'égard à la consommation qu'au consentement. En cette rencontre donc le Legislateur faillit contre sa propre Loi : car sous pretexte de je ne sçay quel consentement supposé, il repudia Anne de Cleves, quoy qu'il l'eût épousée & ratifié son mariage par un commerce de sept mois. Aussi les Protestans eurent tant de honte de cette Ordonnance, qu'ils la revoquerent aprés la mort de Henri.

Henri VIII.

Mais bien qu'il se fût deffait des Boulens, des Cromvels, & des autres heretiques ; que par le divorce d'Anne de Cleves il eût renoncé à l'amitié des Princes Alle-

La persecution contre les fideles continuë.

Henri VIII. mans ; Qu'il inclinât du côté de l'Empereur ; & que sa nouvelle épouse fût sortie d'une maison assez Catholique ; il ne laissa pourtant pas de continuer la persecution qu'il avoit commencée contre les fideles. Comme il avoit beaucoup de presomption, il soûtint sa faute, de peur que l'on ne crût qu'il avoit failli, ou qu'il avoit plus deferé aux conseils d'autrui qu'aux siens propres.

1540. Le trente de Juillet il fit donc mourir Thomas Abel, Edoüard Povel, & Richard Fereston, Docteurs en Theologie. Leur crime étoit, *d'avoir autre-fois deffendu la Reine Catherine, & de ne pas reconnoître presentement la Primauté Ecclesiastique du Roy*. Le jour même on envoya au supplice trois mauvais Prêtres, Barve, Gerard, & Jerôme, convaincus de l'heresie de Zuingle. Et afin de faire un plus grand outrage à nôtre sainte Religion, on lia sur une claye un Catholique & un heretique, & on les traîna de cette sorte à l'échaffaut. Cette in-

ſame ſocieté parut plus inſupporta- ble aux fideles que la mort même. Un Gentil-homme de la Cour voyant qu'ils tournoient le dos l'un à l'autre, demanda la cauſe de leur mort ? On lui répondit, *Que les uns étoient condamnez pour avoir attaqué la Religion Catholique, & les autres pour l'avoir deffenduë. Ie ſeray donc de la Religion du Roy*, repartit le Gentil-homme, *c'eſt-à-dire que je n'en auray plus.*

Henri VIII.

Le 2. d'Aouſt Laurent Coch Prieur du Monaſtere de Dancaſtre, trois Moines & deux ſeculiers, ennemis de la Primauté Eccleſiaſtique de Henri, ſouffrirent le dernier ſupplice.

L'année 1541. on tint une Diete à ratisbonne en preſence de l'Empereur, pour trouver quelque temperament, s'il ſe pouvoit, ſur le fait de la Religion : Le Pape Paul III. à la priere de l'Empereur, y envoya le Docte Cardinal Contarin en qualité de Legat.

Diette de Ratisbonne en 1541.

Henri degoûté de ſa nouvelle Religion & de celle des autres, y

Henri VIII. deputa pareillement le Chevalier Cnevet & Etienne Gardiner Evêque de Vinton, homme de grand esprit & d'une profonde doctrine; C'étoit en partie pour faire approuver sa conduite à quelques Princes Allemans, qui l'accusoient de lenteur dans l'établissement de leur nouvel Evangile. Mais comme il n'avoit qu'une liaison imparfaite avec les Catholiques & les Protestans, c'étoit principalement pour chercher les moyens de le reünir avec l'Empereur, qui par son authorité le reconcilieroit avec le Pape; aprés quoy il feroit une profession ouverte & sincere de la foy Catholique, hors de laquelle on ne trouve qu'erreur & qu'incertitude. C'est où le reduisirent les reproches de sa conscience, le plus incommode de tous les témoins.

Henri songe à se recōcilier avec le Pape.

Toutefois parce qu'il vouloit faire sa paix avec l'Eglise, son honneur sauf, c'est-à-dire sans aveu & sans repentir de sa faute, de plus sans restitution des biens Ecclesiastiques;

cette negociation n'eut point d'effet, elle étoit trop contraire de la sorte aux saints Canons, & n'auroit pas mis sa conscience en seureté. Ainsi ce Prince par un mauvais choix prefera la gloire du monde à celle de Dieu.

Henri VIII.

Mais comme il avoit manqué de fidelité pour Dieu & pour sa premiere épouse, ses autres femmes en manquerent aussi pour lui. Catherine Havart aprés deux années de mariage fut convaincuë d'adultere, & condamnée à la mort avec ses galands, Thomas Culpeper & François Dirrham; le Roy l'accusa lui-même au Parlement. Et d'autant que ces gens avoient entretenu un commerce d'impudicité avec elle devant & aprés son mariage, le Parlement fit une Ordonnance, par laquelle il declara *Criminelle de leze-Majesté & punissable de mort toute fille que le Roy épouseroit pour vierge, & qui ne le seroit pas; si avant ses nopces elle ne lui reveloit la perte de sa virginité.* Ceux qui auroiẽt

Condãnation de Catherine Havart, convaincuë d'adultere.

Etrange precaution.

Henri VIII.

eu part à sa faute & l'auroient celée, devoient être traitez avec la même rigueur. Cependant pour ne s'y pas tromper, il choisit pour la sixiéme femme Catherine Parre, vefve du Baron de latimer, sœur du Marquis de Northamton. Elle fut heureuse en un point, c'est que la mort du Roy lui sauva la vie : car on dit qu'il avoit dessein de lui faire faire son procés comme à une heretique.

Henri épouse Catherine Parre.

Tandis que Henri étoit miserablement embarrassé parmi ses femmes, toute l'Europe étoit en armes. François I. Roy de France, allié des Rois de Dannemarc, de Suede & d'Ecosse, attaquoit l'Empereur avec cinq armées. Les protestans d'Allemagne se mirent aussi de la partie. Soliman Empereur des Turcs pressoit la Chrétienté par deux endroits; il avoit de grandes forces en Afrique, à dessein de se jetter sur l'Italie ou sur l'Espagne. Pour lui, il étoit entré en Hongrie, & aprés s'être emparé de Bude & avoir reduit une grande partie du Royaume sous son

pouvoir, il menaçoit l'Autriche, la Transsilvanie, & tous les Païs voisins : de sorte qu'il sembloit que toutes les Puissances de la terre fussent conjurées contre l'Empereur. Henri prit ce tems & lui offrit d'embrasser son party. Il fut reçû comme l'on dit à bras ouverts ; & le 10. de Janvier, pour faire déplaisir aux Rois de France & d'Ecosse, il fit publier une Declaration, par laquelle il se qualifioit seul Roy d'Hibernie ; ce qui devoit offenser principalement le Roy d'Ecosse, qui a des pretentions sur ce Royaume : Aussi depuis 400. ans les Rois d'Angleterre ne prenoient que la qualité de Seigneurs d'Hibernie, par la concession du S. Siege.

Henri VIII.

Condãnatiõ de Viting. Sa mort.

Rois d'Angleterre ne se qualifient que Seigneurs d'Hibernie.

Les Hibernois, peu de tems aprés voir reçû l'Evangile, se soûmirent au Pape, sans vouloir reconnoître que lui pour Souverain. Mais environ l'an 1160. sous le Pontificat d'Adrien IV. Anglois, tous ces Peuples fatiguez de guerres intestines, resolurent de choisir un Maître qui les garantît des outrages qu'ils rece-

Le Pape Souverain d'Hibernie.

Il convertit la Suede & la Nor-

Henri VIII. vegue à I. C. avant que de parvenir au Pontificat.

voient continuellement des grands Seigneurs du païs, & de se ranger sous la domination de Henri II. Roy d'Angleterre, qui étoit entré dans l'Hibernie avec une puissante armée. Pour assoupir donc les differends que l'ambition & la multitude des grands Seigneurs, faisoient naître à tous momens, & pour le rétablissement de la Religion que les desordres de la guerre avoient étrangement alterée, principalement sur le fait des mariages; on supplia le Pape, *qu'il luy plust d'accorder au Roy Henri la Seigneurie d'Hibernie, doit il avoit déja conquis quelques places.* Le Pape, tant pour ces raisons que pour le peu d'avantage qu'il tiroit de ce païs trop éloigné pour estre secouru sans une depense excessive, accorda cette demande; à condition toutefois que *Henri & ses successeurs reconnoistroient tenir le Royaume de la liberalité du saint Siege.* Henri, la Noblesse, & le Peuple d'Hibernie accepterent cette condition, & promirent de l'accomplir; aprés quoy, de l'autorité

Sous le regne de Henri II. Thomas de Cantorbie souffrit le martyre.

Le Pape accorde la Seigneurie d'Hibernie aux Rois d'Angleterre.

Apoſtolique, Henri fut proclamé Seigneur d'Hibernie. Henri VIII

Dans la ſuite des temps, toutes les fois que les Rois d'Angleterre manquoient d'obſerver ces conditions, & violoient les Privileges du Royaume par des ſubſides & des impoſitions extraordinaines, les Hibernois avoient recours au Pape, & luy adreſſoient leurs plainte comme à leur Souverain. Environ l'an 1320. on en voit un exemple en la perſonne d'Edoüard II. que les Anglois chaſſerent à la fin du Thrône, pour avoir uſé tyrãniquement de ſon pouvoir. Le Pape Jean XXII. touché de la miſericorde de ces peuples, fit une ſevere reprimende à Edoüard, & l'exhorta de ſe gouverner avec plus de moderation; Il luy envoya même une copie des conditions ſous leſquelles les Rois d'Angleterre avoient accepté l'adminiſtration de l'Hibernie; Son Bref eſtoit conceu en ces termes. Au Parlement de Dublin & à celuy de Caſſel.

Nous avons receu des lettres de la Nobleſſe & du peuple d'Hibernie, adreſſées depuis long-temps à nos chers Bref de Jean XXII.

Henri VIII. au Roy d'Angleterre.

In via lata.

fils Anselme, du titre de S. Marcelin & de S. Pierre, Prestre; Luc, du titre de sainte Marie, Diacre, Cardinaux, Nonces Apostoliques, qu'ils nous ont fait tenir seurement : par lesquelles nous avons esté informez entre autre choses, qu'Adrien d'heureuse memoire nôtre predecesseur, a accordé à Henri Roy d'Angleterre d'illustre memoire vôtre ayeul, la Seigneurie d'Hibernie, sous certaines conditions specifiées plus amplement dans les Bulles Apostoliques qui en furent dressées. Que neanmoins Henri & ses successeurs Roys d'Angleterre, ont jusqu'à present contrevenu à ces conditions, & accablé le Royaume de charges insupportables, sans qu'il se soit trouvé personne pour soulager tant de miseres & moderer de si grandes violences. Et bien que les plaintes des Hibernois vous ayent esté souvent portées, & que vous ayez entendu plusieurs fois la voix de leurs gemissemens, on n'a pourtant aucune compassion de leurs infortunes.

Nôtre tres-cher fils, si ce recit est veritable, nous en avons d'autant plus de déplaisir, que nous nous interessons

en vôtre prosperité ; car vous devez prendre soin d'accomplir les volontez de vôtre Createur, & vous abstenir des excés qui pourroient attirer sur vous la colere du Dieu des vangeances. Il ne méprise point les gemissemens des miserables injustement persecutez ; il a rejetté son peuple même à cause de ses iniquitez ; & bien souvent il détrône les Souverains pour leurs crimes.

Henri VIII.

Enfin aprés une longue & severe exhortation, il conclut ainsi : *Et afin que vous soyiez pleinement informé des plaintes des Hibernois, nous envoyons à vôtre Grandeur les mêmes lettres qu'ils ont presentées aux Cardinaux déja nommez, avec une copie de la Bulle d'Adrien nôtre predecesseur ; par laquelle il accorde la Seigneurie d'Hibernie à Henri Roy d'Angleterre. Donné à Avignon le 12. des Calendes de Septembre, le dixiéme de nôtre Pontificat.*

Copie de la Bulle d'Adrien qui accorde au Roy d'Angleterre la Seigneurie d'Hibernie.

Nous avons voulu toucher ces choses, pour montrer avec combien d'injustice Henri prit la qualité de Roy d'Hibernie, puis qu'il ne possedoit ce païs que sous l'autorité du

Henri VIII.

S.Siege, à l'obeïssance spirituelle & temporelle duquel il avoit renoncé,& qu'il n'a pû non plus contraindre ses Sujets à suivre un si pernicieux exemple. C'est aussi pour une pareille injustice que sa fille Elizabeth prend la qualité de *Deffenseur de la Foy*; puis qu'elle la persecute, & que ce nom ne fut dóné à son pere Henri par le Pape Leon X.que pour l'avoir deffenduë contre une creance erronée dont cette Princesse fait profession. Car voicy les termes de la Bulle de Leon à Henri.

Elisabeth ne doit point s'appeller Deffenseur de la Foy.

Bulle de Leon X. qui accorde au Roy d'Angleterre le titre de Deffenseur de la Foy.

Iean le Clec Ambassadeur de vôtre Majesté auprés de nôtre personne, nous a presenté dans le Consistoire de nos venerables freres les Cardinaux de la sainte Eglise Romaine,un livre que vôtre Majesté a composé contre les erreurs de plusieurs Heretiques souvent condamnées par le S. Siege, & renouvellées en nos jours par Martin Luther; & nous a requis qu'il nous plût de donner nôtre approbation à cet ouvrage, où vôtre Majesté fait paroître tant de zele pour la Foy Catholique, tant de bien-veillance pour nous, &

tant d'ardeur pour le S. Siege. Il nous a de plus fait entendre par un discours tres-éloquent, que vôtre Majesté étoit preste d'employer ses armes à la ruine des disciple de Luther, dont elle a déja confondu la doctrine par la force invincible de ses raisons, & par les passages irreprochables de l'Ecriture & des SS. Peres : Nous, qui sommes les successeurs de S. Pierre, à qui Dieu a commis le soin de son troupeau, & qui sommes assis dans ce Siege auguste, d'où dépendent tous les titres & toutes les dignitez ; aprés en avoir deliberé meurement avec nos freres cy-dessus nommez, de leur avis & unanime consentement ; Nous accordons à vôtre Majesté le Titre de Deffenseur de la Foy; *& vous en gratifions par ces Presentes. Nous ordonnons aussi à tous les Fideles de vous donner cette qualité, & quand ils vous écriront, de mettre immediatement apres le nom de Roy, celuy de* Deffenseur de la Foy.

Henri VIII.

Et certainement nous ne pouvions choisir un nom qui convint mieux à vôtre Majesté: ny qui fût plus digne de son merite, que ce nom illustre. Toutes

Henri VIII.

les fois qu'on le prononcera devant vous, ou que vous le lirez, vous vous ſouviendrez de vôtre vertu & de vos immortelles actions. Ne vous enflez pourtant pas de vanité pour ce Titre, au contraire faites-en un ſujet de modeſtie ; que cet honneur vous attache plus fortement à Ieſus-Chriſt & au S. Siege, qui vous a élevé en dignité ; Réjoüiſſez-vous en nôtre Seigneur, qui eſt le diſtributeur de tous les biens, de laiſſer à vos deſcendans ce monument eternel de vôtre gloire,& de leur avoir ouvert une carriere où ils ſe pourront ſignaler à vôtre exemple,&c. Donné à Rome l'an de Ieſus-Chriſt 1521 *le* 5. *des Ides d'Octobre, & de nôtre Pontificat le dixiéme.*

Or puis qu'Eliſabet qui regne maintenant en Angleterre, à comme recueilly en ſon ſein les erreurs de Luther,de Calvin,& de Zuingle, que ſon pere Henri avoit ſi puiſſamment combattuës ; & qu'elle ſe declare ſi mortelle ennemie de la Religion Catholique, dont ce Prince avoit pris la protection : elle ne peut avec juſtice prendre la qualité

de *Deffenseur de la Foy*. Mais retournons à nôtre Histoire. Henri VIII.

HEnri revêtu du nouveau titre de Roy d'Hibernie, pour faire paroître sa puissance, declara la guerre en mesme tems à la France & à l'Ecosse, & renouvella dans son Royaume la persecution contre l'Eglise. Car au commencement de May, Germain Gardinet Secretaire d'Estienne Evêque de Vinton, le Curé de Chelsey Paroisse de Thomas Morus, Jean Irland Prêtre Aumônier du même Thomas Morus, & un nommé Ashbey perdirent la vie pour avoir soûtenu *que la Primauté de Henri n'avoit point de lieu dans les affaires Ecclesiastiques.*

Henri declare la guerre à la France & à l'Ecosse.

En l'année 1544. & le 36. du regne de Henri, Dieu par sa justice & par sa misericorde voulut faire voir combien le ravissement des biens de l'Eglise luy étoit odieux, & inutile au ravisseur. Car aprés que Henri se fut emparé du patrimoine & des ornemens de plus de mille Monasteres : qu'il en eut vendu jus-

Biens des Monasteres dissipez en peu de tems.

Henri VIII. qu'au plomb, au fer, & au bois ; qu'il eut exigé & decimes & annates des benefices : bien loin de soulager son peuple comme il l'avoit promis afin qu'il ne s'opposât point à ses violences : il se trouva plus indigent que ny lui ny aucun de ses predecesseurs n'eût jamais esté. De sorte que les Annales d'Angleterre & l'histoire de Henri font foy, que ce Roy seul mit plus d'imposition sur son peuple, que tous les autres Rois precedens ensemble n'avoient fait durant l'espace de cinq cens ans. Et bien que les flateurs & les heretiques eussent souvent publié, qu'il n'y auroit plus de pauvres en Angleterre, si-tôt que l'on auroit répandu en plusieurs mains les richesses immenses des Abbayes, qui ne servoient qu'à entretenir l'oisiveté d'un petit nombre de Moines : ces predictions se sont trouvées si peu veritables, que pour un pauvre, on en rencontre vingt maintenant, & qui ont bien de la peine à obtenir de la compassion d'autruy, de quoy soulager leur misere. D'ailleurs la monnoye

monnoye d'Angleterre, jadis d'un si bon aloy qu'on n'y mêloit que la onziéme partie de cuivre & d'étain, seulement pour l'alliage; a été tellement alterée depuis ce tems-là, qu'aujourd'huy sur onze onces de cuivre & d'étain, on ne met que deux onces d'argent. Henri fut l'auteur de tout ce desordre. Henri VIII. Mõnoye alterée.

Mais pour l'intelligence de toutes ces choses, il faut sçavoir les moyens dont Henri se servoit pour remplir son Epargne aux dépens du peuple, les six ou sept années qu'il vécut depuis la ruine des Monasteres. Nouvelles impositions.

Premierement il se fit payer la troisiéme partie des biens de tous ses Sujets, comme nous avons déja dit; violence inoüie, & qu'il reïtera plusieurs fois. 1. Aisez.

En second lieu, la 34. année de son regne, on s'avisa d'un autre artifice; tous ceux qui passoient pour Aisez furent contraints de faire un prest au Roy à proportion de leurs facultez. 2. Prest.

L'année d'aprés on eut recours

Henri VIII. à une troisiéme subtilité : chacun de gré à gré faisoit un present au Roy selon son pouvoir ; aussi cet

3 Bien-veillãce. impost s'appella *Bien-veillance* : Les Partisans toutefois l'exigoient avec la derniere rigueur ; ils ne se contentoient pas d'une liberalité gratuité, ils taxoient chacun à leur fantaisie, & traitoient d'ennemis du Roy ceux qui refusoient de payer. Ils contraignirent Richard Redon Echevin de Londres, homme qui n'avoit jamais fait profession des Armes, à servir le Roy dans son Armée d'Ecosse, pour avoir dit ; *qu'il trouvoit que la taxe qu'on lui avoit signifiée étoit injuste & excessive.* Pour le même crime on arrêta le Chevalier Guillaume Roch, aussi Echevin de Londres.

4 Alteration de la monnoye. Mais le quatriéme artifice que l'on employa, fut le plus profitable & le plus injuste. Le Roy avoit fait un grand amas de deniers, pour fournir aux frais du siege de Boulogne, qu'il avoit resolu d'entreprendre. Il augmenta donc considerablement le prix des monnoyes, & ainsi il

doubla quasi sa somme. De plus, il altera la monnoye d'un quart, & depuis elle perdit beaucoup encore de sa bonté. D'ailleurs pour faire tomber en ses mains tout ce qu'il y avoit de bonne monnoye dans le Royaume, on en payoit à l'Epargne un peu plus que le prix ordinaire, & ce surplus se payoit avec la nouvelle monnoye d'un bien moindre carat que l'ancienne ; ainsi il tira le quatriéme denier de tout l'argent monnoyé d'Angleterre. Comme il recevoit beaucoup de profit de l'alteration des monnoyes, il les messa & les altera tant qu'il vécut : mais aprés sa mort, & sous le regne d'Edoüard son fils, le prix de cette monnoye alterée fut reduit à la moitié : de sorte que celui qui avoit aujourd'huy valant cent écus, demain n'en avoit plus que cinquante : Elisabeth la décria depuis entierement, & la fit refondre : ainsi plus d'une fois le peuple perdit le prix entier de son argent.

Henri VIII.

Mais tout ce que nous venon de dire ne suffisant pas encore au

Henri VIII. luxe de Henri, il assembla le Parlement le 24. de Novembre de l'année 1545. & se fit accorder le dixiéme & le quinziéme de tous les revenus de ses Sujets, & deux dixiémes de tous leurs biens meubles.

Le Parlement accorde à Henri les Colleges & les Hôpitaux.

Ce même Parlement lui donna pouvoir de disposer comme il le trouveroit à propos, de tous les Hôpitaux, Seminaires, Colleges, Oblations sacrées, Messes fondées par les fideles pour le salut de leurs ames ou de celles de leurs parens; de disposer pareillement des biens, bâtimens, Eglises, revenus de tous ces lieux: de sorte que l'on peut dire qu'il ne lui restoit plus que de vendre l'air aux vivans, & la sepulture aux morts.

C'est ici la derniere des violences de Henri; mais Dieu ne lui permit pas de l'executer, parce qu'il fut prevenu de la mort. Les approches de ce mal inévitable aigrirent encore son esprit; de sorte qu'un mois avant que de mourir, il condamna à une prison perpetuelle Thomas

Le Duc de Nor-

Havart Duc de Norfolc, qui avoit

vieilly à son service : car il l'avoit employé dans toutes ses Guerres, & dans le gouvernement de l'Etat. Il avoit aussi contribüé à son divorce, & à la condamnation de l'Evêque de Rochestre & de Thomas Morus. De plus Henri fit couper la tête au Comte de Surey fils aîné de ce Duc, Seigneur d'un tres-grand merite. Le pere & le fils receurent ce traitement, plutôt à la persuasion des Heretiques, que pour aucun crime qu'ils eussent commis : mais la grandeur de ces deux Seigneurs Catholiques leur faisant ombrage, ils completerent de les ruiner.

Henri VIII. force est condâné à une prison perpetuelle, & son fils le Comte de Surey, à la mort.

Ce grand exemple fit connoître les justes & admirables jugemens de Dieu : car le Duc de Norfolc & tous ceux qui par une complaisance servile flaterent les vices de Henri, en furent punis par lui-même. Tant il est vray *que les pecheurs sont châtiez par leur propre peché.* Ces deux Havarts eurent sujet de se repentir d'avoir tant deferé aux passions injustes de leur Maître.

Henri VIII.

Thomas Havart fils aîné du Comte de Surrey, fut rétably par la Reine Marie dans les Charges & les dignitez de son pere : Ensuite il servit beaucoup à la Reine Elisabeth au changement de sa Religion, toutefois elle lui fit couper la tête ; & maintenant encore son fils & son frere sont retenus prisonniers par les ordres de cette Princesse. C'est la recompense que la maison de Norfolc receut du Roy & de la posterité d'Anne de Boulen, pour avoir favorisé le divorce de Catherine.

Tous les fauteurs du divorce perirent mal'heureusement.

Certainement c'est une chose remarquable, que Dieu n'ait laissé impuny aucun des fauteurs de cette injustice. Nous venons de voir la punition de l'illustre maison de Norfolc, nous parlerons en son tems de la ruïne entiere de celle de Suffolc. Le Cardinal de Volsey premier auteur du divorce : Anne de Boulen qui en fut la cause : Gray, Carrey & Hutton les conseillers : Thomas & Georges de Boulen les Ministres, Norese, Brüerton, Veston,

Smeton, les complices & les instrumens : tous ces gens-là furent exterminez par Henri. Le seul Cramner Archevêque de Cantorbie, qui avoit rendu la Sentence du divorce, & donné lieu au mariage d'Anne de Boulen, fut reservé à la justice de la Reine Marie fille de Catherine, qui par un Arrest équitable le fit condamner au feu, & comme heretique, & comme criminel de leze-Majesté. Que les hommes apprennent par ces exemples à respecter les Loix, & à ne pas preferer les caprices de leurs Souverains aux Commandemens du Souverain des Monarques. Retournons à Henri.

Henri VIII.

COmme il se sentit pressé de sa maladie sans esperance de guerison, il fit reflexion sur la legereté avec laquelle il s'étoit separé de l'Eglise, & consulta quelques Evêques sur les moyens de se reconcilier avec elle & les Royaumes Catholiques. C'est icy qu'on peut remarquer la rigueur que l'Eternel,

Henri se veut reconcilier avec l'Eglise Catholique.

Henri VIII. tient à ceux qui l'ont offensé de dessein, ou qui se sont endormis dans leurs crimes. Les cruautez que Henri avoit exercées, furent cause que personne n'osa se hazarder à lui donner un conseil fidele, à lui ouvrir sa pensée, à lui découvrir la verité. On se souvenoit encore qu'il en avoit coûté la vie à plusieurs, pour avoir parlé franchement à lui ou à Cromvel, quoy qu'ils ne l'eussent fait que par leur ordre. Un des Evêques consultez se deffiant de quelque embûche, lui répondit, *que la prudence de sa Majesté étoit admirée de tout le monde ; que c'étoit par une inspiration divine qu'il avoit secoüé le joug de l'Evêque de Rome ? Que sa conscience devoit être en repos, puisque le Parlement & tous les Ordres du Royaume avoient autorisé ce celebre changement.*

Feinte d'un Evêque.

Conseil de Gardiner rendu inutile par les flatteurs de Hēri.

On dit que Gardiner Evêque de Vinton, lui conseilla en particulier *D'assembler le Parlement, & de lui communiquer une affaire de cette importance ; Que s'il n'avoit pas*

le temps de terminer ce grand ouvrage, il mît sa volonté par écrit, & découvrît son intention: Que Dieu se contentoit du cœur, quand un obstacle legitime empêchoit l'execution de nos bons desseins. Mais cet Evêque étant sorti, les Gens de la Cour qui craignoient d'être dépoüillez des biens Ecclesiastiques, si le Royaume r'entroit sous l'obeïssance Romaine, persuaderent au Roy de ne se point allarmer de ce vain scrupule. *Qui ne se fonde pas sur la charité, est détourné facilement de ses loüables desirs.* La conference que ce Prince eut avec les Evêques, pour sa reconciliation avec l'Eglise, ne servit donc qu'à faire voir que sa conscience lui reprochoit continuellement sa revolte, & qu'il avoit peché contre le saint Esprit, en s'opposant à une verité connuë. Henri VIII.

Mais pour montrer qu'il n'avoit pas toûjours esté ennemi de la vertu, il voulut laisser à Londres un monument celebre de sa charité envers les pauvres. Le troisiéme Liberalité de Henri à la mort.

Henri VIII. de Janvier de l'année 1546. & vingt-cinq jours avant sa mort, il fit ouvrir & nettoyer l'Eglise des Cordeliers; car depuis la ruine des Monasteres elle avoit toûjours été fermée & pleine d'ordures: Il commanda que l'on y celebrât la Messe, & l'erigea en Parroisse. L'Evêque de Rochestre son grand Aumônier y prêcha: il loüa la pieté & la magnificence du Roy, & lût les lettres Patentes par lesquelles sa Majesté donnoit à perpetuité à la ville de Londres & pour l'usage des pauvres, l'Eglise des Cordeliers érigée en Parroisse par son authorité Royale. Il y annexa l'Hôpital de S. Barthelemy, mille écus de rente, l'Eglise de saint Nicolas & celle de S. Edüin, à condition que ces trois Eglises seroient reünies en celles des Cordeliers, qu'elle porteroit cette inscription: *Eglise de* JESUS-CHRIST *fondée par Henri VIII. Roy d'Angleterre.* Voilà qu'elle fut la restitution de Henri, pour tant de biens qu'il avoit ôtez aux Ecclesiastiques:

car on tient qu'il a détruit plus de mille Monasteres, & dix mille Eglises. Henri VIII.

MAis il est tems de toucher quelque chose de l'esprit, de l'inclination, & des mœurs de ce Prince. Il eut toute sa vie de l'amour pour les Lettres ? Il estimoit les Professeurs des Arts liberaux ? Il augmenta même à quelques-uns leurs appointemens ? Il nomma toûjours aux Evêchez des gens capables & de si bonne vie, que plusieurs des Evêques qu'il avoit choisis, souffrirent depuis de grandes persecutions pour la deffense de la Foy Catholique, sous les regnes d'Edoüard & d'Elisabeth. A la verité Cramner n'étoit pas de ce nombre, aussi ne fut-il crée Archevêque de Cantorberie que pour rendre l'injuste Sentence du divorce. Henri eut toûjours un tres-grand respect pour le Sacrement de l'Eucharistie, de sorte qu'un peu avant sa mort, s'étant levé de sa chaise & mis à genoux pour adorer le sacré

Qualitez de Henri VIII Roy d'Angleterre.

Ami des Lettres.

Son respect pour l'Eucharistie.

Henri VIII. Corps de nôtre Sauveur, qu'il ne reçût jamais que sous une espece, Quelques Zuingliens qui se trouverent-là ayant dit, *Que dans une si grande foiblesse Sa Majesté pouvoit Communier dans sa chaise*; le Roy leur répondit, *Que quand il se cacheroit sous terre, il ne croiroit pas encore porter assez de reverence à cet auguste Sacrement.* Enfin son incontinence seule le separa de l'Eglise Catholique : l'amour d'Anne de Boulen, & son divorce qu'il ne pût obtenir du Pape, le détacherent de l'obeïssance deuë au saint Siege: Pour fournir à ses festins, à ses Maîtresses,& à ses bâtimens, il ravit le bien des Monasteres : Il vouloit aussi se vanger des Moines, les grands Ennemis de son divorce.

Son esprit. Il ne manquoit ni d'esprit ni de jugement, quand il vouloit s'appliquer aux affaire, principalement le matin car bien souvent à dîner le vin lui faisoit perdre la raison. Aussi ses flatteur, les ministres de ses voluptez & les here-

Son yvrognerie.

tiques, ne lui parloient ni pour eux, ni contre les autres qu'aprés son dîner. Quelques-uns observoient le tems qu'il avoit eu un benefice de ventre, parce qu'alors il étoit beaucoup plus gay qu'à l'ordinaire: D'autres se laissoient perdre au jeu, ou souffroient qu'il les trompât, & le voyant dans laise du gain, lui demandoient ou la confiscation d'un innocent, le plomb ou les cloches de quelque Eglise, ou quelque chose de grand prix pour les indemniser de leurs pertes. Henri VIII.

Il y eut des gens qui non seulement receurent de ses bien-faits; mais qui furent avancéz aux Charges & aux dignitez, ou pour avoir fait rôtir à propos un cochon de lait, qui étoit son grand ragoût, ou pour avoir placé sa chaise ni trop loin du feu, ni trop prés: ou pour l'avoir mieux diverty dans le jeu. Liberalité mal employée.

Il rétablit en honneur Marie fille de Catherine, il la prefera à Elisabeth, & ordonna qu'elle succe- Marie rétablie en honneur.

Henri VIII. deroit immediatement à Edoüard son fils. Ce qui témoigne qu'il ne songea au divorce que pour posseder Anne de Boulen, & par incontinence. Il garda si peu de modera-

Incontinance de Henri. tion dans ce vice, principalement quand il fut avancé en âge, qu'il voyoit peu de belles femmes sans les aimer; & il en aima peu sans en obtenir la joüissance. En sa jeunesse il étoit de belle taille; mais il devint si replet à force de bonne chere, qu'il ne trouvoit presque plus de porte assez large pour y passer, & point d'escalier assez facile pour y monter.

Son âge & ses femmes. Il vécut cinquante-six ans; il en passa dix-huit dans le celibat; vingt-six avec Catherine; dans les douze autres il épousa cinq femmes. Il fit couper la tête à deux; la troisiéme mourut des douleurs qu'on lui fit souffrir dans l'enfantement: il en repudia deux, la derniere lui survêcut, quoy qu'il eût resolu de la perdre. Au reste il n'est pas croyable en quels troubles d'esprit & de conscience il se jetta,

aprés s'être detourné du droit sentier de la vie Chrétienne. Il s'abandonnoit aux voluptez : il ne plaisoit ni aux autres, ni à soy-même: on eût dit qu'il étoit travaillé d'une continuelle inquietude : Et certainement on ne le peut excuser d'incontinence, d'avarice, & de cruauté. Cette histoire nous a fourni une infinité d'exemples de ces trois vices. Henri VIII. Trois grands vices en Henri.

Avant son divorce il n'avoit envoyé au supplice que bien peu de ses Sujets, & seulement deux Seigneurs de qualité, Emond de la Pole Comte de Suffolc, & le Duc de Bouchinchan : Encore son pere Henri VII. lui avoit-il recommandé en mourant de faire punir le premier pour avoir été l'auteur de quelque revolte ; & il donna l'autre aux importunitez du Cardinal de Volsey. Mais aprés qu'il se fut separé de l'Eglise & de la Reine Catherine, on ne sçauroit dire combien il versa de sang, soit du peuple ou de la noblesse. Parmi ceux qui éprouverent ses violences, on compte trois ou quatre Reines, deux Princesses, deux Cruauté de Henri.

Henri VIII. Cardinaux, & le troisiéme condamné à mort par contumace. Douze, tant Ducs que Marquis, & Comtes ou fils de Comtes; Dixhuit Barons ou Chevaliers; Treize Abbez ou Prieurs; Soixante & dixsept tant Moines que Prêtres. Le Cardinal Polus a remarqué que les Favoris de ce Prince avoient toûjours couru le plus de danger; témoin Volsey, Compton, Norese, les Boulens; Cromvel, les Havarts & plusieurs autres.

Ses amis sont les plus en dangers.

Mort de Henri peu regrettée.

HEnri deceda à Londres le 28. de Janvier 1546. Au même tems Luther mourut en Allemagne, & deux mois aprés mourut le Roy Tres-Chrétien François I. Henri ne fut pas fort regretté de ses Sujets, dont il avoit encouru la haine par sa mauvaise conduite. Plusieurs Princes étrangers tirerent avantage de cette mort, & principalement l'Empereur; les succés de ses armes en Allemagne étoient trop glorieux, pour ne lui pas attirer la jalousie & l'inimitié de ce Mo-

narque. Ce fut auſſi un grand bonheur pour l'Ecoſſe qui venoit de perdre ſon Roy, & qui voyoit ſur le Thrône une jeune Princeſſe de 4. ans. Henri II. Roy de France en diſpoſa auſſi avec plus de facilité le commencement de ſon Regne. Enfin le Pape Paul III. & les Princes d'Italie apprirent cette mort avec une extrême joye, parce qu'elle donnoit lieu de mieux eſperer de l'Angleterre. Mais ſur tout les Peres du Concile de Trente, parmi leſquels le Cardinal Polus tenoit un rang conſiderable, voyant morts les deux grands ennemis de l'Egliſe, ſe promirent infailliblement un plus heureux avenir. L'année ſuivante ils furent confirmez dans cette eſperance par le reſpect avec lequel toute l'Allemagne domptée par l'Empereur promit de ſe ſoûmettre aux Decrets du ſacré Concile de Trente, à la Diette d'Auſbourg, le premier jour de Septembre 1547. En ce tems-là le Cardinal Polus forma le projet d'une remontrance à Edoüard fils de

Henri VIII. Iacques V. Marie Stuart.

Henri VIII. Henri. Nous en parlerons en son lieu ; maintenant achevons ce qui nous reste à dire du pere.

Dernieres actions & paroles de Henri.

Henri étant fort pressé de sa maladie, on l'avertit de l'extremité où il se trouvoit, aussi-tôt il demanda un verre de vin blanc, & regardant un de ses amis : *Tout est perdu*, lui dit-il. On dit qu'il expira aprés avoir repeté plusieurs fois le nom de *Moines*. Il regna 37. ans, neuf mois, six jours; Il en passa vingt & un dans une parfaite union avec l'Eglise : les cinq années suivantes il eut de grands debats avec elle, sans sçavoir le parti qu'il devoit prendre ; les douze dernieres s'écoulerent dans une manifeste revolte contre le saint Siege. Bien que ses trois enfans ayent regné aprés lui, pas-un pourtant ne prit le soin d'élever un monument à sa memoire. Marie se seroit acquittée de ce devoir: mais elle crût, qu'une Catholique ne devoit pas travailler pour la gloire d'un Heretique. Edoüard & Elizabeth qui approuverent les erreurs de leur pere, ne seroient.

pas excusables d'avoir manqué à lui rendre cet honneur, sans la vengeance de Dieu, qui ne permit pas que celui qui avoit dissipé les cendres de tant de Saints, & détruit les tombeaux de tant de Martyrs, fût honoré d'un Mausolée. Henri VIII.

Les interests embroüillez de ses femmes; ses divers mariages: son inclination changeante pour ses enfans: ses sœurs mariées, en France, en Ecosse, en Angleterre, rendoient sa succession douteuse: Le Parlement lui permit de la regler peu de tems avant sa mort, comme il le voudroit de l'avis pourtant de gens habiles, & promit d'executer tout ce qui seroit porté par son Testament. Il en dressa un fort ample, & ordonna qu'Edoüard qu'il avoit eû de Ieanne Seimer âgé de neuf ans lui succederoit le premier. Il lui substitua Marie fille de Catherine, & à Marie Elisabeth, qu'il avoit euë d'Anne de Boulen: aprés quoy il vouloit que la Couronne retournât à ceux à qui elle

Henri regle sa successiõ avec la permission du Parlement, & fait son Testament.

Henri VIII. appartenoit de droit. Ensuite il crea seize Tuteurs & Curateurs au jeune Edoüard avec un pouvoir égal ; la pluspart étoient Catholiques : c'étoit une Aristocratie pour temperer l'authorité souveraine. Enfin il recommanda expressement que son fils fût élevé dans la foy Catholique, hormis la Primauté Ecclesiastique qu'il lui laissa, & que l'on eût soin de purger le Royaume d'heresies. Mais cette disposition testamentaire fut mal observée. Il eut à peine les

On viole le Testament de Henri.

yeux fermez, que les Grands du Royaume supposerent un Testament signé à ce qu'ils disoient de la main de Henri ; on y conservoit bien la Couronne à ses enfans ; mais aprés eux l'ordre de la succession étoit entierement changé : car on n'y faisoit point mention de Marguerite

Deux sœurs de Henri.

fille aînée de Henri VII. mariée au Roy d'Ecosse, à qui la Couronne appartenoit, la ligne des enfans de Henri venant à manquer ; & on la donnoit à Marie sa cadette, femme en premieres nopces de Loüis XII.

Roy de France ; laquelle aprés la mort de ce Prince épousa Charles Brandon Duc de Suffolc. L'évenement a fait connoître que c'étoit à dessein de mettre sur le Thrône quelque Seigneur de la maison de Suffolc aprés la mort d'Edoüard, & d'en exclurre les filles de Henri VIII. Henri VIII.

D'ailleurs, quelques-uns des seize Tuteurs qui étoient Catholiques, ayant été ou exclus, ou épouvantez, ou arrêtez, éleurent un d'entre eux attaint d'heresie, à qui ils donnerent le nom de Protecteur du Roy & du Royaume, pour disposer de tout avec une souveraine authorité. Election d'un Protecteur.

De plus, ils donnerent des Preceptes heretiques à Edoüard, qui firent couler dans ce jeune esprit le venin dont ils étoient infectez: ils abrogerent les Loix de Henri : en firent de nouvelles : aneantirent peu à peu la foy Catholique: & introduisirent l'opinion de Zuingle, pour qui Henri avoit une

Henri VIII. haine irreconciliable, parce quelle attaquoit la dignité du Corps de Jesus-Christ. Ainsi ce Prince qui avoit manqué de fidelité pour Dieu, n'en trouva point aprés la mort parmi ses Sujets.



DU SCHISME D'ANGLETERRE,

Changé en l'Hereſie de Zuingle, par les Tuteurs du Roy Edoüard VI. & ôté par la Reine Marie.

LIVRE SECOND.

DIVISE' EN DEUX PARTIES.

PREFACE.

LA Providence Divine voyant que les Anglois inclinoient à transferer aux Princes ſeculiers le gouvernement viſible de ſon Egliſe, & à l'ôter aux Succeſſeurs de ſaint Pierre à qui JESUS-CHRIST Edoüard VI.

Edoüard VI.

l'avoit confiée, ordonna prudemment que Henri VIII. auſſi grand ennemy des Lutheriens & des Zuingliens que des Catholiques, fût revêtu le premier de cette grande dignité, pour un ſujet qui n'eſt gueres honneſte : car il ne ſe fit Chef de l'Egliſe Anglicane, que pour ſe ſeparer de Catherine d'Arragon, Princeſſe d'une vertu exemplaire,& épouſer Anne de Boulen, qui étoit ſa propre fille, comme nous l'avons déja remarqué.

D'ailleurs comme les Schiſmatiques d'Angleterre, nonobſtant toutes les infamies de Henri, ſoûtenoient encore, qu'il falloit conſerver au Roy la Primauté Eccleſiaſtique; la même Providence confondit leur malice, & permit que le ſecond Prince, qui porta la qualité de Chef de l'Egliſe,fût un enfant à qui les Loix ne permettoient pas de ſe gouverner ſoy-même, tant s'en faut qu'il eût aſſez de capacité pour gouverner tant de Prêtres & tant d'Evêques, que l'on ſoûmettoit pourtant à ſa conduite,

Et

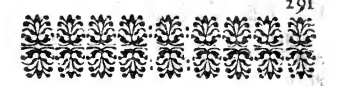
Et parce que les Proteſtans Anglois s'opiniâtroient dans leur erreur ; Dieu permit encore, qu'une femme ſucceda à cet enfant, & porta la qualité de Chef de l'Egliſe Anglicane, quoy que S. Paul non ſeulement ne permette pas aux femmes de gouverner l'Egliſe, mais qu'il leur deffende d'y parler avec autorité. Cette conduite miſericordieuſe ne toucha pas encore leur impenitence & leur dureté ; auſſi ont-ils amaſſé un threſor d'ire pour le jour terrible du Jugement. Edoüard VI.

Qui pourra donc aſſez admirer la bonté & la ſageſſe de Dieu, ou déplorer la malice & la folie des hommes ? Ils font poiſon de tous les remedes que Dieu preſente, ou, ils s'aveuglent volontairement des lumieres qu'il leur donne pour les éclairer. Un Roy ſuccede à un Pape ; un ſeculier à un Prêtre ; un enfant à un homme ; une femme à un enfant. Nous parlerons maintenant d'Edoüard, & nous toucherons quelque choſe d'Eliſabeth au troiſiéme livre de cette hiſtoire. Que ſi

Edoüard VI. dans le premier Livre la vangeance Divine s'est manifestée sur les auteurs de ce Schisme ; dans le second, Dieu se vangera encore plus visiblement de tous ceux qui auront favorisé l'établissement ou l'augmention de l'heresie.



Digitized by Google



DU REGNE D'EDOÜARD.

PREMIERE PARTIE.

ON cacha quelques jours la mort de Henri VIII. mais aussi-tôt que les plus puissans Seigneurs du Royaume trouverent à propos de la publier, on proclama Edoüard Roy d'Angleterre & d'Hibernie, il étoit fils de Henri VIII. & de Jeanne Seimer. On le declara pareillement Chef de l'Eglise Anglicane & Hibernoise, quoy qu'il fût sous la direction de ses Tuteurs, & qu'il eût besoin d'une autre tête que de la sienne pour se gouverner: comme si Jesus-Christ qui a prononcé par son Prophete, *Malheur à la terre, dont le Roy est un enfant*, avoit si peu d'affection pour Edoüard VI.

Edoüard VI. l'Eglise sa chere épouse, que d'en confier la conduite à un Prince qui à peine sortoit du berceau. Mais Dieu voulut faire voir, par les choses mêmes, avec combien peu de raison Henri avoit pris ce titre, & l'avoit laissé à un si jeune successeur.

Année 1546. Aprés la proclamation du nouveau Roy, on s'attendoit de voir l'execution des dernieres volontez de Henri; mais par une admirable disposition de la Justice divine, l'on ne songea qu'à faire en sorte que le testament de ce Prince demeurât sans aucun effet. Il avoit établi seize Tuteurs à son fils, avec une puissance égale, afin que si quelqu'un d'entr'eux s'efforçoit de s'emparer de la Couronne & d'en exclure Edoüard, ce jeune Roy ne manquât point de protecteurs pour le deffendre. Entre ces Tuteurs il y avoit des Catholiques, qui ne pensoient qu'à rétablir la foy Catholique dans le Royaume: d'autant plus qu'ils avoient reconnu que Henri durant sa vie & à sa mort, en avoit

On viole le Testament de Henri.

formé le dessein : Les autres qui trouvoient plus davantage à garder le pillage des Eglises qu'à le rendre, non seulement traverserent ces bonnes intentions : mais ils crurent qu'il étoit de leur interest de s'engager encore plus avant dans l'heresie.

Edoüard VI. Dissension entre les Tuteurs d'Edoüard.

Edoüard Seimer Zuinglien, frere de la Reine Jeanne & oncle d'Edoüard, Comte d'Hertfort, se crea lui-méme Duc de Sommerset & seul Tuteur & Protecteur du Roy & du Royaume. C'étoit renverser les intentions de Henri, personne n'osa pourtant s'opposer à cette entreprise, hormis Thomas Vrisley Catholique, que le Roy en mourant avoit fait grand Chancelier du Royaume : Tous les autres par crainte, par complaisance, par lâcheté, favoriserent l'ambition de Seimer. Il y avoit apparence, qu'un homme qui avoit pris sa mission de lui-même, ne s'acquitteroit pas bien de son devoir : Aussi dés qu'il se vit en possession de sa dignité, il ne songea qu'à augmenter le pouvoir de

Edoüard Seimer Protecteur du Royaume.

Edoüard VI. les partisans & des heretiques. Deux jours avant le Couronnement du Roi, il en obtint de grands honneurs pour lui & pour ses amis. Edoüard le crea Duc de Sommerset : il declara Parre, frere de la Reine doüairiere, Marquis de Northanton : Jean Dudley, Comte de Varvic : il donna la Charge d'Amiral à Thomas Seimer, frere du Protecteur, avec la qualité de Baron de Sudlie: les Chevaliers Richard Riccie, & Emond Sheffeld, furent pareillement honorez du titre de Barons. Tous ces Seigneurs étoient heretiques hormis Dudley, qui toutefois s'attachoit étroittement au parti du Protecteur & de l'heresie: mais l'évenement fit connoître qu'il pretendoit de s'élever par le credit du Protecteur, pour le ruiner ensuite & tous ses amis. Ils firent donner la Comté de Suthamton à Thomas Vrisley Chancelier, pour l'obliger à se taire : toutefois quelque tems aprés ils le contraignirent à se deffaire de sa Charge, & lui interdirent l'entrée du Conseil, aussi

Le 27. Février 1546.

Charges & honneurs accordés au Protecteur & à ses partisãs.

bien qu'au Comte d'Arondel, parce qu'ils étoiét tous deux Catholiques. Edoüard VI.

A la faveur donc de ce nouveau Titre de Protecteur, que Seimer avoit usurpé contre la volonté de Henri VIII. il se vit maître de toutes choses : & non seulement Vice-Roy, mais Vice-Pape d'Angleterre, avec un pouvoir absolu sur le temporel & sur le spirituel du Royaume. Il deffendit, en vertu de ce Titre, à tous les Ecclesiastiques d'exercer aucune fonction de leur jurisdiction, ou de leur caractere, sans un nouveau mandement du Roy : de sorte qu'un Evêque, ou un Archevêque n'eût osé conferer les Ordres sans le pouvoir d'un enfant : car jusques au prochain Parlement on ordonna les Clecs, selon les anciennes Ceremonies de l'Eglise. Cramner lui-même, Archevêque de Cantorbery, fut contraint de subir cette loy, & de prendre une permission, non pas absoluë, mais conditionnée & pour un certain tems : Voici en quels termes étoit conceuë celle qu'il obtint.

Autorité du Protecteur au spirituel & au tēporel.

Edoüard VI.

EDoüard Par la Grace de Dieu Roy d'Angleterre, de France, & d'Hibernie, souverain Chef en terre de l'Eglise Anglicane & Hibernoise, tant au spirituel qu'au temporel ; Au Reverend Thomas Archevêque de Cantorbery Salut ; &c. Comme toute la Iurisdiction tant Seculiere qu'Ecclesiastique, est émanée de la puissance Royale, &c. A ces causes, Nous vous donnons pouvoir par ces presentes, qui n'auront cours qu'autant de tems qu'il nous plaira, de conferer dans vôtre Dioceze de Cantorbery les Ordres sacrez, même la Prêtrise, à tous ceux qui se presenteront.

Dessein du Protecteur.

Le Protecteur imbu de l'heresie de Zuingle, n'avoit autre but dans toutes ses actions que de défigurer ce reste informe de Religion veritable que Henri avoit laissé à l'Angleterre. Ce Prince avoit bien ruïné des Monasteres, pillé des riches tombeaux des Martyrs, profané de saintes Images que Dieu avoit honorées de plusieurs miracles : il n'avoit pourtant pas touché à une

infinité d'Eglises bâties par ses predecesseurs. Dans les villes, dans les bourgs, dans les villages, il avoit laissé les ornemens, les Croix, les Vases, les Tableaux. Il eut encore une singuliere reverence pour les sept Sacremens de l'Eglise. Enfin, horsmis qu'il s'attribua la Primauté Ecclesiastique & qu'il ruina les Monasteres, il fut grand ennemi de toutes sortes d'heresies.

Edoüard VI.

Mais le nouveau Protecteur ne crût pas que ce fût assez d'avoir soustrait le Peuple de la communion & de l'obeïssance de l'Eglise Romaine; il voulut, à l'exemple de Jeroboam, introduire de nouvveau Dieu, de nouvelles Ceremonies, des Prieres nouvelles, une autre Loy, d'autres Prêtres, qui étant ordonnez d'une maniere non accoûtumée, empêcheroient l'Angleterre de rentrer sous la dépendance du saint Siege Dans ce dessein il deffendit aux vents de souffler, comme parle l'Apocalipse; c'st-à-dire, qu'il imposa silence

Il impose silẽce aux Evêques.

Edoüard VI. aux Evêques & aux Pasteurs Catholiques, afin que les Peuples affamez de la nourriture spirituelle avallassent avec plus d'avidité les poisons mortels de la doctrine de Luther & de Zuingle, qui leur étoient debitez par leurs Sectateurs, à qui seuls Seimer avoit permis de prêcher.

Les Heretiques commencent à paroître.

LEs Heretiques ne manquerent pas de se prevaloir d'un tel appuy & d'une occasion si favorable. Jusques-là ils s'étoient tenus cachez, ainsi que leurs dogmes. Thomas Cramner Archevêque de Cantorbie se fit remarquer entre les autres : Il s'étoit toûjours attaché servilement aux volontez de Henri ; il entendoit la Messe tous les jours, & la celebroit aux Fêtes solemnelles : Son seul déplaisir étoit de ne pouvoir vivre publiquement avec sa concubine, comme avec une femme legitime, ce qu'il sçavoit bien que Henri n'eût pas souffert: de sorte qu'il étoit contraint de la tenir cachée dans son Palais ; & quand il

Cramner veut épouser sa concubine.

alloit à la campagne, on la portoit avec lui dans une litiere fermée. Aprés la mort de Henri, il s'affranchit de ce fâcheux esclavage: la jeunesse d'Edoüard & la protection que Seimer accordoit à toutes sortes de Sectes, lui persuaderét de se plonger dans l'incontinence & dans l'heresie: car il vivoit dans un concubinage public avec sa Maîtresse, & il dédia un Catechisme à Edoüard, remply d'une doctrine fausse & impie. Edoüard VI.

En même-tems Hugues Latimer ouvrit sa bouche impure dans la chaire. Henri le soupçonnoit d'heresie, & lui avoit ôté l'Evêché de Vigorne, pour avoir mangé de la chair le Vendredy Saint. C'étoit un autre Lucien par ses bons mots, par ses railleries, par son effronterie sans pareille. Il avoit tellement fasciné l'esprit des peuples, qu'on *le nommoit le premier Apôtre des Anglois*: comme si saint Augustin envoyé par S. Gregoire, n'avoit pas planté la Foy en Angleterre. Hugues Latimer imitateur de Lucien. Moine

On vit pareillement accourir

Edoüard VI.

Cover-dal.

Hopper.

d'Allemagne & de Suisse, Milon Coverdal, insigne corrupteur de l'Ecriture? Jean Hopper, & d'autres miserables Apostats instruits des nouvelles opinions, qui sous le regne de Henri s'étoient sauvez dans les Provinces étrangeres. L'Archevêque & le Protecteur leur permirent de prêcher? c'est-à-dire de debiter des fables à plaisir. L'on confera des Benefices & des dignitez Ecclesiastiques, des Evêchez même à quelques-uns de ces imposteurs.

Le Protecteur corrõpt l'esprit d'Edouard.

Seimer ayant trouvé ces Ministres impies de ses desseins, se hasta d'abolir entierement la Religion Catholique en Angleterre, pendant la minorité d'Edoüard dont il avoit la conduite & l'autorité entre les mains. De plus, il songea à corrompre ce jeune esprit par des dogmes heretiques, afin qu'étant devenu majeur, il approuvât & confirmât toutes les innovations de son oncle. Pour cet effet l'on mit auprés de sa personne des enfans de qualité élevez dans l'Heresie. On lui donna deux insignes Heretiques pour

Precepteurs, Richard Cox Prêtre marié, & Jean Chec homme seculier, tous deux fort estimez pour la connoissance qu'ils avoient de la langue Latine & de la Grecque. Ces deux corrupteurs de la jeunesse du Prince lui inspirerent avec les premieres notions de la Grammaire, des sentimens si faux de Dieu, du Pape, des Ecclesiastiques, & de la Religion Romaine, qu'en peu de tems il en conceut une aversion plus forte même que son âge ne sembloit permettre.

Edouard VI.

Cox & Chec precepteur du Roy.

Anne de Cleves & Catherine Parre, toutes deux femmes de Henri, avancerent beaucoup cet ouvrage d'iniquité : elles furent secondées de quelques autres Princesses & Damoiselles zelées pour l'heresie, à quoy ce sexe est fort sujet : Comme elles alloient souvent à la Cour, elles surprirent facilement par leurs cajolleries & leurs manieres flatteuses le cœur du Prince, & des autres qui les écouterent.

Edoüard VI.

Traité de mariage entre Edoüard & Marie Reine d'Ecosse.

SOus le regne de Henri l'on avoit commencé à traiter du mariage d'Edoüard & de Marie Reine d'Ecosse ; le Parlement d'Ecosse l'avoit aggrée ; de sorte que l'on tenoit la chose asseurée. Le Protecteur & le Conseil trouverent à propos de faire promptement ratifier cet accord par les Parlemens des deux Royaumes. Cette alliance devoit beaucoup contribuër à la grandeur des Rois d'Angleterre, & à l'établissement des heresies ; mais les lettres, les Ambassades, les presens, les promesses, les armes mêmes dont ils se servirent pour l'avancement de leur dessein, furent inutiles. Ceux qui tenoient le party de France en Ecosse s'y opposerent, & le preferent au party d'Angleterre : d'autres ne pouvoient consentir, que leur Reine & leur Patrie entrassent dans l'alliance d'un Prince heretique ; à quoy aussi du vivant de Henri VIII. le Patriarche de Venise, Nonce en Ecosse ; s'étoit employé puissamment par ordre de Sa Sainteté,

qui craignoit que ce mariage n'attirât la ruine de la Religion & des Monasteres d'Ecosse.

Mais pour continüer nôtre histoire : les Heretiques qui gouvernoient alors l'Angleterre, aprés avoir donné leurs principaux soins à corrompre l'enfance du Roy, ne songerent qu'à infecter les Universitez ; afin que les sources de la Religion & des Sciences étant empoisonnées, le venin se coulât plus facilement dans tout le corps de la Republique : car en Angleterre la Religion dépend principalement de l'opinion des Universitez. Il y avoit déja de méchans esprits & amoureux des choses nouvelles, qui s'estoient gâtez par la lecture des Livres de Luther, que l'on avoit apportez secrettement d'Allemagne en Angleterre. Mais comme les principaux des Colleges, qui sont fort considerez des Anglois, les Docteurs & les Professeurs, ne se détachoient pas facilement de la Religion de leurs peres & de leur

On tâche à corrōpre les Vniversitez.

Principaux des Colleges considerez en Angleterre.

Edoüard VI.

ancienne maniere d'enseigner ; la contagion ne s'étoit encore gueres répanduës dãs les Ecôles publiques: de sorte que les Heretiques furent obligez de remuër bien les machines & d'user de beaucoup d'adresse, pour introduire leurs dogmes dans ces lieux-là.

Visite des Colleges.

Premierement donc le Roy ordonna Que l'on visiteroit toutes les Universitez & tous les Colleges. Les Visiteurs abrogerent tous les Statuts établis par les Fondateurs pour le maintien de la Religion, de la discipline & des études, & en substituerent d'autres plus favorables à leur secte, & à la licence des Ecôliers. Ils ôterent les chaises aux Docteurs Ecclesiastiques, & les donnerent à des jeûnes hommes impies & insolens. Ils priverent de leurs Charges les principaux des Colleges, pour des crimes imaginaires, ou pour faire profession de la foy Catholique, & mirent en leurs places des corrupteurs de la creance & des mœurs de la jeûnesse.

Ils bannirent presque toutes les

Biblioteques & des cabinets tous ces grands Maîtres de Theologie & des autres Sciences, qui par la solidité de leur doctrine & de leur methode confondent les vaines subtilitez de l'heresie. Ils accuserent de barbarie & d'ignorance des Livres sacrez; de surprises & d'erreurs les Scholastiques, Pierre Lombart, saint Thomas, Scot, & plusieurs autres, & firent autant de honte qu'ils pûrent à leur memoire. Enfin pour comble d'impieté & de fureur, des jeunes fous ayant amassé un grand nombre de livres de ces celebres Ecrivains, les porterent avec derision par toute la Ville à la maniere d'un enterrement, jusqu'à ce qu'enfin ils les brûlerent dans le marché, avec des chãts lugubres. Ils appellerent cette momerie, *Les funerailles de Scot & des Scotistes*, Au lieu de tant de doctes & de solides Theologiens & Philosophes, ils remplirent le Royaume d'Orateurs, de Grammairiens & de Poëtes; qui par leurs comedies, leurs farces, & leurs chansons portoient les esprits de la multitude au débordement & à l'heresie.

Edoüard VI.

La Scolastique aneantie

Funerailles des Auteurs Scholastiques.

Edoüard VI.

Mais comme ils virent que les plus beaux esprits élevez dans la foy Catholique, persistoient dans l'ancienne Religion du païs, & preferoient l'authorité de leurs peres & de leurs Precepteurs, à celle de ces nouveaux Maîtres qui n'avoient ni la science, ni la gravité, ni la probité des premiers, ils retrancherent les appointemens aux plus doctes personnages d'Angleterre qui tenoient pour la foy Catholique, & appellerent d'Allemagne & des lieux voisins des hommes adroits & artificieux ; comme Martin Bucer, infame heretique & apostat : Pierre Martyr, Bernardin Ochin Italiens, & d'autres gens de cette trempe ; & les placerent en des Echoles que le Protecteur avoit fait preparer à Londres pour toutes sortes de sectes. Ces gens haranguoient tous les jours, chacun en sa langue. Par la nouveauté & les charmes de l'Italien & du François, par l'élegance de leurs discours à quoy les Heretiques s'appliquent principalement, ils

On fait venir des Pays étrangers les plus habiles Heretiques. Bucer, Martyr, Ochin.

attiroient la curiosité des gens de Cour, des Marchands, & sur tout des femmes galantes, qui se laissent prendre facilement aux doctrines curieuses & nouvelles. Ils établirent encore des Professeurs, non seulement de la langue Latine & de la Grecque; mais même des langues vulgaires; afin d'employer toutes sortes d'artifices pour séduire la jeunesse. Bucer & Martyr obtinrent les meilleurs appointemens; on les tenoit les plus habiles de leur parti: aussi avant leur apostasie, ils s'étoient rendus celebres dans les écholes Catholiques. On donna la chaire de Theologie de Cambrige, à Bucer; celle d'Oxfort, à Martyr, avec les gages accoutumés, les prebendes, & les autres émolumens considerables. De plus ces Heretiques étrangers, & à leur exemple les nouveaux Chanoines & Principaux, remplirent les Colleges de femmes, de filles, de servantes, de Religieuses devoilées, & d'autres personnes de mauvaise vie qu'ils avoient amenées d'Allemagne ou

Edoüard VI.

Femmes de mauvaise vie introduites dans les Colleges.

Edoüard VI. qu'ils avoient corrompuës en Angleterre. Les Echoliers amollis & gâtez par leur frequentation ; recevoient plus aisément les impressions de l'heresie.

L'on contraint la jeunesse d'aller au Prêche. TOus ces nouveaux Precepteurs & Theologiens commencerent à enseigner à leur mode, ou plutôt à declamer & à user de toutes sortes d'artifices pour tromper leurs auditeurs. On contraignoit d'assister tous les jours à leurs Sermons & à leurs leçons, non seulement les Bacheliers de Theologie & ceux qui avoient déja pris leurs degrez : mais tous les jeunes enfans qui avoient l'intelligence de la langue Latine : car moins on avoit d'âge, de capacité, & de jugement : moins on se pouvoit deffendre de leurs ruses. Ils leur proposoient donc les plus difficiles passages de l'Ecriture, & par des Traitez impies *de la presence divine* ; *de la Predestination à la vie ou à la mort* ; *de la fatale necessité des choses futures* : ils exciterent dans tous ces

Divers moyens pour corrōpre la jeunesse.

eſprits une incroyable curioſité & un deſir inſenſé de diſputer des plus hauts myſteres ; le tout ſous pretexte de rétablir la liberté Chrétienne. Ils ſe ſervoient de paſſages qui portent les hommes au relâchement & à la licence : Ainſi les jeunes gens tomberent ſans peine dans le mépris de la Confeſſion, de la Penitence, du Jeune, & des plus ſaints reglemens de l'Egliſe. Enfin par d'autres paſſages, qui au jugement de ceux qui ne ſont point verſez dans l'intelligence de l'Ecriture, ſemblent favoriſer les Heretiques, comme *la Communion ſous les deux eſpeces* ; *les prieres en langue vulgaire* ; par ces paſſages, diſ-je, ils ébranlerent tellement la foy de nos Peres, donnerent ſi bonne opinion de leur ſincerité, & préoccuperent ſi puiſſamment les eſprits, que l'on acquieſçoit volontiers à leurs fauſſes & imaginaires raiſons : De ſorte que pour l'explication de nos Myſteres, & pour les lieux controverſez, l'on aimoit mieux les croire que les paroles mêmes du

Edoüard VI.

Texte sacré, & que toute l'Antiquité declarée en nôtre faveur. Voilà l'addresse dont ils userent pour inspirer à leurs disciples des sentimens impies de Dieu, des Saints, des Sacremens, & de la Messe.

Iugemēt que les Heretiques fōt des Peres de l'Eglise.

Pour ce qui est des Peres & des Docteurs de l'Eglise, ils disoient *Que c'étoient des hommes, qui non seulement avoient pû faillir; mais qui même étoient souvent tombez en des fautes grossieres*; ce qu'ils justifioient par leurs écrits, dont ils corrompoient le sens, ou par ignorance, ou par malice; *Que S. Augustin, une des plus grandes lumieres de l'Eglise, avoit reconnu ses fautes; & les avoit retractées dans un livre particulier. Qu'il avoit averty ses Lecteurs de n'ajoûter foy à ces ouvrages, qu'autant qu'ils seroient conformes à l'Ecriture.* Alors par une apostrophe frauduleuse ils demandoient

Fraudes dangereuses.

à leurs Auditeurs, *S'il n'étoit pas plus raisonnable de s'attacher à l'Ecriture, qui ne peut manquer, qu'aux Docteurs qui peuvent & se tromper, & tromper les autres*; Enfin ils de-

claroient *qu'ils n'exigeoient d'eux qu'une ſeule choſe, qui étoit de prendre plus de confiance en Dieu qu'aux hommes.* Edoüard VI.

Pluſieurs perſonnes deceuës par ces ſpecieuſes paroles, ne prenoient pas garde, qu'il n'y a pas de comparaiſon à faire entre Dieu & les Docteurs, & qu'il ne s'agit pas de ſçavoir, ſi les Peres de l'Egliſe ſont plus croyables que les Oracles de la Sageſſe divine; mais bien ſi pour l'intelligence de ces Oracles ſacrez, on ſe rapportera plutôt à un petit nombre de nouveaux & d'ignorans Apoſtats, qu'à tant de ſaints & de doctes peres.

Les Echoliers ne ſongeant pas à cette diſtinction, ſe ſoûmettoient aveuglément à leurs Maîtres, comme ſi Dieu eût parlé par leurs bouches. Pour les Docteurs de l'Egliſe & les Conciles, s'ils n'étoient conformes à l'Ecriture ſainte, ils n'y déferoient point, & ne prenoient pour juges de cette conformité qu'eux-mêmes & leurs Precepteurs. La jeuneſſe trõpée.

Et parce que beaucoup de per-

Edoüard VI. sonnes étoient encore retenuës dans l'ancienne creance, par l'authorité de l'Eglise, des Evêques, des Prêtres & des Pasteurs; ils disoient

Iugemēt de l'Eglise & des Ecclesiastiques. *que l'Eglise comme femme devoit obeïr à son époux* JESUS-CHRIST *qui parle dans l'Ecriture.*

Que les Prelats ne devoient point s'élever au dessus du peuple fidele, qui compose la multitude des Saints & qui a autant de part au Sacerdoce que ceux que l'on appelle communement Clercs & Prêtres. Voilà les fables qu'ils debitoient à leurs Auditeurs.

Corruption de la Bible. Au reste dans leurs Traductions Latines ou Angloises, ils supprimerent les mots d'*Eglises*, de *Prêtres*, de *Sacremens*, & autres semblables qui renferment les veritez de nôtre Religion, & dont les noms venerables retenoient beaucoup de Fidelles dans la foy de leurs anceſtres: & se servirent en leur place des termes de *Congregation*, d'*Anciens*, *de Secret*, & d'autres pareilles nouveautez.

Par de fausses interpretations ils éludoient

éludoient aussi le mot de *Catholique*; ils se l'attribuoient quelquefois, mais avec retenuë; quelquefois, aussi ils prononçoient *Cacolyque* par une ridicule allusion; même ils passoient jusques à l'emportement des Donatistes, qui le traitoient *d'Invention du Demon, nullement fondée en l'Ecriture*; bien que ce soit un nom que les Apôtres ont imposé aux veritables serviteurs de JESUS-CHRIST, pour les distinguer des Heretiques; & que par l'autorité de ce Nom plusieurs gens de probité instruits par saint Augustin, demeurent encore unis à l'Eglise.

Edouard VI. Le nom de Catholique.

Ils ne parloient jamais du Pape qu'avec de sanglantes railleries tirées de l'Ecriture sainte; & principalement à la fête de S. Pierre & de S. Paul. Dans les Oraisons funebres, ils blâmoient avec une licence impie les prieres de l'Eglise pour ses morts & conjuroient les assistans de ne pas prier pour le repos de l'ame de celui qui venoit de passer en l'autre vie. Dans leurs

Insolēce cōtre le Pape.

Edoüard VI. Sermons du Carême, dont ils ont retenu la coûtume, ils declamoient contre les jeûnes établis par l'Eglise. Quelques esprits turbulens à peine sortis de l'enfance, & peu versez dans les Lettres, succerent cette doctrine étrangere; & avec une audace incroyable la debiterent en chaire par tout le Royaume.

Dans toutes les boutiques, dans tous les cabarets, on n'entendoit que des disputes sur la Foy. Saint Jerôme se plaignoit autrefois de ce desordre, aussi bien que nous. Les hommes & les femmes se donnoient la liberté de condamner & d'enseigner ce qu'eux-mêmes ne sçavoient pas. Il y en avoit qui argumentoient parmi les femmes; d'autres apprenoient des femmes ce qu'ils devoient apprendre aux hommes. L'Apocalypse, qui contient autant de mystere que de paroles, étoit dans la bouche de tout le monde. Les Protestans s'en servoient pour fortifier leurs dogmes; ils en empruntoient des passages qui ne faisoient rien pour eux, & en-

L'Ecriture & les questiōs de Theologie en la bouche du Vulgaire.

feignoient aux autres avec beaucoup d'effronterie ce qu'ils n'entendoient pas eux-mêmes. Enfin toute l'occupation des Anglois étoit de debiter tous les jours quelque nouveauté ; ce qui arrive ordinairement à la naissance des heresies. Edoüard VI.

CEpendant l'on ne voyoit rien de certain dans toute cette doctrine, sinon qu'elle ne vouloit avoir rien de commun avec la foy Catholique. Bucer & Martyr ne découvroient pas leur opinion, & se contentoient de ces préludes propres à toutes sortes d'heresies. Ces hommes dont l'ame & la langue étoient venales, dépendoient de Cramner pour l'établissement de leur secte. Or cet Archevêque n'avoit pas encore franchi les bornes de l'opinion de Luther, & lui-même dépendoit du protecteur, qui panchoit vers l'opinion de Zuingle, bien qu'il le cachât jusqu'au premier Parlement. Pour Bucer il étoit porté pour le Judaïsme ; aussi étoit-

Incertitude des premiers heretiques.

Blasphème de Bucer.

Edoüard V I. cõtre les Evangelistes.

il descendu d'une famille Juive. Il est certain que depuis sa mort & sous le regne de Marie, le Baron Paget, Conseiller du Roy Catholique a dit, qu'un jour il lui avoit servi d'Interprete chez Dudley Duc de Northombelland; & que ce Duc lui ayant demandé *ce qu'il pensoit de la presence reelle du Corps de* JESUS-CHRIST *au S. Sacrement*; il lui répondit *qu'à moins de douter de la Foy des Evangiles, on ne pouvoit douter de la presence reelle*: *mais*, ajoûta-t'il, *je ne tombe pas d'accord de tout ce que le nouveau Testament nous raconte de* JESUS-CHRIST *& de ses actions; quoyque jusques ici il ne m'ait pas été permis de le nier.* Il parloit de la sorte devant un homme qu'il sçavoit bien n'avoir pas beaucoup de Religion. Au reste jusqu'à la mort, dans ses discours & dans ses écrits, il fit profession du Lutherianisme, accommodé aux nouvelles opinions d'Angleterre.

Lâcheté de Pierre Martyr.

Pierre Martyr témoigna plus de bassesse & de lacheté dans sa con-

duite ; car il ne s'attacha à l'here-
sie de Luther, qu'autant qu'il plût
à l'Archevêque de Cantorbery & au
Protecteur. Et nous qui écrivons
cette histoire, nous l'avons enten-
du enseigner le traité sacrilege qu'il
avoit composé de l'Eucharistie, tiré
de l'histoire de la Cene, & princi-
palement du chapitre onziéme de la
premiere Epître aux Corinthiens.
Le commencement de ce Traité
étoit plein d'irresolutions & de
doutes ; Il ne sçavoit s'il devoit
prendre le parti des vieux Prote-
stans, ou des nouveaux Sacramen-
taires. Cet infortuné Docteur at-
tendoit à tous momens les ordres
de la Cour ; les resolutions de l'Ar-
chevêque & du Protecteur ; les de-
cisions du Parlement qui étoit alors
assemblé, & que deliberoit sur cet-
te matiere. Enfin, informé de leurs
sentimens par les lettres de l'Ar-
chevêque de Cantorbery, il em-
brassa le Calvinisme, ou du moins
la secte Zuingle : qu'il soutint jus-
ques à la mort. C'étoit un homme
pernicieux : sa parole, ses écrits,

Edoüard VI.

Edoüard VI. sa doctrine, son eloquence envelopperent beaucoup de personnes dans l'erreur. L'amour de la Religieuse qu'il avoit épousée le rendit si effeminé, même en sa vieillesse, qu'il s'exposa à la risée publique : car dans l'Oraison funebre qu'il prononça à la mort de cette impudique, il ne pût s'empêcher de verser des larmes. Jean le Clerc, Precepteur du Roy, lui écrivit une lettre de consolation sur la mort de sa femme : il lui répon-

Foiblesse de Martyr. dit *Qu'il étoit en l'état où pouvoit être un homme qui avoit perdu la moitié de soy-même.* Ce bon Moine avoit tant d'aversion pour la solitude, que separé des femmes, il ne croyoit plus être que la moitié d'un homme. L'on dit pourtant, que ce debordé vieillard remedia à ce mal par un second mariage. Voilà les Ministres & les Docteurs qui ont causé la ruine de la mal-heureuse Angleterre.

Le Parlement s'étoit assemblé le 4. de Novembre, & l'on voyoit des hommes prophanes & impies

regler les matieres de la Foy & établir une nouvelle creance & de nouvelles ceremonies. Premierement ils ordonnerent, *Que tout le reste des biens Ecclesiastiques qui étoient échappez à l'avidité de Henri VIII. seroient mis entre les mains du jeune Edoüard son successeur.* On publia donc une Ordonnance qui portoit *Que les Eglises & les Oratoires où l'on faisoit l'Office pour le repos de l'ame des Fondateurs, seroient confisquées au profit du Roy.* Pareillement, *Que toutes les Chappelles, les Autels dotez de revenus, d'offrandes ou d'autres émolumens quels qu'ils pussent être; que toutes les Congregations, les Confrairies, pour quelques causes pieuses qu'elles fussent établies, appartiendroient au Roy.* Aprés avoir reglé le temporel, qui étoit leur soin principal, ils passerent au fait de la Religion. Jusques-là les Evêques & les Prêtres Anglois avoient été ordonnez selon la coûtume de l'Eglise Catholique, horsmis qu'ils refusoient tous de se soûmettre au saint Siege.

Edoüard VI.

Edoüard se saisit de ce qui restoit aux Ecclesiastiques.

Edoüard VI. Nouvelle ordinatiõ & administration des Sacremẽs.

Ils prescrivirent donc pour l'avenir une nouvelle forme d'Ordination de l'authorité d'un Roy enfant : ils ajoûterent une nouvelle maniere d'administrer les Sacremens, & l'on en publia un Rituel, confirmé par l'assemblée des Etats.

Images ôtées.

Il restoit encore en Angleterre beaucoup d'Images de Saints d'un assez grand prix : le Parlement les fit ôter. On envoya donc des Commissaires executer cet Arrest sacrilege avec quelques Predicateurs, pour détacher les peuples de la veneration des Images: car on sçavoit que l'on ne consentiroit pas aisément à cette prophanation. En effet Bodec un des Commissaires, fut tué par la commune dans la province de Cornoüaille. Enfin ces ministres d'iniquité brûlerent ou effacerent tous les Tableaux,& toutes les Images de pierre ou de bois de Nôtre Seigneur,de la Vierge, des Apôtres & des Prophetes. Par un acte si detestable ils firent bien connoître à qui ils declaroient la guerre,

En la place de la Croix, ils arbo- Edouard VI.
rerent les armes d'Edoüard, qui sont trois Leopards & trois Fleurs de Lys, ayant pour support un chien & un serpent : comme s'ils eussent voulu dire que leur adoration ne s'adressoit plus à JESUS-CHRIST, dont ils avoient si indignement détruit l'Image : mais à un Roy de la terre, dont on voyoit les armes au même lieu où l'on reveroit auparavant les enseignes du Roy du Ciel.

Les Zuingliens n'étant pas encore satisfait des opprobres dont ils avoient fletri nôtre sainte Religion: abolirent enfin le Sacrifice redoutable du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST : ils firent abroger la sainte Messe par une Ordonnance du Parlement. C'étoit le seul pretexte dont ils se pouvoient servir pour s'emparer des calices, des croix, des chandeliers d'argent, & des autres vases sacrez ; des ornemens precieux, bref de tout ce qui servoit au culte divin: des fonds même destinez & leguez à l'entretien

La sainte Messe abolie.

Edoüard V I. de toutes ces choses, que l'on convertit en des usages prophanes. Le Parlement confisqua toutes ces richesses au profit du Roy.

L'Office en langue vulgaire. Ils ordonnerent encore la Communion sous les deux especes : que l'office se reciteroit en langue vulgaire, *afin*, disoient-ils, *que le peuple entendit ce qui se chantoit dans l'Eglise*; mais il en arriva un inconvenient. Les gens du païs de Galles, ceux de Cornoüaille, & les Hibernois, dont le langage est bien different de l'Anglois, ne comprenoient plus rien aux prieres publiques : au lieu que quand le service se faisoit en Latin, les Pasteurs qui n'ignoroient pas cette langue, pouvoient au moins dans la Chaire interpreter à leurs peuples ce qu'ils n'entendoient pas : car c'est principalement dans les Predications que l'on se doit servir des langues vulgaires; c'est aussi l'ancien usage de l'Eglise. Ainsi donc dans la province de Galles, dans la Cornoüaille, & dans l'Hibernie, où l'on prioit en Anglois, cette langue fit bien moins de fruit

que n'auroit fait La Langue Latine.

Edoüard VI.

Or la maniere d'adminiſtrer l'Euchariſtie,qui avoit été ordonnée par ce premier Parlement, ne differoit gueres de la Meſſe des Catholiques: afin que le Peuple ne s'apperçût pas de la tromperie qu'on lui faiſoit, & qu'il crût qu'il n'y avoit de changement qu'au langage. Auſſi le Canon de la Meſſe, depuis le commencement juſqu'à la fin, fut traduit mot à mot: l'on y retint tous les ſignes de Croix qui ſe font par la main du Prêtre. Mais tous les Proteſtans n'étoient pas animez d'un même eſprit: ceux qui ne cherchoient que les biens Eccleſiaſtiques ne ſe ſoucioient gueres de ces Croix, qui ne s'impriment que ſur l'air; les autres ne pouvoient ſouffrir que l'on rendît ce peu d'honneur à la figure & à l'image de la mort du Fils de Dieu, ni que l'on en conſervât le plus foible ſouvenir: auſſi peu de tems aprés ils firent abolir toutes ces ceremonies avec le Canon,& introduiſirent une nouvelle forme de Liturgie. Cette

La premiere inſtitution de la Cene, peu differente de la Meſſe.

Edoüard VI. inconstance retarda beaucoup les progrez des heretiques : car les peuples voulurent voir ces nouvelles opinions fixées, avant que de les embrasser.

Nouvelle forme de la Cene.

Le Parlement, comme si c'eût été une assemblée d'Evêques, jugeoit aussi les causes spirituelles qui n'appartiennent qu'aux Ecclesiastiques, & rendit cet Arrest sur le fait d'un mariage. Un Artisan, nommé Matthieu Barré, avoit épousé une femme dont il avoit des enfans ; autrefois elle avoit été blanchisseuse des domestiques de Cromvel, du nombre desquels étoit Rodolphe Sadler, homme de reputation, & qui même presentement entre dans le Conseil de la Reine Elisabeth. Le mary quitta son païs, & passa la Mer : je ne sçay pourquoy : si ce n'est qu'il n'étoit pas content de la conduite de sa femme, & qu'il ne vouloit pas être témoin d'un desordre qu'il ne pouvoit ni souffrir ni empêcher. Aprés quelques années d'absence, cette femme croyant, ou feignant de croire

Le Parlement juge d'ũ mariage.

que son mary étoit mort, épouse Salder & en a des enfans. Enfin Matthieu Barré revient, & ayant apris qu'en son absence sa femme s'étoit remariée, il la redemande, & Salder la veut retenir. La cause fut portée au Parlement du vivant de Henri, & y fut jugée sous le regne d'Edoüard. Le Parlement donc ordonna *que cette femme qui avoit donné des enfans à ses deux maris, demeureroit en la possession du dernier.* Les biens & le credit de Sadler l'emporterent sur les regles Evangeliques, qui deffendent à une femme mariée de s'engager en un second mariage qu'aprés la mort de son premier mary : mais il faloit de nouvelles Loix pour les mariages, aussi-bien que de nouvelles Ceremonies pour l'Eglise.

Edoüard VI.

CEpendant les plus habiles Catholiques qui avoient esperé que la mort de Henri VIII. abbatroit le parti de l'heresie, voyant au contraire qu'elle prenoit de nouvelles forces, & que tout alloit de

Regret & repentir des Catholiques

Edoüard VI.

mal en pis, connurent bien la faute qu'ils avoient faite de ne s'être pas opposez plus courageusement à la naissance de ce desordre, & se consumoient de tristesse. Ils avoienr lû dans saint Chrysostome les loüanges qu'il donne à l'Angleterre, pour avoir élevé depuis long-tems des Autels à JESUS-CHRIST; & ils voyoient renverser ces anciens monumens de la pieté de leurs Ancestres, qui avoient subsisté douze cens ans, depuis la mort de cet éloquent Patriarche de Constantinople. Combien ce desastre leur coûta-t'il de pleurs? combien de soûpirs? car si l'établissement des Autels, au sentiment de S. Chrysostome, est une marque de la foy Chrétienne, le renversement des Autels est un témoignage de la perfidie de l'Ante-Christ.

Les Autels tres-anciens en Angleterre.

Resistances des Evêques

Etienne Evêque de Vinton; Emond, Evêque de Londres; Cuthbert, Evêque de Durham: Nicolas, Evêque de Vigorre: & Daye, Evêque de Cicester resisterent en quelque sorte à ces nouveautez.

Edoüard VI.

C'étoient des personnes d'une doctrine & d'un merite considerable : ils avoient voix deliberative au Parlement : & faisoient dans le cœur profession de la foy Catholique : mais comme ils avoient été appellez à l'Episcopat durant le Schisme de Henri, par l'autorité d'un Prince seculier & non pas du Pape, ils manquoient de cet esprit de verité & de force, qui anime les Prelats consacrez & ordonnez selon la forme de l'Eglise Catholique. Ils ne combattirent donc la Primauté Ecclesiastique du jeune Edoüard qu'avec retenuë, ou plutôt ils y souscrivirent. Pour toutes les autres innovations qui ne contenoient pas une heresie formelle, ils y acquiescerent volontairement, ou contre leur conscience, ou de peur d'être privez de leurs Charges & de leurs honneurs.

Châtiment des Evêques.

Mais peu de tems aprés ils firent bien la penitence de cette faute : car Edoüard les punit pour n'avoir pas receu toutes sortes d'heresies, ou comme l'on parloit alors,

Edoüard VI. pour s'être opposez aux progrez de Sa Majesté dans la reforme de la Religion, & avoir refusé d'approuver & d'expliquer dans leurs Sermons des dogmes remplis de blasphemes. Elisabeth les traita encore plus severement ; car aprés avoir été deposez de l'Episcopat, ils soûfrirent jusques à la mort, une longue & ennuyeuse prison, en loüant la misericorde de Dieu, & ses justes jugemens sur leur conduite.

Tous ces Evêques intimidez approuverent donc ces Ordonnances heretiques, & les autres faux Prelats créez par le Roy prirent un grand soin de les faire observer, & de répandre leur secte par tout le Royaume. Ainsi aprés le tems porté par l'Ordonnance ; on cessa entierement de celebrer la sainte Messe, le Service divin, & d'administrer les Sacremens selon l'usage de l'Eglise Catholique. On ne trouvoit plus personne qui ne fût imbu de ces nouveautez, quoy que plusieurs celebrassent encore la Messe ou y assistassent. Il est vray que ces gens-

Schisme general en Angleterre.

là participoient au Calice du Seigneur, & à celui des Demons ; car leur pieté ne les empêchoit pas de frequenter les Temples & les Sacremens des Heretiques : Ils croyoient que c'étoit assez d'adorer Jesus-C. de quelque maniere que ce fût, & ne sçavoient pas que Jesus-Christ veut être adoré en unité, comme saint Augustin le disoit autrefois aux Donatistes d'Afrique. La Serenissime Princesse Marie fille aînée de Henri VIII. & qui succeda à Edoüard, suivit la Foy & imita la constance de Catherine ; ni les prieres ni les menaces du Protecteur & des autres Tuteurs du Roy, ne la purent faire consentir à fermer la Chapelle de son Palais, ni à souffrir que l'on y changeât le saint Sacrifice de la Messe en une Cene Calviniste. Le service s'y faisoit publiquement & non en secret, quoy qu'on luy alleguât que c'estoit un mépris de l'autorité Royale, & un scandale manifeste.

Edouard VI.

Constance de la Princesse Marie.

Ils ne purent donc rien obtenir d'elle. D'ailleurs ils n'osoient cho-

ancienne : On leur faisoit leur procés comme à des infracteurs des Loix du païs. Ils renouvellerent ces mauvais traitemens une ou deux fois ; mais Marie s'en étant plainte à l'Empereur son cousin, il commanda à son Ambassadeur de faire en sorte auprés des Ministres d'Etat, que durant la minorité du Roy la Princesse sa sœur eût la liberté de servir Jesus-Christ selon l'usage approuvé de l'Eglise, & observé de tout tems en Angleterre ; ce qu'ils ne refusoient pas aux Ambassadeurs des Rois & des Princes étrangers. Edoüard VI.

Par ce moyen la Princesse se mit à couvert, aussi-bien que ses Aumôniers, des violentes recherches des Heretiques. On dit même, qu'Edoüard trouva tres-mauvais qu'à son insceu l'on eût eu si peu de respect pour sa sœur, quoyque d'ailleurs il ne se gouvernât que par les avis de Seimer, & que l'heresie l'eût entierement gâté.

Ainsi par un effet de la Providence durant tout le regne calami-

Edoüard VI. Marie conserva toujours chez elle la sainte Hostie.

teux d'Edoüard, cette illustre Princesse fut toûjours consolée de la presence de la sainte Eucharistie; on la conservoit chez elle, en un lieu seur & honnête; & dans toutes ses disgraces, qui furent tres-grandes, elle lui adressoit continuellement ses prieres.

Execution des Ordonnances du Parlement.

OR pour l'execution des Ordonnances du Parlement, du Protecteur & du Conseil sur le fait de la Religion, l'on commanda à l'Archevêque de Cantorbery & à celui d'Yorc, les seuls Archevêques d'Angleterre, d'envoyer leurs Mandemens à leurs Suffragans, pour faire incessamment executer dans leurs Dioceses ce que sa Majesté avoit étably touchant la Religion. Les Archevêques obeïrent, voicy le Mandement de Cramner.

Mandement de Cramner à ses Suffragans.

Thomas par la grace de Dieu Archevêque de Cantorbery, suffisamment & legitimement autorisé de tres-illustre Prince en JESUS-CHRIST *Edoüard VI. Roy & souverain Chef en terre de l'Eglise d'Angleterre & d'Hi-*

bernie, &c. A vous Emond Evêque de Londres, & à nos Confreres les Evêques; Nous vous mandons au nom de sa Majesté, que nous representons en cette partie, Que vous ayez à faire ôter toutes les Images de vos Dioceses, & à empêcher la celebration des Messes privées, &c.

Edoüard VI.

L'Archevêque d'Yorc en usa de même pour ses Suffragans. Mais encore que les Evêques eussent approuvé le Schisme de Henri VIII. la plûpart toutefois étoient ennemis de ces nouveaux changemens. De crainte donc qu'ils ne s'acquitassent pas bien de leurs commissions, le Conseil leur donna des Surveillans, hommes sans Religion, qui se faisoient accompagner par des Predicateurs insolens, propres à semer l'heresie: Ils parcouroient le Royaume, & portoient avec eux des Bibles Angloises faussement traduites, que le Peuple étoit contraint d'acheter & dont ils firent même attacher des Affiches aux Eglises Parroissiales, afin que chacun les pût lire. Ils ordonnerent aussi, Qu'à

Surveillans établis.

Edoüard VI. Marie conserva toujours chez elle la sainte Hostie.

teux d'Edoüard, cette illustre Princesse fut toûjours consolée de la presence de la sainte Eucharistie; on la conservoit chez elle, en un lieu seur & honnête; & dans toutes ses disgraces, qui furent tres-grandes, elle lui adressoit continuellement ses prieres.

Execution des Ordonnances du Parlement.

OR pour l'execution des Ordonnances du Parlement, du Protecteur & du Conseil sur le fait de la Religion, l'on commanda à l'Archevêque de Cantorbery & à celui d'Yorc, les seuls Archevêques d'Angleterre, d'envoyer leurs Mandemens à leurs Suffragans, pour faire incessamment executer dans leurs Dioceses ce que sa Majesté avoit étably touchant la Religion. Les Archevêques obeïrent, voicy le Mandement de Cramner.

Mandement de Cramner à ses Suffragans.

Thomas par la grace de Dieu Archevêque de Cantorbery, suffisamment & legitimement autorisé de tres-illustre Prince en JESUS-CHRIST *Edoüard VI. Roy & souverain Chef en terre de l'Eglise d'Angleterre & d'Hi-*

bernie, &c. A vous Emond Evêque de Londres, & à nos Confreres les Evêques; Nous vous mandons au nom de sa Majesté, que nous representons en cette partie, Que vous ayez à faire ôter toutes les Images de vos Dioceses, & à empêcher la celebration des Messes privées, &c. Edoüard VI.

L'Archevêque d'Yorc en usa de même pour ses Suffragans. Mais encore que les Evêques eussent approuvé le Schisme de Henri VIII. la plûpart toutefois étoient ennemis de ces nouveaux changemens. De crainte donc qu'ils ne s'acquitassent pas bien de leurs commissions, le Conseil leur donna des Surveillans, hommes sans Religion, qui se faisoient accompagner par des Predicateurs insolens, propres à semer l'heresie: Ils parcouroient le Royaume, & portoient avec eux des Bibles Angloises faussement traduites, que le Peuple étoit contraint d'acheter & dont ils firent même attacher des Affiches aux Eglises Parroissiales, afin que chacun les pût lire. Ils ordonnerent aussi, Qu'à

Surveillans établis.

Edoüard VI.
un certain jour toutes les Eglises fussent pourveuës de la Paraphase d'Erasme sur le Nouveau Testament, traduite en Anglois. Ils assuroient qu'avec ces deux Livres, il n'y avoit personne de soi-même & sans Docteur ne fût capable de s'instruire de la Religion: Que jusques-là ils avoient été enseignez par des ignorans, & conduits par des aveugles; Que maintenant ils leur faisoient volontiers part de ces lumieres, & les exhortoient serieusement à rendre graces à Dieu de leur avoir donné un Roy & Protecteur si bien intentionnez pour le salut du Peuple. Par tout où ils alloient, ils mandoient les Curez, les Prêtres, les Marguilliers, & les plus honnêtes habitans des lieux; quelquefois même les Gouverneurs des Provinces, & s'informoient d'eux, Si, suivant l'intention du Roy, ils avoient tenu la main à la demolition des images de JESUS-CHRIST, des Saints, & des Tabernacles; Si tout avoit été brûlé soigneusement; Si tous les Autels étoient rasez;

Dequoy les visiteurs s'informoient.

Si l'on avoit fait dresser des tables communes pour recevoir la Cene, selon la nouvelle reforme; Si tous les Rituels, si tous les Missels, si tous les Breviaires étoient consumez, & si l'on avoit mis en leur place les livres ordonnez par sa Majesté. Ils composerent aussi des Homelies plein de la doctrine impie de Zuingle, de peur que faute de capacité ou de volonté, les Curez manquassent de l'enseigner à leurs Prônes; & ordonnerent que l'on en reciteroit une à haute voix les Fétes & les Dimanches, quand il n'y auroit point de Préche. Ils abrogerent les Processions, les Litanies, les Service des Morts, l'Eau-benite, le Pain-benit qui se distribüoits tous les Dimanches, & arracherent les Chappelets des mains des Fideles. Et quoy que les plus simples Prétres & les Curez eussent consenti à toutes leurs volontez, ils les couvroient toutefois d'injures & d'opprobres, parce qu'ils avoient de l'aversion pour ces nouveautez, & qu'ils ne quittoient qu'à regret

Edoüard VI.

Nouveaux établissement des Visiteurs & Surveillans.

Edoüard VI.

les anciennes coûtumes de l'Eglise. Ils leur reprochoient dans la chaire qu'ils ignoroient l'Ecriture sainte; que c'étoient des guides aveugles, des chiens muets, des ventres paresseux; qu'ils n'apportoient pas la diligéce qu'ils devoient à l'execution des ordres de sa Majesté pour la reformation de la Foy: enfin que c'étoient des Papistes,&les menaçoient de châtier à l'avenir leur negligence, par la privation de leurs Benefices, & par d'autres peines exemplaires.

Insolence des Heretiques.

Ils s'informoient encore avec grand soin de la continence des Pasteurs. Ils avoient même l'impudence de leur demander publiquement, Comment avec de la santé & de la jeunesse, ils avoient pû garder leur chasteté? S'ils en avoient le don, & qu'elle certitude ils avoient de la pouvoir conserver à l'avenir?Ils leur conseilloient donc de se marier de peur de brûler, ou de tomber en des pechez dont la seule pensée fait horreur. Enfin ils leur declaroient franchement,qu'ils tenoient

Exhortation au mariage.

tenoient pour Papiſtes & ennemis du Roy, tous ceux qui preferoient un celibat dangereux à un mariage pudique & honnête, principalement ayant devant les yeux le ſaint exemple de deux Archevêques celebres, qui n'avoient point fait difficulté de ſe marier.

Edoüard VI.

Les Religieux & les Prêtres ſe marient.

Le Demon inſpira ſans doute ce deſſein aux Heretiques ; Ils previrent bien qu'avec cet appas ils attireroient dans leur ſecte tous les hommes enclins à l'incontinence, & qu'ils n'auroient point de partiſans plus zelez que ceux qui s'engageroient dans ces mariages illegitimes. Ainſi non ſeulement les Prêtres ſeculies, mais beaucoup de Religieux que Henri avoit chaſſez de leurs Monaſteres & qui deſſervoient des Cures à la campagne, prirent des femmes, ou pour ſatisfaire leur inclination, ou pour s'exempter des importunes remontrances de ces Predicateurs. Des prelats même ſeptuagenaires ſe laiſſerent emporter au torrent, comme l'Archevêque d'Yorc, l'Evêque de

Edoüard VI. Chester, l'Evêque de Sodore dans l'Isle de Move, & plusieurs autres Catholiques dans le cœur, & heretiques en apparence. Plusieurs Doyens & Chanoines des Eglises Cathedrales imiterent ces mauvais Exemples ; ils n'attendirent pas même la permission du Prince pour contenter leur brutalité. Pour les autres Prelats plus chastes & plus habiles qui s'abstinrent de ces mariages incetueux, on les priva de leurs dignitez sur de fausses accusations, & on les arréta prisonniers.

Sur tout le Protecteur insista, qu'à quelque prix que ce fût l'on deposât Etienne Evéque de Vinton, & Guthbert Evéque de Durham, deux hommes d'un rare sçavoir & d'une experience consommée. C'étoit moins par apprehension que leur autorité n'arréta le progrés des opinions nouvelles, que par jalousie de ce que Henri par son testament leur avoit donné autant & plus de part qu'à lui à la tutelle de son fils, & au gouvernement du Royaume.

L'Evêque de Vinton fut arrêté aprés avoir parlé librement de la Religion en presence du Roy ; On arrêta ensuite l'Evêque de Durham: quelque tems aprés celui de Cister & celui de Vigorne furent deposez. Les choses n'en seroient pas venuës là, si ces Prélats se fussent opposez à la naissance du schisme & de l'heresie ; mais parce qu'ils les favoriserent par legeté, ou par une vaine esperance de l'avenir, ou enfin par une trop grande apprehension de perdre leur temporel ; Dieu permit pour la punition d'un si grand crime, que ceux qu'ils avoient élevez les abaisserent. Ce qui doit servir d'avertissement aux Prelats, de resister comme un rampart à ceux qui assaillent la maison de Dieu, & de ne preferer jamais la faveur des hommes au commandement & à la gloire du Tout-puissant.

Edoüard VI.

Evêques mis en prison.

Les Heretiques ayant donc avancé leurs affaires par ces visites & par d'autres ruses, la secte de Zuingle avoit par tout le dessus, & la Religion Catholique declinoit par tout.

La secte de Zuingle s'établit.

Edoüard VI. Les ennemis de l'Eglise triomphoient de ces bons succés, & remercioient Dieu d'avoir ouvert la porte à la publication de l'Evangile ; d'avoir éclairé de ses lumieres tout un Royaume, non pas comme en Allemagne, où sur le fait de la Religion les Provinces sont partagées. Ils congratuloient les Anglois d'avoir un Prince de si grande esperance, élevé dés sa jeunesse dans la pureté Evangelique. Les Novateurs de toutes sectes & de toutes nations écrivoient à Edoüard, lui dédioient leurs ouvrages, & le traitoient de David & de Josias de son tems. Le Protecteur, à leur dire, étoit un Gedeon & un Samson, ou quelque chose encore de mieux. Ils disoient *que Dieu s'étoit servy de leur ministere pour l'établissement de son Royaume, & pour les retirer de la servitude d'Egypte.* Ils publioient *qu'à l'avenir les serviteurs de Dieu n'avoient plus à craindre, ni l'inquisition, ni la prison, ni le fer, ni le feu.* Et non seulement ils leur présageoient un regne long & florissant, mais même ils

les en assuroient. Les Heretiques s'emportoient d'autant plus à ces flateries, qu'en ce tems-là l'Empereur Charles-quint avoit par la force de ses armes remis tous les Princes Protestans d'Allemagne soûs son obeïssance & soûs celle du saint Siege ; il les avoit contraints de se soûmettre aux decrets du Saint Concile de Trente, & avoit rétabli dans tout l'Empire le Saint sacrifice de l'Autel.

Edoüard VI.

Victoires de Charles Quint en Allemagne. 1547.

Mais en peu d'années, même en peu de mois, Dieu rendit vaines toutes les belles esperance que l'heresie avoit fondées sur Edoüard & le Protecteur ; & fit admirer aux Sages la justice de ses jugemens : car pour punir l'impieté de ces deux Princes, il alluma une haine entre le Protecteur, son frere & leurs partisans, qui ne pût s'éteindre que dans leur sang. Enfin le Protecteur ôta la vie à son frere : Dudley fit mourir le Protecteur, on soupçonna les Dudley & Suffolc, qui aspiroient à la Couronne, d'avoir fait empoisonner Edoüard, & la Princesse Ma-

Vaine esperance des Heretiques.

Edoüard VI. rie fit couper la tête à Dudley, à Suffolc & à leurs enfans. Au reste tant d'evenement merveilleux arriverent en quatre années. Il en faut conter maintenant le détail en peu de mots.

Mauvaise intelligence entre le Protecteur & son frere.

EDoüard Seimer Duc de Somerset & Protecteur, avoit un frere nommé Thomas Seimer, pourveu de la charge d'Amiral. Ce Seigneur aprés la mort de Henri, épousa sa véve Catherine Parc. Il y eut differend pour la marche entre cette Dame & la femme du Protecteur; l'une pretendoit devoir passer la premiere en qualité de véve du feu Roy; l'autre en qualité de femme du Protecteur. Les maris s'interessent dans la querelle de leurs femmes, animez par Jean Dudley Comte de Varvic, qui esperoit par ce moyen de se deffaire des deux Seimers. L'animosité croissoit tous les jours, & la femme du Protecteur ne lui donnoit point de relâche; enfin la chose passa à cette extremité, qu'il resolut de faire mou-

Different entre la femme du Protecteur & celle de son frere pour le rang.

tir son frere pour se mettre en repos ; car lui, qui gouvernoit le Roy, se laissoit gouverner par sa femme. On ne pouvoit accuser Thomas Seimer que de son heresie, dont le Protecteur n'étoit pas moins coupable que lui. Il falut dont venir à une imposture, à quoy Jezabel ne trouva pas grande difficulté. On s'addressa à Hugues Latimer, le nouvel Apôtre d'Angleterre & dont nous avons déja parlé. Le Protecteur donna charge à Latimer d'accuser son frere de trahison. Latimer accepte volontiers la commission; Il monte en Chaire, impose à Thomas Seimer je ne sçay quel attentat sur la personne du Roy & sur le Protecteur, & prononce qu'il avoit merité la mort. Le Peuple demeura dans le silence, honteux de voir son Apôtre devenir le calomniateur d'un innocent. Cependant Thomas Seimer fut condamné pour crime de leze-Majesté, & par le commandement de son frere on lui coupa la tête. La douleur & l'envie emporterent Catherine Pare

Edouard VI.

Imposture de Latimer.

Le 13. Mars 1548.

Edoüard VI. au même-tems. Ainsi la femme du Protecteur perdit sa rivale, & le Protecteur fut delivré de son frere.

Le frere fait mourir son frere.

1549. L'année suivante Edoüard Seimer fut obligé de prendre les armes pour remettre dãs le devoir plusieurs Provinces revoltées, principalement celles de Cornoüaille & de Devonshire. Les peuples de ce païs-là ne pouvoient souffrir que l'on baptisât leurs Enfans d'une maniere nouvelle & contraire à celle de leurs Ancestres; que l'on abolît la sainte Messe, que l'on détruisît, non pas les Autels de Jupiter ou de Diane; mais ceux du Dieu vivant & de Jesus-Christ nôtre unique Mediateur. Ils assiegerent donc Exeter, & repousserent à coups de fléches la cavalerie que l'on avoit fait venir de Cleves, mais comme ils s'amusoient à piller le bagage que l'on avoit abandonné de dessein ou de force, les fuyards se r'allierent, vinrent fondre sur eux, & les taillerent en pieces. Cette Guerre fut terminées de la

Troubles pour la Religion.

sorte, sans autre fruit que du salut de quelques-uns de ces pauvres gens, qui vray-semblablement quitterent l'heresie, mais à qui Dieu ne voulut point faire la grace d'affranchir leurs freres de la servitude du Demon. Il y eut encore divers mouvemens en Angleterre, sur tout dans les Provinces de Norfolc, de Suffolc, d'Yorc & de Sommerset, causées en partie pour le fait de la Religion, & en partie par l'injustice des grands Seigneurs : car l'heresie traîne toûjours la violence à sa suite. Ils enfermoient dans leurs parcs les terres des villages, sans en faire raison aux Païsans. Les Païsans eurent recours aux armes ; ils couperent les hayes ; arracherent les palissades des Parcs ; comblerent les fossez ; lâcherent les étangs ? prirent des Cerfs, Dains & Liévres ? quelques Châteaux furent pillez, & quelques Gentils-hommes perdirent la vie ? enfin l'on ne vit jamais en Angleterre un si grand desordre en si peu de tems. Par ces exemples Dieu sembloit avertir les grands

Edoüard VI.

Edoüard VI. Seigneurs du tort qu'ils avoient eu de se revolter contre le saint Pere? car celui qui refuse de se soûmettre à son Chef, merite que ses Sujets ne le reconnoissent plus pour leur Maître.

Guerre des François. Mais comme ils fermerent l'oreille à ces avertissemens, Dieu leur suscita encore des ennemis étrangers?car les François se prevalurent de ces tumultes, & s'emparerent de quelques forts aux environs de Boulogne, où il y avoit garnison Angloise. Jean Dudley Comte de Varvic se servit de cette occasion? & de concert avec les plus puissans du Royaume, ils accusa le mauvais gouvernemét du Protecteur. Le Protecteur & le Roi se sauverent au château de Vindsore: mais y étant mal accompagnez, & la plus grande partie des Seigneurs s'étant rangée du parti du Comte de Varvic, le Protecteur fut contraint de se rendre. On le mit en prison le 14. Octobre, il y demeura quatre Mois, & en sortit aprés avoir fait un accord simulé avec Varvic. Cette paix four-

Dudley détruit le Protecteur.

rée ne dura pas long-tems, quoy qu'il eût rendu aux François Boulogne qui étoit le pretexte de leur mes-intelligence, & que Seimer eût quitté deslors le nom & l'autorité de Protecteur : mais Dudley en vouloit à sa vie. Pour venir plus facilement à bout & le tenir en son pouvoir, il promit, à ce que l'on dit, à des Seigneurs Catholiques de rétablir la Religion Romaine, & de bannir l'heresie du Royaume, s'ils se joignoient à lui pour perdre Seimer. Le pouvoir de Dudley étoit assez considerable pour ne se pas deffier d'une si grande promesse, & d'ailleurs l'on sçavoit qu'il n'étoit point porté pour la nouvelle doctrine, & que s'il reconnoissoit une Religion, c'étoit seulement la Catholique. Ils firent donc tous leurs efforts pour remettre le Protecteur en son devoir, c'est-à-dire pour le faire arrêter une seconde fois. Mais aprés que la chose fut executée, comme ils voulurent faire souvenir Dudley de sa parole, il leur répondit en les regardant de

Edoüard VI.

Ce Dudley étoit pere du cruel Comte de Leicestre.

Edoüard VI. travers, *que s'ils aimoient la vie, ils ne luy parlassent jamais de rétablir la Religion Catholique.* Cette mauvaise foy choqua tellement ceux de son parti, qu'ils ne le regarderent plus que comme un perfide & un Tyran? ils resolurent même de se reconcilier avec Seimer, dont l'humeur étoit plus traitable : de sorte que comme Thomas Arondel, Chevalier, homme de credit & Catholique dans l'ame, se fut deguisé pour parler à Seimer qui étoit déja sorty de prison, afin d'en obtenir quelque temperament sur les affaires de la Religion, Dudley en fut averti, & le fit mourir peu de tems aprés.

Division entre les Heretiques. Tandis que les Heretiques emploient ainsi la force & l'artifice pour s'entre-détruire? & que suivant la coutume, une heresie en produit une autre, & une sedition fait naître une autre sedition? les Auteurs d'autres nouvelles sectes persecuterent aussi ces Zuingliens. Entre autre George Paresi soûtenoit avec une opiniâtreté incroyable l'heresie d'Arius, & la répandit de tout

Georges Paresi renouvelle l'Arianisme.

de tout son pouvoir. Les Zuingliens se dementant de cette feinte & fausse douceur avec quoy ils publient, qu'il ne faloit pas forcer la creance des hommes ? firent brûler ce Docteur de l'Arrianisme. On vit paroître en même-tems une fille de la Province de Kent, nommée Jeanne Boucher, elle avoit été elevée dans l'école de Luther, & y avoit fait un si grand progrés, qu'outre le Calvinisme dont elle faisoit profession, elle nioit avec Valentin, *que* JESUS - CHRIST *fût fils de la Vierge*, & disoit *qu'il n'avoit passé par ses chastes entrailles que comme par un canal*. Mais voyant que les Zuingliens n'approuvoient point cette doctrine, elle ajoûtoit qu'autrefois & lors qu'ils suivoient l'opinion de Luther, ils avoient crû, que dans l'Eucharistie la chair de JESUS-CHRIST étoit contenuë sous les especes du vin : & qu'Anne Ascuë avoit été brûlée publiquement, pour avoir été d'un avis contraire, que cependant ils étoient revenus au sentiment de cette fille,

Edoüard VI.

Est brûlé.

Anne Ascuë est brûlée à Londres.

Edoüard VI.

& que dans peu ils embrasseroient aussi sa doctrine, quoi qu'elle fût presentement condamnée. Jeanne boucher ne laissa pas pourtant d'être brûlée à Londes dans la place des Orfevres le 12. de May.

C'est cō-me ils appellerēt leurs Evêques.

MAis poursuivons les affaires des Heretiques. Comme leurs Sur-intendans, leurs Predicateurs, leurs Ministres, & tous les Prêtres mariez, se virent plus chargez d'enfans qu'il n'étoit expedient pour le bien de la Republique; que d'ailleurs leurs femmes n'étoient nullement considerées, & ne passoient que pour des personnes de mauvaise vie, & leurs enfans que pour des bâtards; leur déplaisir particulier, & les plaintes de leurs femmes les obligerent d'avoir recours au Parlement. Ils lui presenterent donc une Requête pour la legitimation de leurs enfans. Le Parlement aprés avoir examiné la chose, declara *qu'il n'y avoit nulle Loy humaine qui empêchât qu'à l'avenir les enfans des Prêtres ne passassent pour legitimes.* Ils

Les Prêtres mariez demandent la legitimation de leurs enfans.

Arrest du Parlement pour la legitimation des enfans des Prêtres.

ne firent point mention de la Loy divine, parce qu'ils ne s'en mettoient guere en peine, & qu'ils en méprisoient ou en éludoient ce qui n'étoit pas conforme à leurs opinions erronées. Edoüard VI.

Les Catholiques voyant que leurs ennemis étoient aux prises sur le fait de la Religion & sur le gouvernement de l'Etat, conceurent de grandes esperances de conserver la foy de leurs peres; principalement ceux qui avoient plus de capacité & d'experience. Car dans le peu de tems que l'heresie avoit regné en Angleterre, ils avoient reconnu l'ignorance, les rêveries, & les mœurs dissoluës de tous ces nouveaux Docteurs; l'ambition, l'impieté & l'avarice des Ministres d'Etat, veritables causes de la ruine de l'ancienne Religion, & de la naissance du Schisme. De sorte que dans les Universitez d'Oxford & de Cambrige, qui sont les plus celebres d'Angleterre, & en d'autres lieux du Royaume, les Catholiques eurent le courage de paroître & de

Les Catholiques reprennêt courage.

Edoüard VI.

faire tète à leurs ennemis ; d'examiner leur doctrine, de la controverser, de découvrir leurs fraudes, & de leur reprocher en face leurs impostures, Les Heretiques alarmez se retinrent, & marcherent avec plus de circonspection. Pierre Martyr dont on se promettoit beaucoup, enseignoit à Oxford ; il fut souvent provoqué par diverses personnes, & principalement par Richard Smithée, celebre Docteur en Theologie, de rendre raison de sa doctrine ; mais jamais il n'eut la hardiesse d'entrer en conference, jusqu'à ce qu'on eût chassé d'Oxford le sçavant & le docte Smithée, & qu'on lui eût donné Richard Coxe pour President de la dispute. C'étoit un insigne heretique, & de mœurs fort depravées ; cela n'empêcha pas toutefois qu'il n'obtint l'Evêché d'Ely. Les choses ainsi disposées, l'on commença à disputer sur l'Eucharistie Pierre Martyr soutenoit l'opinion de Zuingle ; Tressame & Chedsée Docteurs Catholiques la combattoient.

Demandent une conference.

Conference avec Pierre Martyr.

Aprés trois jours de diſpute, Coxe qui étoit Zuinglien, voyant que Pierre Martyr étoit fort preſſé, que par des ſifflemens, & par des battemens de pieds & de mains on le chaſſoit preſque de ſa Chaire; cet inique Preſident feignit qu'on le rappelloit à Londres, & qu'il ne pouvoit vacquer plus long-tems à cette affaire. Il donna mille loüanges à Martyr comme au victorieux; exhorta ſes averſaires à la paix, & rompit la conference, ce qui lui acquit une ſiniſtre reputation. Pierre Martyr fit imprimer la diſpute avec la mauvaiſe foy qui eſt ordinaire aux Heretiques. Mais l'Univerſité trouva qu'il avoit été vaincu deux fois; la premiere, pour n'avoir oſé entrer en lice avec Smithée; & la ſeconde, pour avoir mal répondu aux argumens du parti contraire. La Conference des Theologiens de Cambrige avec Bucer eut un evenement preſque ſemblable.

Edoüard VI.

Fuite de l'Heretique vaincu.

On diſputa encore en pluſieurs autres lieux de la Meſſe & du Sa-

Autres conferences.

Edoüard VI. sur la Foy.

crement de l'Eucharistie. Les plus fameux combattans furent, Hopper Sur-intendant de Glocestre, & le Docteur Fecinan Abbé de Vvestmonster; Harley Evêque scismatique d'Herfort, & Henri Joliffe Prêtre Catholique. Cette dispute tomba entre les mains d'Etienne Evêque de Vincestre; & bien qu'il fût prisonnier dans la Tour de Londres, il ne laissa pas de confondre solidement & sur le champ, les vaines objections de Harley. Pierre Martyr avoit aussi ramassé plusieurs blasphemes contre l'Eucharistie, & en avoit composé un traité: Le même Etienne les refuta si vivement en peu de jours, qu'il fut obligé de prendre dans son ouvrage le nom de Marc Constance, de crainte, s'il s'en fût declaré l'Auteur, qu'on n'eût rendu sa prison beaucoup plus rude. Le Docteur Laugdal composa aussi un Livre sur le même sujet, où il refute les insolentes railleries de Ridley contre l'adorable Eucharistie. Parleray-je des sermons, des écrits, des souffrances de deux ex-

Ecrits contre les blasphemes des Heretiques.

cellens Prêtres, Crispin, & Morman : des celebres Predications de Henri Col, & des chaînes qu'il porta si patiemment pour la cause de l'Eglise Catholique ? de la constance & des peines de Thomas Vatson, avant qu'il fût Evêque de Lincolne ; & de son Collegue, le Docteur Seton ? Edoüard VI.

Je n'aurois jamais fait si je voulois raconter tous ceux qui méprisèrent pour la Foy les plus rigoureuses captivitez, aprés avoir été chassez de leurs Eglises, ou dépoüillez de leurs dignitez & de leurs biens. L'Esprit de Dieu s'étoit tellement renouvellé dans le cœur des Catholiques, que si la persecution eût été plus longue, il est sans doute que l'Angleterre seroit presentement honorée d'une infinité de Martyrs & de Confesseurs. Ils ne se contentoient pas d'être Catholiques dans le cœur, ils en faisoient une profession ouverte, & le nombre de ces zelez croissoit tous les jours. Les Evêques, qui avoient cedé au torrent, faisoient

La persecution augmente le nõbre des Fideles.

Edoüard VI. paroître un courage & une constance extraordinaire à deffendre la cause de Dieu : ils s'étoient instruits par des évenemens inopinez, & leurs fautes leur avoient fait prendre de meilleurs conseils. Aussi Edmond Boner Evêque de Londres, Etienne Gardiner Evêque de Vincestre, Cutbert Tonstalle Evêque de Durgam, Nicolas Hels Evêque de Vigorne & quelques autres Prelats furent deposez en ce tems-là, & arrêtez prisonniers.

Evêques deposez.

Bannis pour la Foy.

Mais le plus grand nombre fut de ceux qui se condamnerent à un exil volontaire. Jean Storée Docteur en Droit fut un des premiers : depuis il fut honoré de la Couronne du martyre sous le regne d'Elisabeth. Ce saint personnage entendant parler de la Foy mal à propos dans le Parlement, eut la hardiesse de s'écrier avec Salomon : *Malheur à la Terre dont le Roy est un enfant* : ce mot le rendit si odieux, que depuis il n'y eut plus de seureté pour lui en Angleterre. Plusieurs autres se resolurent à l'exil, comme

Eccl. 10.

Jean Clement, grand Medecin tres-verſé dans la langue Grecque : Guillaume Raſtal Iuriſconſulte fameux : Les femmes de ces deux illuſtres perſonnages ſuivirent la fortune de leurs maris : Iean Boxol homme de probité & d'une erudition ſinguliere, imita de ſi vertueux exemples : la Reine Marie l'honnora quelque tems aprés de la charge de Secretaire de ſes commandemens. Enfin ce rare ornement d'Angleterre Nicolas Harpesfilde, qui mourut en priſon ſous le regne d'Eliſabeth, & pluſieurs autres, abandonnerent leur patrie : Dieu par ſa bonté, & pour les attacher davantage à ſon ſervice, leur avoit preparé en un païs étrange une retraite honorable & commode.

Edouard VI.

Antoine Bonviſi natif de Luques avoit demeuré pluſieurs années en Angleterre : c'étoit ſans contredit le premier Marchand du Royaume, non ſeulement pour ſes grands biens mais encore pour ſon integrité & ſa bonne foy. Il avoit toûjours été intime amy de Thomas Morus : ce

Antoine Bonviſi Luquois.

Edouard V I. Lettre de Thomas Morus à Bonsivi. 1535.

grand homme étant prés de la mort, faute d'encre & de plume, écrivit avec du charbon cette lettre à Bonsivi.

Le plus cher de mes amis, comme le cœur me dit, peut-être que c'est faussement, il me le dit toutefois, que je ne joüiray pas long-tems de la liberté de vous écrire; j'ay trouvé à propos, tandis que je le puis encore, de vous témoigner par ce billet, combien je reçois de consolation dans mon mal-heur, de vôtre constante amitié. Quoy que je ne sois pas en état de reconnoître vos bons offices, vous ne laissez pourtant pas de me les continuer & de les augmenter même tous les jours. Enfin dans l'accablement & dans la prison je reçois des marques de vôtre tendre amitié, que les amis communs ne rendent pas à leurs amis au milieu de leur prosperité & dans la fleur de leur fortune. Pour moy, mon cher amy, tout ce que je puis faire, c'est de prier Dieu de m'acquitter envers vous des dettes que je ne suis pas en état de vous payer, & de vous rendre par sa bonté les bien-

faits dont vous me comblez incessamment. Ie le prie encore de nous retirer des miseres & des tempêtes du siecle, & de nous placer dans son repos: là nous n'aurons plus besoin de lettres pour nous faire entendre ; nous ne serons plus separez par des murailles ; un Geolier n'empêchera plus nos entretiens : mais nous joüirons d'une paix sans fin avec le Pere Eternel, son Fils nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, *& le saint Esprit qui procede de ces deux Personnes adorables. Dieu fasse que l'amour d'un si grand bien vous donne & à moy & à tous les hommes un mépris pour toutes les richesses & pour toute la gloire de ce monde. Adieu le plus cher de mes amis, que j'appelle il y a longtems* la prunelle de mes yeux. IESUS-CHRIST *conserve en repos vôtre famille, à qui je ne suis presque pas moins cher qu'à vous-même.*

Thomas Morus.

Edouard VI.

Il n'est pas necessaire d'ajoûter que je suis à vous, vos bien-faits ne vous laissent pas lieu d'en douter ; d'ailleurs je suis maintenant si peu de

Edouard VI.

chose, qu'il n'importe gueres à qui j'appartienne.

Voilà ce que Thomas Morus écrivit à Bonvisi. L'affection qu'il avoit portée à Morus & sa longue demeure en Angleterre, lui avoient donné de l'amour pour tous les Anglois ; mais principalement pour ceux qui souffroient pour la foy Catholique dont il étoit grand amateur. Ce saint homme s'étoit promis un avenir plus heureux durant le regne de Henri ; mais comme il vit qu'aprés la mort de ce Prince les choses empiroient, il transporte son domicile & sa famille à Louvain en Flandres, non pas pour y continuer son commerce, mais pour s'y donner entierement à la pieté : car Louvain étoit l'asile des Anglois persecutez pour la Foy. Il recevoit donc en sa maison, & y entretenoit volontiers tous les Fideles exilez : il se fâchoit même de n'y en voir pas un plus grand nombre. Que si sa vie se fût étenduë jusqu'au regne calamiteux d'Elisabeth, où tant d'excellens

Liberalité de Bonvisi envers les Anglois.

person

personnages furent exilez pour avoir deffendu la cause de la Foy, il est sans doute que Bonvisi eût recueilly tous ces illustres persecutez, & qu'il les eût nourris à ses dépens: car pour une telle magnificence, il ne manquoit ni de pouvoir ni de courage: son insigne pieté merite que les Anglois en conservent une reconnoissance eternelle. Edoüard VI.

Voila ce qui concerne les Anglois qui se retirerent en Flandre sous le regne d'Edoüard. Plusieur autres s'étoient refugiez à Rome, comme le Cardinal Polus, l'esperance de l'Angleterre & l'un des plus rares ornemens de l'Eglise Romaine. Ce grand homme avoit composé quatre livres pour la deffense de l'union Ecclesiastique, & les avoit dediez à Henri; mais n'en ayant pas obtenu le fruit qu'il s'en promettoit, il y en ajoûta un cinquiéme qu'il adressa à Edoüard Roy d'Angleterre; il n'omit rien dans son ouvrage de tout ce qu'il crût devoir contribuer au salut du Ro- *Anglois se refugient à Rome.* Le Cardinal Polus.

Edoüard VI. yaume. Polus aprés son retour du Concile de Trente, faisoit la fonction de Legat à Viterbe, quand on lui apporta la triste nouvelle

Mort de Paul III. Pape. 1549.

de la mort de Paul III. L'Angleterre sera eternellement obligée à ce grand Pontife de plusieurs témoignages qu'il lui a rendus d'une bonté paternelle, & d'avoir honoré de la dignité de Cardinal Renaud Polus, & l'Evêque de Rochestre. Les Cardinaux s'étant assemblez dans le Conclave, suivant la coutume, pour l'élection d'un Pape, Polus eût plus des deux tiers des voix, & fût parvenu à cette excellente dignité par la faveur du Cardinal Farnese, s'il eût temoigné de la souhaitter.

Polus a grande part au souverain Pôtificats.

Il est à croire qu'il ne manqua à être elevé à ce haut comble d'honneur, que pour acquerir un plus grand merite devant Dieu par cette insigne moderation, & pour être plus en état de travailler à la reünion de sa Patrie avec l'Eglise Catholique. Jean Marie Cardinal del Monte fut éleu Pape &

prit le nom de Jules III. En ce tems-là Richard Pates Anglos, Evêque de Vigorne; Thomas Goduel, qui fut depuis Evêque d'Asaph, étoient à Rome; Maurice Clenoc, nommé à l'Evêché de Bangore & quelques autres Anglois étoient répandus par l'Italie.

Edoüard VI. Election de Iules.

Au lieu de ces grands personnages exilez de leur patrie, ou d'autres que l'on y persecutoit, on mit dans les dignitez & dans les chaires Episcopales, le rebut, des hommes; comme un Scorey, un Birgde, un Holgat, Moines licentieux & apostats, maris de femmes impudiques: un Barloë, un Harley, Coüerdal, Ridley & autres pareilles canailles qui aprés la perte de leur fortune & de leur reputation, pressez par leur sensualité, ne trouverent port contre l'orage dont ils étoient agitez, que la profession de ce nouvel Evangile. Tous les gens noyez de dettes, tous les scelerats, toutes les personnes sans bien & sans honneur prirent pareillement ce parti: les artisans même

Mœurs des nouveaux Evêques heretiques.

Edoüard VI.

s'y jetterent rebutez du travail, ou pour ne pas faire d'assez grands profits en leurs mêtiers.

Poinet Evêque de Vincestre, marié & adultere.

Pour dire maintenant quelque chose des principaux de ces nouveaux Sectaires; Poynet s'étoit emparé de l'Evêché de Vincestre, qui est d'un revenu tres-considerable, & en avoit chassé Etienne Gardiner homme d'un esprit vif & sublime. Poynet ne croyant pas que ce fût assez pour un Evêque d'être mary d'une seule femme, enleva encore celle d'un Boucher, qu'on lui ôta des mains, & qui fut enfin renduë à son mary par Arrest du Parlement: de sorte qu'un Seigneur ayant dit en raillant à Gardiner, *Esperez-vous que Poinet vous rende jamais vôtre Evêché? Pourquoy non?* répondit Gardiner, *il a bien rendu la femme d'un Boucher.*

Hopper n'étoit pas moins décrié pour son hypocrisie que pour sa doctrine heretique. N'étant encore qu'homme privé, il accusoit les Evêques Catholiques de vivre avec trop de somptuosité & de luxe:

cependant il ne laissa pas de s'emparer de la Sur-Intendance des Evêchez de Vincestre & de Vigorne ; car les Zuingliens nomment *Sur-Intendans* ceux qu'en langue Grecque l'on appelle Evêques. Edoüard

Milon Coverdal aprés avoir fait un long sejour en Allemagne, rapporta en Angleterre l'intemperance du vin & le poison de l'heresie. Cet yvrogne ayant oüi dire que l'Université d'Oxfort conservoit constamment la foy Catholique, & étoit tres-ennemie des nouvelles sectes : que même l'on y avoit fait des railleries d'une fille qui l'accompagnoit par tout ; cet homme fort persuadé de son merite, & se promettant de séduire plusieurs personnes, vient à Oxfort ; il monte en chaire, chacun y court : il dit qu'il traiteroit du Sacrement de l'Eucharistie, le plus important de tous nos Mysteres. Aprés avoir aigrement repris ceux qui s'étoient licentiez à faire des médisances *de ce vase de commodité* qui le suivoit, il appelloit

Edoüard VI. ainſi ſa concubine. Il ajoûta *que l'on pouvoit bien le croire ſur le fait de l'Euchariſtie ; parce qu'ayant veu que les Catholiques croyoient la Tranſſubſtantiation ; l'Impanation du vray Corps de* JESUS-CHRIST : *les Zuingliens le Type & la figure de ce même Corps ; à quoy Calvin avoit ajoûté* l'Efficace & l'Energie ; *que pour lui ſans s'arrêter à l'authorité humaine, il s'étoit dépoüillé de paſſion & n'avoit pris pour guide que la verité appuyée ſur les Saintes Ecritures, dont il avoit fait une étude ſerieuſe l'eſpace de quatorze années, & qu'il vouloit bien la leur communiquer.* Aprés avoir parlé avec ce faſte il étoit fort content de ſoy-même, mais ſes auditeurs n'en étoient pas fort ſatisfaits ; les plus doctes même le prenoient pour un inſenſé : car un homme qui tombe d'accord d'avoir abandonné la Foy annoncée & reçûë dans l'Egliſe : qui avouë que ſur ce Myſtere il a manqué de certitude durant quatorze années, & par conſequent que tout ce tems-là il a été un infidele ;

qu'il a refusé même de s'en rapporter à ses maîtres, Luther, Zuingle & Calvin, ni à pas-un des anciens Peres de l'Eglise : cet homme est-il sage de vouloir qu'on le croye, parce qu'il n'a voulu croire personne :

Edouard VI.

Mais ce siecle-là fut fecond en esprits extravagans, qui aprés s'être affranchis des loix Ecclesiastiques, ne mettoient plus de frein à la licence de leurs opinions. On avoit deja vû en Angleterre, comme nous l'avons remarqué, un Matthieu Paris, qui renouvellant les erreurs d'Arius impugnoit la divinité de Jesus-Christ: une Ieanne Boucher, qui aussi bien que Valentin nioit l'Incarnation du Verbe. Les Lutheriens, les Zuingliens, les Calvinistes, les Anabaptistes, tous disciples sortis d'une méme échole, commencerent à se produire en Angleterre, en Allemagne, & en d'autres Provinces Chrestiennes, & à se faire la guerre les uns aux autres.

Siecle fecond en extravagans.

A Thoulouse, l'une des plus

Edouard VI. Genebrard l. 4 an. 1550. & Surius. celebres Universitez de France, on trouva un extravagant, rempli, à ce qu'il disoit, de l'esprit de saint Jean Baptiste. Un autre se vantoit à Paris d'être animé de l'esprit de S. Pierre : Un autre à basle avoit herité de l'Ange de Moïse : Le Cuisinier de Luther se prenoit pour le juste Ionas : Rodolphe Moshan, Doyen de Padoüe asseuroit que Dieu l'avoit établi mediateur entre le Lutheranisme & la Papauté : enfin en Hollande & en Frise, David George Tailleur d'habits, se qualifioit le vray Messie, Roy des Rois, & petit Fils de Dieu ; non selon la chair, mais selon le S. Esprit. Tous ces prodiges de fureur se répandirent dans le monde avec l'heresie.

Estranges rêveries.

1550. La Religion n'avoit pas seulement ses monstres : mais en beaucoup d'autres choses on appercevoit des marques du courroux celeste cotre l'Angleterre. L'on n'entendoit parler que de productions monstreuses de femmes & d'animaux. Le 17. de Decembre de l'année

Mõstres en Angleterre.

1550. la Tamise fut trois fois agitée du flux & du reflux en neuf heures. La même année une maladie contagieuse accompagnée de grandes sueurs, jusques-là inconnuë aux Medecins, affligea tout le Royaume & emporta une infinité de gens : de sorte que dans la seule ville de Londres, en sept jours il en mourut huit cens personnes ; on ne voyoit pourtant aucuns signes de peste, tellement qu'on l'attribuoit à miracle, & à une particuliere bonté de Dieu qui par ce fleau avertissoit l'Angleterre de l'énormité de ses crimes ; mais cet avertissement lui fut inutile. Edoüard VI. Maladie inconnuë & mortelle.

LA confusion regnoit aussi dans la Republique, par l'avarice, l'ambition & la convoitise de ceux qui en avoient le gouvernement. Mais bien que l'envie & la haine les divisassent, ils s'accordoient pourtant en un point ; c'étoit d'avancer l'heresie, de piller les Catholiques, & d'employer toutes sortes de ruses pour accabler le peuple Mauvais gouvernement.

Edoüard VI. de charges & d'impositions; En voicy un exemple memorable.

1551. La cinquiéme année du regne d'Edoüard, le 9. jour de Juillet, comme l'on ne songeoit à rien moins qu'à ce qui arriva; on publia un Edict, par lequel on diminua la quatriéme partie de la valeur de tout l'argent monnoyé; & quarante jours aprés l'on ordonna une seconde diminution comme la premiere; c'est-à-dire que l'on reduisit la livre à la moitié; le sol & le denier à proportion; ainsi celui qui avoit cent livres, quarantes jours aprés en avoit perdu cinquante, sans avoir fait naufrage, & sans avoir passé par les mains des pyrates ni des voleurs. Iamais on n'avoit oüi dire, que l'on eût exigé des particuliers la moitié de tout l'argent; le peuple toutefois croyant ne perdre que la moitié de ses deniers, perdoit le tout & davantage. Pour l'intelligence de cecy, il se faut souvenir qu'au commencement du Schisme, Henri VIII. fut le premier qui altera la monnoye;

On diminuë la monnoye.

ſon ſucceſſeur en diminua toûjours la bonté, juſqu'à ce qu'il eût reduit la livre d'argent à deux onces d'argent fin : & comme l'on ne pouvoit battre monnoye de plus bas alloy, ce qu'ils avoient diſtribué parmi le peuple, & qui avoit cours pour un ſol, fut reduit à la moitié : d'ailleurs certaines pieces d'argent du prix d'un ſol, furent miſes à un liard, & même à un double. Edoüard VI.

Ceux qui examineront toutes ces fraudes, trouveront qu'en peu d'années l'on fit perdre plus d'une fois aux Anglois tout leur argent monnoyé. Ioignez à cela la mauvaiſe foy des plus puiſſans : car comme ils ſçavoient le decri que l'on devoit faire des monnoyes, ils rembourſoient leurs creanciers, ils payoient leurs domeſtiques, ils achetoient aujourd'huy des terres avec de l'argent, qui le lendemain perdoit un quart de ſon prix. Dieu par ſa bonté permit tous ces maux, pour faire connoître aux peuples, combien devoient être injuſtes Vol inſigne.

Edoüard V I. ces pretendus dispensateurs des graces celestes, qui gouvernoient avec si peu de sincerité les affaires temporelles : Car la Verité a dit, *Si vous usez mal des fausses richesses, userez-vous bien des veritables?* c'est à dire selon l'Evangile, que ceux qui fraudent le public aux choses du siecle, ne sont pas bons administrateurs des divins Mysteres. Cependant ces gens sans foy étoient les maîtres de la Religion : on ne doit donc pas s'étonner qu'ils ayent donné au mensonge la place de la verité.

Sacrilege. Mais à ce brigandage, ils ajoûterent encore le Sacrilege. Ils envoyerent des Commissaires par tout le Royaume pour se saisir au nom du Roy de tous les biens & de tous les ornemens des Eglises ; ils emportent tout ce qu'il y avoit d'or & d'argent : les Calices, les Ciboires, les chandeliers, & autres ustensilles de cuivre, de plomp, d'étain, de fer : enfin tout ce qui valoit la peine d'être ravi : comme aussi

les chaſubles, les paremens d'Autel, les plus groſſes cloches. Ils laiſſoient un Calice pour ſervir à la Communion, & une Chaſuble pour celebrer l'Office divin : dont les Calviniſtes refuſerent de ſe ſervir. Voilà les deſordres qui regnoient alors en Angleterre, voyons maintenant de quelle ſorte Dieu en punit peu de tems aprés les auteurs. Edoüard VI.

NOus avons parlé de la meſ-intelligence d'Edoüard Seimer Duc de Sommerſet, oncle & Protecteur du Roy, & de Jean Dudley Comte de Varvic. La detention de Seimer donna bonne opinion à toute l'Angleterre de la generoſité de Dudley, & lui acquit même l'affection des Catholiques : au contraire elle diminua beaucoup la reputation de Seimer, & le fit paſſer pour un homme de neant & ſans courage. Cela donna la hardieſſe au Comte de Varvic de s'en deffaire. Pour en venir plus facilement about il ſe fortifia d'a- *Dudley reſolu à perdre Seimer* Dudley éleve ſes amis.

Edoüard VI. mis puissans ; de sorte que durant la prison de Seimer, il fit donner la qualité de Comte de Vilton à Guillaume Paulet ; de Comte de Betfort à Jean Roussel ; & comme il fut sur le point de perdre Seimer, il fit le même Paulet Marquis de Vincestre, Guillaume Harbert Comte de Pembroc, Henri Marquis de Dorcestre Duc de Suffolc. Pour lui il prit la qualité de Duc de Northomberland avec l'agrément du Roy, dont il avoit toute l'autorité entre les mains. Aprés s'être appuyé de tous ces amis, cinq jours aprés il fit arrêter une seconde fois le Protecteur avec sa femme & quelques-uns de ses principaux partisans, que Dudley fit mourir avec lui : car le 23. de Janvier, Edoüard Seimer Duc de Sommerset fut condâné à la mort & eût la tête coupée, pour être entré un certain jour dans la Chambre de Dudley armé d'une cuirasse sous ses habits, à dessein de l'assassiner ; ce que toutefois il ne se mit pas en devoir d'executer. Le Chevalier Rodolphe Van, Mi-

Mort de Seimer 1532.

Dudley aspire à la Couronne.

lon Patrigie, Michel Stauhop, & Thomas Arondel ses confidens, souffrirent le même supplice. Ces heureux succez inspirerent à Dudley de plus grands desseins ; il tenoit toute l'Angleterre soûs son pouvoir, & principalement le Roy, de qui dépend tout le reste ; ce Prince étoit incommodé du poulmon ? quoy qu'il en soit, l'autorité de Dudley étoit si grande, qu'il étoit maître de la santé du Roy. Là-dessus il resolut de s'emparer du Royaume, & voicy les moyens dont il se servit pour ce grand projet. Edoüard VI.

Henri Marquis de Dorcestre, depuis peu Duc de Suffolc, avoit trois filles de Françoise fille de Marie, cadette de Henri VIII. Marguerite qui étoit l'aînée de Marie, avoit épousé le Roy d'Ecosse. Ces trois filles du Duc de Suffolc, comme petites nieces de Henri, devoient succeder à la Couronne, au cas que la ligne de Henri vinst à manquer : car pour les enfans de Marguerite, qui estoient étrangers, Filles du Duc de Suffolc.

Edoüard V I.

Dudley ne croyoit pas que les Anglois y deussent avoir égard. Les Ducs de Suffolc & de Northumberlant resolurent donc ensemble de marier ces trois filles, & de se deffaire ensuite des trois enfans de Henri VIII. qui servoient d'obstacle à leur grandeur. Pour engager plus de gens dans leurs interests, ils arrêterent de faire épouser aux fils aînez des Comtes de Pembroc & de Huntington, deux puissans Seigneurs, les deux plus jeunes filles du Duc de Suffolc: & que Giffort, quatriéme fils de Dudley, épouseroit Jeanne qui étoit l'aînée, à qui par consequent devoit appartenir la Couronne, aprés la mort des enfans de Henri VIII. Ces mariages s'accomplirent comme ils avoient été projettez, & on les celebra à Londres en un même jour avec une grande magnificence.

Trois celebres mariages en un jour.

Peu de tems aprés le Roy commença à se trouver mal: une fiévre lente consumoit ses forces, Dudley resolut alors de pouvoir à ses

Edoüard decline.

affaires en diligence. Il manda donc à Londres Marie fille de Henri & de Catherine, qui ſeule lui donnoit de l'inquietude; pour Eliſabeth, fille d'Anne de Boulen; il ne s'en mettoit pas en peine. Le deſſein de Dudley étoit de s'aſſeurer de la perſonne de Marie; mais la mort precipitée d'Edoüard rompit ſes meſures. Comme Marie s'acheminoit à Londres par ordre de Dudley, elle fut avertie par un de ſes officiers de l'extremité où étoit le Roy, & qu'il n'y avoit point de ſeureté pour elle à Londres. Ces nouvelles lui firent changer de deſſein, & en grand haſte elle ſe retira en ſon château de Framingham, qui n'étoit pourtant pas fortifié. Vingt jours aprés elle eut avis par quelques amis ſecrets qu'elle avoit à la Cour, que le Roy étoit mort. Bien que la choſe ne fût pas encore divulgée, & que la Princeſſe n'ignorât point les forces de ſes Ennemis, aprés avoir mis ſon eſperance en Dieu protecteur de l'innocence, elle ſe fit hardiment

Edoüard VI.

Marie venant à Londres eſt avertie du danger où elle s'expoſe, & ſe retire à Framingham.

Edoüard VI. Mort d'Edoüard. 1553.

proclamer Reine d'Angleterre au son des Trompettes.

Edoüard mourut le sixiéme de Juillet âgé de seize ans, & le 7. de son regne ; le même jour quelques années auparavant son pere avoit fait couper la tête à Thomas Morus: de sorte qu'à bien examiner les choses y a lieu de croire que Dieu a vangé sur la posterité de Henri le meurtre de ce grand personnage, dont ce Roy n'est pourtant pas quitte devant la divine Majesté, puis qu'il n'a pas fait une juste penitence de ce crime. On peut encore attribuer à un effet de la Justice divine, la sterilité des enfans de Henri, qui moururent tous en la fleur de leur âge, sans laisser aucune posterité : aussi étoit-il juste de faire secher les racines d'un si méchant arbre.

Posterité de Hëri. meurt sans enfans.

Les Ducs de Northumberlant & de Suffolc un peu surpris de la mort trop prompte d'Edoüard, qu'ils ne croyoient pas pouvoir cacher longtems, se saisirent de la Tour de Londres quoy qu'ils n'eussent pas encore mis tout l'ordre convena-

ble à leurs affaires. Là ils prirent en secret le serment des principaux de la Noblesse, & les obligerent à se declarer pour Jeanne fille du Duc de Suffolc,& de la reconnoitre pour Reine. Ensuite ils y firent venir secrettement le Maire de Londres avec six Eschevins,& exigerent d'eux le même serment; deux jours aprés, par un Edict public l'on proclama Ieanne Reine d'Angleterre. Le peuple, par un silence non accoûtumé en de pareilles ceremonies, témoigna l'aversion qu'il avoit pour cette audace; quelques-uns même firent éclater leur mécontentement, entre autre un nommé Gilbert Potte: pour punition de sa faute on lui coupa les oreilles publiquement. Le même jour, comme son Maître qui avoit été son accusateur se promenoit sur la Tamise, sa gondole se renversa & il fut noyé. D'autres furent mis en prison, pour avoir refusé de souscrire un Acte dressé par les Ducs contre Marie: le premier & le plus signalé de tous, fut le Chevalier François Inglefild,

Edoüard VI.

Ieanne fille du Duc de Suffolc, proclamée Reine d'Angleterre.

Fidelité d'Inglefild.

Edoüard VI. Gentil-homme de vertu & d'integrité ? il étoit Catholique, & Officier de la Maison de Marie, il aima mieux hazarder & sa fortune & sa vie, que de manquer à son devoir : on l'arrêta donc avec plusieurs autres, & certainement c'étoit fait d'eux, si le Duc de Northumberland eût remporté la victoire. Il avoit beaucoup d'avantages qui sembloient la lui promettre ; la Noblesse s'étoit declarée en sa faveur ; le peuple sembloit avoir pris son parti ; il étoit maître de toutes les forces du Royaume ; le sexe même de Marie le favorisoit ? l'autorité du feu Roy dont il montroit le Testament en sa faveur ; fortifioit ses pretensions ; il ne craignoit rien du dehors ; il n'ignoroit pas que Marie ne pouvoit esperer aucun secours étranger : car depuis peu il avoit conclu la paix avec Henri II. Roy de France, & lui avoit rendu Boulogne : par consequent il n'avoit rien à craindre du côté d'Ecosse, dont la jeune Reine avoit épousé François Dau-

Avantage de Dudley.

Henri II.

Conspiration des Princes Allemans.

phin. Marie eût pû tirer de grands secours de l'Empereur Charles; mais il avoit alors tant d'Ennemis sur les bras, qu'il ne pouvoit qu'à peine leur resister. Quelques années auparavant, aprés avoir vaincu l'Allemagne, il mena prisonniers en Flandres l'Electeur de Saxe & le Landgrave-de-Hesse, Chefs des Protestans. Le mal-heur de ces deux Souverains anima tellement les autres Princes contre le Victorieux, que Henri Roy de France, quoy que grand ennemi des Heretiques prit le nom de Protecteur de la liberté Germanique,& de vangeur des deux prisonniers. Maurice même Duc de Saxe, jusques-là fidele à l'Empereur dont il avoit reçû une infinité de bien-faits; se declara pour Henri contre Charles; & ayant joint leurs forces à celles du Marquis de Brandebourg & des autres Princes d'Allemagne, ils mirent la fortune de l'Empereur en grand danger, Ce qui l'affligea le plus, fut la perte des trois Evêchez, Touls, Mets & Verdun, que Henri ravit à l'Empire

Edoüard VI. contre l'Empereur.

Maurice Duc de Saxe.

Marquis de Brandebourg.

Edoüard VI. en fort peu de tems. Maurice s'empara si brusquement de la ville d'Inspruc, qu'il faillit à y surprendre l'Empereur, qui ce jour-là y avoit logé.

Toutes ces choses étant connuës au Duc de Northumberland, il ne se faut pas étonner s'il crut avoir trouvé une conjoncture favorable pour ses desseins. Aprés donc qu'il eut donné les ordres necessaires; qu'il eut fait proclamer Jeanne, Reine d'Angleterre, qu'il l'eut logée dans le château de Londres; qu'il eut prit le seing & le serment des plus grands Seigneurs; donné bonne esperance de l'avenir au peuple; établi des Magistrats à sa fantaisie; choisi des Predicateurs pour plaider en chaire la cause de Ieanne contre Marie & Elisabeth, dont Ridley Evêque schismatique de Londres, fut un des premiers, suivant la coûtume des Heretiques d'incliner toûjours vers les plus puissans, & de debiter au peuple pour des veritez Evangeliques ce qui leur est suggeré par les Chefs

Conduite criminelle de Dudley.

Le dessein des Predicateurs heretiques.

de leur parti ; Aprés, dis-je, que le Duc de Northumberland eut si bien disposé toutes choses, qu'il ne lui manquoit plus que d'avoir Marie entre ses mains ; de peur de donner le tems au peuple de se declarer pour elle, il leve promptement une armée, & marche contre la Princesse. Le Duc de Suffolc demeura à Londres pour veiller à leurs communs interêts. Edoüard VI.

Au reste l'ambition de Dudley étoit si odieuse, & la cause de Marie sembloit si juste à tout le monde, que de tous costez l'on couroit à elle, de sorte qu'en moins de dix jours elle mit sur pied une armée de plus de trente mille hommes ; l'on y apportoit des vivres en telle abondance, que le tonneau de biére n'y valoit qu'une reale d'Espagne, & quatre gros pains ne s'y vendoient que le quart d'une reale. Quelques Seigneur même qui ne s'étoient pas trouvez à Londres, se rendirent auprés de Marie. Sur ces nouvelles le Maire de Londres & le reste de la Noblesse, qui n'avoient Chacun prend le parti de Marie.

Edoüard VI. osé s'oppoſer à Dudley, prenant avantage de ſa ſortie, le declarent criminel de leze-Majeſté, arrêtent le Duc de Suffolc avec Ieanne, que peu de jours auparavant ils avoient declarée Reine ; rétabliſſent Marie dans le Trône ; & caſſent tout ce qui avoit été fait à ſon préjudice en faveur de Ieanne.

Dudley ſe rend.

Le Duc de Northumberland informé de ce changement, & voyant que ſes troupes l'abandonnoient pour ſe jetter dans le parti de Marie, perdit courage, & dans Cambrige il reconnut Marie pour legitime Reine d'Angleterre. Il ſe mit enſuite entre les mains des Magiſtrats, dix jours aprés qu'il eut posé la Couronne ſur la tête de Ieanne. On le mena priſonniers à Londres, d'où peu auparavant il étoit ſorti en triomphe. Le 22. d'Aouſt il fut declaré criminel de leze-Majeſté avec ſes quatre fils ; & condamné à perdre la tête ; ce qui fut executé à ſon égard : mais avant ſa mort il abjura ſon hereſie, & fit une profeſſion ſincere de la foy Catholique,

Il eſt declaré criminel de leze Majeſté. 1552.

lique, par le conseil de Nicolas Heth, qui fut depuis Archevêque d'Yorc. Ce Duc avoit trop de lumiere pour ne pas sçavoir que c'étoit la veritable Religion; mais l'ambition lui avoit fermé les yeux : Il avoit crû que la foy Catholique étoit un obstacle invincible à ses desseins, & que l'heresie lui traçoit le chemin à la Royauté; Il s'étoit donc laissé seduire à une si douce esperance, & pour elle il avoit abandonné la créance de ses ancestres.

Edouard VI.

Sa mort.

Marie pardonne aux quatre fils de Dudley.

On pardonna à ses quatre fils. Ambroise Comte de Varvic, & Robert Comte de Leicestre vivent encore, & sont en grand credit auprés d'Elisabeth; Ambroise est doux & peu ambitieux. Pour Robert, il a passé pour l'Auteur de tant de maux, que Marie ne fit jamais un plus grand préjudice à la Republique Chrêtienne, que de sauver la vie à un homme qui avoit si justemēt merité de la perdre. Dieu aprés un schisme de vingt années, accorda cette victoire signalée & non sanglante à Marie, cōtre tout ce qu'il

Edoüard VI.

y avoit de puissant dans le Royaume ; & par ce miracle il approuva évidemment la verité de la Religion Catholique.





DU REGNE DE MARIE.

SECONDE PARTIE.

MARIE, fille de Henri & de Catherine, ayant remporté cette celebre & inesperée victoire entra triomphante dans la ville & dans la forteresse de Londres. Aussi-tôt inspirée de la seule devotion, & sans aucune participation du Parlement, elle quitta le titre de *Chef de l'Eglise Anglicane*, & ordonna *qu'on le rayât de ses qualitez*. Elle retira de prison & rétablit dans leurs biens & dans leurs honneurs, Emond Evêque de Londres; Etienne Evéque de Vincestre; Guthbert Evéque de Durham, arrêtez à cause de la Religion;

Marie. le Duc de Norfolc Edoüard de Courtenay, fils du Marquis d'Exeter que Henri avoit fait mourir ; ces deux Seigneurs étoient condamnez à une prison perpetuelle. Elle revoca l'injuste Sentence de bannissement & de trahison renduë contre le Cardinal Polus ; elle ôta les charges qu'Edoüard avoit imposées sur le peuple, & mit un si bon ordre à la monnoye, que l'on s'apperçut bien-tôt & avec satisfaction, de la difference qu'il y a de Souverain à Souverain, & d'un Catholique à un Heretique.

Marie songe à se marier.

Comme cette Princesse avoit toûjours preferé le bien public au sien particulier, par l'avis de son Conseil elle songea au mariage, quoy que jusques à trente-huit-ans elle eût conservé sa virginité. Le Parlement la pressoit de donner un heretier au Royaume. D'abord elle jetta les yeux sur Edoüard de Courtenay, qu'elle avoit fait Comte de Den : mais enfin elle prit une plus sage resolution, & plus utile à l'Angleterre : car elle épousa Philippe fils



de l'Empereur Charles - Quint. Elle eut d'importantes raiſons pour conſentir à cette alliance ; mais ſur tout elle ſongea au rétabliſſement de la Religion & de l'autorité du S. Siege , à quoy l'appui d'un ſi puiſſant & ſi religieux Prince devoit beaucoup contribuër. Sa pieté, plutôt que ſes armes , vainquit le Chevalier Thomas Viat homme de grand credit, & qui s'étoit revolté dans la Province de Kent pour empécher le mariage de la Reine & la ruïne de l'hereſie. Elle fit mettre dans la Tour de Londres le Duc de Suffolc, qui s'étoit engagé en de nouvelles cabales ; le Comte de Den , irrité de la preference de Philippe : Eliſabeth ſa ſœur , & le Chevalier Viat, qui tous s'étoient liguez contre elle avec beaucoup d'ingratitude. Elle fit couper la tête à Suffolc, & relegua le Comte en Italie. Les prieres de beaucoup de perſonnes puiſſantes & le ſexe, ravirent Eliſabeth à ſa juſtice : elle ſe contenta de l'envoyer à Vodſtoche ſous ſeure-garde : de ſorte qu'on ne

Marie.

Revolte contre Marie.

Eliſabeth arrêtée.

Mort de Suffolc.

Marie. peut comprendre, pourquoy Elisabeth dans la Relation qu'elle a composée depuis peu de son expedition en Flandres, avance si hardiment que jamais sa sœur ne soupçonna même sa fidelité.

La Reine fort encline à la douceur, eût volontiers pardonné à tous ces coupables & aux autres heretiques, qui donnoient quelque esperance d'amendement; & sans doute, si de grands personnages dont elle prenoit les avis ne l'en eussent détournée, elle eût pardonné même au Duc de Northumberland, à Ieanne & son mari, avec la même clemence qu'aux autres enfans de ce Duc criminels de leze-Majesté: Elle oublioit bien plus facilement les fautes qui la regardoient, que celles qui touchoient Dieu ou son Eglise, grand témoignage de sa pieté.

Respect de Marie pour l'Eglise. Plusieurs Evêques heretiques avoient eu part à la revolte, & partant ils étoient criminels de leze-Majesté: toutefois elle ne souffroit pas que le Magistrat seculier instrui-

sît leur proçez, mais elle les renvoya aux Iuges Ecclesiastiques, principalement Cramner Archevêque de Cantorbie, dont la cause fut instruite & jugée conformément aux mandemens Apostoliques. La Reine & le Roy son mary comparurent par Procureur devant le Commissaire Apostolique, & quitterent la qualité de Juges pour prendre celle de simples Parties; rare exemple de moderation & dont nous qui écrivons cette histoire, avons été les témoins. Marie.

C'est ce méme Cramner qui avoit prononcé la Sentence du divorce contre Catherine; enfin il combla la mesure de ses pechez. Il avoit été convaincu au Parlement du crime de leze-Majesté, il reconnu luiméme qu'il en étoit coupable. L'esperance de sauver sa vie lui fit detester ses erreurs, & par un acte signé de sa main, il reconnut qu'il avoit changé dix-sept fois de Religion, mais comme ce n'étoit que feinte, les Evéques Catholiques le degraderent, & le livrerent au bras

Marie. seculier. Il fut donc brûlé à Oxfort,

Cramner est brûlé. sans aucun repentir de ses crimes. Marie par un zele bien digne du'ne Princesse Chrêtienne, renouvella les anciennes Loix pour la punition des heretiques ; cette juste severité coûta la vie à Cramner, & à quelques centaines de faux Prophetes.

MAis pour faire entendre avec quelle pieté, quelle sagesse, qu'elle promptitude cette grande Reine rétablit la Religion Catholique dans ses Etats & y reprima l'heresie ; je veux raconter des choses qui a jamais feront honneur à sa memoire, & qui flétriront d'une eternelle honte cette Nation perverse & mal-heureuse, qui est retombée si lâchement dans ses erreurs.

Conduite de Marie pour le rétablissemēt de la Religion Catholique. Pour venir plus facilement à bout de cette pieuse entreprise, Marie ordonna soûs de tres-griéves peines, *Que tous les étrangers sans charges publiques ; & qui n'étoient pas naturalisez, eussent à sortir du Royaume dans un temps prefix.*

La crainte de cette Ordonnance chassa à ce que l'on dit, trente mille heretiques d'Angleterre, qui du tems d'Edoüard s'y étoient refugiez comme en un asyle où toutes les sectes étoient bien reçuës. On fut sur le point au Parlement de faire brûler Pierre Martyr, pour les maux qu'il avoit causez au Royaume : mais ayant consideré qu'il étoit venu sur la foy publique, on se contenta de le bannir avec ses adherans. L'on ordonna que le corps de Bucer & celui de Paul Phage seroient deterrez & brûlez ; que les os de la femme de Pierre Martyr, seroient retirez du cimetiere d'Oxfort, & jettez à la voirie. Or, sans l'autorité du Parlement, la Reine ne pouvoit commander à ses Sujets de rétablir le Service divin, & l'exercice de la Religion Catholique : mais par son exemple, & par une Ordonnance qui suspendoit l'execution de tout ce qui avoit été innové par les Heretiques, elle exhortoit tous les Anglois à quitter les temples, les prieres & la com-

Marie.

Divers jugemés contre les heretiques.

Inhumés à Cantbrige.

Celebration du Service divin.

Marie. munion des Zuingliens ; & de reprendre les ceremonies de l'Eglise Romaine.

Aussi-tôt qu'elle eut fait connoistre son intention , le Service divin se rétablit dans toutes les Eglises du Royaume ; on ouvrit les chaises aux Catholiques , & on les ferma aux Heretiques.

Service du Roy Edouard.

On commença donc le rétablissement des ceremonies de l'Eglise par l'Office des morts , que la Reine fit celebrer à la maniere accoûtumée , pour le salut de son frere Edoüard ; bien que selon les hommes , il ne fût pas mort dans la communion de l'Eglise. Depuis s'étant fait mieux instruire , elle defera assez aux regles de la pieté & de la Religion pour consentir que l'on ne priât point publiquement pour le salut de son pere , Auteur de l'horrible schisme de l'Angleterre.

L'affection fraternelle plus forte que la discipline de l'Eglise.

Faute du Clergé.

Mais dans les commancemens de cette Eglise renaissante , le Clergé commit une faute énorme; car aprés que la Reine eut permis l'exercice

de la Religion Catholique, plusieurs Marie.
Prêtres ordonnez du tems du schisme de Henri & d'Edoüard, mettant en oubli les Canons & les regles Ecclesiastiques, sans examiner par quels Evêques & de quelle sorte ils avoient été ordonnez ; s'ils n'avoient pas encouru quelque irregularité ou censure Ecclesiastique : tous ces gens, dis-je, s'approchoient des Autels avec beaucoup de temerité & d'irreverence, pour ne rien dire de pis contre les infracteurs de la discipline Ecclesiastique : plûtôt à la verité par negligence, que par mépris. Nous avons crû qu'il étoit à propos de toucher un mot de cet abus dans nôtre histoire, pour servir d'avertissement aux nations étrangeres, si par malheur la discipline tomboit chez elle dans un semblable desordre. Avertissement.

Au reste il se peut faire que cette condamnable negligence du Clergé ait causé la perte d'une si pieuse Princesse, & celle même de la Religion : car Dieu veut que l'on ne touche que saintement aux

Marie. choses saintes : Il est toutefois plus croyable, qu'aprés la reconciliation du Royaume avec le S. Siege, ils ont effacé leur peché par une severe penitence.

La Religion Catholique refleurit. Cependant, comme nous avons dit, l'exemple de la Reine, sa Declaration, & enfin l'Arrest du Parlement qui cassa toutes les Ordonnances qu'Edoüard avoit faites au prejudice de la Religion Catholique ; tous ces changemens rappellerent dans l'Angleterre & dans l'Hibernie l'ancien usage des prieres & du Service divin ; à quoy les heretiques même ne s'opposerent que foiblement. Il se trouva pourtant un furieux, qui au milieu de

Fureur des heretiques. la presse eut l'audace de lancer un poignard contre le premier Predicateur qui annonça les veritez Evangeliques dans la celebre Eglise de Saint Paul, mais cet impie manqua son coup : là-dessus les Heretiques exciterent un tumulte étrange, de sorte que le Predicateur eut bien de la peine à s'échapper de leurs mains, avec l'ai-

de de quelques-uns de ses amis. Un autre imitant la même fureur, tira une arquebuse, mais inutilement, contre un Predicateur Catholique qui prêchoit dans la même chaire, Pour arrêter à l'avenir de pareilles sailles l'on donna des gardes aux Predicateurs, jusqu'à ce que cette fougue fût rallentie. Voila aussi les seuls obstacles que la Reine eut à surmonter, pour remettre les affaires de la Religion au même état où elles étoient, quand Edoüard vint à la Couronne. Marie.

MAis il falut employer bien plus de force & d'adresse pour ramener l'Angleterre à l'obeïssance du Pape,& la rejoindre à tout le monde Chrêtien, dont elle avoit été separée par l'effroyable schisme de Henri VIII. Un si grand dessein ne se pouvoit accomplir sans l'assistance de sa Sainteté : aussi la Reine rappella le Cardinal Polus, dés que le tems le pût permettre. Le Pape Jule III. le lui envoya avec de tres-amples instructions, On rappelle le Cardinal Polus.

crettes conferances avec la Raine, qui luy donna un acte où elle promettoit obeïssance au saint Siege, & demandoit l'absolution du schisme pour tous son Royaume : Par le même écrit elle assuroit sa Sainteté de luy envoyer des Ambassadeurs aussi-tôt que les troubles seroient cessez & la tranquillité rétablie, Marie.

Commendon de retour a Rome, asseura le Pape des sincere intentions de la Reine. Mais avant que Polus partît d'italie, le S. Pere luy donna une seconde commission ; c'estoit de mênager un accommodement entre la France & l'Espagne : l'ayant acceptée, il se mit en chemin, il écrivit auparavant à la Reine pour la consoler, & aussi pour lui témoigner sa joye. Il l'exhorta à persister dans le dessein de de remettre son Royaume sous l'obeïssance de l'Eglise Romaine, avec offre de l'y servir de tout son pouvoir. Voicy une des lettres qu'il écrivit à la Reine sur ce sujet, que j'ay crû devoir inserer dans cette histoire. Polus Nonce auprés de l'Empereur.

Marie.

Lettre de Polus à Marie.

MADAME,

Mon zele pour le service de Dieu, pour celui de son Eglise, & pour Vôtre Majesté, m'oblige de vous avertir au commencement de vôtre regne, de prendre garde à l'origine des troubles qui ont desolé la Religion & la Iustice en Angleterre. Chacun sçait les maux qu'ils ont causez par tout le Royaume. Que si V. M. daigne y faire une serieuse reflexion, elle trouvera que le divorce du Roy vôtre pere, dont le dessein lui fut inspiré par le demon, a produit tous ces mal-heurs. Mais il joignit un crime bien plus énorme à l'injure qu'il avoit faite à Dieu, à vôtre sainte Mere, à luy-même & à vôtre Majesté; j'entens parler de son divorce avec l'Eglise, qui est la mere commune de tous les Chrétiens, quand il renonça à l'obeïssance & au respect qu'il devoit au saint Siege. Voilà, Madame, la racine empoisonnée qui a donné la naissance à tous ces fruits pernicieux qui ont corrompu la justice & la religion d'Angleter-

re. Et certainement on peut dire qu'elles en furent chassées avec l'obeïssance deuë au saint Siege, & qu'elles n'y rentreront jamais que cette obeïssance ne soit rétablie dans le cœur des Rois d'Angleterre. Vôtre Majesté m'en peut croire, moy qui pour son service & pour celui de l'Eglise ay passé par d'assez rudes épreuves : car j'ay toujours recherché avec soin les occasions de soulager vos disgraces. Mais certainement j'ay plus de joye que mes services ayent été inutiles, que s'ils avoient eu des succés plus favorables ; j'en ay reconnu plus clairement l'amour que Dieu porte à Vôtre Majesté. Il n'a pas voulu que vous eussiez obligation de vôtre salut, ny au Pape, ny à l'Empereur, ni à aucun autre Prince. Ce n'est pas que le Pape n'ait fait de continuelles instances aupres de l'Empereur pour vous secourir, à quoy j'ay contribué aussi de tout mon pouvoir ; mais Dieu a permis que les choses ayent tiré en longueur, jusqu'à ce qu'enfin il vous ait lui-même sauvée du naufrage. Il en a usé pour vous, comme il en use pour ses amis ; il les abbreuve d'a- Marie.

Marie. *mertumes afin que sa grace jette de plus profondes racines dans leurs cœurs, qu'elle fleurisse plus agreablement, & qu'elle porte de plus doux fruits quand la saison de larmes sera passée. C'est aussi l'esperance que tous les gens de bien ont de vôtre Majesté, moy principalement qui dés l'enfance ay connu les excellentes qualitez dont il a plû a Dieu d'enrichir vôtre ame. C'est ce qui m'oblige à vous parler de l'obeïssance de l'Eglise, & à m'informer avec plus d'inquietude que jamais des sentimens de vôtre Majesté pour la Religion Catholique : car j'ay appris en ce lieu, qui est éloigné de cent lieuës de Rome, & les lettres de sa Sainteté me l'ont confirmé, que vous éttez en possession du Royaume, & qu'elle m'avoit choisi pour son Legat auprés de vôtre Majesté, de l'Empereur & du Roy de France, pour vous feliciter de la victoire qu'il a plû à Dieu de vous accorder en une cause où il avoit tant d'interest. Mais pour m'acquiter mieux de cet important employ j'ay crû qu'il étoit à propos de m'informer des mouvemens que Dieu*

vous, inspire, Ce n'est pas que je doute Marie.
de vôtre vertu ; je sçay que jamais vôtre Majesté n'a manqué de reconnoissance envers le Createur, & qu'elle a eu toûjours un tres-grand respect pour ses saints Commandemens, au nombre desquels il faut mettre l'obeïssance deuë au S. Siege dont vous devez principalement appuyer l'autorité : car le Roy vôtre pere ne s'en est soustrait qu'à cause que sa Sainteté ne voulut pas consentir à ses injustes & honteux desirs. Mais parce que depuis plusieurs années il est arrivé de grands changemens en Angleterre, & que la malice du demon a tâché de porter les Anglois à se revolter contre le S. Siege Apostolique ; j'ay crû que je devois consulter V. M. pour apprendre d'elle de quelle sorte il me falloit gouverner pour rendre ma legation utile & profitable au Royaume. Certainement on peut dire, que depuis que l'on s'y est revolté contre Rome, la tranquillité & la bonne fortune s'en sont retirées. I'ay donc resolu d'attendre vôtre réponse, & je prie l'Eternel qu'elle soit conforme à mon

Marie. *attente & à celle que tous les gens de bien ont conceue de V. M. pour vôtre prosperité & pour celle de tout le Royaume. Que si vous me faites la grace de me prêter une audiance favorable, j'espere de vous faire connoître que la soûmission à l'Eglise est le fondement de la felicité publique. Aprés avoir prié le Tout-puissant de vous affermir dans le thrône où il vous a placée, je finiray cette lettre. Du Monastere de Magazeno Benaco le 13. d'Aoust 1553.*

1553. Réponse de Marie. La Reine fit une réponse fort civile au Legat; luy témoigna l'impatience qu'elle avoit de son arrivée, & la ferme resolution où elle étoit de remettre ses Sujets sous l'obeïssance de l'Eglise. Elle le pria d'asseurer le Pape de ses respects, & de lui demander pardon pour elle & sa benediction Apostolique.

EN partant d'Italie, Polus écrivit à l'Empereur; & lui donna avis de sa legation & du chemin

qu'il avoit fait. L'Empereur lui dé- Marie.
pêcha un Courier en diligence pour le prier de ne point passer outre, jusqu'à ce qu'il le mandât, ce qu'il ne manqueroit pas de faire quand il en seroit tems ; qu'enfin s'il ne vouloit pas retourner, au moins il ne passast point la ville de Liege. Polus se plaignit plusieurs fois à l'Empereur de ces retardemens, il n'en pût pourtant obtenir la permission de se rendre en Angleterre, que le mariage de Philippe ne fût accompli. Charles craignoit que la presence du Legat ne fit naître quelque difficulté en cette affaire.

Cependant les principaux auteurs des troubles ayant été châtiez, l'Angleterre se trouva dans un état assez paisible : mais les heretiques, gens inquiets, au deffaut de la force employerent l'artifice pour empêcher le mariage du Prince d'Espagne, & la reconciliation du Royaume. Ils firent des complots contre la vie de la Reine : Guillaume Thoma-

Marie. ſe, Greffier du Conſeil du tems d'Edoüard, en fut convaincu & puni de mort. Ils s'aviſerent encore d'un ſtratagême inoüi pour exciter une ſedition dans Londres, fort portée alors pour l'hereſie. Ils gagnerent une jeune fille âgée de dix-huit ans, pour ſe laiſſer enfermer entre deux murailles, & prononcer par une ſarbacane tout ce que les inventeurs de cette fraude lui ſuggereroient ? la fille ſe nommoit Eliſabeth Crofte : un certain Drac étoit auteur de la fourbe. Cette perſonne bien inſtruite & placée en lieu pour joüer cette Comedie, pouſſe une voix du fond de ſon antre, qui ſe fait entendre du voiſinage avec étonnement : chacun y accourt, écoute, eſt ſaiſi de frayeur : tous s'écrient que c'eſt la voix d'un Ange. L'Ange pretendu menace l'Angleterre de maux infinis, ſi l'on permet le mariage du Prince Eſpagnol, & la reconciliation avec le Pape. Cet eſprit malin accompagne encore ſes fauſſes preditions de beaucoup

Fourbe de Drac & d'Eliſabeth Crofte.

de blaſphemes contre le ſaint Sacri- Marie.
fice de la Meſſe & la Religion Catholique. Il y avoit des gens parmi la foule qui étoient d'intelligence avec la Propheteſſe, & qui interpretoient au peuple ce qu'il y avoit d'obſcur dans ſes oracles : tout cela pour exciter une revolte, & pour détruire la Religion. Le Magiſtrat ſe rend ſur le lieu afin d'appaiſer la multitude, & de s'informer de la verité de la choſe : on eut de la peine à découvrir la tromperie : mais enfin, comme l'on euſt commencé à démolir le mur d'où il ſembloit que venoit la voix, la pauvre fille ſortir de ſa cache. On l'interrogea pour ſçavoir d'elle qui lui avoit donné ce mauvais conſeil ? elle en chargea quelques ſectaires ſeditieux entre autres ce Drac donc nous avons parlé. Les complices du fait ſe mettent en fuite, la fille en fut quitte pour le foüet : ainſi la choſe tourna en raillerie, & au grand des-honneur des heretiques, qui pour ſe maintenir ont recours à de ſi damnables artifices.

Marie. Aprés tous ces inutiles efforts le calme étant rétabli, le mariage si desiré de Philippe & de Marie fut accompli & consommé. Aussi tôt sous l'autorité du Roy & de la Reine, on travailla à la réünion du Royaume avec le Pape. Pour cet effet l'on assembla le Parlement le 12. de Novembre, & l'on rappella en Angleterre le Cardinal Polus qui étoit arrivé dans le Brabant depuis quelques jours : on deputa deux personnes considerables pour lui aller faire compliment. Le vingt-troisiéme du même mois il fut honorablement reçû dans Londres, & cinq jours aprés admis au Parlement. Là en presence de sa Majesté il expose le sujet de sa Legation, & les invite à r'entrer dans la communion de l'Eglise & sous l'obeïssance du successeur de S. Pierre, qui avoit tant de bonté & de clemence pour eux : il les exhorte aussi à rendre graces à Dieu de leur avoir donné un Roy & une Reine d'un merite si extraordinaire. Aprés avoir parlé de la sorte, il sortit de l'Assemblée.

On traite de la reconciliation de l'Angleterre.

Polus revient en Angleterre.

L'Evê

L'Evêque de Vincestre Chancelier reprit tous les points de la harangue ; il s'étendit fort au long sur le sujet de l'union & de la concorde : il dit *que l'on devoit rendre graces à Dieu de leur avoir suscité un Prophete de leur païs, à sçavoir le Cardinal Polus, qui n'épargnoit ni soin ni peine pour leur salut.* Le lendemain le Parlement agréa la harangue & les demandes du Legat, & l'on dressa une Requeste pour supplier le Roy & la Reine d'interceder pour eux auprés de Polus. Cet acte porte. Marie.

Qu'ils se repentent du schisme, & d'avoir donné leur consentement aux ordonnances faites contre le S. Siege ; qu'à l'avenir ils lui obeïront & à la Reine, & qu'ils feront tous leurs efforts pour abroger dans le present Parlement toutes ces Ordonnances pernicieuses ; qu'ils conjurent leurs Majestez d'employer leur autorité pour les faire absoudre des censures Ecclesiastiques qu'ils ont encouruës selon la rigueur des Canons, & de les faire recevoir au giron de l'Eglise de Jesus-Christ, Requête pour la reconciliation.

Marie. *comme des enfans penitens qui veulent servir Dieu sous l'obeïssance du S. Siege Romain & de ses Pontifes, pour la plus grande gloire du Tout-puissant & pour le salut de leurs ames.*

Ce qui se passe au Parlemẽt pour la reconciliatiõ. Le lendemain en presence du Roy, de la Reine & du Legat, le Chancelier se leve & declare publiquement ce que le Parlement avoit ordonné sur la demande du Legat. Ensuite il presente à leurs Majestez la Requeste du Parlement signée & scellée de son sceau, & les prie de la recevoir. Ils l'ouvrent, & la rendent au Chancelier pour en faire la lecture. Cela fait il demande à l'assemblée, qui represente tous les Etats du Royaume, *si elle l'agréoit* : ayant répondu qu'*oüi*, le Roy & la Reine se levent & mettent l'acte entre les mains du Legat. Aprés l'avoir lû, Polus presenta aussi les Bulles de sa legation. On les lût, afin que chacun eût connoissance du pouvoir qu'il avoit de les absoudre.

Ensuite il fit un discours, où par plusieurs exemples il montra, *Combien la penitence étoit agreable à Dieu, & combien la conversion d'un pecheur causoit de joye parmi les Anges. Il rendit graces à nôtre Seigneur de leur avoir inspiré ce saint repentir.* La harangue finie il se leve, le Roy & la Reine se levent pareillement & se mettent à genoux. Alors le Cardinal *implore la misericorde de Dieu : le prie de regarder son peuple en pitié, & de lui pardonner sa faute,* puis comme Legat du Pontife Vicaire de Jesus-Christ, il benit toute l'Assemblée selon la coûtume, & lui donna l'absolution ; aprés quoy l'on se rendit à la Chapelle Royale, où l'on chanta solemnellement le Cantique de réjoüissance, & l'on fit paroître ensuite tous les signes ordinaires d'une allegresse publique. Marie.

Le 2. de Decembre, le Roy, le Legat & toute la Cour se rendirent en l'Eglise de S. Paul, où l'Evêque de Vincestre Chancelier du Royaume monta en chaire, & fit entendre au peuple *de quelle ardeur le Parle-* L'on publie la reconciliation.

Marie. *ment, au nom de tout le Royaume, s'étoit remis sous l'obeïssance du S. Siege & avec quelle bonté ils avoient été reçus du Legat, & absous de leurs fautes & des censures Ecclesiastiques.* Il les avertit aussi *de rendre graces à Dieu, au Pape, & à leurs Souverains, pour de tels bien-faits.* Peu de tems aprés, l'on envoya à Rome des Ambassadeurs tant au nom de leurs Majestez que de toute l'Angleterre, pour rendre leurs soûmissions au S. Siege.

Action de graces pour la reconciliation de l'Angleterre. On fit des Processions publiques à Rome pour de si heureuses nouvelles; le Pape même celebra le saint Sacrifice de la Messe, & accorda un Jubilé universel. Ce fut le jour de S. André que se fit cette reconciliation, vingt-ans aprés que Henri eut donné commencement au schisme. Pour cette même raison le Cardinal Polus Archevêque de Cantorbie, ordonna dans son Synode, *Que la Fête de S. André se celebreroit en Angleterre comme un premier double, & que tout le Clergé & le Peuple, dans un certain tems & chacun dans sa Parroisse, demanderoit & re-*

ceuroit l'absolution à genoux. A quoy l'on satisfit avec une joye merveilleuse. Marie.

CE rétablissement de la Religion Catholique fut accompagné de difficultez, & si le Legat ne les eût demélées avec beaucoup de bonté & de prudence, l'Angleterre ne se seroit pas si-tôt remise dans son devoir, & n'y auroit pas persisté. Difficultez à la reconciliation.

Plusieurs apprehendoient que par le commandement du Pape on ne les dépoüillât des biens des Eglises & des Monasteres qui les avoient enrichis, & élevez aux premieres Charges du Royaume. Ce qui augmenta leur apprehension, fut la devotion de la Reine, qui fit scrupule de tenir les dixmes, les premices & les autres fruits des Benefices que son pere & son frere avoient confisquez, & qu'elle remit en la disposition du Cardinal Polus; comme aussi les grands efforts qu'elle fit pour retirer des mains des usurpateurs une partie du bien des plus fameux Monasteres, principa-

Marie. Vestmunster rétabli.

lement pour rendre à celui de Vestmunster sa forme & sa splendeur ancienne. Ce lieu, la sepulture ordinaire des Rois d'Angleterre, étoit gouverné jadis par les Religieux de S. Benoît; quelques Prêtres seculiers s'en emparerent aprés que Henri l'eut changé en une Eglise Collegiale. Ces gens-là même, à la prieres de la Reine ne vouloient pas se départir d'une possession si injustement acquise; cependant & la Reine & le Legat employant & les récompenses & la force, les chasserent de cet ancien patrimoine de S. Benoît. Les detenteurs des biens Ecclesiastiques alarmez par ces exemples, se seroient sans doute portez à quelque dangereuse resolution dans un tems fâcheux, si l'on n'y eût pourvû de bonne heure.

Dispense de posseder les biens Ecclesiastiques.

Enfin la chose en vint à ce point, qu'à la priere & à l'instance du Parlement, le Legat fut obligé de donner au nom du Pape une dispense de posseder les biens Ecclesiastiques ôtez aux Monasteres durant le schisme. Il avertit pourtant les in-

justes possesseurs de ces biens sacrez, *de craindre les jugemens de Dieu sur ceux, qui dans l'Ecriture sont accusez d'un si énorme sacrilege, & de ne se pas trop fier sur la facilité de l'Eglise, que l'iniquité du tems obligeoit à se relâcher de son droit.* Par le même acte il dispense tous ceux qui s'étoient mariez dans les degrez prohibez de l'Eglise, & declare leurs mariages bons, & les enfans qui en étoient issus legitimes. Le nombre de ces gens-là étoit si grand, que l'on ne les eût pû separer sans mettre toutes choses en combustion. Il confirme les Evêques de creance Catholique qui avoient été créez durant le schisme ; & approuve les six nouveaux Evêchez que Henri VIII. avoit erigez durant son apostasie. Cet acte fut joint aux Edits du Parlement, & publié avec eux ; ainsi l'émotion des esprits fut appaisée. Paul IV. confirma tous ces Reglemens par une Bulle.

Marie.

Le Legat confirme les Evêchez nouvellement établis.

Mais les Evêques créez durant les calamitez de l'Eglise & qui s'étoient déja repentis de leurs erreurs,

Marie. ne se contenterent pas de cette dispense generale ; chacun en particulier demanda pardon au Pape , & la confirmation de sa Prelature ; ce que sa Sainteté leur accorda même par écrit. Le seul Evêque de Landaf , plutôt par negligence que par malice , se dispensa de rendre ce respect au saint Siege ; mais par la permission de Dieu, il retomba aussi dans le schisme sous le regne d'Elisabeth.

Polus prend soin des Vniversitez.

Le Cardinal s'appliqua ensuite à la reformation du Clergé & des Universitez ; plusieurs trouverent qu'il n'avoit pas usé d'une assez grande rigueur envers les Prêtres & les Religieux mariez : car il se contenta de les separer de leurs femmes , & de les priver de leurs benefices , & peu de tems aprés il leur en donna d'autres plus considerables. L'on rejetta cette faute sur la disette des Prêtres où l'on étoit : Mais pour remettre les Universitez dans leur ancienne splendeur. Polus se servit de Nicolas Ormenete , peu aprés Evêque de

Padoüe, homme sage & fort plein du zele de la maison du Seigneur. Il ramena autant qu'il pût les Colleges d'Oxfort & de Cantbrige aux regles de leurs fondations : il en chassa ceux qui étoient suspects d'herésie, & établit par tout des Professeurs & des Administrateurs Catholiques.

Marie. Ormenete visite les Colleges.

L'Université d'Oxfort reçût un bien-fait insigne de ses Princes & du Cardinal : car ils firent venir d'Espagne le Pere Pierre Soto de l'Ordre de saint Dominique excellent Theologien, & l'établirent Professeur à Oxfort, afin qu'il reparât ce que Pierre Martyr avoit gâté. Ce Pere y renouvella la Scholastique & en chassa ce fard trompeur qui sied mieux au mensonge qu'à la verité. En peu de tems il vint à bout de cette entreprise, avec l'assistance de quelques habiles Religieux de son Ordre, Espagnols & Allemans.

La jeunesse, formée par leurs instructions, recevoit avidement les semences d'une solide & Ca-

Marie. tholique doctrine. Il me souvient qu'à l'exemple de saint Augustin, l'on comparoit Pierre Martyr à Faustus le Manichéen, & Soto à saint Ambroise : car Pierre Martyr surpassoit assurément Soto en delicatesse & en ornement de langage ; mais en recompense Martyr n'entroit pas en comparaison avec Soto pour la connoissance des saintes lettres : de sorte que les Echoliers avoient honte de la doctrine vaine & mensongere que Martyr & les autres Docteurs heretiques leur avoient aprise. L'Université prit de telles forces sous de si habiles Maîtres, que c'est à eux que l'on doit attribuer les restes de la foy Catholique que le schisme n'a pû encore détruire en Angleterre, & qui ont resisté à une si longue & si cruelle persecution.

LEs Universitez & le Royaume ayant été purifiez des ordures de l'heresie, autant que la brieveté du tems le pût permettre

l'on songea à orner & à reparer les Eglises ; l'on erigea , & l'on consacra des Autels : l'on fonda de nouvaux Colleges avec d'amples revenus : on rébâtit des Monasteres de Benedictins ; de Chartreux, de sainte Brigide, de Dominicains, d'Observantins, & d'autres Ordres Religieux, en quoy la pieté du Roy & de la Reine servoit d'exemple à tous leurs sujets.

Marie. On rebâtit les Autels.

Le peuple couroit avec ellegresse au saint Sacrifice de l'Autel , au Sacrement de Penitence, à la Communion & à l'Office divin ; sur tout la Confirmation fut remise en honneur. L'Angleterre , plus qu'aucun autre Royaume Chrétien , a une devotion particuliere pour ce Sacrement là, par une loy & une tradition fort aucienne, les peres & les parens sont obligez de presenter les enfans baptisez au premier Evêque qui se trouve dans leur voisinage : car c'est une espece d'impieté , punissable même par les loix , que d'attendre l'âge de sept ans sans

Ferveur du Peuple pour la Religion Catholique.

Marie. recevoir la sainte Confirmation. Aussi par un commun consentement des Prelats ils administrent ce Sacrement dans les dioceses les uns des autres ; mais comme durant les six années du regne d'Edoüard, la Confirmation n'avoit pas été legitimement administrée, l'on apportoit une telle quantité d'enfans, des villes, des bourgs, des villages, que les Evêques en étoient presque accablez. L'Evêque de Cester y courut grand risque : comme ce Prelat donnoit la Confirmation dans une plaine, parce que les Eglises ni les Cimetieres n'étoient pas capables de contenir la multitude, une telle foule de Peuple se rüa sur luy, que sans l'assistance du Magistrat qui y accourut en diligence, il eût été étouffé dans la presse. Ainsi le zele de la Religion Catholique se r'allumoit dans tous les cœurs.

Formulaire de reformation. Le Cardinal Legat conformément aux Ordonnances de son

Synode, fit publier un Mandement, veu & authorisé par le Saint Pere, pour le rétabliſſement & la reforme de la Religion, & il enjoignit à tous les Fideles de l'obſerver. L'article qui concernoit le luxe des Clercs & qui regloit le nombre des plats que l'on devoit ſervir ſur leurs tables, fut mal receû & mal executé. L'on eut encore beaucoup de peine à reprimer l'inſatiable deſir d'accumuler des richeſſes & des benefices : bien qu'aprés un châtiment ſi rigoureux & la nouvelle reconciliation, l'Egliſe Anglicane dût avoir plus d'horreur pour ce vice que toutes les autres Egliſes de la Chrêtienté. Quelques perſonnes vraiment pieuſes prirent de là occaſion de craindre que Dieu ne nous preparât de plus grands fleaux que ceux que nous avions déja éprouvez. Marie.

Que c'en ſoit là le ſujet, ou quelque autre peché ſecret d'une nation autrefois ſi cherie de Dieu, ou peut-être les crimes & les fa-

Marie. crileges de Henri, trop grands pour être expiez par une punition si legere; tant y a qu'en peu de tems la Religion Catholique se perdit en Angleterre. Car la Reine vint à mourir, aprés avoir regné cinq ans & quatre mois; mal-heureuse de n'avoir point laissé de posterité, & plus mal-heureuse encore qu'elle ne croyoit, d'avoir laissé la Couronne à une Princesse née d'une couche illegitime & trois fois condamnée; qui lui avoit disputé le Royaume; dont la croyance lui avoit été toûjours suspecte; & qu'elle n'avoit jamais regardée que que comme la ruine de la Religion & du Païs. Il n'est pas hors de propos d'expliquer ici par quel droit, ou par quel pretexte Elisabeth vint à la Couronne.

Mort de la Reine Marie. 1558.

Projets de Marie contre Elisabeth.

MARIE tenta plusieurs fois de l'exclure de la succession du Royaume, soit à cause de son heresie, ou des diverses entreprises qu'elle forma contre elle & contre l'Etat, ou enfin pour sa honteuse naiss-

ſance : car, par la Bulle de Clement VII. dont nous avons parlé, le mariage de Henri VIII. avec Anne de Boulen, & les Enfans qui en naîtront ſont declarez illegitimes Henri même gueri de ſa paſſion, déchargea ſes Sujets du ſerment de fidelité qu'ils avoient prêté à Anne de Boulen & à ſes Enfans. D'ailleurs ce Prince avoit dit hautement dans ſon Conſeil, *qu'il y avoit des raiſons ſecrettes dont il s'étoit ouvert à l'Archevêque de Cantorbery, pourquoy Anne de Boulen n'avoit pû être ſa femme.* Marie.

Et bien que Henri l'an 35. de ſon regne, eût reglé le rang de ſes Succeſſeurs, & qu'il y eût placé Eliſabeth, ce qui fut confirmé par Arreſt du Parlement & c'eſt en quoy conſiſte tout le droit d'Eliſabeth; toutefois jamais le mariage de Henri & d'Anne de Boulen, ny la naiſſance d'Eliſabeth ne furent declarez legitimes, ny par l'Aſſemblée des Etats. Mais la premiere année du regne de Marie ils reconnurent authentiquement la validité

Henri reconnoît qu'Anne de Boulen n'avoit pû être ſa femme.

Le droit d'Eliſabeth à la Couron-

Marie. du mariage de Henri & de Catherine; declarent Marie legitime selon tout le droit humain & divin; casserent tous actes & tous jugemens rendus au contraire : de sorte que pendant la vie de Catherine, Henri n'avoit pû contracter valablement avec Anne, ni par consequent Elisabeth être legitime. Ainsi ny par nature, ni par grace elle n'avoit aucun droit à la Couronne d'Angleterre, dont les bâtards sont exclus par les loix du Royaume. Cependant jusques ici cet Arrest du Parlement n'a point encore été revoqué ; & quoy qu'elle se soit fait reconnoître pour legitime Reine par tous les ordres du Royaume, neanmoins elle ne fonde ses pretentions que sur l'Arrest du Parlement, dont nous avons déja parlé. Aussi elle a deffendu sur peine de la vie, de revoquer en doute que le Roy & les Etats assemblez n'ayent le pouvoir de designer le Successeur du Royaume : mais jusques ici elle n'a pas tenté de faire legitimer sa naissance.

Pour retourner d'où nous-nous ſommes éloignez, Marie perſuadée que le fruit iſſu du mariage inceſtueux de Henri & d'Anne de Boulen étoit indigne de regner, n'approuva jamais en ſon cœur la Declaration du Parlement qui appelloit Eliſabeth à la Couronne. Mais comme ſans le conſentement des Etats elle ne pouvoit la caſſer, & qu'elle reconnut que ſes Sujets étoient dans la reſolution injuſte & pernicieuſe de preferer un Roy bâtard & heretique, pourvû qu'il fût Anglois, à un Souverain legitime & Catholique ; elle prit le ſeul bon parti qui lui reſtoit : car étant preſte à mourir, elle deputa quelques Seigneurs de qualité à Eliſabeth pour lui demander deux choſes. La premiere, *de ſatisfaire aux emprunt qu'elle avoit faits, & qui avoient été employez pour les affaires du Royaume.* La ſeconde, *de maintenir la Religion Catholique qui venoit d'être rétablie en Angleterre.* Eliſabeth pleine d'hypocriſie promit l'un & l'autre, & manqua à tous les deux.

Marie. Marie en mourant envoye à Eliſabeth.

Marie. Durant le regne de sa sœur elle faisoit une profession ouverte de la Religion Catholique, même un jour elle s'emporta jusques à souhaiter, *Que la Terre s'ouvrît pour l'abîmer, si ce n'étoit sa veritable creance.* Quelques Seigneurs du Conseil furent témoins de cette imprecation.

Marie fut comme un étendard salutaire que Dieu déploya au milieu du Schisme pour relever le courage de ses serviteurs, & les empêcher de succomber sous l'Heresie; mais aprés la mort de cette religieuse Princesse, & celle du Cardinal Polus qui ne lui survêcut que douze heures seulement, l'heure de Satan & la puissance des tenebres s'emparerent de l'Angleterre.

Fin de la premiere Partie.




Digitized by Google